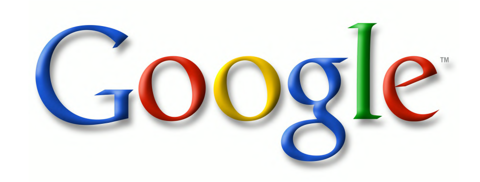
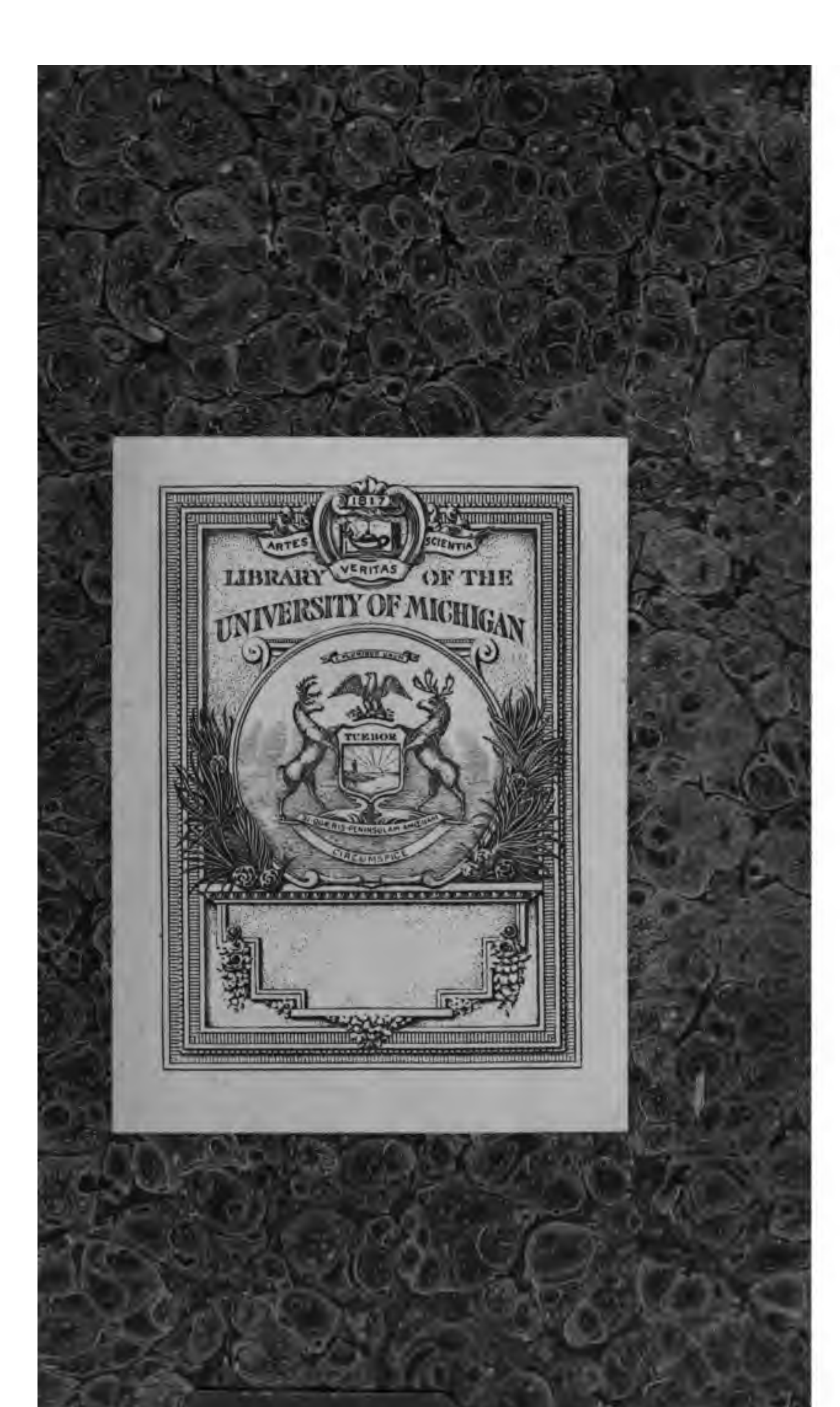
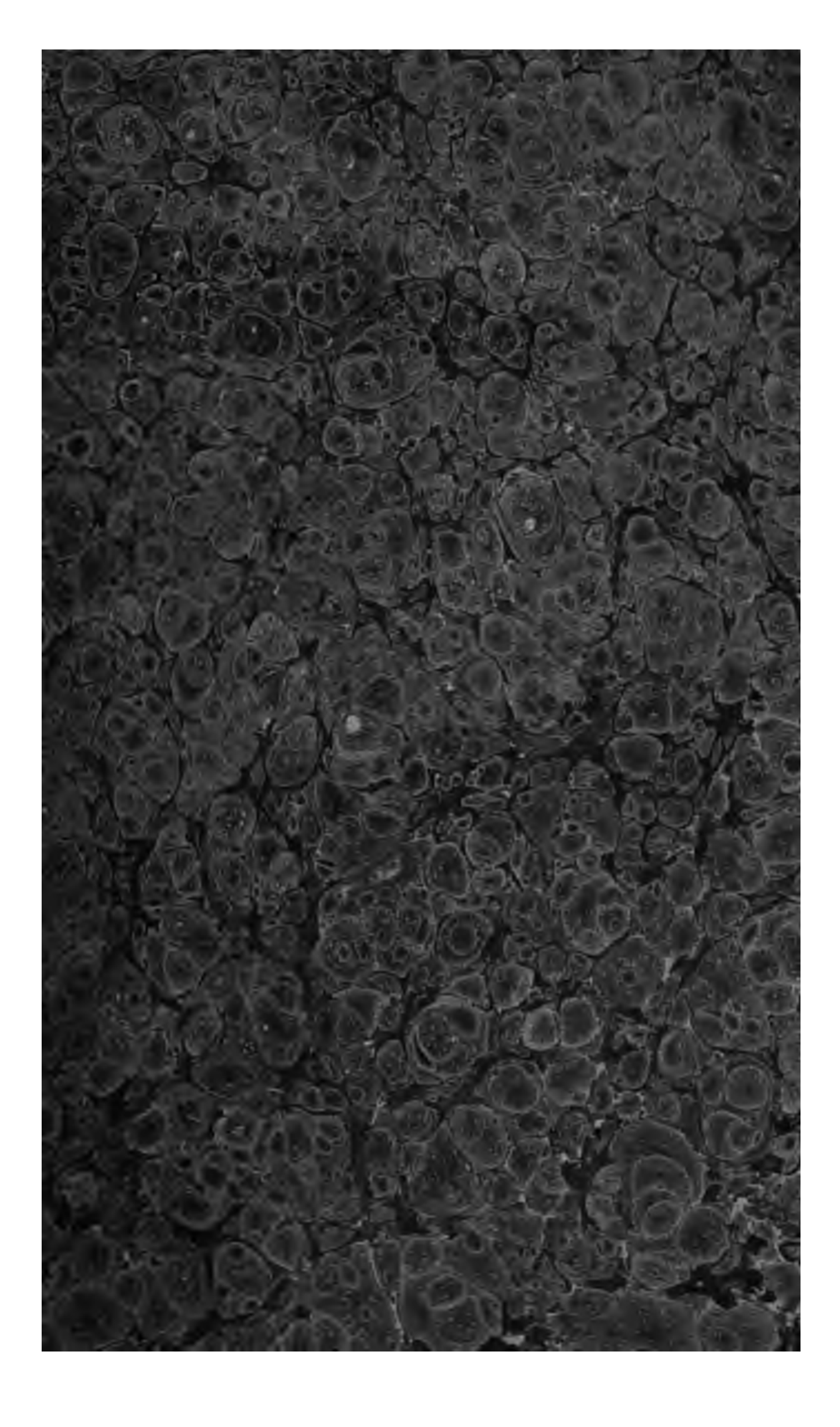
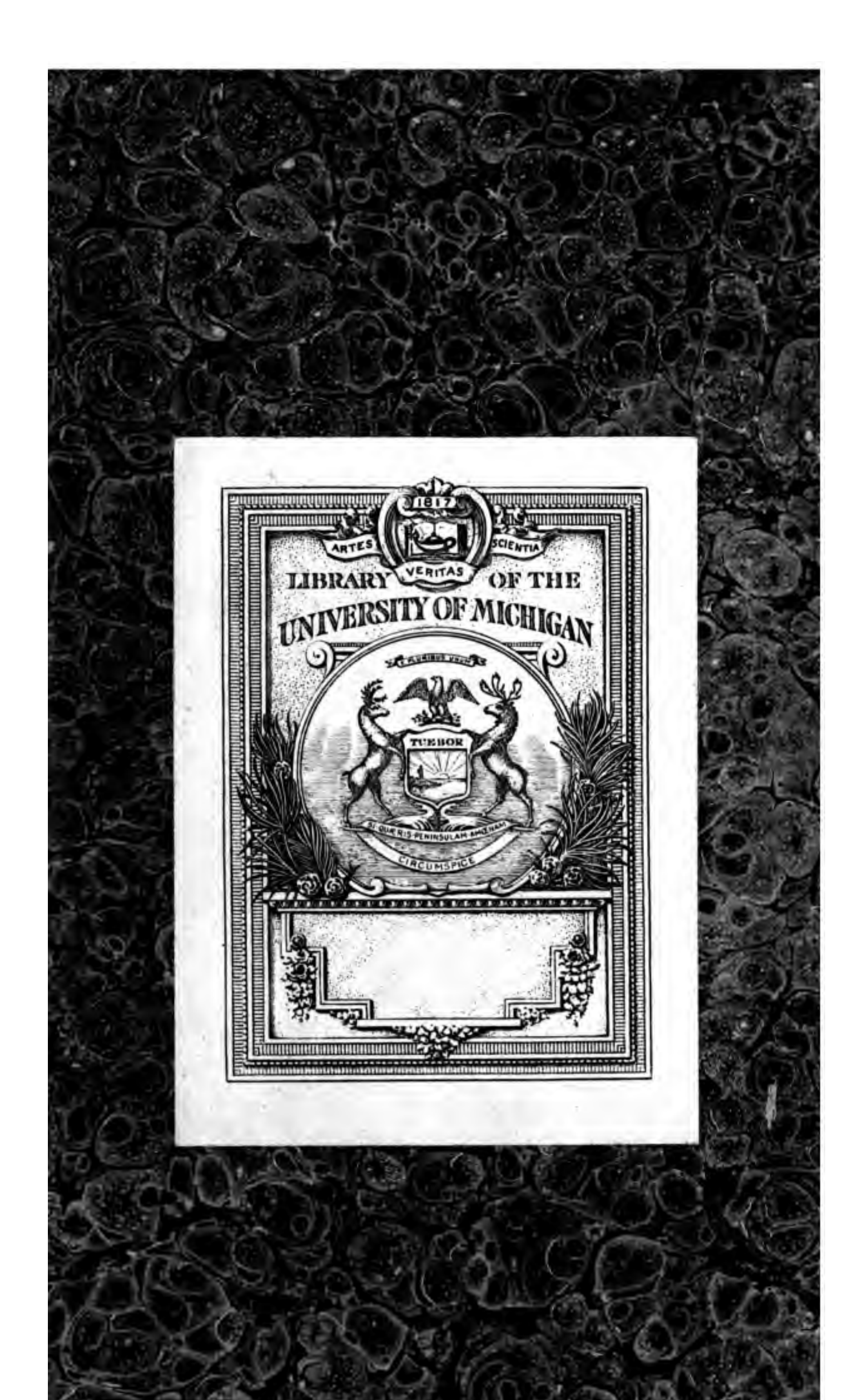
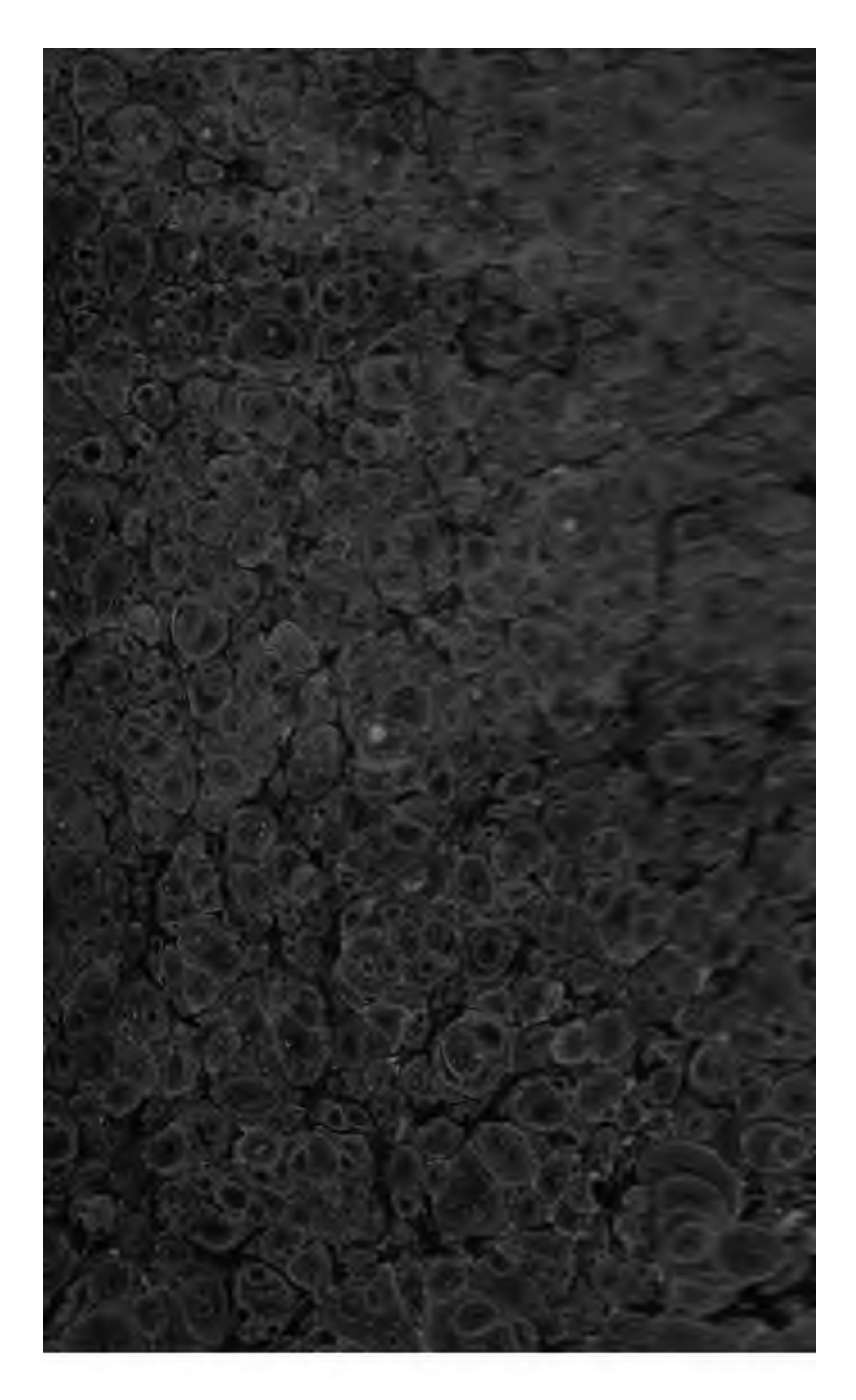

Google




1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE




1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE



ESSAIS HISTORIQUES

SUR LA VILLE DE CAEN

ET

SON ARRONDISSEMENT.

Ouvrages du même auteur :

ESSAIS HISTORIQUES SUR LA VILLE DE CAEN, 2 vol. in-8°.

ESSAIS HISTORIQUES SUR LA TAPISSERIE DE BAYEUX, 1 vol. grand in-8°, tiré à 100 exemplaires.

ESSAIS HISTORIQUES SUR LES BARDES, LES TROUVÈRES ET LES JONGLEURS NORMANDS ET ANGLO-NORMANDS, 3 vol. grand in-8°.

ESSAIS SUR LA PRAIRIE DE CAEN ET DU MARÉCHAL DE VENOIX, 1 vol. grand in-8°.

VIE DE L'ABBÉ DE LA RUE, par M. Vaultier, 1 vol. in-8° orné de son portrait.

Caen, Imprimerie de F. Poisson.



FRONTISPICE des Lettres inédites de Malherbe

publiées par J.J. Blaise Libraire Éditeur.

VUE DE LA VILLE DE CAEN

Les Capucins. La Visitation. Saint Nicolas.

L'Abbaye St Étienne. Saint Étienne. Saint Sauveur.

Notre Dame. Le Château. Le Donjon. La Paroisse St Georges. St Pierre.

Saint Jean. Saint Gilles. L'Abbaye Ste Trinité ou aux Dames.

NOUVEAUX ESSAIS HISTORIQUES

SUR

LA VILLE DE CAEN

ET SON ARRONDISSEMENT,

CONTENANT

MÉMOIRES D'ANTIQUITÉS LOCALES

ET ANNALES MILITAIRES,

POLITIQUES ET RELIGIEUSES.

DE LA VILLE DE CAEN ET DE LA BASSE-NORMANDIE,

PAR

Feu M. L'ABBÉ DE LA RUE,

MEMBRE DE L'INSTITUT DE FRANCE, CHEVALIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE
LONDRES, ETC.

TOME II.

CAEN,

MANCEL, LIBRAIRE,

ÉDITEUR D'UN GRAND NOMBRE D'OUVRAGES RELATIFS A LA
NORMANDIE.

MDCCCXLII.

ANNALES

MILITAIRES, POLITIQUES ET RELIGIEUSES

de la ville de Caen

ET DE LA BASSE-NORMANDIE.

ANNALES

MILITAIRES, POLITIQUES ET RELIGIEUSES

de la ville de Caen

ET DE LA BASSE-NORMANDIE.

PREMIÈRE PARTIE,

CONTENANT ESQUISSE SOMMAIRE DES ÉVÉNEMENTS ANTÉRIEURS AU XIIe SIÈCLE.

Ann. 258.

Monument Romain découvert à *Vieux*, dans le cours du XVIe siècle, et dit communément *Marbre de Torigny*, du nom du lieu où il fut transporté,

Nous fait connaître par les inscriptions qui l'accompagnent :

Qu'il avait été élevé dans le chef-lieu (non dénommé), de la cité des *Viducassiens*, en l'an 238

de notre ère vulgaire, à la mémoire de *T. Sennius Sollemnis*, citoyen de cette contrée, et grand prêtre de *Mercure*, *de Mars* et de *Diane*, à qui cet hommage avait été décerné, après sa mort, en témoignage de vénération et de reconnaissance, par un décret des trois provinces de la *Gaule*.

D'où il résulte :

1° Que la cité des *Viducassiens* et son chef-lieu existaient alors dans un état florissant ;

2° Que le *Paganisme* régnait encore dans la *Gaule*, et notamment dans ladite cité des *Viducassiens*.

(V. Inscript. du marbre de Vieux, ap. D. Bouquet, recueil des hist. des Gaules, t. I, p. 146.—It. l'abbé Le Beuf, Mém. de l'Acad. des Inscr., etc., t. XXI, p. 489, etc.—et notre mémoire sur les Restes d'Antiquit. Romaines, etc.)

286.

Première invasion des *Saxons*, suivie d'autres pirateries continuelles, durant le reste du IIIe siècle et la première moitié du suivant ; tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, en guerre avec les *Francs*, les *Alains* et les *Romains*, sauf intervalles de paix de peu de durée.

(V. D. Bouquet, recueil des Hist. de France, etc., t. X, pass.—It. notre Mémoire sur l'Invasion des Saxons, etc.)

341—355.

Suite non interrompue de calamités et de désastres. On compte quarante-cinq villes démantelées, d'autres sont abandonnées de leurs habitants. Bourgs et châteaux ravagés de toute part. C'est alors probablement que furent détruits la ville des *Viducassiens*, l'ancien *Bayeux*, l'ancien *Lisieux*, etc.

(V. Mamertin. Panegyric, etc. — et Julian. Epist. ad Senat., P. Q. Athen. ap. D. Bouquet, Recueil, etc., t. 1, pag. 721, etc., 724, etc.)

357.

Julien devenu César, suspend le cours de ces dévastations. Quelques villes détruites commencent à se rétablir. De ce nombre probablement sont *Bayeux* et *Lisieux*. Ce calme se maintient jusqu'à certain point, après lui, sous *Gratien* et *Théodose*.

(V. Id., ibid., etc.)

Vers 360, etc.

C'est dans cette seconde moitié du IV[e] siècle,

qu'on croit pouvoir placer l'apostolat de Saint *Exupère*, premier Évêque de *Bayeux*. D'anciennes traditions liturgiques qui le reportaient plus haut, ne reposent sur aucune base solide, et donneraient lieu à des difficultés de chronologie et de succession insurmontables. On remarque que ce nom de Saint *Exupère* et celui de ses huit premiers successeurs également, sont tous de dérivation plus ou moins visiblement Latine, et que les noms *Germaniques* ne commencent qu'au dixième (*Leudovalde*), à la date de l'an 581.

(V. les Bollandistes,—Baillet,—Gall. Christ.,—l'abbé Le Beuf, — et nos Essais, etc., t. I, p. 34, etc.)

580, etc.

Les invasions Saxonnes se renouvellent et se multiplient. On trouve dès l'an 401 la côte de notre *Bessin* qualifiée du nom de *Rivage Saxonique*, tant y était déjà nombreux et fort l'établissement de ces terribles étrangers.

(V. Notit. dignit. imper., etc., ap. D. Bouquet, recueil, etc., t. I, p. 127 et 128.)

409—448.

Provinces *Armoricaines* (sur la *Manche* et l'*O-*

céan), en état de rebellion contre la domination Romaine. Le Patrice *Aétius*, désespérant de les soumettre, abandonne leur territoire à une peuplade armée d'*Alains*, ses alliés. Ceux-ci l'envahissent, sous la conduite de leur Roi ou Chef, *Éocarich*, et y commettent d'horribles ravages. Saint *Germain*, Évêque d'*Auxerre*, revenant d'un voyage en *Angleterre*, s'interpose comme médiateur dans ces sanglants débats. Finalement la lutte s'appaise, et tout se termine par l'établissement de quelques Colonies d'*Alains* dans le pays.

De là, peut-être, la fondation des deux villages dits d'*Allemagne*, sur le cours de l'*Orne*, et presqu'aux portes de *Caen*.

(V. Constant. Vit. S. Germ., etc.—Béda, Hist. lib. I, cap. XVII.—S. Prosp. Chronic, etc.—Bucher. Belg. Roman.—et nos Ess., etc., t. I, p. 351., etc.)

Vers 510.

Arrivée de *St-Vigor*, disciple de Saint *Vast* d'*Arras*, au pays de *Bessin*. Miracles qu'on lui attribue. Il y fonde deux monastères, à *Reviers* et à *Cerisy*.

(V. Gall. Christ., XI, Col. 348, E., etc — et 408 E, etc.)

Vers 525.

Le même Saint *Vigor*, devenu Évêque de *Bayeux*, obtient du Roi *Childebert Ier*, la concession d'un domaine dit du Mont *Phœnus* ou *Phaunus*, aux portes de cette ville, où subsistait encore un reste d'établissement consacré à l'idolatrie. Il en fait un lieu de sanctification chrétienne, y fonde un monastère et plusieurs églises, et lui impose le nom de *Mont Chrismat.*

(V. Id., ibid, loc. cit., etc.—et *Hermant*, Hist. du diec. de Bayeux, loc. propr., etc.)

Vers 550.

Histoire miraculeuse de la fondation du prieuré de *Deux Jumeaux*, au même pays de *Bessin*. Ce fut l'œuvre d'un saint personnage nommé *Martin*, abbé de *Vertou*, en *Bretagne*, secondé en ce point par le célèbre Saint *Évroul*, alors riche et puissant seigneur laïque du pays, devenu peu après fondateur et premier abbé du monastère d'*Ouche* (*Uticense*), au diocèse de *Lisieux*.

(V. Order. Vit., lib. VI, p. 609. D. — et Gall. Chr. XI. col. 406. B. etc.)

De 560 à 567.

Époque présumée de la fondation du monastère d'*Ouche* susdit, par les soins du même Saint *Évroul*, dont le nom lui a été ensuite appliqué.

(V. Gall. Christ. xi. col. 813. D., etc.—et *Trigan*, Hist. Ecclesiastique de Norm., loc. pr., etc.)

Vers le même temps fleurit le celèbre *St-Marcoulf,* pieux et éloquent ecclésiastique du diocèse de *Bayeux*, renommé surtout par les succès de sa prédication dans le *Cotentin*, où il fonda un *monastère* au lieu dit alors *Nanteuil*, et qui depuis est devenu et a été appelé de son nom, l'île de *Saint-Marcou.*

Un disciple de celui-ci, Saint *Hellier*, fut comme l'apôtre, et est resté le patron de l'île de *Jersey*, où il s'était consacré à la vie évangélique. Il y fut massacré par des pirates *Vandales*, dans une irruption qu'ils firent dans le pays. Il avait puissamment aidé les habitants dans une autre circonstance, à repousser une invasion de même espèce.

(V. Neustria Pia, p. 69, etc.—Gall. Chr. XI. Col. 912 B. etc. et 913 B.—It. *Hermant,* Hist. du dioc. de *Bayeux,* — et *Trigan,* Hist. Eccl. de Norm. loc. prop., etc.)

578.

Le Roi *Chilpéric Ier*, en guerre contre *Waroch*, Comte de *Bretagne*, emploie contre lui des *Saxons* du *Bessin*. L'expédition échoue, et l'avantage reste aux *Bretons*.

(V. Greg. Turon. Hist. Franc. lib. V, cap. xxvii, ap. D. Bouquet, t. II, etc.)

586.

La Reine *Frédégonde* ayant fait assassiner *Prétextat*, Archevêque de *Rouen*, l'Évêque de *Bayeux*, *Leudovalde*, comme premier suffragant, prononce l'interdit sur tout le diocèse de *Rouen*, et fait fermer les églises.

(V. Id. ibid, lib. VIII, cap. xxxi.)

587.

Badon, l'un des envoyés de *Frédégonde*, pour tuer le Roi *Gontran*, est arrêté, traîné de prisons en prisons, et après plusieurs mauvais traitements, renvoyé en sa terre (de *Valbadon*), au diocèse de *Bayeux*, sur les instances de l'Évêque *Leudovalde*.

(V. Id., ibid. cap., xliv., et lib. IX, cap. xiij.)

590.

Saxons du *Bessin* employés en *Bretagne* par la Reine *Frédégonde*, en faveur de *Waroch*.

N. B. L'historien ajoute par incise : « qu'ils étaient « tondus et habillés à la manière des *Bretons*. » (Juxtà ritum Britannorum tonsos, atque cultu vestimenti compositos...) Est-ce une observation générale et faite en passant, sur un costume plus ou moins récemment adopté par ces peuples ? ou bien y aurait-il allusion à une précaution toute particulière de travestissement actuel ? Le texte a été expliqué dans ces deux sens. En tout cas, on remarquera que, plus d'un siècle avant cette époque, le Poète *Sidoine Apollinaire* représente les *Saxons d'Aquitaine* comme portant aussi les *cheveux courts ;* peut-être était-ce d'une autre façon ?...

(V. Id. ibid. lib. x, cap. IX. — D. *Ruinart*, not. ibid. ap. *D. Bouquet*, t. II, p. 368.—Dubos, établ. de la Mon. F[se], etc., t. III, p. 365.— Le Beuf, mém. de l'acad. des inscr., etc.; t. XXI, p. 507, etc. — et *Sidon. Apollin.*, lib. VIII, Epist. 9. ad *Lamprid.*, *etc.*)

Vers 625.

Saint *Regnobert*, douzième Évêque de *Bayeux*, convertit les *Saxons* à la foi chrétienne; qualifié

pour cela *Second Apôtre du Bessin*, comme y ayant accompli l'œuvre commencée par Saint *Exupère;* ce qui a donné lieu à quelques-uns de le croire successeur immédiat de celui-ci.

C'était un Seigneur de la contrée, probablement *Comte du Bessin.*

Il fleurit en 620, et mourut vers 666.

On le croit fondateur de quatre églises paroissiales à *Caen.*

(V. *Baillet*, — l'abbé *Le Beuf*.—Gall. Chr. XI, col. 350., A. etc.,— et nos Ess., etc., t. I, p. 32, etc.)

On lui attribue aussi la fondation de la chapelle dite de la *Délivrande*, lieu célèbre de péleri nage au territoire de *Douvres*.

(V. nos Ess., etc., t. II, p. 349, etc.)

662.

Concile tenu à *Caen*, au dire de *Gilles* de *Bry* et de *D. Bessin;* assertion dont ils ne fournissent pas la preuve, et qu'on ne trouve appuyée d'aucun autre document.

(V. Ibid., t. I, p. 21.)

Vers cette époque doit se placer la fondation

d'un monastère à *Évrecy*, effectuée par un certain abbé *Chédulfe*, au temps du Roi *Childéric II*.

(V. Gall. Christ. XI., col. 407 A, etc.)

Vers 666.

Épiscopat de Saint *Gerbold*, treizième Évêque de *Bayeux*. Il était natif du village de *Livry*, où il fonda plus tard un monastère. Après quelques voyages en pays étrangers, il était revenu au Bessin et y avait occupé un chétif hermitage sur la côte, au village de *Ver*. L'histoire de sa vie est pleine de détails merveilleux, et sa mémoire subsiste dans la plupart des traditions populaires du pays.

(V. Neustr. Pia, p. 345. — Gall. Christ. XI, col. 350, D., etc. et 408 A.—Herm[t]. Hist. du dioc. de Bayeux,—et Trigan, Hist. Eccles., etc., loc. pr.)

Vers 690.

Fondation d'un monastère à *Fontenay* près de *Séez*, par Saint *Évremont*, riche seigneur du *Bessin*, qui renonça aux honneurs du siècle pour y embrasser la vie religieuse.

Il fleurit au temps de l'Évêque Saint *Annobert*, (689, etc.) et mourut vers l'an 720.

Quelques traits essentiels de sa légende paraissent avoir été empruntés de celle de saint *Évroul*, dont quelques-uns l'ont aussi cru le contemporain et même le frère.

Ce monastère de *Fontenay*, près de *Séez*, n'a rien de commun avec celui de *Fontenay*, près de *Caen*, avec lequel il n'a pas laissé d'être confondu. Ce sujet sera éclairci en son lieu.

(V. Gall. Chr. xi, col. 413. E. et 712 A. et Hermant, Hist., etc., loc. propr.)

708.

Monastère du *Mont-Saint-Michel*, au diocèse d'*Avranches*, fondé par l'Évêque *Autbert*.

Apparition de l'ange, et autres circonstances merveilleuses de cette fondation.

Le lieu de l'établissement se trouvait alors en terre ferme, et environné d'une vaste forêt. L'irruption des eaux qui a isolé le mont et l'a entouré d'une grève périlleuse, que la mer couvre à chaque marée, eut lieu dans la première année de cette même fondation.

(V. Neustr. Pia, p. 371, etc.—It. Gall. Christ. xi. col. 510 E, etc. —et Trigan, Hist., etc. loc. propr., etc.)

N. B. La catastrophe qui forma la baie du *Mont St-Michel*, dut naturellement s'étendre à d'autres

points des mêmes rivages. Il paraît qu'elle détruisit près de là, tout ce qu'on appelait la *Forêt de Scicy*, (ou de *Chesay*), et avec elle, un monastère de même nom, fondé au VIe siècle, par *St.-Pair*, (ou *Paterne*), qui fut ensuite Évêque d'*Avranches*. Ce nom de *St-Pair* est resté à un village de la côte, au sud de *Granville*, où l'on a cru reconnaître des vestiges de cet établissement.

(V. Neustr. Pia, p. 66, etc.—Gall. Christ. XI, col. 910. D. et 469 E., etc.—et *Trigan*, Hist., etc., loc. propr.)

Vers 798.

Transplantation effectuée par *Charlemagne*, de plusieurs peuplades de *Saxons* de l'*Elbe*, en diverses contrées de ses états, en partie, probablement, sur les côtes de la *Neustrie*.

(V. notre Mém. sur l'Invasion des *Saxons*, et leurs colonies au dioc. de *Bayeux*.)

809.

Thiorus, dix-septième Évêque de *Bayeux*, élevé à cette dignité par l'Empereur *Charlemagne*, au service duquel il avait été attaché comme *Clerc royal*.

(V. Gall. Chr. XI, col. 351, B.)

841, etc.

Premières invasions des *Normands*, sur le littoral de la *Neustrie*.

(V. Gest. Normann. ap. Duchesne, Hist. Norm., p. 1, etc. — et Chron. S. Steph. Cadom. ibid., p. 1016.)

Saint *Sulpice*, vingtième Évêque de *Bayeux*, est massacré à *Livry*, par les pirates *Danois*.

(V. Gall. Chr. XI, col. 351, C., etc.—et Hermant, loc. pr.)

843.

Capitulaire de l'Empereur *Charles-le-Chauve*, donnant à son féal *Atton*, le village de *Heidram* (probablement *Airan*), situé au comté de *Bayeux*, dans le canton appelé *Otlingua Saxonia*.

(V. Baluze, Cap[res], etc., t. II, p. 1440.)

851, etc.

Autre Capitulaire du même Empereur, portant nomination et envoi de Commissaires Impériaux dans plusieurs contrées de la *Neustrie*, au nombre desquels se trouve aussi mentionné le canton dit *Otlingua Saxonia*.

(V. Id. ibid., p. 69.)

Vers ce même temps, Saint *Aldric*, Évêque du *Mans*, avait établi dans cette même contrée une des cent cinquante-deux métairies qu'il fonda pour réparer les désastres de son Église. Ses disciples, auteurs de sa vie, ont écrit *Autlingua*, et on a imprimé *Saxoniæ*.

(V. id. Miscellan. etc. t. III, p. 61 et 62.)

855.

Les *Normands* descendent dans la *Seine* et vont piller *Bayeux*.

(V. vit. S. Philb. ab auct. coæv.)

Saint *Baltfride*, vingt-unième Évêque de *Bayeux*, massacré par les barbares, comme son saint prédécesseur.

(V. Gall. Chr. XI. col. 351 D. etc. et Herm. Hist. etc. loc. propr.)

876.

Descente de *Rollon* en *Neustrie*, avec une forte troupe de *Danois* et de *Norwégiens*.

(V. Dud. S. Quent. lib. II, p. 75 C. etc.)

879.

A la demande du roi d'*Angleterre*, *Elstan*, *Als-*

tem, ou *Adelstan*, son allié, *Rollon*, repasse dans cette île, et contribue puissamment à réprimer une révolte qui avait mis ce Prince en danger de se voir depouillé de ses états.

(V. Id. ibid. lib. II p. 78 A. etc.—Will. Gemet. lib. II, cap. XIII, pag. 229 C.—Rom. de Rou, m. s. etc.)

N. B. Il doit y avoir méprise de nom dans cet article, qui paraît ne pouvoir se rapporter qu'aux défaites du Roi *Alfred-le-Grand*, alors en fuite et caché dans la cabane d'un berger.

Adelstan, son petit-fils, avec lequel nos écrivains Normands paraissent le confondre, fut son deuxième successeur, et ne commença à régner qu'en 924.

(V. Art de vérif. les dates, tom. I, pag. 794, etc.)

886.

Première prise et sac de la ville de *Bayeux*, par *Rollon*. Il *épouse* (*More Danico*) *Pope*, fille du Comte *Bérenger*, qu'il avait tué dans le combat.

Rouen, *Evreux*, et plusieurs autres villes tombent successivement en son pouvoir.

(V. Dud. S. Quent. lib. II, p. 77 C. etc.—Will. Gemet. lib II. cap. XII, p. 229 A. — Ord. Vit. lib. III, p. 458 D. etc.)

890.

Les Normands marchent sur *St-Lo* et vont en *Bretagne*. Victorieux d'abord, ils sont ensuite défaits et repoussés avec une grande perte.

(V. Chronic. Sax. etc. — Chronic. Rheg. ap Duchesn. p. 113 A. etc.)

Dispersion et destruction des écrits historiques durant les ravages des invasions Normandes.

(V. Ord. Vit. lib. VI p. 613 C.)

912.

Charles-le-Simple cède la *Neustrie* à *Rollon*, à titre de *Duché*. Ce dernier répudie *Pope*, épouse *Gisèle*, fille du Roi *Charles*, et se fait baptiser avec tous les siens.

(V. Dud. S. Quent. lib. II, p. 84 C. etc. — Will. Gemet. lib. II, cap. XVII, p. 230 D. etc.— Ord. Vit. lib. III, p. 459 A. etc.)

Gisèle étant venue par la suite à mourir sans enfants, *Rollon* reprend *Pope*, et reconnaît un fils et une fille, nés précédemment de son union avec cette dernière.

(V. Will. Gemet. loc. cit. cap XXII, p. 233 B.)

951.

Mort de *Rollon*. Il avait abdiqué dès l'an 927, en faveur de son fils *Guillaume*, dit *Longue-Épée*. Il vécut près de cinq années après. Il y a erreur dans la date de 947, donnée par *Orderic Vital*.

(V. Dud. S. Quent. lib. III, p. 86 B. etc. — Will. Gemet. loc. cit. cap. XXII, p. 233 B. etc. — Ord. Vit. lib. III, loc. cit. p. 458 B. — Art de vérif. les dates, t. II, p. 820, etc.)

933.

Naissance du jeune *Richard*, fils de *Guillaume-Longue-Épée*. L'époque coïncide avec celle où *Guillaume* venait de réprimer la révolte de *Rioulf*, Comte du *Cotentin*. L'enfant est baptisé par *Henri Ier*, Evêque de *Bayeux*. Quelques-uns disent en 938.

Vers cette dernière époque, *Guillaume* le remet aux mains du Comte *Bothon*, pour être élevé à *Bayeux*, et y apprendre la *langue Danoise*, qui ne se parlait pas à *Rouen*.

Peu après, et dans le cours de la même année, le Duc va lui-même passer les fêtes de Pâques à

Bayeux, où il tient sa cour plénière, et il y reste jusqu'après les fêtes de la Pentecôte.

(V. Dud. S. Quent. lib. III, p 112 C. etc. — Rom. de *Rou*, et Chronique ascendante, etc. m. ss. — Gall. Christ. XI, col. 352 C.)

939.

Sur les sollicitations réitérées du Roi d'*Angleterre*, *Adelstan*, Guillaume entreprend de rétablir sur le trône de *France* le jeune *Louis IV*, dit d'*Outremer*, fils du Roi *Charles-le-Simple*, et neveu dudit *Adelstan*, à la cour duquel il s'était réfugié. Il se concerte à cet effet avec le célèbre *Hugues-le Grand*, Comte de *Paris*, et parvient à l'accomplissement de ce dessein.

(V. Ord. Vit. lib. III, p. 235, B.)

Vers le même temps, il s'occupait aussi de la restauration du monastère de *Jumiéges*, détruit par suite des invasions Normandes, et dont il releva en effet les débris.

(V. Dud. S. Quent. lib. III, p. 101 C. — Will. Gemet. lib. III, cap. VIII. p. 236 B. — Id, lib. VII. cap. XXII. p. 279 A. — Neustr. Pia, p. 301. — Gall. Chr. XI, col. 185 C., etc. 949 D. etc.)

944.

Après le meurtre de *Guillaume-Longue-Epée*, le

Roi *Louis IV*, dit *d'Outremer*, oubliant ce qu'il devait aux bons services de ce Prince, et aspirant à se ressaisir de la *Normandie*, pendant la minorité de son jeune fils *Richard Ier*, achète la coopération de *Hugues-le-Grand*, et lui fait sa part, en lui concédant l'*Hiesmois*, le *Bessin* et tout le *Cotentin*.

Cet accord entre eux fut de peu de durée; d'autres motifs amenèrent bientôt *Hugues* à des dispositions toutes différentes; le petit combat de *Corbon* (que quelques-uns appellent bataille de *Croissanville*), dénoua toute cette intrigue, au grand détriment de *Louis d'Outremer*, qui y fut fait prisonnier.

(V. Dud. S. Quent. lib. III, p. 120 B. etc. — Will. Gem. lib. IV, cap. I, p. 239 B, etc. — Id. ibid, p. 242 B, etc. — Ord. Vit. lib. VI, p. 619 A, etc.)

Un Roi de *Danemarck* (*Harald II*) joua un rôle important dans cette affaire, en qualité d'auxiliaire des *Normands*. Depuis plus d'une année, il se tenait à *Cherbourg* avec sa flotte, en attendant l'occasion de prendre part au débat. Sur la demande de *Richard*, il était venu débarquer au *rivage de la saline de Corbon*, à l'*embouchure de la Dive*. D'autres disent au *port de Varaville;* et

il avait posté ses troupes aux environs de *Bavent* et de *Croissanville*.

(V. Dud. S. Quent. loc. cit., p. 122 C. etc. — Will. Gemet. loc. cit., p. 237 C. 242 B, etc. — Ord. Vit. lib. VI, p. 619 C, etc. — et Rom. de Rou, m. s., etc.)

966.

Fondation de l'Abbaye du *Mont-Saint-Michel*, au diocèse d'*Avranches*, par le Duc *Richard Ier*. Par transformation ou réforme d'un établissement antérieur.

(V. Dud. S. Quent. lib. III, p. 153 B. — Gall. Christ. XI, col. 510, etc.)

987.

Avénement de *Hugues-Capet* à la couronne de *France*, favorisé par le Duc *Richard Ier*. *Capétiens* tenus pour être de race *Saxonne*.

(V. Will. Gemet. lib. V, cap. XIX, p. 248 B. — Id. lib. VIII, cap. XXVI, p. 304 C, etc. — Rec. des hist. de Fr., t. X, préf. p. I, etc.)

990.

Essai de fondation religieuse à *Fécamp*, par le Duc *Richard Ier*, sur les ruines d'un établissement

de religieuses antérieurement détruit par les *Normands*.

(V. Will. Gemet. lib. IV, cap. XIX, p. 248 A, etc. — Gall. Christ. XI, col. 201, etc.)

996.

Richard Ier tombe malade à *Bayeux* et se fait transporter à *Fécamp*, où il meurt.

(V. Dud. S. Quent. lib. III, p. 157, etc. — Will. Gemet. lib. V, p. 248 C, etc.)

Vers 997.

Le Duc *Richard II* épouse *Judith*, sœur de *Geoffroy* Comte de *Bretagne*. Il lui assigne douaire sur une centaine de villages dénommés et énumérés avec soin, avec leurs dépendances diverses, consistant en églises, moulins, étangs, pâturages, bois, terres labourées, etc.; le tout formant trois masses distinctes, à savoir : dans la Vicairie de *Cinglais* (entre *Caen* et *Falaise*), dans celle de *Kelgènes* (près de *Cherbourg*), et dans le canton de *Bernay* (*Cisois* ou peut-être *Lieuvin*).

Richard y ajoute 500 serviteurs de l'un et de l'autre sexe, pris du nombre des siens : « ex fa- « miliâ meâ. »

Cette charte est d'une grande importance pour la connaissance de l'état matériel du pays à cette époque.

On remarque aussi qu'elle peint bien le caractère doux et affectueux du bon *Richard*.

(V. Will. Gemet, lib. v, cap. XIII, p. 255. — Marten. Collect. ampliss., etc.)

1000.

Olaüs, Roi de *Norwège*, vient au secours du Duc *Richard II*, en querelle avec plusieurs de ses voisins. L'archevêque *Robert* le convertit à la foi chrétienne. Il retourne dans ses états où ses sujets le mettent à mort, en haine de la religion.

(V. Will. Gemet., lib. v, cap. XI, etc., p. 254 B, etc. — Chron. Sax. et Chron. Norm. — Rom de *Rou*, m. s., etc.)

Fondation de l'Abbaye de *Fécamp*, par le Duc *Richard II*, par transformation d'établissements antérieurs.

(V. Will. Gemet., lib. VIII, add. p. 317 A, etc. — Ord. Vit. lib. IV p. 259 C. — Gall. Christ. XI loc. cit. loc. 201, etc.)

1015?

Richard II donne ou confirme aux religieux de *Fécamp*, la possession du bourg d'*Argences*, avec ses dépendances, etc. On croit qu'ils le tenaient primitivement de son père le Duc *Richard Ier*. Mais les chartes relatives à ce sujet paraissent avoir été falsifiées et on ne peut s'en fier plausiblement à leur témoignage.

(V. nos Ess., etc., t. II, p. 367, etc.)

Vers 1015.

Première mention authentiquement connue de la ville de *Caen*, dans une charte du Duc *Richard II*, qui l'appelle *Cadon*. Il y donne à l'Abbaye de *Saint-Pierre-de-Chartres*, une maison située audit lieu de *Cadon*.

(V. Chart. original. in Bibl. reg. Paris.)

1022.

Fondation d'une Collégiale à *Troarn*, par *Roger de Montgommery*, premier du nom, laquelle Collégiale fut peu après changée en une Abbaye. Sujet enveloppé de beaucoup d'obscurités, sous

lesquelles se cachent probablement plusieurs falsifications.

Nous en avons fait article à part.

(V. nos Ess., etc., loc. supr. cit.)

Vers la même époque, ou un peu auparavant, la Duchesse *Judith* avait commencé à *Bernay* (diocèse de *Lisieux*), la fondation d'une Abbaye à laquelle elle eut l'intention de donner tout ce qui lui avait été concédé en dot dans cette contrée. Sa mort, survenue dans l'intervalle, n'interrompit que momentanément cette œuvre, qui fut terminée peu après par le Duc son époux.

(V. Neustr. Pia, pag. 398, etc. — It. Gall. Christ. XI, col. 830 B, etc.)

1024.

Le Duc *Richard II*, dans un acte confirmatif de donations antérieurement faites à l'Abbaye de *St.-Vandrille*, au diocèse de *Rouen*, cède ou garantit, à cet établissement, avec beaucoup d'autres objets de concessions diverses : « unum hospitem apud *Cadomum*, et decimam *nundinarum* « *de Prato*, apud eamdem villam. »

(V. Neustria Pia, p. 166).

Vers 1025.

Le même Duc *Richard II*, confirmant de nouveau les donations de son père et les siennes propres, précédemment faites à l'Abbaye de *Fécamp*, y ajoute de plus : « mercatum unum quâ-« libet hebdomadâ, apud *Argentias*, et decimas « telonei de burgo qui dicitur *Cadomus*, et unum « hospitem. »

(V. Neustria Pia, p. 216, etc.)

Cet acte est suspect, et on lui a donné la date de 1027, qui est évidemment fausse.

(V. ci-dessus, nos Essais, loc. cit. t. II, p. 367, etc.)

1026.

Mort du Duc *Richard II*. Son fils *Richard III* lui succède.

Robert, Comte d'*Hiesmes*, frère dudit *Richard III*, se porte pour son compétiteur, et se jette à cet effet dans *Falaise*, où *Richard* l'assiége jusqu'à ce qu'il l'ait réduit à se soumettre (1028).

Richard meurt peu après à *Rouen* (1031) et laisse le duché audit *Robert*.

(V. Will. Gemet, lib. V, cap. XVII, p. 257 A, etc.— Ord. Vit. lib. II, p. 459 D.)

Richard susdit avait épousé *Adèle*, fille de *Robert* Roi de *France*.

La charte dotale de ce mariage a été conservée par les Bénédictins et recueillie par D. Luc d'*Achéry*, sous la date de 1026.

On y trouve l'indication de plusieurs lieux du *Cotentin*, et notamment le château de *Cherbourg*, qu'elle appelle *Carusburc*.

Richard y mentionne aussi, comme l'un des objets de sa concession dotale, la *ville de Caen*, (*villam quæ dicitur Cathim, in Comitatu Bajocense, super fluvium Olnæ*), avec ses églises, ses vignobles, ses prairies, ses moulins, son marché, sa douane et son port, etc.

C'est à cette même année 1026, que paraît se rapporter l'aventure des amours du Comte *Robert* avec la célèbre *Harlette*, dont l'époque coïnciderait ainsi naturellement avec celle de l'entreprise dudit *Robert* sur *Falaise*. La naissance de son fils naturel, *Guillaume*, doit être de l'année suivante (1027), puisqu'on trouve ailleurs, que celui-ci atteignait *huit ans*, en 1035, lorsqu'il succéda à son père.

(V. Ord. Vit. lib. VII, p. 656 C.)

Cette aventure d'amours de *Robert* est des plus

romanesques, et a fourni de curieux détails aux Poëtes chroniqueurs de l'âge suivant. A travers quelques obscurités du sujet, il demeure plausiblement établi : que *Harlette* (ou *Harlève*) était de condition commune, et fille d'un bourgeois de *Falaise*, y exerçant la profession ou le commerce de pelleterie. Ceux qui ont prétendu en faire un *Chambellan* ou *Maître d'hôtel* de *Robert*, ont entendu peut-être qu'il le devint après, et en raison même de l'aventure. Ce ne serait qu'en ce sens qu'il serait possible d'admettre ce qu'ils en ont dit.

(V. Will. Gemet. lib. VII, cap. XVIII, p. 276 B.—Ord. Vit. lib. VII, p. 660 B.—Rom. de Rou, et Rom. des Ducs de Norm. m. ss.—Chronique Normande, etc.)

1030.

Monastère de *Cerisy*, au diocèse de *Bayeux*, fondé par le Duc *Robert Ier*, sur les ruines de l'ancien établissement de *St-Vigor*, détruit par les *Normands*.

(V. Will. Gemet. lib. VII, cap. XXII, p. 278 B.—Gall. Christ. XI, col. 408 E, etc.)

1031.

Le Duc *Robert* prend les armes pour soute-

nir les droits du jeune Roi *Henri Ier*, fils du Roi *Robert*, contre les manœuvres de sa mère *Constance*, qui prétendait faire passer la couronne à un autre fils, son puîné. Le Duc *Robert* obtient plusieurs avantages décisifs sur les rebelles, et parvient à faire triompher la cause du Roi *Henri*.

(V. Will. Gemet., lib. VI, cap. VII, p. 260 B, etc. — Ord. Vit. lib. VII, p. 655 A, etc.)

1034.

Fondation de l'Abbaye du *Bec*, au diocèse de *Rouen*, par le bienheureux *Hellouin*, (fils d'*Ansgot*), qui en devint le premier Abbé.

Hellouin s'était distingué jusqu'alors dans la profession des armes, qu'il abandonna à l'âge de trente-sept ans.

Cette maison du *Bec* devint presque aussitôt célèbre, et peut être considérée comme l'*École mère* des monastères de la province, et le principal foyer de la rénovation des études latines en *France*, après les invasions des Barbares.

Ce fut surtout à l'enseignement de l'un de ses premiers religieux, *St-Lanfranc*, Lombard de nation, qu'elle fut redevable de ses importants succès. La renommée de ce savant maître y attira

une foule d'élèves du plus haut rang, de la *France*, de la *Gascogne*, de la *Bretagne* et de la *Flandre*. Tout ce que l'époque produisit d'esprits et de talents supérieurs, avait passé par cette école, et on a cité parmi ses élèves, un Pape, dix Archevêques et Évêques, trois Abbés, etc., etc.

(V. Will. Gemet., lib. VI, cap. IX, p. 261 B. — Ord. Vit. lib. IV, pag. 529 D. — Gall. Chr. XI, col. 216, etc.)

A la même époque se rapporte la fondation des deux Abbayes de *Préaux* (de *St-Pierre* et de *St-Léger*), l'une d'hommes, l'autre de femmes, au diocèse de *Lisieux*, par *Onfroy de Veulles* (de *Vetulis*), et sa femme *Albérède*; la première sur les ruines d'un ancien monastère, détruit par les *Normands*.

(V. Gall. Christ. XI, col. 834 D, etc. — Id. ibid., col. 853 B, etc.)

1035.

Le Duc *Robert* entreprend un pélerinage en Terre-Sainte.

Il prend soin au préalable de présenter aux grands de la province, son jeune fils naturel, *Guillaume*, et le leur fait agréer pour être son successeur.

Il meurt empoisonné, à son retour à *Nicée* en *Bithynie*.

Son fils lui succède, *n'ayant encore que sept à huit ans*.

(V. Will. Gemet, lib. VI, cap. XII, pag. 266 C, etc. Id. ibid. cap. XIII, pag. 267 A.)

Des mécontents essaient de susciter des troubles en *Normandie*. Le jeune Duc *Guillaume* réclame à cette occasion l'assistance d'*Alain*, Duc de *Bretagne*, son parent et son tuteur. Celui-ci arrive, et commence à agir avec vigueur. Il meurt empoisonné au moment où il assiégeait le château de *Montgommery*.

(V. Ord. Vit., lib. VIII, p. 655 C.)

1036.

Turstin le *Goiz*, ou le *Goz*, Comte d'*Hiesmes*, ayant le gouvernement de la ville de *Falaise*, offre de la livrer au Roi de *France*. Le Duc en fait faire le siége, et s'en rend maître après avoir détruit une partie des murs de la forteresse. Le gouverneur infidèle est privé de tous ses biens, et forcé de s'expatrier.

(V. Will. Gemet, lib. VII, cap. VI, p. 270 A.)

1046.

Fondation de l'Abbaye de *St-Pierre-sur-Dive*, par *Lesceline*, femme de *Guillaume*, *Comte d'Eu*, frère naturel du Duc *Richard II*.

Éclat de cet établissement sous ses deux premiers abbés. Moines occupés de poésie et de musique sacrée. Autres, habiles libraires copistes.

(V. Ord. Vit. lib. III, p. 460 A.— Gall. Chr. XI, col. 728 D, etc.)

Vers le même temps les factions continuent d'agiter la *Normandie*. Un parti redoutable se forme contre *Guillaume*, en faveur de *Guy de Bourgogne*, son cousin, petit-fils de *Richard II*, par sa mère.

Les principaux Seigneurs du *Bessin* et du *Cotentin* étaient entrés dans le complot, dont l'exécution allait être immédiate, lorsque *Guillaume*, averti de tout par un idiot, qui avait surpris et compris quelques paroles imprudentes des conjurés, prit la fuite, de *Valognes*, où il se trouvait alors, et se rendit en toute hâte, aux *Vés de St-Clément* d'abord et à *Rye*, puis de là, à l'aventure et à travers champs, à *Falaise* et à *Rouen*,

d'où aussitôt il se mit en rapport avec *Henri I*, Roi de *France*, qui s'engagea à lui fournir d'utiles secours.

(V. Guill. Pictav. Gesta Guill., Duc. p. 179 C.— Ord. Vit. lib. VII, p. 656 C, etc. — Rom. de Rou, m. s. — et Chron. Norm., etc.)

1047.

Cet état de choses amena la bataille du *Val des Dunes*.

Elle fut livrée dans une plaine, alors ainsi nommée, à environ trois lieues de *Caen*, entre *Argences* et le pays de *Cinglais* (quelques-uns ont dit, le jour de la fête de *St-Laurent*).

Le roi de France y avait amené trois mille hommes d'armes. Le nombre de l'armée de *Guillaume* n'a pas été évalué. On croit que les révoltés n'étaient pas moins de trente mille.

On remarque que les Communes figurèrent dans ce combat.

L'armée combinée du Roi et du Duc, occupait le pays compris entre *Argences* et *Mésidon*.

Le Roi de *France* avait entendu la messe le matin, en l'église de *St.-Brice* de *Valmeray*.

Au moment de la rencontre, *Raoul Tesson*, Baron de *Thury*, au pays de *Cinglais*, sortit des

rangs des rebelles et alla, avec tous les siens, se ranger sous l'étendard de son Seigneur.

La mêlée fut des plus rudes, *Guillaume* y fit des prodiges de valeur.

Le Roi de *France* fut renversé d'un coup de lance par un chevalier du *Cotentin*, mais il se trouva secouru à temps et se releva aussitôt.

A la fin, les rebelles furent défaits; les débris de leur armée prirent la fuite vers l'*Orne* pour la traverser entre *Fontenay* et *Allemagne*. Là encore ils éprouvèrent des pertes cruelles et se noyèrent au passage, en tel nombre, dit la chronique, que « les moulins de *Bourbillon* en furent éclusés. »

(V. Guill. Pictav. loc. cit., p. 179 C, etc. — Will. Gemet., lib. VII, cap. XVII, p. 275 D, etc. — Ord. Vit. loc. cit. p. 638 C, et 657 A, etc. — Chron. Norm. — et. Rom. de Rou, m. s, etc.)

N. B. — On remarquera que dans le récit de ces évènements, quelques-uns ont écrit *Argentan* pour *Argences*, apparemment faute de connaître le pays et la signification du mot *Argentiæ*. Cette erreur paraît s'être glissée d'abord dans la *Chronique* de *Normandie*, d'où elle a passé dans plusieurs Histoires modernes, et même dans l'*Art de vérifier les dates*.

Même année, Concile tenu à *Caen*, *pour le rétablissement de la paix*.

(V. Gall. Christ. XI, col. 358 C.)

N. B. Ce Concile paraît avoir été continué par un autre sur le même objet, tenu en 1061, et dont il sera parlé ci-après.

Vers 1048.

Fondation de l'Abbaye de *Fontenay* près *Caen*, au diocèse de *Bayeux*. Œuvre des deux frères *Raoul* et *Erneiz Tesson*, puissants Seigneurs du *Cinglais*, possessionnés aussi dans le *Bocage* et ailleurs.

Nous avons traité de ce sujet en son lieu.

(V. nos Ess., etc., t. II, p. 388, etc.)

La date de cette fondation paraît éclaircie par ces deux circonstances : Que l'Évêque *Hugues III* en donna l'autorisation vers 1047, et qu'il mourut en 1049.

(V. Gall. Christ. XI, col. 353 C.)

Quelques-uns ont confondu cette Abbaye de *Fontenay* près *Caen*, avec celle de *Fontenay* au diocèse de *Séez*, et les ont données pour une seule et même. C'est une grave erreur de laquelle n'a pas su se garantir l'auteur du *Neustria Pia*.

(V. Neustr. Pia, p. 79.— et Gall. Christ. XI, col. 413 E, et 712 B, etc.)

1048?

Fondation de l'Abbaye de *Troarn*, par *Roger* de *Montgommery*, deuxième du nom, et *Mabile de Bellesme*, son épouse, par suppression ou transformation de la Collégiale y existante.

(V. notre article Ess., etc., t. II, p. 367, etc.)

1049.

Mort de *Hugues III*, vingt-huitième Évêque de *Bayeux*.

Il était fils de *Raoul*, *Comte d'Ivry*, et par conséquent neveu du feu Duc *Richard I*.

Il eut pour successeur *Odon I*, frère utérin du Duc *Guillaume*, né du mariage de sa mère *Harlette* avec le Seigneur *Herlouin de Conteville*.

Ce mariage d'*Harlette* n'ayant dû avoir lieu qu'après la mort du Duc *Robert I*, arrivée en 1035, il s'en suit qu'*Odon* aurait eu moins de quinze ans à l'époque où il dut être promu à l'Épiscopat.

(V. Gall. Christ. XI, col. 353 D, etc.)

1050.

Restauration du Monastère d'*Ouche*, (*Uticense*) autrement de *St.-Evroul*, au diocèse de *Lisieux*, par la famille de *Grentemesnil*, etc., sur les ruines de l'ancien établissement détruit par les *Normands*.

(V. Will. Gemet., lib. VII, cap. XIII, p. 779 C. — et Gall. Christ. XI, col 813 D, etc.)

Vers le même temps, fondation du Prieuré de *St.-Gabriel*, au diocèse de *Bayeux*, par les Seigneurs de *Creully*, *Richard*, fils de *Tursting*, etc. C'était sous l'Épiscopat d'*Odon*, et avant la conquête de l'*Angleterre*, par conséquent entre 1049 et 1066. *Mabillon* s'est trompé en adoptant la date de 1070.

(V. nos Ess., etc. t. II, p. 408, etc.)

Ce *Tursting* susdit paraît avoir été fils du Comte *Raoul*, oncle de *Richard II*, comme on peut l'inférer de la charte de ce Duc, à laquelle souscrivent ledit *Raoul* et ses fils, *Tursting*, etc.

(V. Diplomatic, vol. IV.)

On remarque que les noms de famille, peu

usités jusqu'alors, ne commencent guère à se montrer que vers cette époque.

(V. les Cart[res] et les chartes, pass. etc.)

Vers le même temps encore, fondation de l'Abbaye de *Grestain*, au diocèse de *Lisieux*, commencée par *Hellouin* de *Conteville*, beau-père du Duc *Guillaume*, et continuée et achevée plus tard par les fils dudit *Hellouin*, *Odon*, Évêque de *Bayeux*, et *Robert*, Comte de *Mortain*.

(V. Gall. Chr. XI, col. 842 B, etc.)

It. du Monastère de *St.-Martin de Séez*, sur les ruines d'un autre plus ancien, subsistant audit lieu de *Séez*, par l'Évêque *Ives* de *Bellesme*, aidé de *Roger de Montgommery*, marié à sa nièce *Mabile*, etc.

(Id. ibid. col. 712 D, etc.)

Et enfin aussi de l'Abbaye de femmes, dite de *St.-Désir*, à *Lisieux*, par translation d'un établissement commencé à *St.-Pierre-sur-Dive*, par *Lesceline*, veuve de *Guillaume*, *comte d'Eu*.

(Id. ibid. XI, col. 855 E, etc.)

1052, etc.

De fâcheux dissentiments s'étaient élevés entre le Duc *Guillaume* et le Roi de France *Henri Ier*.

Déjà deux fois celui-ci s'était compromis dans les intrigues et les entreprises hostiles de *Guillaume*, Comte d'*Eu* (1049) et de *Guillaume*, Comte d'*Arques*, (1050) deux Princes du sang ducal, nouveaux compétiteurs de *Guillaume*, contre lequel il s'était fait surtout visiblement l'auxiliaire du second.

Un peu plus tard, il prend le parti de l'attaquer lui-même pour son propre compte, et se porte sur la *Normandie* avec deux corps d'armée, qui doivent l'envahir par deux points différents.

Bataille livrée à *Mortemer-sur-Eaulne*, gagnée par les généraux de *Guillaume* contre *Eudes* (ou *Odon*) frère du roi *Henri*.

Plus de 50,000 Français périrent dans cette affaire.

Guy, Comte de *Ponthieu*, y fut fait prisonnier, et conduit au château de *Bayeux*, où il resta détenu pendant deux ans.

Le Roi *Henri*, qui marchait de sa personne par l'*Hiémois*, sur la *Basse-Normandie*, se retira avec précipitation.

Guillaume de Jumiège et *Orderic Vital* donnent la date précise de 1051. Le second ajoute : « huit ans après la bataille du *Val des Dunes*. » Il met cette remarque dans la bouche de *Guillaume* à son lit de mort.

(V. Guill. Pictav., p. 186 C, etc. — Will. Gemet. lib. VII, cap. XXIV, p. 281 B, etc. — Ord. Vit. lib. VII, p. 636 D, etc., 657 D, etc.)

1053.

Mariage du Duc *Guillaume* avec *Mathilde*, fille de *Baudouin*, Comte de *Flandre*.

Il y avait entre les jeunes époux *parenté*, ou peut-être seulement *affinité* avouée ; mais sur la nature et les causes de laquelle il reste beaucoup d'obscurité.

Les anciens Historiens ne se sont pas mis en peine d'éclaircir ce sujet.

Quelques modernes ont pensé que les jeunes conjoints étaient cousins au deuxième degré, *Mathilde* ayant dû, selon eux, avoir pour aïeule, une Princesse Normande, *Éléonore*, sœur des Ducs *Richard III* et *Robert I*.

Mais il a été assez bien établi, contre leur opinion, que cette même *Éléonore*, mariée en effet au Comte de *Flandre*, *Baudouin IV*, dit *le Barbu*,

n'avait été que sa seconde femme; qu'il avait d'abord, et long-temps auparavant, épousé *Ogive* de *Luxembourg*, morte seulement en 1030, et que *Baudouin V*, dit *le Pieux*, son fils, et père de *Mathilde*, déjà marié en 1026, ne pouvait être né que de ce premier lit.

De ce côté donc, il n'y aurait point de *parenté*, mais seulement peut-être *affinité* éloignée et assez impropre, mais qui a pu être jugée autrement alors.

On a trouvé d'autre part, sur *Adèle de France*, mère de *Mathilde*, qu'avant son mariage avec *Baudouin V*, dit *le Pieux*, elle avait été mariée (ou peut-être seulement fiancée) avec le Duc de Normandie, *Richard III*; ce qui la rendait, dit-on, tante de *Guillaume*.

A quoi quelques-uns objectent :

1° Qu'il n'est pas certain que le mariage stipulé entre *Richard III* et sa fiancée *Adèle*, ait été en effet conclu et consommé.

2° Qu'il y a doute aussi sur le point de savoir si cette fiancée *Adèle*, non autrement désignée, est bien véritablement *Adèle de France*, et la même qu'épousa ensuite le Comte *Baudouin*.

En tous cas, cette dernière alliance ne produirait aussi qu'une affinité.

Il y a eu grave discussion sur tous ces points.

(V. *Huet*, Orig. etc, p. 175. — *Dumoulin*, Hist. etc., p. 148. — *Eudemare*, Hist., etc., p. 81. — *Trigan*, Hist. Eccl., etc. t. II, Append. ad calc, p. 72, etc., et t. III, app. etc., p. 3, etc. — Art. de vérif., etc. — Chron. des Comtes de Flandre. loc. propr. — *Balder*, Chron. ap. Marten., t. III, anecdot. col 380, etc.)

Quoi qu'il en soit, il en résulta, de la part de l'autorité ecclésiastique, des difficultés que l'on raconte diversement.

Selon les uns, elles vinrent de l'Archevêque de *Rouen*, *Mauger*[1], oncle de *Guillaume*; les autres les attribuent au Pape *Nicolas III*. Nous avons exposé ailleurs ces deux opinions.

(V. nos Ess., etc., t. II, p. 172, etc.)

Le débat finit par une ratification régulière du mariage, sauf conditions, qui furent la fondation des deux grandes Abbayes de Caen, imposée aux deux époux, et peut-être aussi celle des quatre Hôpitaux de *Rouen*, *Caen*, *Bayeux* et *Cherbourg*.

Il paraît que cette heureuse conciliation fut l'ouvrage de Saint *Lanfranc*, alors Prieur de l'Abbaye du *Bec*.

(V. id. loc supr., cit.)

1053. — 1054.

C'est à cette époque que doit se rapporter la fondation d'un premier Hôpital à *Caen*, par le Duc *Guillaume*.

Nous venons de dire par quelle circonstance elle paraît devoir s'expliquer.

L'établissement se trouvait placé dans ce que nous appelons actuellement *l'Ile des Casernes*, entre les ponts de *Vaucelles* et de *l'Hôtel-Dieu*.

(V. Cartul. Dom. Dei Cadom. — et nos Ess., etc., t. II, p. 172, etc.)

1055.

Concile provincial tenu à *Lisieux*.

Mauger, Archevêque de *Rouen*, y est déposé comme indigne de ses hautes fonctions. *Mauger* était frère des Ducs *Richard III* et *Robert Ier*, et par conséquent oncle de *Guillaume*. Il paraît qu'il avait montré peu de bienveillance pour son neveu dans l'affaire de son mariage. Ses mœurs étaient d'ailleurs fort décriées.

(V. Will. Gemet, lib. VII, cap. VII, p. 270 B. — Id. ib. cap. XXIV, p. 281 A, etc. — Rom. de Rou, m. s. etc.)

1056. — 1064.

Fondation de l'Abbaye de *Lessay*, au diocèse de *Coutances*, par *Richard Turstin*, *Haldup* et son fils *Eudes*, proches parents du Duc *Guillaume*.

(V. Gall. Chr. XI, col. 916 E, etc.)

1059.

Henri n'avait pas renoncé à l'espoir de se ressaisir de la *Normandie*.

Il s'associa à cet effet avec le Comte d'*Anjou*, *Geoffroy Martel*, et se jeta de nouveau sur le pays.

Il avait pénétré par l'*Hiesmois* et s'était avancé dans le *Bessin*, jusque sur la *Seulle*; partout pillant et brûlant villes et bourgs.

De là il se disposait à porter les mêmes ravages dans le *Lieuvin* et le *Roumois*, et déjà à cet effet il avait passé l'*Orne à Caen*, *ville alors sans défense*, et se dirigeait sur la *Dive*, qu'il se proposait de passer au pont de *Varaville*.

Ce fut là le terme de ses succès.

Guillaume, qui était sorti de *Falaise*, à la tête

d'une vingtaine de mille hommes, grossie d'un bon nombre de paysans, l'attaque à l'improviste sur ce point.

Le pont était de bois; environ une moitié de l'armée française l'avait passé; l'autre moitié restait en-deçà; *Guillaume* fondit sur cette arrière-garde qui encombra précipitamment le pont; cette surcharge le fit rompre; la marée était haute et la rivière pleine; une foule d'hommes périrent dans les eaux, les autres tombèrent sous le fer des *Normands*.

Henri se retira encore une fois.

Il survécut peu à cet événement.

(V. Guill. Pict. p. 188 B, C, D. — Will. Gemet, lib. VII, cap. XXVIII, p. 283 B, etc. — Rom. de Rou, m. s., etc.)

Le château de *Caen* n'existait point à cette époque. Il y a lieu de penser qu'il fut fondé peu de temps après. On ne le trouve positivement nommé que vers 1082.

(Chron. Norm. et Rom. de Rou, m. s. — Gall. Chr. XI, instr. col. 70 A. — Huet. Orig. etc. p. 38, etc. — et nos Ess. etc., t. II, p. 272, etc.)

Le 15 de mai de cette même année, eut lieu la consécration de l'église abbatiale de *St.-Martin de Troarn*, par *Odon*, Évêque de *Bayeux*.

(V. Gall. Chr. XI, col. 416 E.)

Vers 1060.

Fondation de l'Abbaye de *Corneilles*, au diocèse de *Lisieux*, par *Guillaume Fitz Osberne*, Baron de *Crépon*, parent et sénéchal du Duc *Guillaume*.

(V. Id. ib. XI, col. 846 D, etc.)

1061.

Concile tenu à *Caen*, pour l'établissement de la *Trève de Dieu*, etc.

Guillaume y rassembla l'Archevêque de *Rouen*, ses suffragants et tous les Abbés de la province, pour aviser aux moyens de réprimer les désordres des guerres privées. Il était devenu tel, qu'il n'y avait plus aucune sûreté ni pour les personnes ni pour les possessions d'aucune espèce.

L'établissement de la *Trève de Dieu* eut pour objet d'introduire une *interruption régulière* dans un système de violences qu'il n'était au pouvoir de personne d'arrêter autrement.

C'est alors que fut établie aussi la loi du *Couvre-feu*, qui a donné lieu à tant de déclamations anglaises, et dont la trace subsiste, conservée encore dans nos usages locaux.

L'assemblée se tint au lieu qu'on appelle actuellement *St^e-Paix*, devenu l'un des faubourgs de *Caen*.

Le Duc y avait fait apporter les principales reliques des Saints de la province, sur lesquelles les Barons et les Seigneurs Normands jurèrent l'observation des réglements émanés du Concile.

Le pieux *Maurile* y siégea comme Archevêque de *Rouen*.

Une chapelle fut fondée sur les lieux, en commémoration de l'événement, et fut appelée en conséquence *St^e-Paix* de *Toussaints*, ou *Église de tous les Saints*.

Quelques-uns placent cette fondation à une autre date, et la rapportent à un autre objet.

D'autres aussi reportent plus haut la tenue de ce Concile, ou bien en admettent deux, qu'on aurait tenus à dix ans de distance, au même lieu et pour la même fin.

(V. nos Ess. etc., t. I, p. 298, etc.)

1063.

Fondation du prieuré de saint *Julien* de *Rou-*

cheville, à *Bavent*, par *Guillaume* de *St-.Brice*, en faveur de l'Abbaye de *St.-Julien de Tours*.

(V. Id. ibid.. p. 384.)

1064.

Arrivée du Prince Anglais *Harold* à la cour de *Guillaume*. Ce dernier qui avait déjà fixé ses vues sur la couronne d'*Angleterre*, désirant éviter la concurrence de *Harold*, tire de celui-ci des promesses, suivies de serments solennels, par lesquels il s'engage, la mort du Roi *Édouard* survenant, à ne former aucunes prétentions sur son héritage, et à s'employer au contraire à faire valoir celles de *Guillaume*, qui, à ces conditions, lui promet de son côté, la main de sa fille *Alix*.

Il paraît que ce serment fut prêté d'abord à *Bonneville-sur-Touque*, et renouvelé ensuite à *Bayeux*, (ou peut-être à *Rouen*), et de cette fois sur des reliques cachées, qu'on ne découvrit à la vue de *Harold*, que lorsque déjà l'acte d'engagement était consommé de sa part.

Les Bénédictins auteurs de l'Art de vérifier les dates, placent ce voyage en 1062.

(V. Guill. Pict. p. 191 A, etc. — Will. Gemet. lib. VII, cap. XXXI, p. 285 B. etc. — Ord. Vit. lib. III, p. 492 A. — Rom. de Rou, m. s. etc.)

Vers la même époque, fondation du prieuré de *St-Martin* de *Tailleville* (au village de *Langrune*), pour l'Abbaye de *Troarn*, par *Turstin* de *Creully*, etc.

Nous en avons traité ailleurs.

(V. nos Ess., etc., t. II, p. 364, etc.)

1066.

Fondation de l'abbaye de *Ste-Trinité* de *Caen*, par la Duchesse *Mathilde*, épouse de *Guillaume* dit le *Bâtard*.

La consécration en fut faite le 18 juin de la même année.

Sujet traité en son lieu.

(V. Ibid, t. II, p. 6, etc.)

Même année,—fondation du prieuré de *St-Vigor*, près *Bayeux*, par l'Évêque *Odon*, sur les ruines de l'établissement du *Mont Chrismat*, dit aussi de *St-Vigor*.

(V. Gall. Christ XI, col. 354 C, etc.)

Vers le même temps, fondation du prieuré de *Beaumont* en *Auge*, au diocèse de *Lisieux*, par Robert *Bertrand* de *Roncheville*, dit le *Tort*, et sa femme *Suzanne*.

(V. Id. ibid. col. 850 A, etc.)

La fondation de l'Abbaye de *St-Étienne* de *Caen*, par le Duc *Guillaume*, avait aussi été commencée dès-lors, et la Chronique du *Bec* prétend même que *St-Lanfranc* avait été chargé de s'en occuper dès l'an 1063. *Lanfranc* était un religieux, prieur et chef des écoles de cette maison du *Bec*. C'est à lui que fut en effet confié le soin d'organiser celle de *Caen*, et il en devint le premier Abbé.

Apparemment quelques obstacles retardèrent l'entreprise. Les chartes de dotation, sans dates précises, sont du reste évidemment postérieures à l'expédition d'*Angleterre*, puisque *Guillaume* y prend le titre de Roi, et il est bien connu que la dédicace n'eut lieu qu'en 1077.

Nous devons sur le tout renvoyer à notre article spécial.

(V. nos Ess. etc. t. II, p. 51, etc.)

On remarquera qu'il nous reste, comme traces de cette mission de *St-Lanfranc*, un bon nombre de contrats qu'il passa pour l'acquisition du terrain de l'Abbaye, et d'autres propriétés, tant dans la prairie de *Caen*, que dans les environs de la ville; et que quelques-uns de ces actes nous fournissent les moyens de déterminer

certaines valeurs courantes de l'époque, notamment celles de l'*Arpent de Vignes* et de l'*Acre de terre en labour*.

Au milieu de ces pieuses occupations, le Duc *Guillaume* avait reçu presque à la fois la nouvelle de deux événements d'une haute importance, à savoir :

La mort du Roi d'*Angleterre, Édouard-le-Confesseur*, et l'occupation soudaine du trône de ce Monarque par le Prince Saxon *Harold.*

On sait que *Guillaume* avait lui-même annoncé précédemment des prétentions à la succession éventuelle de ce même monarque, et que le Prince *Harold* s'était engagé à lui en procurer la possession.

Guillaume alléguait en outre les dispositions personnelles du feu Roi *Édouard*, et un testament par lequel celui-ci avait dû le déclarer positivement son héritier.

Il fut donc saisi d'une violente colère contre *Harold*, et jura *par la splendeur de Dieu* (c'était son serment ordinaire), qu'il punirait cet acte d'insigne mauvaise foi.

L'entreprise semblait difficile. *Guillaume* consulta quelques amis qui redoublèrent son embarras par celui qu'ils lui témoignèrent. Ils

lui conseillent d'assembler les états. Les états assemblés refusent de donner leur concours. L'entreprise leur paraît trop périlleuse. Ils ne doivent d'ailleurs leur service que sur terre ; ils ne veulent pas qu'on l'étende à une expédition par mer.

Guillaume ne se rebute point. Il diffère, et bientôt descendant aux négociations particulière , il finit par tirer, de chacun de ses opposants, à peu près sa quote-part de ce que tous ont refusé en masse. Seulement les délibérants réunis exigent de lui un acte, par lequel il dé clare que ce qui sera fait ne pourra jamais être invoqué comme faisant titre pour l'avenir, et qu'on ne l'a fait que volontairement et sans y être obligé en aucune façon.

Après une telle garantie, nul ne pense plus à rien qu'à partager la gloire de l'entreprise projetée. L'un fournit dix, l'autre vingt, un troisième même jusqu'à trente vaisseaux. Évêques, Barons, Communes, tout le monde est occupé de constructions et d'équipement. D'un bout de la *Normandie* à l'autre, tout est en armes. Toute la jeunesse de *Caen*, toute celle des villes, des bourgs et des villages voisins s'enrôle, et les préparatifs commencés vers le mois de mars, se trouvent terminés peu après la fin d'août.

Soixante mille hommes sont embarqués, dont plus de trente mille de cavalerie. Six cents quatre-vingt-seize vaisseaux sont chargés de vivres, d'armes et de bagages. Les autres portent les combattants.

Le Duc est monté sur un vaisseau qu'un fanal fait connaître durant la nuit, et qu'une flamme dorée indique et décore pendant le jour. Il porte à son avant, une statue de cuivre, représentant un enfant, armé d'un arc, en position de décocher une flèche sur l'*Angleterre*.

Le total de la flotte ne formait pas moins de trois mille vaisseaux.

Elle s'était d'abord réunie à *Dive*, d'où elle s'était portée ensuite à *St-Valery*.

Guillaume part, et bientôt touche les côtes d'*Angleterre*, où il débarque le 28 de septembre, veille de la fête de *St-Michel*, à *Pevensey*, dans le comté de *Sussex*.

Le premier soin après le débarquement fut de tracer un camp; mais suivant les règles de la castramétation alors en usage, il fallait élever plusieurs châteaux pour le fortifier. Ces forteresses étaient de bois; le Duc les avait apportées toutes fabriquées et il ne fallut que les monter.

Depuis le 29 septembre jusqu'au 13 octobre

suivant, tout se passa en négociations entre le Duc *Guillaume* et *Harold*. Celui-ci se refusa à toutes les propositions, même à celle d'un combat singulier, qui devait terminer la querelle entre les deux compétiteurs. Une bataille était devenue urgente. *Guillaume* la livra, le 14, dans les champs d'*Hastings*.

Avant le combat, le jongleur *Taillefer*, attaché au service personnel du Duc, s'avançait à cheval, devant les siens, chantant à haute voix la chanson guerrière de *Roland*, et exécutant plusieurs jeux de lance dont les *Anglais* parurent ébahis.

La bataille dura tout le jour, et la victoire demeura long-temps indécise. Les *Anglais*, retranchés dans leur camp, y formèrent un carré que les *Normands* ne purent entamer. Ce ne fut qu'en feignant de fuir que ceux-ci les forcèrent à sortir de leurs retranchements, et alors aussi, et même dans la plaine où ils les avaient attirés, la lutte fut encore terrible et long-temps incertaine.

Enfin la victoire resta aux *Normands*; le Roi *Harold* fut tué; son armée, forte de cent mille hommes, fut taillée en pièces et mise en déroute, et le vainqueur, marchant sur *Londres*, reçoit

presque aussitôt la soumission de cette ville, où il se fait reconnaître et proclamer Roi.

(V. Guill. Pict. p. 191 A, etc. 196 D, etc. et 199 B, etc. — Will. Gemet., lib. VII, cap. XXXI, etc, p. 285 B, etc.— Ord. Vit. lib. III, p. 492 A, etc. 500 A, etc.— Rom. de Rou, m. ss. etc.)

1067.

Fondation de l'Abbaye de Saint-*Martin* de *la Bataille*, en *Angleterre*, au lieu même où avait été livrée la bataille d'*Hastings*, dite aussi de *Senlac*, et en commémoration de cet événement.

(V. Will. Gemet. lib. VII, cap XXXVII, p. 288 A. — Ord. Vit. lib. IV, p. 505 B, etc. — Monastic. Anglic. I, 310, etc. — Rom. de Rou m. s. etc.)

On y avait dressé et on y a conservé long-temps une liste de noms des Chevaliers Normands qui accompagnèrent le Duc *Guillaume* dans son expédition contre l'*Angleterre*. Les Anglais appellent cette liste *the roll of Battle Abbey*, c'est-à-dire *le role de l'Abbaye de la Bataille*. Il en a été fait beaucoup de prétendues copies, toutes offrant entre elles des différences aussi nombreuses qu'importantes, qui s'expliquent autrement que par des erreurs de copistes, et font en cela peu d'honneur à ceux qui se les sont permises. La leçon la plus fidèle est peut-être celle qui s'éloigne le

moins du texte (authentique) du roman de *Rou*. De deux choses l'une : *Robert Wace* a dû suivre la liste de l'Abbaye, si elle existait de son temps, ou bien il a dû en fournir les éléments, s'il est antérieur, et s'il a composé lui-même la sienne.

Nous croyons avoir reconnu le type primitif de ce rôle dans un manuscrit du *roman de Rou*, marqué du nom de cette Abbaye, comme lui ayant appartenu, et maintenant existant à la Bibliothèque du Roi, au Muséum de Londres, gr. in-fol., n° 4, cxi. 9.

Cette liste même n'a jamais été complète. Beaucoup de noms qui n'y figurent pas sont connus comme ayant eu un droit incontestable à y être admis.

(V. nos Rech. sur la Tapiss. de Bayeux, in 4° 1824 note, p. 59, etc.— et nos Ess. etc. t. III p. 254.)

1070.

Saint *Lanfranc*, premier Abbé de *Caen*, est nommé Archevêque de *Cantorbery*.

C'est dans l'école qu'il avait fondée dans nos murs, que les habitants de *Caen* puisèrent d'abord le goût qu'ils ont toujours conservé depuis pour les lettres et les sciences.

Un religieux de Saint-*Pierre*-sur-*Dive* qui écri-

vait dans le siècle suivant, chante dans ses vers la célébrité de cette école et les fruits précieux qu'on en recueillait de son temps dans notre ville.

Guillaume de Bonne Ame, l'un des élèves de l'établissement, succède à son maître dans l'emploi d'Abbé de Saint-*Etienne*. Il continue la construction de l'Abbaye, commencée par Saint *Lanfranc*.

(V. Guill. Pictav., p. 194 B, etc. — Will. Gemet., lib. VI, cap. IX, p. 262 C. etc. — Ord. Vit. lib. III, p. 494 B, etc. — Id. lib. IV, p. 519 A, etc. — Gall. Christ. XI, col. 216, etc. — Id. ib. col. 420 et 422, etc. — Vit. Abbat. Beccens. Vet. script. monum. vol. VI, etc.)

Fondation de l'Abbaye d'*Almenesches*, entre *Argentan* et *Séez* (abbaye de femmes), par *Roger* de *Montgommery* et *Mabile* de *Bellesme*, son épouse, sur les ruines d'un ancien établissement détruit.

(V. Gall. Christ. XI, col. 735 E, etc.)

1072.

Fondation de l'Eglise de Saint-*Gilles* de *Caen*, par *Guillaume* et *Mathilde*, pour servir d'Hôpital aux pauvres de ce quartier de la ville. Elle devient ensuite paroissiale par concession de l'Evêque *Odon*.

(V. Cartul. S. Trinit. — et nos Ess., t I, p. 301, etc. et t. II, p. 180, etc.)

1075.

La Princesse *Cécile*, fille de *Guillaume*, qui avait été offerte à Dieu, dans son enfance, par ses parents, le jour de la Dédicace de l'Abbaye de Sainte-*Trinité*, en 1066, après avoir été élevée dans ce monastère, prononce ses vœux à l'Abbaye de *Fécamp*, en présence du Roi son père et de toute sa cour. Ce fut l'Archevêque de *Rouen*, *Jean II*, qui reçut sa profession.

(V. Cartul. S. Trin. — Ord. Vit. lib. v, p. 548 B, etc. — Gall. Christ. xi, col. 36 B.)

1077.

Dédicace de l'Abbaye de Saint-*Étienne* de *Caen*, le 13 septembre, par *Jean II* (*de Bayeux*), Archevêque de *Rouen*, aidé de tous les Évêques de la province. Le Roi *Guillaume* assiste à la cérémonie avec toute sa famille et tous ses hauts Barons. Saint *Lanfranc* s'y trouvait, récemment arrivant de *Rome*, au retour d'une importante mission.

(V. Cartul. S. Steph. — Ord. Vit. lib. v, p. 548 C, etc. — Gall. Chr. xi, loc. supr. cit.)

Dans la même année aussi, eut lieu la Dédi-

cace de l'Eglise Cathédrale de ***Bayeux***, et ***Guillaume*** y présida de même avec toute sa famille.

(V. Ord. Vit. lib. v, p. 548 D. — Gall. Christ. xi, loc. cit. col. 355 D.)

1079.

Guillaume de Bonne Ame, deuxième Abbé de *Caen*, est fait Archevêque de *Rouen*. *Gislebert* lui succède dans ses fonctions d'Abbé.

(V. Chron. Cadom. — Gall. Chr. loc. cit. col. 37 A, etc., et 424 B, etc.)

1080.

Fondation de l'Eglise paroissiale de Saint *Nicolas* de *Caen*. Contestation entre les deux abbayes pour le patronage de cette Église, réglées par une Charte du Roi *Guillaume*, à la date de 1083.

(V. nos Ess. etc. t. I, p. 323, etc.)

Vers ce temps se place aussi la fondation des deux Abbayes de Saint *Sauveur-le Vicomte* et de *Montebourg*, l'une et l'autre au diocèse de *Coutances*; la première, fondée par *Néel*, *Vicomte de Cotentin*, par transformation d'une Collégiale anté-

rieure ; la seconde, commencée par le Roi *Guillaume* et achevée plus tard par ses successeurs.

(V. Gall. Chr. xi, col. 922 B, etc.— et ibid. 926 C, etc.)

1082.

Odon, Évêque de *Bayeux*, frère du Roi *Guillaume*, arrêté par ordre de ce dernier, pour malversations commises pendant qu'il avait exercé la régence en *Angleterre* en l'absence du Roi ; reste détenu jusqu'à la mort de celui-ci.

(V. Guill. Pictav. p. 208 D, etc.—Will. Gemet., lib. vii, cap. xvii, p. 275 C. — Ord. Vit. lib. vii, p. 646 C, etc. et 660 B, etc. — Gall. Christ. xi, col. 353 D, etc.

Cette date est aussi celle de l'assassinat de la Comtese *Mabile* de *Bellesme*, femme de *Roger II* de *Montgommery*, tuée en son château de *Bures*, près *Troarn*, par un Chevalier qui lui imputait de l'avoir dépouillé de son patrimoine.

Un fils de *Mabile*, *Hugues de Montgommery*, poursuivit inutilement les assassins qui se réfugièrent en *Italie* et en *Orient*.

Cette femme avait joué un grand rôle et déployé un caractère fort remarquable dans les af-

faires de son temps. Ses contemporains l'ont accusée de plusieurs actions odieuses et criminelles.

(V. Ord. Vit. lib. v, p. 578 A, etc. 584 A, etc. et lib. IX, p. 753 A, etc.)

Mabile, comme fondatrice de l'Abbaye de *Troarn*, fut inhumée dans l'église de cette même Abbaye, où son tombeau existait encore à l'époque de la révolution de 1789.

Il existe de cette même époque (vers 1082) une Charte de *Guillaume* et de *Mathilde*, avec un testament de cette dernière, résumant et complétant toutes leurs dispositions antérieures en faveur de l'Abbaye de Sainte-*Trinité* de *Caen*.

(V. Cartul. S. Trin., etc. — Gall. Chr. IX. instr. col. 68 B, etc. — et nos Ess. etc. t. II, p. 437, etc.)

1083.

Mort de la Reine *Mathilde*.

Elle fut inhumée dans le chœur de son Abbaye de Sainte-*Trinité*. Son tombeau y existe encore, plusieurs fois détruit et rétabli.

(V. Ord. Vit. lib. VII, p. 647 D, etc. — et nos Ess. etc. t. II, p. 41.)

C'est à cette Princesse qu'on attribue communément la confection de la fameuse toile brodée

dite *Tapisserie de Bayeux*, représentant les principaux détails de la grande expédition de *Guillaume* en *Angleterre*. Nous croyons ce monument un peu moins ancien.

(V. nos Rech. spéc., etc.)

1085.

Brouillerie avec *Alain Fergant*, Comte de *Bretagne*, terminée par un mariage de ce Seigneur avec la Princesse *Constance*, fille du Roi *Guillaume*. *Guillaume* de *Malmesbury* donne cette date positive de 1085. Le texte d'*Orderic Vital*, qui n'est pas clair sur ce point, fournit des indications qui sembleraient reporter le fait plus haut et probablement vers 1075. Il revient deux fois sur ce mariage, qu'il fait célébrer une fois à *Caen* et l'autre à *Bayeux*. Il remarque qu'il donna lieu à de grands divertissements.

(V. Will. Malmesb. ap. Rer. Anglic. script., etc.—Ord. Vit. lib. IV p. 544 B, etc. et 573 D.— Neustr. Pia, p. 500. — Gall. Chr. XI, col. 729 C, etc. — Art de vérifier les dat. t. II, p. 845 et 897.)

Vers cette époque se place le rétablissement du Monastère de Saint-*Sever*, au diocèse de *Coutances*, réédifié par *Hugues* d'*Avranches*, sur les ruines

d'un ancien établissement de ce nom, détruit par les *Barbares*.

(V. Gall. Chr. XI, col. 913 D.)

1087.

Mort de *Guillaume-le-Conquérant*, arrivée à *Rouen* le 9 septembre, après six semaines de maladie, à la suite de fatigues et d'efforts auxquels il s'était livré à *Mantes*, en y ouvrant la campagne pour faire la guerre au Roi de *France*, *Philippe Ier*.

Son corps fut rapporté à *Caen* par la Seine, et inhumé en son Abbaye de Saint-*Étienne*, par l'Archevêque de *Rouen*, assisté de ses suffragants, etc.

Une oraison funèbre fut prononcée par *Gislebert II*, Évêque d'Évreux ; c'est le premier exemple que notre histoire nous fournisse d'un discours de ce genre.

Les serviteurs et les proches de *Guillaume* s'étaient dispersés. Il fallut qu'un simple particulier, nommé *Herlouin*, se chargeât volontairement des soins et des frais de ses obsèques. De ses trois fils, *Henri*, le dernier, seul était présent (ce qui même reste contesté).

Plusieurs accidents fâcheux troublèrent la cérémonie.

Un incendie des plus considérables éclata d'abord dans la Ville au moment où on la commençait, et fit aussitôt rompre et disperser le cortège.

Ensuite vint l'opposition d'un particulier qui réclama, comme sa propriété, le fonds usurpé, selon lui, sur lequel allait se faire l'inhumation. Ce particulier se nommait *Ascelin*. Les historiens le disent *fils d'Arthur*, et quelques-uns l'ont qualifié *Miles*, c'est-à-dire *Chevalier*. Son allégation fut vérifiée et il y fut fait droit sur-le-champ.

Il se trouva enfin que la fosse, construite intérieurement en maçonnerie, avait été faite trop étroite, de sorte que le cadavre ne put y entrer que de force, ce qui occasiona la rupture du ventre et tout ce qui put en résulter de hideux et de dégoûtant.

V. Will. Gemet., lib. VII, cap. XLIV, p. 291 C, etc. — Ord. Vit. lib. VII, p. 655 D, etc. 660 D, etc. — Math. Par. loc. propr. 1087. —Rom. de *Rou*, m. s. etc. — *Huet*, Orig. etc. p. 72. — et nos Ess. etc. t. I, p. 50 et 60.)

Le tombeau de *Guillaume-le-Conquérant*, plusieurs fois détruit et réédifié, comme celui de la *Reine Mathilde*, subsiste encore dans le sanctuaire de son église abbatiale de Saint-*Étienne de Caen*.

(V. nos Ess. etc. t. II, p. 62, etc.)

Guillaume, au lit de la mort, avait assigné à chacun de ses trois fils la part qu'il prétendait leur donner dans son héritage, à savoir :

A *Robert Courte-Heuze*, son aîné, la *Normandie*, à *Guillaume* le *Roux*, le second, l'*Angleterre*, à *Henri*, le plus jeune, les biens de la Reine sa mère, avec la majeure partie de ses trésors, etc,

Guillaume et *Henri* étaient présents.

Le premier alla tout aussitôt s'embarquer à *Touques*, et passa promptement en *Angleterre*, où il fut couronné Roi par l'Archevêque Saint *Lanfranc*.

Le second eut à s'occuper, avant tout, de mettre la main sur ses immenses richesses, et de les placer à l'abri de tout accident.

Robert, retiré depuis quelque temps à la cour de *France*, où il jouait le rôle de mécontent, ne put arriver que plus tard pour prendre possession de son *Duché*.

(V. Will. Gemet., lib. VIII, cap. II, p. 293 A, etc.—Ord. Vit. lib. VIII, p. 663 C. etc.)

Les antécédents de ces trois frères promettaient peu d'accord entre eux.

Robert avait eu avec ses deux puinés des querelles violentes, qui, bientôt mêlées d'intrigues

coupables, avaient fini par le jeter dans des entreprises de rebellion ouverte contre son père.

Sa prétention était de forcer celui-ci à se dessaisir de son Duché de Normandie, que le vieux Roi lui aurait ainsi cédé dès son vivant.

Cet état de choses avait amené une rencontre à main armée, dans laquelle, sans le connaître, il est vrai, il avait eu le malheur de combattre son père, et le déplorable avantage de le blesser de sa main.

C'est par suite de ces événements que *Robert* se trouvait refugié à la cour de *France*, et éloigné par conséquent de son père au moment de la mort de ce dernier.

(Vill. Gemet., lib. VII, cap. XLIV, p. 291 D, etc.— Ord. Vit. lib. IV, p. 545 B, etc. — Id. ib. lib. V, p. 569 B, etc. — Id. ib. p. 572 B etc. — Id. lib. VII, p. 656 B, etc. — Script. Rer. Anglic.-Math. Par. — Florent. Wig.-Rog. Hoved. etc.)

Quelques prisonniers d'état, que le Roi faisait retenir dans plusieurs forteresses, furent, par son ordre, remis en liberté, au moment de sa mort; l'Évêque *Odon*, son frère, qu'il voulait d'abord excepter de cette grâce, finit par y être compris, sur les instantes prières de son autre frère. *Robert Comte de Mortain.*

(V. Ord. Vit. lib. VII, p. 659 D, etc.)

1088.

Intrigues, désordres et dissentions diverses.

Entreprises de quelques Seigneurs mécontents, contre les fondations religieuses du règne précédent.

Pillages exercés sur les terres, enlèvement du bétail, violences contre les vassaux, etc.

L'Abbaye de Sainte-*Trinité de Caen* fut des plus vexées. On trouve dans le Cartulaire l'état des déprédations et les noms des déprédateurs.

Le Prince *Henri* figure entre ces derniers.

(V. nos Ess. etc. t. II. p. 13. etc.)

Le Duc *Robert* s'établit, et soutenu des conseils de son oncle l'Évêque *Odon*, il commence à ramener quelque calme dans le pays.

(V. Ord. Vit. lib. VIII, p. 664 C, etc.)

Renouvellement d'intrigues et de désordres.

Le Prince *Henri* et *Robert*, Comte de *Bellesme*, suspects d'intelligences coupables avec le Roi *Guillaume-le-Roux*, sont arrêtés à leur retour d'*Angleterre*, et renfermés, l'un au château de *Neuilly-l'Évêque*, l'autre en celui de *Bayeux*, remis puis peu après en liberté.

(V. Ord. Vit. loc. cit., p. 672 B, etc.)

1089.

Assemblée des Barons et des Évêques, à Caen, pour y faire reconnaître les droits que le Duc est en possession d'exercer sur le Duché : Service, redevances, hommages, impôts, etc.

(V. m. ss. de Duchesne.)

1090.

Complication de querelles privées, dans lesquelles le Duc *Robert* paraît distinguer mal ses amis et ses ennemis.

Siége de *Courcy*, où il semble agir dans des intérêts qui ne sont pas les siens.

(V. Ord. Vit lib. VIII, p. 672 D, etc. — Id. ibid. p. 692 B, etc.)

Robert de Bellesme se montre partout comme l'instigateur et l'artisan de tous ces désordres.

Il fait construire les châteaux de *Fourches* et de *Château-Gontier*.

(V. Id. ib. p. 691 C, etc.)

1091.

Le Roi *Guillaume-le-Roux* débarque en *Normandie*, à la tête d'une puissante armée.

On essaie de ménager la paix entre les deux frères.

Le Prince *Henri* n'accède point à l'accord projeté et se retire dans le *Cotentin*, qui lui avait été engagé par son frère *Robert*.

Robert et *Guillaume* l'assiégent dans la forteresse du *Mont-Saint-Michel*.

Il finit par céder la place et se retire au *Vexin Français*.

Guillaume-le-Roux repasse en *Angleterre* où son frère *Robert* l'accompagne.

(V. Will. Gemet., lib. VIII, cap. II, p. 293 D, etc.—Id. ib. cap. III p. 294 E, etc.—Ord. Vit., lib. VIII, p. 665 C, 693 B, etc., 696 D, etc.—Rom. de Rou, m. s., etc.)

1092, etc.

Pendant ce temps, les habitants de *Domfront* appellent à eux le Prince *Henri* et le mettent en possession de leur château.

Le Duc *Robert* de retour, marche contre *Henri* et éprouve un échec.

Le Roi *Guillaume* exécute un nouveau débarquement en *Normandie* (ann. 1094) et recommence les hostilités par la prise du château de *Bures* (peut-être aujourd'hui *Balleroy*).

Peu après, une révolte des *Gallois* le rappelle en *Angleterre*.

(V. Will. Gemet., lib. VIII, cap. III, p. 294 A, etc. — Ord. Vit. lib. VIII, p. 698 C. — Script. Rer. Anglic. Math. Par.—Flor. Wig.— Rog. Hoved. etc.)

1096, etc.

Concile de *Clermont*, tenu par le Pape *Urbain II*. où fut résolue la première Croisade.

(V. Will. Gemet., lib. VIII, cap. VI, p. 295 B. — Ord. Vit. lib. V. p. 568 D. — IX, p. 719 B, etc.)

Les *Évêques Odon de Bayeux*, *Gislebert d'Évreux*, et *Serlon de Séez*, assistaient à cette assemblée.

Un Concile Provincial tenu à *Rouen*, la suit de près et en adopte toutes les résolutions.

Bientôt en résulte un immense mouvement des esprits et des populations. Tous les autres intérêts semblent oubliés ou suspendus.

Le Duc *Robert*, par zèle religieux sans doute, mais aussi peut-être un peu en vue d'échapper aux embarras de sa position présente, se *croise* pour la *Guerre Sainte*.

A cet effet, d'abord, il fait la paix avec son frère *Guillaume*, et lui cède le gouvernement de son *Duché*, à titre de *Régent*, avec jouissance de tous ses revenus, moyennant une avance qu'il

en reçoit de dix mille marcs d'argent, somme équivalente à cinq cent cinquante mille francs de notre monnaie courante.

Robert partit sur la fin de l'été, accompagné de son oncle *Odon* (l'Évêque de *Bayeux*) et d'une foule nombreuse de Chevaliers *Normands*.

(V. Will. Gemet., lib. VIII, cap. VII, p. 295 C.— Ord. Vit. lib. IX, p. 724 B, etc. — Id. lib. X, p. 764 D, etc.)

Un ancien manuscrit du Chapitre de *Bayeux*, nous a conservé une liste de ces braves, au nombre de près de quatre cents. Il est fâcheux que ce rôle paraisse n'avoir été dressé qu'environ cent cinquante ans après l'événement. Sa véracité ne semble d'ailleurs offrir aucun sujet de doute. Entre les noms qui le composent, nous distinguons, comme appartenant à des familles encore actuellement subsistantes, soit en *Normandie*, soit en *Angleterre*, ceux des personnages ci-après :

Les Sires : De Harcourt.
De Graville (Mallet).
De Tilly.
De Tournebu.
De Courcy.
De Briqueville.
De Carbonnel.
D'Argouges.

mandie par usufruit, durant l'absence de son frère, est tué le 1er août, en chassant dans la *Nouvelle Forêt* que son père avait plantée.

Henri, frère cadet de ces deux Princes, s'empare aussitôt du trône d'Angleterre. Il était né dans ce royaume, et cette circonstance lui en rendait l'usurpation plus facile.

Le *Duc Robert* arrive environ un mois après cette invasion, et forme de justes réclamations; mais leur querelle devant produire une guerre entre les deux pays, les Normands et les Anglo-Normands se réunissent pour ménager la paix entre les deux frères. Ils y réussissent moyennant une pension de trois mille marcs d'argent que devait payer annuellement le Roi d'Angleterre au Duc de Normandie.

A son retour de la Croisade, le *Duc Robert* rapporte le superbe étendard qu'il avait enlevé à l'ennemi à la bataille d'Ascalon, et il le donne à l'Abbaye de Sainte-Trinité, fondée par sa mère. Le témoignage de Rob. Wace est positif sur ce fait.

(V. aussi Will.Gemet., lib VIII. cap. IX, X, et XII, p. 296, etc.—Ord. Vit. lib. X, p. 783, etc.—It. Chronic. Henric. de Silgrave, etc.)

ANNALES

MILITAIRES, POLITIQUES ET RELIGIEUSES

de la ville de Caen

ET DE LA BASSE-NORMANDIE.

DEUXIÈME PARTIE,

CONTENANT TABLEAU DES FAITS FORMANT SUITE A CEUX DE LA PÉRIODE PRÉCÉDENTE.

DOUZIÈME SIÈCLE.

Ann. 1101.

Le Comte de Bellesme tient sa cour de justice au château de Fourches, et juge, avec ses Barons, une cause entre l'Abbé de Troarn et Robert Samson, pour le patronage de Croissy (1); c'est donc à tort que Brussel, dans son traité de l'*Usage des fiefs* a soutenu, que sous nos Ducs

(1) Cartul. Troarn.

routes ne sont pas sûres ; on arrête les voyageurs paisibles et sans armes, et on ne les relâche qu'au prix de fortes rançons.

Au milieu de ces troubles, la ville de Caen reste fidèle au Duc Robert, son légitime souverain. Mais dans l'embarras des circonstances et l'incertitude des événements, elle a besoin d'un homme qui sache conduire ses habitants avec sagesse, et s'il le faut, les défendre par son courage. Un de ses citoyens, un brave Chevalier était le chef qu'elle désirait; mais il était absent, et des amis se chargèrent de le ramener à la ville. Ils revenaient tous ensemble lors qu'entre Argences et Cagny, un des partisans du Roi d'Angleterre s'avance dans la plaine, avec une troupe déguisée, et faisant semblant de chasser, ils entourent les voyageurs, qui se défendent d'abord, mais obligés de céder à la force, ils sont faits prisonniers par le chef de cette embuscade, nommé Robert de Saint-Rémi.

Si cette surprise était médiocrement honorable, elle devait d'ailleurs être fort avantageuse, et dans ces temps, ce n'était pas toujours l'honneur, mais souvent l'intérêt qui guidait nos preux chevaliers. Comme ces voyageurs appartenaient aux plus riches familles de Caen, leur rançon ne

pouvait manquer d'être considérable. Pour l'obtenir, Robert de Saint-Rémi conduit ses prisonniers à Torigny, dont était Seigneur Robert Fitz Hamon, Baron d'Evrecy et de Creully, et offre de les lui vendre. Le marché est bientôt conclu. Le Baron les achète, et donne en paiement les terres de la Carbonnière, de Vaux-sur-Aure, de Colombiers-sur-Seulle, et autres fiefs aux environs de Creully. Philippe Mouskes, Évêque de Tournay, qui écrivait l'Histoire de France au XIIIe siècle, dit que de son temps les descendants de Robert de Saint-Rémi possédaient encore ces seigneuries, en vertu de contrat de vente des prisonniers de Caen, passé par leur ancêtre. Étrange titre de noblesse et de propriété !

Robert Fitz Hamon, qui n'était pas plus délicat que Robert de Saint-Rémi, s'empressa de revendre ses captifs au Roi Henri, qui était alors au château de Domfront, et il lui donna pour cet effet un rendez-vous au Prieuré d'Yvrande, où la cession des prisonniers fut en effet conclue. Nous ignorons quelles en furent les conditions. Nous savons seulement que le Gouvernement héréditaire de la ville de Caen fut promis au vendeur et à ses descendants.

C'était promettre ce qu'on n'avait pas, mais

aussi ce que le Roi entendait bien avoir au moyen de ses prisonniers. D'abord, en apparence plus généreux, il leur offrit de les renvoyer sans rançon, à la condition que, retournés chez eux, ils lui ménageraient la reddition de la ville de Caen sans coup férir. On croit qu'ils y joignirent la promesse de lui livrer le Duc leur souverain; condition odieuse qu'ils paraissent avoir acceptée sans autre difficulté. Le Roi y ajouta cette précaution, que pour sûreté de leur concours, ils lui livrassent leurs parents les plus proches, pour rester en ôtage en ses mains, jusqu'à l'entier accomplissement du traité.

Tandis que ces négociations se traitent dans le secret, les habitants de Caen ne respiraient que vengeance contre Robert de Saint-Rémi et contre Robert Fitz Hamon. On était en armes dans les villes de Caen et de Bayeux. Les troupes Bourgeoises parcouraient les campagnes, pour arrêter ces deux Seigneurs. Les milices réunies de ces deux villes finirent par rencontrer celles de Robert Fitz Hamon dans les environs de Secqueville en Bessin. Après un choc assez rude, Fitz Hamon fut défait, et réduit à se réfugier dans la tour de l'église de cette commune, afin de s'y défendre. Mais nos Bourgeois, pour le

contraindre de se rendre, ayant mis le feu à l'église, il fut forcé de descendre, fait prisonnier, et conduit à Bayeux, où il resta en prison, jusqu'à l'année suivante.

Pendant toutes ces excursions militaires, le Roi préparait avec ses prisonniers la reddition de la ville de Caen. Les ôtages avaient été fournis, et la liberté rendue aux Conjurés. Arrivés à Caen, comme ils appartenaient aux principales familles de cette ville, ils n'eurent pas de peine à faire agréer les obligations qu'ils avaient contractées, et à entraîner dans leur parti les hommes les plus marquants; car l'histoire rend justice au peuple de la ville, et déclare que la conjuration fut tenue très-secrète, et que sans cela la guerre eût éclaté dans nos murs contre ses auteurs. La Chronique de Normandie et quelques historiens désignent seulement le lieu où la conjuration fut arrêtée; ce fut dans un jardin, entre l'église Saint-Martin et les murs de la ville, c'est-à-dire vers l'endroit où sont actuellement le Palais de Justice et la Prison civile.

Délibérer après avoir arrêté une aussi lâche trahison, c'eût été se perdre; aussi l'exécution fut-elle prompte et presque subite. Heureuse-

ment le Duc Robert en fut averti à temps; mais il n'eut que celui de monter à cheval et de se sauver avec un seul écuyer. La porte Milet était déjà gardée. On n'osa cependant arrêter le Prince. On dévalisa seulement l'homme qui le suivait; on pilla ensuite les bagages que les gens de sa maison voulurent transporter en suivant leur maître. Enguerrand de Lacy, Gouverneur de Caen, suivit le Duc Robert.

Le Roi Henri entra dans la ville deux jours après la fuite de son frère, et pour reconnaître les services que lui avaient rendus Thierry, Arnoul, Raoul et Nicole, les quatre chefs de la conjuration, il leur donna la terre et seigneurie de Dalington, en Angleterre, valant 80 l. sterl. de revenu, c'est-à-dire environ 240 l. sterl. d'aujourd'hui. C'était récompenser scandaleusement le crime. L'opinion publique n'y prit pas le change, et fit à l'instant justice d'une pareille récompense en nommant cette terre *la Ville des traîtres* (*Villa proditorum*).

Pendant que le Roi Henri négociait pour se rendre maître de Caen avec de l'or, il assiégeait Bayeux par la force des armes. Mais pour s'en rendre ainsi maître, et afin d'en hâter la prise, il appelle à son secours les Manceaux et les An-

gevins. Roger d'Aunay, qui commandait dans la Ville pour le Duc Robert, la défendit vaillamment ; il y eut des faits d'armes très glorieux, et entre autres de la part de Robert d'Argouges, qui défit dans un combat singulier le Chevalier Brun, le plus beau et le plus brave des assiégeants. Mais la force et le grand nombre de ces derniers n'empêcha pas les assiégés de se battre pour leur Duc jusqu'à la dernière extrémité. La Ville fut prise d'assaut et livrée au pillage. La Cathédrale, les Églises paroissiales, le Palais de l'Évêque Odon, toute la ville, enfin, fut brûlée. Pour bien connaître toute l'horreur de ce désastre, il faut lire le poème que Serlon de Paris, Chanoine de Bayeux et témoin oculaire, a composé sur cet événement (1).

Après la prise de la ville de Bayeux, le Roi voulut faire marcher l'armée sur Falaise, mais le Comte du Maine refusa de le suivre, et le siége n'eut pas lieu.

Vers 1105.

Saint Vital, originaire de Tierceville au Bessin,

(1) Mus. Britann. Biblioth. Cotton. Vitellius A. xii.

est élu premier Abbé de Savigny. On célébrait sa fête le 16 septembre dans l'ordre de Citeaux. Étienne, Évêque de Rennes, a écrit sa vie en vers.

1106.

L'inimitié entre les deux Princes et leurs partisans respectifs, prend chaque jour un nouvel accroissement; ils eurent cependant à la Pentecôte de cette année, une conférence de deux jours à Cintheaux; mais elle n'amena pas la paix, et le pillage continua de part et d'autre, jusqu'à la veille de la fête de Saint Michel, où fut donnée la bataille de Tinchebray. En vain le bienheureux Vital avait quitté son hermitage pour venir se jeter au milieu des combattants; la présence du saint homme et sa modération ne purent calmer la fureur des deux partis, et la victoire livrant le Duc et ses principaux courtisans au roi Henri, assura à ce dernier la souveraineté de la Normandie.

La guerre entre deux frères est un outrage aux sentiments de la nature; mais la guerre entre deux frères souverains est un attentat qui brise tous les liens existants entre les membres de leurs états, puisqu'elle divise les sujets comme les

Princes, et qu'elle introduit au sein des nations toutes les horreurs de l'anarchie. Pour justifier le Roi Henri, on a accusé le Duc Robert d'avoir dissipé ses revenus, aliéné son domaine, vexé et abandonné ses sujets. On a dit que le Pape Pascal avait approuvé sa déposition; mais ces accusations sont-elles fondées?

D'abord, il n'est pas vrai que le Pape Pascal ait donné une telle approbation. On n'en trouve pas un mot dans ses lettres. Au contraire, dans celles qu'il écrit à Saint Anselme, il lui recommande de prendre le parti du Duc contre son frère, et ne pas oublier les services qu'il avait rendus à la chrétienté dans l'Orient. Ensuite, Guillaume de Malmesbury dit positivement que le Roi Henri mentait en accusant ainsi Robert, et en le déclarant incapable de régner. Si donc une faction injuste offrit la couronne ducale à ce même Henri, pouvait-il l'accepter en dépossédant son frère, et était-il juste de sacrifier les sentiments de la nature à sa politique ambitieuse? En supposant même les torts et l'incapacité du Duc, ce Prince n'avait-il pas un fils, et la couronne ne revenait-elle pas à ce jeune Prince? Sous tous les rapports Henri était un usurpateur.

On a accusé le Clergé Normand d'avoir invité ce Prince à dépouiller son frère. Mais je ne vois que Serlon, Évêque de Séez, qu'on puisse justement inculper sous ce rapport. Cet ancien Moine accoutumé aux minuties du cloître, trouve de l'immoralité dans la longue chevelure des laïques, et coupe lui-même les cheveux du Roi et de ses courtisans, le jour de Pâques dans l'église de Carentan; soumission puérile de la part du Monarque, cependant assez méritoire alors pour motiver la proscription de ceux qui se montraient moins prompts à l'imiter.

Mais ce qu'on ne pourra jamais justifier de la part de Henri, c'est la détention cruelle dans laquelle il retint son frère Robert, pendant vingt-huit ans et jusqu'à sa mort. Quelques-uns ajoutent qu'il lui avait fait crever les yeux. D'autres révoquent en doute ce fait atroce. Il est fâcheux pour la mémoire de Henri que la voix publique ait accueilli une telle imputation contre lui.

Après la bataille de Tinchebray, la ville de Falaise refuse de se rendre au Roi Henri et déclare ne vouloir ouvrir ses portes qu'au Duc Robert ou à Guillaume Sire de Ferrières. Le premier, pour éviter une nouvelle effusion de sang, est forcé de donner l'ordre de se soumettre au

vainqueur ; le second entre dans la ville, négocie la paix, et reçoit le serment des habitants.

Quelques jours après la victoire, Ranulphe Flambart ouvre les portes de Lisieux à l'usurpateur. Ce personnage, fils d'un Prêtre du canton de Bayeux, était devenu Évêque de Durham, et Grand Justicier d'Angleterre, sous le règne de Guillaume-le-Roux. Emprisonné pour ses démérites sous le Roi Henri, il avait trouvé le moyen d'échapper de sa prison, et de se réfugier auprès du Duc Robert, qui lui avait donné un asile et sa confiance. Il en obtint l'Évêché de Lisieux pour son frère, homme ignorant et incapable; il le fit ensuite donner à son propre fils, âgé de douze ans, et gouverna la ville et le diocèse sous leurs noms; mais après avoir concouru à semer la discorde entre les deux frères, ce Prélat sans pudeur trahit le Prince qui lui avait donné l'hospitalité. Il reconnaît l'usurpateur, qui, en récompense, le renvoie dans son Évêché de Durham.

Le 5 octobre, le Roi Henri assemble à Lisieux les États de Normandie, et prend avec eux les moyens de réprimer le pillage et la licence. Il fait raser tous les châteaux construits pendant les troubles de la guerre avec son frère, et se remet en possession de tous les domaines aliénés.

Au mois de mars, nouvelle assemblée des États de la province à Lisieux, où on arrête de nouveaux moyens pour le maintien de la paix.

Mort de Robert Fitz Hamon, Comte de Glocester, et Baron d'Evrecy, Creully et Torigny. Sa fille Mabile épousa dans la suite Robert de Caen, fils naturel du Roi Henri I[er] et de Sibylle Corbet, fille de Robert Corbet, bourgeois de Caen. Elle lui porta en mariage les Baronnies dont nous venons de parler, et le Gouvernement héréditaire de Caen. Le Roi donna à son fils le Comté de Glocester.

1108.

Assemblée des Barons et des Magistrats de la province à Falaise, où le Roi tient sa Cour Plenière, et règle avec eux les moyens de prévenir les dissentions et les troubles.

1113.

Arrestation de Robert, Comte de Bellesme. Il est conduit au château de Bonneville-sur-Touques, et condamné par la Cour du Duc à une

prison perpétuelle, à cause de ses crimes et de ses exactions dans la place de Vicomte de Falaise. Ce jugement est rendu par l'Échiquier des Comptes, car on voit dans l'histoire qu'on exige de lui ceux de sa gestion. Le coupable est qualifié *municeps* et *vicecomes*, ce qui prouve que le gouvernement militaire et l'administration civile étaient alors dans la même main, et effectivement à cette époque le titre de Vicomte comporte l'un et l'autre pouvoir.

1114.

C'est vers cette époque que Raoul de Caen compose son histoire latine de Tancrède, second Prince d'Antioche, qui fut un des héros de la première Croisade. Cet auteur naquit à Caen vers la fin du XIe siècle, et il y fit ses études sous le célèbre Arnoul, Chapelain du Duc Robert, qui fut dans la suite premier Patriarche latin de Jérusalem.

Le Père Martène fixe la naissance de Raoul à l'an 1080, et dit qu'il prit la croix vers 1107. Il fit ses premières armes sous Boamond, premier Prince d'Antioche, fils de Robert Guiscard, Duc de Calabre et de Pouille, et petit-fils de Tancrède de Hauteville, en Cotentin. En 1109, il se dis-

tingua au siége d'Édesse, sous les ordres de Tancrède, deuxième Prince d'Antioche, qui l'en nomma Gouverneur après la prise de cette ville. Enfin ce fut après l'année 1112 qu'il songea à écrire son histoire, parce qu'il parle de son héros comme n'existant plus, et on sait qu'il était mort à cette époque.

Ainsi, en rapprochant ces dates, on voit que Raoul de Caen avait fini ses études à l'âge de 15 ans, puisque son instituteur Arnoul partit pour la Croisade avec le Duc Robert en 1096; qu'ensuite, prenant la croix en 1107, il n'entreprit un long et pénible voyage que pour aller vivre dans l'Orient au milieu des combats, et qu'enfin ce fut à l'âge de 32 ans qu'il écrivit son histoire avec une élégance extraordinaire pour son temps, et la sagacité judicieuse qui caractérise un historien digne de ce beau nom.

Le savant Muratori a recherché avec beaucoup d'érudition quel était ce Tancrède dont Raoul de Caen écrivit l'histoire, et il a démontré avec beaucoup de clarté que ce n'était pas Tancrède de Hauteville, mais Tancrède de Grantemesnil, fils d'Odon dit le Bon Marquis, et d'Emma de Hauteville; mais nous ne pouvons penser avec lui que les Grantemesnil étaient une famille origi-

naire d'Italie (1). Il est impossible de parcourir les historiens de la Normandie, sans trouver à chaque page qu'elle était aussi illustre qu'ancienne dans cette province. Il est constant qu'en 1063 le Duc Guillaume irrité contre elle par les intrigues des Montgommery la chassa de ses états. Alors elle se retira en Italie, où elle avait dans les enfants de Tancrède de Hauteville, des parents qui commandaient dans la Sicile, la Calabre et la Pouille (2) et qui l'y accueillirent.

Pour juger du mérite de l'ouvrage de Raoul de Caen, nous renvoyons à ce qu'en ont dit Dom Martène et Muratori. (3) Nous remarquerons seulement que Mabillon, dans son *Diarium Italicum*, a donné à tort, comme anonyme, une fort bonne relation du siége de Jérusalem, évidemment copiée sur le texte de Raoul de Caen, qu'il eût dû reconnaître. En ce qui nous concerne, nous professons une haute estime pour un jeune écrivain qui, dédaignant le goût frivole de ses contemporains pour les ouvrages romanesques et fabuleux, leur préfère la vérité de l'histoire, en saisit le burin, et grave d'une manière intéressante pour les siècles à venir, les

(1) Muratori, Collection des historiens de l'Italie, vol. V. p. 281

(2) Orderic Vital, p. 481. 482.

(3) Mart. Thesaur. etc. t. III.— et Murat. loc. supr. cit.

actions de celui dans lequel il a vécu. Nous regrettons seulement que par un reste des anciennes habitudes Scandinaves, il ait souvent coupé sa narration en prose facile et coulante, par des morceaux de versification qui n'ont pas la même valeur.

1119.

Mariage à Lisieux, de Guillaume Adelin, fils du Roi Henri I, Duc de Normandie, avec Mathilde, fille de Foulques, Comte d'Anjou, suivi presque aussitôt du terrible désastre de la *Blanche-Nef*, au sortir de Barfleur.

1123.

Le Duc de Normandie, Henri Ier, fait bâtir le donjon du Château de Caen ; il fait ensuite exhausser les murs de cette place, excepté du côté de la ville.

A la même époque, il fait bâtir le Château de Vire, et restaurer celui de Falaise.

Vers 1125.

Abbaye du Val, fondée par Gosselin de la

Pommeraye. Comme ce Monastère a été distrait de l'ancien diocèse de Bayeux, et réuni à celui de Séez, ses titres ont été transférés au chef-lieu du département de l'Orne, où nous n'avons pu en prendre connaissance. On peut toutefois consulter sur ce sujet le tome IVe de l'Histoire de la maison d'Harcourt, p. 1516, où l'on trouvera la charte de dotation de l'établissement.

Vers 1126.

La fondation primitive de l'Abbaye d'Aunay paraît dater à peu près aussi de cette époque.

Ce ne fut dans l'origine qu'un simple Monastère, fondé sous la dépendance de Savigny, par Jourdain de Say et Luce son épouse, qui en conférent la direction au bienheureux Saint Vital, Abbé dudit Savigny.

Nous trouvons que par une charte de l'an 1126, Robert de Mathan, Seigneur de Mathan, donna à ce couvent la dîme de ses deux moulins situés sur la rivière d'Odon, et dix acres de terre de son domaine de Saint-Georges d'Aunay; mais avec cette clause, que si cet établissement religieux venait à ne plus exister, il entend que sa donation soit reversible à l'Abbaye de Savigny.

Les actes originaux de cette donation existent au chartier de M. le Marquis de Mathan, Pair de France. La fondation ne peut donc être postérieure à cette date.

Mais il paraît que l'établissement ne fut érigé en Abbaye qu'en 1152; car Gislebert de Say, l'un des fils du fondateur, ne donne encore en l'année 1151 qu'*aux Moines d'Aunay*, sans faire mention de leur Abbé. C'est à Richard du Hommet, qui avait épousé Agnès de Say, fille et héritière de Jourdain, qu'on doit cette émancipation de l'établissement. Il ajouta beaucoup aux revenus que possédait déjà ce Monastère, par des donations d'autres biens, tant en Angleterre qu'en Normandie. Enfin, la série des Abbés d'Aunay ne remonte pas au-delà de l'année 1152, et les Bénédictins se sont trompés en mentionnant une charte d'Henri I[er] en faveur de cette Abbaye ; c'est le Duc Henri II qu'ils auraient dû citer.

La famille du deuxième fondateur, Richard du Hommet, fut très-illustre dans notre province ; il fut fait Connétable héréditaire de Normandie; Guillaume son fils aîné eut la même charge, et ses descendants la possédèrent jusqu'à la fin du XIII[e] siècle. Cette branche aînée possédait la

Baronnie de Stanford en Angleterre; elle fonda le Prieuré de Limberg *Magna*, dans le Lincolnshire, qu'elle donna à l'Abbaye d'Aunay avec plusieurs autres terres dans le même Royaume.

Guillaume du Hommet avait épousé Luce de Bruix ou Bruce, Dame de la Luthumière, dont il eut plusieurs enfants parmi lesquels on doit remarquer Jourdain du Hommet, Évêque de Lisieux et Guillaume Abbé de Westminster. Il prit, comme son père Richard, l'habit religieux dans sa vieillesse, et mourut Moine d'Aunay en 1191.

Jourdain du Hommet, deuxième fils de Richard, épousa Hadvise de Crèvecœur, Dame de Chéville, Héritot, etc., et il en eut Jean du Hommet, dont la fille et héritière épousa Richard Gray de Codnore.

Enfin, Enguerrand du Hommet, troisième fils de Richard, épousa Cécile de Semilly, Dame de Semilly et de Cambes. La terre d'Aunay lui échut en partage. Son fils Guillaume quitta le nom de du Hommet, et prit celui de sa mère. Sa ligne subsista sous le nom de Semilly jusqu'à la fin du XVe siècle, où la terre d'Aunay passa successivement par les femmes dans les familles

d'Orsenvilliers, des Essarts, Patry, Aubert, Froulé de Tessé, et de Saulx-Tavannes.

Indépendamment des donations faites à l'Abbaye d'Aunay, par la plupart des membres de cette famille, beaucoup d'autres Seigneurs du pays s'empressèrent aussi de s'associer à l'œuvre de sa dotation. Voici les noms de ceux dont nous avons reconnu les chartes :

Geoffroy de Magneville, Comte d'Essex, et Seigneur de Saint-Georges d'Aunay.

Guillaume de Magneville, Comte et Seigneur id.

Payen de Méheudin, Seigneur de Saint-Georges d'Aunay, 1204.

Guillaume de Méheudin, son fils, Seigneur id., 1239 et 1248.

Garin de Méheudin, Seigneur id., 1261.

Guillaume de Méheudin, Seigneur id., 1277.

Henri Malherbe, Seigneur de Longueraye.

Geoffroy Malherbe, fils de Payen, id. Seigneur de la Vaquerie.

Jean Malherbe, Seigneur de Neuilly.

Hugues Malherbe, Seigneur du Mesnil-au-Grain, (confirmant les donations de Hugues son aïeul, 1256).

Ranulphe Malherbe, fils de Jean, Chevalier Seigneur de Saint-Aignan-le-Malherbe, 1254.

Alfred (ou Auvray) de Vassy, Baron de Vassy, et Seigneur de la Forest.

Philippe de Vassy, fils dudit Auvray, et Simon Bacon du Molley, son gendre.

Mathilde de Vassy, fille aînée dudit Philippe, et Simon Bacon, Seigneur du Molley, son mari, 1221.

Nicole, Dame de Vassy et de Couvains, veuve de Guillaume de Bray et ensuite de Jean Patry, 1500.

Gondrède de Monbray, fille de Néel de Monbray, Dame d'Escouché, Cuie, etc., femme de Henri de Tilly, Seigneur de Fontaine-Henri, et Seigneur châtelain de Tilly.

Robert de Mathan, Seigneur de Mathan, 1126.

Jean de Mathan, Chevalier, Seigneur id., et Sara de Longvillers, son épouse. (Confirmés par l'Évêque Robert des Ablèges).

Guillaume de Mathan, Chevalier, et Robert son fils, 1233.

Robert de Mathan, Chevalier, 1249, et Emma de Creully.

Juhel, Seigneur de Mayenne, et Gervaise de Dinan, son épouse.

Ranulphe, Comte de Chester et Vicomte de Bayeux, 1200.

Guillaume Patry, Seigneur de la Lande-Patry, et Mathilde Fitz-Erneiz, sa femme.

Roger Suhard.

Jean de Préaux.

Robert, fils de Hugues Seigneur de Longvillers.

Robert de Curcy, Chevalier, et Pierre son fils, Seigneurs de Curcy.

Cécile d'Angoville et son petit-fils Jean de la Bigne, Seigneur de La Bigne.

Richard et Etienne Martel, fils de Geoffroy, Seigneur de Marigny.

Guillaume Bacon, Seigneur de Martragny.

Guillaume d'Angerville, Seigneur en partie de St-Georges d'Aunay, 1201.

Geffroy de Ver, 1199.

Roger de Planes, 1204.

Raoul de Buron, 1203, et Robert son fils, 1217.

Richard, Baron de Creully, et Philippe d'Aigneaux, Seigneur de St-Contest, 1220.

Robert de Creully, Seigneur de Saint-Clair, 1252.

Guillaume et Richard Pellevé, Seigneurs de Maisoncelles-Pellevé, 1192.

Simon, fils dudit Richard, 1201.

Raoul, id., 1252.

Robert, Samson et Hugues de Pontécoulant, 1202.

Gillebert, Seigneur de St-Germain de Villers-Bocage, et ses fils Guillaume et Nicolas, 1196, 1201.

Robert id., fils dudit Nicolas, 1265.

Pierre Ruault, 1204.

Jean De La Fresnaye, fils de Guillaume, Seigneur de Vendes, 1265.

Raoul Tesson, Chevalier, Seigneur de Saint-Vaast, Onde-Fontaine et Corbon, 1298, et Mathilde De Lalande-Patry, sa femme.

Robert Marmion, Chevalier, 1226.

Richard Thesart, Chevalier, 1229.

Simon, Seigneur de Hermanville, Chevalier, 1262.

Jean, id., 1568.

Cécile de Semilly, femme d'Enguerrand du Hommet, (donnant le patronage de Semilly et de Cambes.)

Nicolas, fils de Béatrice de Parfouru, 1239.

Jean et Robert De La Cour, 1225.

Guillaume, id., 1252.

Graverenc d'Évrecy, et Thomas d'Évrecy, Chevalier, son fils, 1220.

Roger, son petit-fils, Chevalier, 1249, et Roger, son arrière petit-fils, 1258.

Baudoin Wac, Seigneur de Longues.

Théophanie de Cairon, 1257.

Jean de Cully, Seigneur de Cully.

Hugues de Ros (donnant une acre de terre devant la Maladrerie de Ros.)

Richard et Enguerrand de Courcy, Seigneurs de Remilly, 1260 et 1299.

Raoul et Geffroy de Combray, 1200.

Jean, Robert, Guillaume et Philippe de Maresc (confirmant les donations de Guy, leur père, 1249.)

Guillaume de La Rivière, 1288.

Raoul d'Ouffières, 1269.

Geffroy Aguillon, 1247.

Guillaume et Sylvestre de Secqueville.

Nicolas de Creullet et ses fils.

Richard de St-Rémi et Rohaise de Cramesnil, sa femme.

Agnès d'Audrieu, veuve de Richard de Saint-Rémi.

Guillaume du Mesnil-au-Grain, et Robert son fils, Seigneurs de Landes, 1246.

Jean de Soligny et Harculphe, son fils, Seigneurs de Courseulles, etc.

Parmi les Abbés d'Aunay nous devons remarquer les suivants :

Gilles Gaudin, docteur et professeur ès-droits à l'Université de Caen, Abbé en 1523, mort en 1533.

Jean Bertault, originaire de Caen, Secrétaire du Roi, Aumonier de la Reine Catherine de Médicis, Abbé en 1594, et Évêque de Séez en 1607, mort en 1611.

Pierre Bertault, frère du précédent, et momentanément son successeur.

Pierre-Daniel Huet, Abbé en 1679, ensuite Évêque d'Avranches, etc.

1128.

Prieuré de Sainte-Barbe en Auge, fondé par Rabel le Chambellan, Seigneur de Tancarville, Mézidon, etc., en remplacement d'une Collégiale instituée vers 1060, par Odon Stigand, père de sa femme.

Voici le détail des faits :

Odon Stigand, ou Stigand de Mézidon, possédait le Bourg de ce nom, dans le XI[e] siècle. Il se nomme lui-même Odon Stigand, dans ses Chartes ; mais dans la Charte de Guillaume-le-Con-

quérant, pour la fondation de l'Abbaye de Ste-Trinité de Caen, il est nommé *Stigandus de Mansu Odonis*, et il donna à ce monastère, en 1066, le patronage des Églises de Falaise et de Guibray.

Peu d'années auparavant, vers l'année 1060, il avait fondé à Mézidon une Collégiale de six Chanoines séculiers. Ses enfants Robert et Maurice, et plusieurs Seigneurs des environs, augmentèrent encore cet établissement; mais n'ayant pas laissé d'héritiers, leur sœur Agnès de Mézidon, porta toute la fortune de sa famille à son mari, Rabel de Tancarville, Chambellan de Normandie, qui convertit la Collégiale en un prieuré de Chanoines réguliers, sous le nom de Sainte-Barbe. Il ajouta beaucoup, ainsi que ses descendants, aux donations faites par le premier fondateur. On lit dans les Chartes des Ducs de Normandie, que ce Prieuré possédait en Angleterre les seigneuries de Becford, de Greham et d'Aiston, des terres dans le Val de Glocester, et la Chapelle de St-Jean, sur les fossés de la ville de Worcester. Guillaume Mallet lui avait aussi donné des revenus dans sa Seigneurie de Coleby.

Les Seigneurs Normands ne montrèrent pas moins de libéralité envers cette maison religieuse;

voici les noms de ceux que l'on trouve dans les Chartes de ce monastère :

Guillaume, Seigneur de Mirebel.

Serlon, Seigneur du Mesnil-Mauger, 1128.

Geffroy, id., fils de Théodoric, 1182.

Lesca, veuve de Robert d'Abbetot.

Riculfe et Richard, Seigneurs de Percy.

Scholastique, Dame de Clibet.

Alexandre, Seigneur de Bouttemont.

Adam, Seigneur de Magny.

Roger, Seigneur de Pelleville.

Guillaume, Seigneur du Breuil.

Amaury de Sablé, Seigneur de Gacé.

Hugues de Montfort, Seigneur de Saint-Laurent-des-Monts.

Guillaume de Crèvecœur, Seigneur de Vendœuvre.

Guillaume de Tilly, fils de Jean et Guillaume de Glos, Seigneurs d'Ocaignes.

Roger Malfilâtre, Seigneur de Cotun.

Serlon de Graie, Seigneur de Graie.

Geffroy de Brucourt, Seigneur de Savigny.

Hugues de Victot et Guillaume de Pontfol, Seigneurs de Pontfol.

Robert de Montfort, Seigneur du Plessis-Esmangart, hodiè Dozulé.

Robert et Raoul de Gouvis, Seigneurs de Gouvis, Poussy, Baron, et le Theil.

Henri d'Argences et Mathilde de Gouvis, sa femme.

Guillaume, Raoul et Gislain de Rupierre, Seigneurs de Frenouville.

Richard de Manneville, fils de Gondouin, Seigneur de Manneville.

Robert d'Abelon, Basilie d'Aigneaux, sa femme, et Guillaume leur fils, Seigneurs de Canon.

Guillaume Chièvre, et Alicie de Canon, sa femme.

Jean de Rupierre, fils de Guillaume, Seigneur de Canapeville, 1250.

Guillaume de Prunelé, Chevalier, fils de Hugues, Seigneur de Prunelé.

Jean d'Angerville, Chevalier, 1253.

Girard de Tournebu, Baron de Cesny en Cinglais, 1253.

Robert, Seigneur de Sainte-Marie, fils d'Ives, Néel de Sainte-Marie, son oncle, et Hugues, son frère, 1254.

Hugues de Poilley et Alicie Herbert, sa femme, 1258.

Pétronille, Dame de Bray, et Guillaume du Hommet, son fils, 1251.

Robert de Percy, Seigneur de Percy, 1303.

Étienne Bonenfant, Seigneur de Magny-le-Freulle, 1316.

Pierre de Vaux, Seigneur de Vaux-la-Campagne, 1286.

Robert et Jean du Tremblay, Seigneurs du Mesnil-Mauger, 1253.

Jean, id., 1451.

Geffroy Poilvillain, 1290.

Raoul, Robert et Geffroy de Meheudin, 1254.

Jean de la Ferté, Seigneur de Gacé, 1322.

Robert Baron de Courcy, Richard et Guillaume ses fils, Chevaliers, 1279.

Henri Malherbe, fils de Hugues, Seigneur de Graie, 1243.

Entre ces Seigneurs, bienfaiteurs du prieuré de Sainte-Barbe, trois familles surtout, se font remarquer d'une manière plus particulière :

La première est celle de Louvel. Elle avait une branche Anglo-Normande, qui donna un Grand Chancelier à l'Angleterre, sous le Roi Henri Ier. La branche Normande possédait les terres de Soquence, de Querville, Quiétieville, Biéville-en-Auge, Canapeville, Bonneville-la-Louvel, etc. C'est dans cette dernière Commune qu'était situé le Prieuré de Montfauqueran, qu'elle donna au

Prieuré de Sainte-Barbe, ainsi que le patronage de la Paroisse de Bonneville, à laquelle elle a laissé son nom.

La seconde famille est celle de Mallet de Graville. Guillaume Mallet fonda, en 1203, le riche Prieuré de Sainte-Honorine de Graville, et le donna aux religieux de Sainte-Barbe, qui eurent l'administration supérieure de cette maison, fondée pour leur ordre. L'Archevêque de Rouen confirma, la même année, la fondation du Sire de Graville.

La troisième famille est celle de Tilly. Pierre de Tilly ayant pris en 1204 le parti de Philippe-Auguste contre Jean-sans-Terre, fut nommé, par le premier de ces Princes, Bailly et Gouverneur de Caen. Comme il lui rendit de grands services dans l'exercice de cette place, il reçut en récompense, par une Charte datée de Bonneville-sur-Touques, en 1206, la terre de Saint-Loup de Fribois, confisquée sur Robert de Fribois, resté en Angleterre, et les terres du Mesnil-Mauger, de Vaux-la-Campagne et de Barneville, confisquées sur des Seigneurs également restés partisans du Roi Jean-sans-Terre.

Avec une partie de ces biens, Pierre de Tilly fonda, en 1217, le Prieuré de Notre-Dame de

Fribois, dans la Paroisse de ce nom, et il le donna au Prieuré de Sainte-Barbe. Philippe-Auguste et Saint Louis confirmèrent dans la suite cette fondation.

L'ancien nom de la Commune de Mézidon est Escajolet. Celui de Mézidon le remplaça, parce qu'Odon Stigand y faisait sa demeure, *Mansio Odonis*. Enfin celui de Sainte-Barbe ne fut donné au Prieuré qu'à cause des reliques de cette Sainte, que Robert, son second fils, avait rapportées de l'Orient.

N. B. Les Bénédictins disent que pour la construction de l'église de Sainte-Barbe, Maurice, petit fils d'Odon Stigand, détruisit le château de son père, en place duquel il la fit bâtir. Cependant plusieurs chartes des XIe XIIe et XIIIe siècles parlent de la forteresse de Mézidon comme alors existante. Orderic Vital atteste que le roi Étienne en fit le siège en 1137, s'en rendit maître, et ne la remit qu'après avoir fait la paix avec Robert de Tancarville; et on la trouve de nouveau mentionnée au temps des guerres du Roi de Navarre, sous le Roi Jean, qui en avait donné le commandement au Prieur du lieu, avec pouvoir de se choisir un Lieutenant.

Les chartes du Prieuré de Sainte-Barbe font mention aux mêmes siècles ci-dessus, des vignobles de l'Écaude, de Mézidon, d'Escajeul, de Bray-la-Campagne, et d'Oistrehan-le-Sec, que nous nommons aujourd'hui Étrehan le Pierreux.

1131.

Richard de Douvres, Évêque de Bayeux, consacre l'Eglise du Prieuré de St-Étienne du Plessis-Grimoult.

Grimoult du Plessis étant entré dans la conjuration des Barons Normands, qui voulaient enlever au Duc Guillaume la souveraineté de la Province, fut fait prisonnier à la bataille du Val-des-Dunes, et conduit à Rouen où il mourut. Sa félonie ayant saisi le vainqueur de la totalité de ses biens, le Duc, en 1074, donna la Baronnie du Plessis à son frère Odon, Evêque de Bayeux, qui en employa une partie à fonder sept prébendes dans sa Cathédrale. Le reste fut réservé pour l'Évêque et ses successeurs. Mais dans la suite, l'Évêque Richard de Douvres, à la demande de Richard Samson, Chapelain de la Chapelle du Château du Plessis, donna cette même Chapelle avec d'autres biens, pour établir une Communauté de Chanoines réguliers de l'ordre de St-Augustin. Il leur fit ensuite bâtir une Église qu'il dédia cette même année, et Richard Samson en fut le premier Prieur.

L'Évêque de Glocester s'associa à l'œuvre de

cette dotation, et l'Évêque de Bayeux, Philippe de Harcourt, régla le tout avec son Chapitre en 1153, en statuant de plus que la prébende de St-Jean-le-Blanc serait unie à perpétuité à la dignité de Prieur du Plessis, lequel fut toujours regardé depuis comme le premier Chanoine de la Cathédrale.

Les Ducs de Normandie, Henri Ier et Henri II, imitèrent cette libéralité des Évêques envers le Prieuré du Plessis. Ce dernier lui donna le Prieuré conventuel d'Yvrande. Son fils Jean-sans-Terre n'étant encore que Comte de Mortain, et Isabelle de Glocester, son épouse, lui donnèrent l'Église de Winburne, avec son doyenné, et d'autres bienfaiteurs lui aumônèrent quelques possessions en Angleterre.

Dans le Cartulaire de ce Prieuré, on trouve les Chartes des Seigneurs dont les noms suivent ci-après :

Richard Du Hommet, Connétable de Normandie, Seigneur d'Aunay, etc., 1174.

Guillaume, son fils, id.

Guillaume de Meheudin, et Guillaume, son neveu.

Étienne de Magneville et Roger son fils, Seigneurs de Montchauvet et d'Arclais.

Auvray de Vassy et ses fils Gillebert et Guillaume, Seigneurs de Bernière en Bocage, 1169.

Raoul Tesson et Adélaïde de l'Isle, sa femme, Seigneur de Meray.

Roger Bacon, Seigneur de Planquery.

Philippe de Colombieres et Henri son fils, Seigneur de Langrune.

Robert de Brucourt, Seigneur de la Cambe, Saint-Clément-sur-les-Vés, etc.

Thomas Malfillatre, Seigneur de Curcy, Saint-Germain d'Elle, etc.

Guillaume de Mathan, Seigneur de Mathieu, Plumetot, Cresserons, etc.

Guillaume Bacon, Seigneur de Donnay, et Béatrix Du Ham, sa femme, 1265.

Jean de Villy, Seigneur de Villy.

Jean Leviconte et Geffroy son fils, Seigneurs de Villy, 1406.

Roger de Gouvis et ses frères.

Raoul de Noyers et Hugues son fils, Seigneurs de Noyers.

Pierre de Cully et Guillaume son fils, Seigneurs de Cully, 1292.

Roger, fils de Roger, Seigneur de Bully.

Thomas d'Evrecy et son fils Roger.

Raoul Malherbe et son fils Robert, Seigneurs du Mesnil-Augrain, 1252.

Geffroy Aguillon, Seigneur de Bougy, 1205.

Guillaume Comte d'Arondel, (confirme comme Suzerain.)

Ernold d'Ouilly, 1287.

Raoul de Hamars et Robert son fils, 1307.

Robert de Courvaudon et son fils Roger, Seigneurs de Courvaudon, 1244.

Hugues de Coulonces, Seigneur de Colombelles.

Roger d'Amondeville, Seigneur d'Airan, (donne des vignobles.)

Humfroy, fils de Roger, fils de Garin de Gouvis, Seigneur de Breteville-le-Rabel.

Philippe Bateste, Seigneur d'Outrelaise, 1377.

Raoul de Clinchamps, Alias Travers, Seigneur de Donnay en partie.

Philippe de Clinchamps (confirme).

Herbert d'Arry et Osmont son fils, Seigneurs de Mont-Secret.

Fouques d'Aunou, Seigneur de Flers.

Richard de Rollos, Richard son fils, Guillaume, son petit-fils, Seigneurs de Burcy et de Roulours, Chesne-Dolé, Trutemer, etc.

Guillaume Patry, Seigneur de Culley-le-Patry, de Mondrainville, etc.

Philippine de Rosel, fille de Hugues, Dame de Rosel, Estry et St-Vigor-des-Maizerets. (Avec consentement de ses deux maris, Raoul de Hamars et Robert Patry, et confirmation du Suzerain Ranulphe, Comte de Chester.)

Richard de Rouvencestre, Seigneur de Sainte-Marie-l'Enault et de Saint Pierre-de-la-Vieille, 1279. (Il fonde un service annuel pour Pétronille, sa femme, et la Charte porte que c'est sur la tombe qu'elle a été écrite.)

Raoul, id., fils dudit Richard et Philippine de Longy, sa veuve, Dame de Lacy, 1332.

Richard de Curcy, Seigneur de Bonnemaison.

Néel de Mowbray, Seigneur de Proucy.

Gilbert de Lacy, Seigneur de Champeaux,

Guillaume Poisson, Seigneur de Périgny.

Robert de La Luzerne, Seigneur de Campandré.

Hamon de La Falaize, Seigneur de Fontaine-Étoupefour.

Raoul de Carville, Seigneur de Carville.

Jourdain de Campernould, Seigneur de Maisoncelles-la-Jourdain.

Philippe de Cahagnes, Seigneur de Saint-Christophe d'Anfernet.

Guillaume Tanetin, Seigneur de René-Mesnil.

Guillaume de Montagu, Seigneur de Noyers, en partie.

N. B. La liste des prieurs du Plessis est très incomplète dans le *Gallia Christiana*, et dans la série, on a surtout oublié le célèbre Bossuet, qui en fut prieur, lorsqu'il se démit de son Évêché de Condom, en faveur de Jacques Goyon de Matignon, qui, avec l'agrément du Roi, lui céda le prieuré du Plessis, dont il était titulaire. Cette permutation est de l'année 1671. Nous avons sous les yeux une transaction de Bossuet avec ses religieux; elle est de la main du Prélat, sous la date de 1679.

1135.

Henri Ier, Duc de Normandie et Roi d'Angleterre, meurt à Lions-en-Forest. On rapporte son corps de Rouen à Pont-Audemer, de là au Château de Bonneville-sur-Touques, et ensuite à Caen. Il fut placé dans le chœur de l'Abbaye de St-Étienne pendant plusieurs semaines, auprès du tombeau de son père, en attendant qu'un vent favorable permît de le transporter en Angleterre,

pour y être inhumé dans l'Abbaye de Readings, qu'il avait fondée.

Ce Prince déclare dans son testament que son trésor était placé dans le Château de Falaise, sous la garde de Robert de Caen, son fils naturel, Comte de Glocester, et qu'il était de quatre-vingt dix mille marcs d'argent, c'est-à-dire environ quatre millions neuf cent-cinquante mille livres de notre monnaie courante.

1136, etc.

La mort de ce Prince mit la Province dans un état d'anarchie qui occasiona les plus grands désordres.

Trois concurrents se présentent pour lui succéder :

Étienne, fils du Comte de Blois, et d'une sœur du Roi Henri, s'empare du trône d'Angleterre et prétend, comme son oncle, régner aussi sur la Normandie.

Thibaut, son frère aîné, réclame en vertu de son droit de primogéniture.

Enfin, l'Impératrice Mathilde, épouse en deuxièmes noces de Geffroy, Comte d'Anjou, est l'unique rejeton de la ligne masculine de Rollon,

et comme fille de Henri I[er], elle s'annonce avec des droits certainement plus légitimes que ceux de ses deux rivaux.

Pendant ces contestations, la Normandie restée sans souverain reconnu, voit les concurrents recourir aux armes, et combattre pour un titre que la violence fait alternativement admettre et contester, suivant la loi du plus fort.

Malheureusement le Comte d'Anjou qui, par son épouse, est le plus fondé en droit, se conduit de manière à perdre entièrement sa cause. Ses troupes entrent dans la Province comme des brigands; elles pillent et brûlent les campagnes, elles incendient jusqu'aux Églises; enfin les paysans sont forcés de leur courir sus et de mettre en déroute l'armée d'un Prince, que sans ses déprédations on eût unanimement reconnu pour souverain. Le détail des horreurs commises par cette armée, serait trop long ici. On en jugera par ce dernier fait que, comme elle s'était portée sur Lisieux, Alain de Dinan qui commandait dans cette place, aima mieux y mettre lui-même le feu que de la livrer aux excès de cette tourbe dévastatrice; de sorte qu'au lieu d'une ville à assiéger et à prendre, comme il s'y attendait, le Comte trouva celle-ci en flammes, et que trompé

dans son espérance de pillage, il fut obligé de se retirer en ravageant le Lieuvin; après quoi, blessé lui-même au siége de la forteresse du Sap, il finit par s'enfuir, non sans danger, vers son pays, constamment harcelé sur les flancs de son armée, pendant toute sa marche, dans laquelle il en perdit une grande partie par suite de ses insensés et ridicules emportements.

1137.

Dès le mois de mars de cette même année 1137, le Roi Étienne, avec son armée, était descendu à la Hogue-St-Vaast. Son arrivée s'annonçait d'une manière toute favorable, et le peuple voyait d'avance en lui, sinon un souverain, au moins un chef habile et capable de le protéger. Un traité fait avec le Roi de France semblait une garantie de confiance, et le Prince commença par s'en montrer digne, en réprimant les excès des Barons Normands, qui ravageaient le pays. C'est dans cette vue qu'il assiégea et fit brûler Mézidon, Baronnie de Rabel de Tancarville, Chambellan de Normandie, l'un des chefs du parti Angevin.

Pendant ce temps, le Comte d'Anjou venant

de l'Hiesmois sur notre basse contrée, y portait partout ses dévastations ordinaires. Il s'était fait compter cent dix marcs d'argent par les religieux de St-Pierre-sur-Dive, pour sûreté de leur Abbaye et de leurs possessions. Ceux de Fécamp avaient dû lui en payer de même cent, pour rachat de pillage de leur Bourg d'Argences.

Campé sur les bords de la rivière de Muance, vers Valmeray, il se trouvait presque aux portes de Caen.

Cependant les habitants de cette ville restent fidèles au Roi Étienne. Ils mettent leur château et leur fortification en état de défense; ils se mettent eux-mêmes en marche contre l'ennemi. Guillaume d'Ypres qui commandait un corps de Flamands, leur offre de combattre avec eux: mais soit jalousie, soit confiance dans leur propre force, ils refusent d'associer leurs armes aux siennes, et leur seule contenance en face de l'ennemi en impose au Comte d'Anjou, qui n'ose passer la Muance et se retire.

Pendant ce temps, le Roi Étienne faisant marcher ses troupes pour le combattre, vient à Lisieux et s'avance jusqu'à Livarot; mais une querelle s'élève entre les Normands et les Flamands qui composaient son armée; il n'est pas

assez heureux pour l'apaiser; les deux partis l'abandonnent; il revient à Caen, et laissant Roger le Vicomte et Guillaume de Romare, en qualité de justiciers pour gouverner la Province, il retourne en Angleterre.

1138.

Malgré une trève de deux ans, jurée entre le Roi Étienne et le Comte d'Anjou, ce dernier vient de nouveau avec son armée, pour s'emparer de notre Basse Province. A force d'instances et de promesses, il attire dans son parti Robert de Caen, Comte de Glocester, frère naturel de son épouse, et par son crédit, les villes de Caen et de Bayeux entrent au mois de juin sous sa domination. Indigné de cette défection, le Comte de Meullent, avec deux cents Chevaliers et des troupes auxiliaires, marche contre les Angevins; mais avertis par Robert de Courcy, ceux-ci se retirent à la hâte. Alors ne pouvant les combattre, et ne voulant pas paraître s'être avancé inutilement, le Comte ravage le pays et dirige sa troupe sur Caen. Il pénètre sans obstacle dans cette ville, qui, livrée successivement aux deux partis, finit par n'en prendre aucun. C'est vers

le château que le Comte de Meullent se dirige ; il veut s'en rendre maître. Le chef de la défection, le Comte de Glocester, s'y était retiré avec cent Chevaliers ; il en place quarante dans une rue étroite qu'il fallait traverser pour arriver à la place. Là, les deux partis en viennent aux mains : on se bat avec acharnement ; les Sires de Roncheville et de Briquebec et le Seigneur de Jort, sont tués ; un grand nombre d'autres Chevaliers sont blessés, et le Comte de Meullent, après cette perte, est forcé de se retirer de la ville sans aucun succès.

Bientôt le Comte d'Anjou vient assiéger Falaise ; mais le dix-neuvième jour il est forcé de lever le siége ; la ville et le château étaient approvisionnés, et Richard de Lucy qui commandait dans la première, en ouvre les portes, et se moquant des assiégeants, il les invite à monter à l'assaut ; mais rebutée par la difficulté, l'armée se répand dans les campagnes environnantes : les soldats pillent les Églises, volent les paysans, dévalisent les voyageurs, et se rendent coupables de tous les excès. Le Comte d'Anjou les conduit à Touques, ville alors très-riche, suivant les historiens du temps. A leur approche, les habitants fuient, les maisons sont désertes, et l'ennemi

s'en empare. Après avoir pris quelques aliments, la troupe, excédée par la fatigue, se couche avec confiance ; mais pendant la nuit, Guillaume Troussebot, Gouverneur de la forteresse de Bonneville-sur-Touque, envoie quarante enfants mettre le feu à tous les coins de la ville. Réveillé par le bruit des flammes et les cris des sentinelles, l'ennemi s'échappe, laissant chevaux, armes et bagages. Le Gouverneur s'avance à sa rencontre avec sa garnison; mais la fumée enveloppe amis et ennemis dans ses tourbillons. On ne se reconnaît pas. Le turbulent Comte d'Anjou fuit et se réfugie dans un cimetière où il passe le reste de la nuit, et rassemblant les siens, autant qu'il peut, il part dès le point du jour pour aller cacher sa honteuse défaite dans Argentan.

Cette même année 1138, est celle de la dédicace de l'Église de l'Abbaye d'Ardennes, dont la fondation dut se trouver ébauchée dès l'an 1121, par Aiulphe du Marché et Asceline, son épouse. Ce sujet a été traité ailleurs dans tous ses détails (1).

1140.

Le Château de Falaise tient toujours contre le

(1) V. nos Essais, etc., t. ii, p. 98, etc.

Comte d'Anjou. Pour se venger de cette résistance, le Prince va assiéger et brûler le Château de Fontenay-le-Marmion, appartenant à Robert Marmion, qui commandait dans celui de Falaise. Les historiens du temps disent que cette forteresse était bien défendue par l'art et la nature. Mais il faut convenir qu'il n'y avait ni gloire ni honneur à s'en emparer dans de telles circonstances, et à la brûler pour un tel motif. Le Comte d'Anjou ne justifia pas, en ce point, son titre de Chevalier.

1141.

Jean, Évêque de Lisieux, qui depuis longtemps gardait sa ville épiscopale contre les attaques du Comte d'Anjou, traite enfin avec lui, à son Manoir de Courtonne, situé à Caen, et le reconnaît comme souverain du pays. Tout le Lieuvin suit l'exemple de son Évêque. Falaise se soumet, et toute la Basse Province, excepté Cherbourg, passe sous la domination des Plantagenets.

Mêmes époques.

Aux mêmes années de 1140 et 1141, se rap-

portent les premiers essais de fondation de l'Abbaye de Barbery, conçue d'abord, et effectuée ensuite par les Marmion de Fontenay, en 1176.

Les Marmion de Fontenay étaient une famille aussi illustre qu'ancienne dans le pays.

Robert Marmion, qui accompagna le Duc Guillaume à la conquête de l'Angleterre, en eut en récompense un grand nombre de Seigneuries, et entre autres la Baronnie de Tamworth, à laquelle était attachée la dignité de *Champion* du Roi d'Angleterre. Trouvant établi dans cette Seigneurie un couvent de religieuses, fondé par Editha, fille du Roi Edgar, il le transféra à Polesworth, et mit à la place une Collégiale de Chanoines séculiers.

Son fils Robert Marmion est celui qui commandait à Falaise contre le Comte d'Anjou, et dont le Château fut détruit par ce Prince, comme nous l'avons dit ci-dessus. Il jeta les premiers fondements de l'Abbaye de Barbery, en donnant la terre de ce nom à l'Abbaye de Savigny, pour y établir un monastère du même ordre; mais par une inconséquence bizarre et pourtant assez ordinaire aux nobles de ce temps, pendant qu'il fondait l'Abbaye de Barbery, en Normandie, il chassait de leur couvent les moines de Coventry,

en Angleterre, pour convertir leur maison en une forteresse. Il fallut en faire le siége, et il y fut tué; il avait épousé Mathilde de Beauchamp, dont il eut trois fils.

Robert l'aîné confirma la première fondation de son père, et l'augmenta par de nouvelles concessions. On lit dans une de ses Chartes qu'il donne cinq cents livres de monnaie d'Anjou, pour bâtir l'Église abbatiale. Comme à cette époque on prenait, à l'échiquier de Caen, treize sols quatre deniers de cette monnaie pour un marc d'argent, il s'en suit que dans vingt sols il y avait un marc et demi, et par conséquent que les cinq cents francs vaudraient aujourd'hui environ quarante-un mille deux cent cinquante livres. Il donne en même-temps les terres de Chekeridam et de Stokes, en Angleterre, à charge de faire une rente de deux livres de cire aux moines de Thanet. « Je fais, dit-il, ces donations, pour être « dispensé de mon voyage de Jérusalem, et de la « rente de dix livres sterlings que mon père avait « assurée pour l'habillement des moines de Bar- « bery, sur sa Seigneurie de Berwick. »

Ce deuxième fondateur de Barbery laissa deux fils, Robert l'aîné et Robert le jeune. Le premier resta en Normandie, lorsque Philippe-Auguste

s'empara de cette Province, et le deuxième se fixa en Angleterre, où sa ligne subsista avec illustration jusqu'à la fin du xive siècle, et s'éteignit dans Avicie Marmion, qui épousa Jean Gray de Rotherfield, dont les descendants prirent le nom de Marmion.

La ligne de l'aîné se divisa en plusieurs branches qui possédèrent, dans le xiiie siècle, les terres de Bretteville-sur-Laise, de May, de Cintheaux, du Mesnil-Touffray, etc. Une de ces branches prit le nom de *Marmion d'Auge*, parce qu'elle était établie dans le pays d'Auge. On trouve dans les Chartes de Barbery les donations que les membres de cette famille continuèrent de faire à cette Abbaye.

Parmi les Seigneurs qui imitèrent leur bienfaisance, nous citerons les suivants, dont nous avons lu les Chartes :

Robert, Comte de Meullent, 1181.

Robert de Vassy et Hugues de St-Germain, fils de Hugues, Sénéchal de Saint-Germain-du-Crioult, 1206.

Richard de Vassy, 1229.

Philippe, Baron de Creully, (confirmant comme Seigneur suzerain, les donations de Henri, fils d'Hélie, Chevalier, Seigneur de Mathieu, et de Guillaume, fils dudit Henri.)

Robert Fits-Erneiz, Baron de Cesny, neveu de Raoul Tesson, Baron de Thury.

Jean et Guillaume de Tournebu, Barons de Tournebu, (1) neveux et héritiers dudit Robert, 1219.

Gauthier d'Aigneaux, fils de Philippe, Chevalier, Seigneur d'Aigneaux et de St-Contest.

Mathilde, veuve dudit Philippe, et Guillaume leur fils, 1234.

Jean de la Heuse, Chevalier, Seigneur de Roures.

Robert de Fontaines, Seigneur de Fontaines-Hallebout, 1230.

Guillaume de Fontaines, fils de Guillaume, Seigneur id.

Robert de Gouvis, 1227.

Milon de Croisilles, 1249, Chevalier, Seigneur d'Acqueville.

Jean de Croisilles, fils d'Isabelle de Fontaines Hallebout, Seigneur id., 1277.

Raoul de Clinchamps, Chevalier, Seigneur de Donnay, et Philippe, son fils, 1262 et 1272.

(1) On trouve deux autres chartes d'un autre Jean de Tournebu; par la 1re, de l'an 1272, il s'oblige de sceller toutes ses chartes de son sceau de chevalier lorsqu'il aura obtenu cette dignité; par la 2e, de l'an 1335, il remplit son obligation.

Philippe de Touchet, (confirmant les donations de Vincent de Tournebu, sur son fief de Touchet, à Fresnay-le-Puceux, 1291.)

Simon Pikenot, Seigneur de Caillouay, 1221.

Jean de la Cour, 1128.

Robert de la Rivière, 1290.

Geffroy Gruel.

Raoul de Tilly, Chevalier, 1238.

Raoul de Giberville, (donnant la dîme de ses vignobles, sur son fief d'Airan.)

Jeanne Tesson, Dame de Thury, et ses fils Robert et Guillaume Bertrand, 1262.

Hosulphe du Tremblay, 1229.

Hugues Loterel, Chevalier, 1215.

Guillaume et Richard Loterel, fils de Robert de Bretteville-sur-Laise, 1250.

Guillaume Thésart, Chevalier, 1245.

Thibault de Moulines, Chevalier, Richard et Raoul de Livet, ses fils, 1247.

Guillaume de Moulines et Robert de Toretot, ses autres fils, 1232.

Robert d'Ouffières, Chevalier, et Guillaume Giffard, son fils, 1210.

Robert de Fontaines, Chevalier, neveu et héritier de Gislain, Seigneur de la Pommeraye, fondateur de l'Abbaye du Val, 1235.

Vital Guernon, d'Angomesnil, 1253, et Robert id. de May.

Raoul Tesson, Seigneur de la Roche-Tesson, 1254.

Etc.. etc....

La Seigneurie de Fontenay est qualifiée de Vicomté, dès la fin du XIII[e] siècle. La branche aînée des Marmion s'étant éteinte par une fille qui épousa Guillaume Bertrand, Vicomte de Fauguernon; celui-ci prend dans ses Chartes de 1280, le titre de Vicomte de Fontenay-le-Marmion. Jean, Duc de Normandie et Dauphin de France, donna, par des lettres-patentes du mois de mai 1333, à Robert Bertrand, Sire de Fontenay, le droit d'une foire le jour de Saint-Hermès, dans cette Commune. Mais cette ligne des Bertrand ayant fini vers l'année 1386, Marie, restée seule héritière, épousa Yon de Garancières, auquel elle apporta en mariage les Vicomtés de Fauguernon et de Fontenay-le-Marmion. De cette union, il ne sortit que Jeanne de Garancières, mariée, 1° à Bertrand Pesnel, Baron de Hambie, 2° à Jean, Sire de Montenay, et 3° à Jean, Sire de la Ferté. Comme elle n'eut d'enfants que de son deuxième mari, Guillaume de Montenay, leur fils, vendit en 1455, par deux

mille quatre cent cinquante livres, à Thomas de Loraille, la Vicomté de Fontenay-le-Marmion. Jean Bureau, Évêque de Béziers, l'acheta de ce dernier, et dans les contrats de 1475, il prend le titre de Vicomte de cette terre. Elle fut possédée dans les siècles suivants par les familles de Vassy, de Harcourt, et au droit de cette dernière, par celle de Guerchy, qui en jouissait en 1789.

Pendant que les Anglais possédèrent la Normandie, Waultier de Hungreffort eût la jouissance de Fontenay-le-Marmion, par don du Roi Henri VI.

1147.

Mort de Robert de Caen, Comte de Glocester. Son fils Guillaume lui succède dans le Gouvernement de Caen, dans la possession des Chastellenies de Torigny et d'Évrecy et dans le Comté de Glocester. Ses frères Philippe et Richard ont la Baronnie de Creully. Sur ce qui regarde les autres enfants de Robert de Caen, on peut recourir à ce que nous en avons dit ailleurs (1).

(1) V. nos Essais, etc. t. II, p. 279, etc.

1148.

Geffroy, Duc de Normandie et Comte d'Anjou, assiége et prend le château de Fauguernon, appartenant à Robert Bertrand, Vicomte de Roncheville, et Baron de Briquebec. Ce Seigneur étant en guerre ouverte et ne voulant pas reconnaître le Duc, celui-ci fait raser la forteresse, à cause de la rébellion du propriétaire.

Même année.

Réforme ou transformation de l'Abbaye de Savigny au diocèse d'Avranches, par accession à l'ordre de Citeaux, où elle s'affilie avec toutes ses suffragantes. Celles-ci étaient au nombre de cinq en Normandie, entre lesquelles on comptait Aunay et Barbery. La fondation primitive avait été commencée dès l'an 1105, par les soins du célèbre Saint Vital, dans une portion de forêt, concédée à cet effet par Raoul de Fougères. Savigny avait eu dans le principe la prétention de former un ordre à part.

1150.

Le Comte d'Anjou cède le Duché de Norman-

die à son fils Henri, à qui il devait revenir un jour au droit de sa mère.

Même année.

Fondation de l'Abbaye du Val-Richer.

Une première tentative avait été faite vers 1146, pour fonder ce monastère dans un emplacement voisin de Vire et dit les *Vaux de Souleuvre*, qui appartenait à l'Évêque de Bayeux ; l'établissement devait dépendre de l'Abbaye de Clairvaux et la concession avait été faite entre les mains de Nivard, frère du célèbre Saint Bernard. Mais le local s'étant trouvé trop étroit et peu commode, le projet de cette première fondation fut abandonné. L'Évêque de Bayeux, Philippe de Harcourt, y suppléa par la donation qu'il fit d'un autre local, dit du Val-Richer, faisant partie de son exemption de Cambremer, enclavée au diocèse de Lisieux. Nous ne pouvons en dire davantage sur ce monastère, dont les titres ont été dissipés pendant la révolution. Un de ses religieux nommé Routier, en avait écrit une histoire, qui probablement n'a pas été imprimée et que nous n'avons retrouvée nulle part.

1151.

Assemblée des états de Normandie, à Lisieux, pour le passage du Duc Henri II en Angleterre.

1152.

Ce Prince donne à Ranulphe, Comte de Chester, les châteaux de Vire et de Barfleur.

1154.

Le Duc Henri II est reconnu Roi d'Angleterre.

1155.

Année mémorable dans notre littérature, où Robert-Wace, qui se dit *Clerc de Caen,* finit sa traduction du Brut d'Angleterre en vers français. C'est le premier des romans de la Table ronde.

1158.

Le Roi de France Louis VII, allant en pélerinage au Mont-Saint-Michel, est reçu avec magnificence à Caen, par le Duc de Normandie.

1159.

Incendie de la Cathédrale de Bayeux ; l'Évêque Philippe de Harcourt emploie des sommes considérables pour sa restauration.

Le Roi Henri et la Reine Éléonore, tiennent à Noël leur Cour Plénière à Falaise. Là furent faits des réglements pour l'administration de la justice, la punition des crimes et le maintien des propriétés.

1160.

Le même Prince fait construire la Maladrerie de Beaulieu, près Caen, et la forteresse d'Omanville-sur-les-Vés.

Il tient à Noël sa Cour Plénière à Bayeux.

1165.

On impose sur les propriétés, pendant cinq ans, une taxe pour la Terre-Sainte. Elle est de deux deniers par livre la première année, et d'un denier pendant les quatre années suivantes. Le denier valait cinq sols de notre monnaie courante, la livre étant à cette époque d'un marc et

demi, c'est-à-dire de quatre vingt-deux livres dix sols, suivant la valeur actuelle de l'argent.

1467.

Mort de l'Impératrice Mathilde, Duchesse de Normandie et dernier rejeton de la famille de Rollon ; nous voulons dire en ligne légitime, car la famille de Creully, dont le dernier mâle mourut en 1590, sortait de Robert de Caen, Comte de Glocester, fils naturel du Roi Henri Ier. Presque toutes les anciennes familles normandes prirent des femmes dans cette première Maison de Creully.

1168.

Fondation de l'Abbaye de Longues, par Hugues Vac ou Wac.

La famille de ce fondateur fut illustre en Angleterre comme en Normandie, et ses grandes richesses lui donnèrent le moyen de former plusieurs établissements religieux dans l'un et l'autre pays. Avant la conquête, Geffroy Wac avait contribué à la fondation du Prieuré de St-Gabriel. Baudoin, son fils, qui avait une Baronnie dans le Lincolnshire, fonda dans ce Comté l'Abbaye

de Brunne et le Prieuré de Saint-Jacques-de-Deping, sous le Roi Henri Ier, et c'est à Hugues, fils de Baudoin Wac, que nous devons l'Abbaye de Longues. Il avait épousé Emma, fille de Baudoin, Comte de Brione. Leur fils Baudoin, à la demande de Saint Hugues, Évêque de Lincoln, ajouta beaucoup aux donations de son père, par des concessions de revenus, tant dans le Bessin qu'en Angleterre. Enfin Baudoin, fils dudit Baudoin, et Agnès du Hommet, son épouse, donnèrent à l'Abbaye de Longues la terre de Négreville, en Cotentin, en 1205.

Parmi les autres bienfaiteurs de ce monastère, voici les noms des Seigneurs Normands qui contribuèrent à sa dotation :

D'abord le Duc Henri II, (qui en confirmant la fondation, donna le patronage de Petiville, etc., et le droit d'une foire le jour St-Michel-au-Pont.)

Ranulphe, Comte de Chester, Seigneur de Trévières.

Guillaume de Magneville, Comte d'Essex, Seigneur de Reviers, de Saint-Georges-d'Aunay, etc.

Henri et Guillaume de Gray, Seigneur d'Arromanche.

Guillaume de Roumare, Seigneur de Ver.

André de Vitré et Guillaume le Forestier, coseigneurs de Rie.

Jeanne de Subles, veuve dudit Guillaume le Forestier (confirmant en 1208 et ajoutant donation de terres à Sommervieu).

Regnaut de Marigny, Alfred de Soligny et Raoul, coseigneurs de Marigny, (leurs Chartes parlent des Vignobles de cette Paroisse).

Cécile de la Ferrière, Dame de Vaux-sur-Aure, (que confirme Jean, son fils, en 1231).

Guillaume, fils d'Édouard de Vierville, Raoul d'Aigneaux et Robert de Ver, coseigneurs de Vierville.

Samson Talevas, Seigneur id., 1205.

Guillaume et Thomas de Ver, 1227.

Guillaume de Reviers, Seigneur de Fontenailles. (Richard de Vernon et Guillaume, fils de Baudoin de Reviers, confirment en 1217 et 1222).

Pierre Ruault, Guillaume Bacon du Molley, et Raoul d'Aigneaux, coseigneurs de Blagny, 1200.

Ada, femme de Guillaume d'Aguerny et Nicolas de Bouteville, coseigneurs de Castillon, 1239.

Thomas Malfilâtre et ses frères, Seigneur de Vidouville, 1213.

Guillaume Doucet, Seigneur id., 1258.

Roger Guernon, Chevalier, Seigneur de Montrabot, 1218.

Thomas, fils de Herbert d'Aigneaux, Seigneur de Sainte-Croix-de-Granton.

Simon Bacon, fils de Roger, Seigneur de Vaussieux.

Guillaume Bacon du Molley, son frère, Seigneur de Martragny, 1208.

Jeanne, Dame de Carouges, veuve de Richard de Villiers, (fonde le Prieuré de Notre-Dame-de-la-Chaine, Diocèse de Séez, 1204; Raoul Samson, son mari, confirme.)

Hamon le Boutillier, Seigneur de Maupertuis, Manvieux, etc.

Richard de Cully.

Guillaume, Seigneur de Villers et de Maisons, 1245.

Denise d'Oistreham, veuve de Guillaume de Tot.

Richard de Verroles, Seigneur id., 1221.

Philippe de Colombières et Muriel, sa femme, Seigneur de Langrune.

Henri de Colombières et Masseline, sa femme, fille de Hugues, Seigneur de Bazenville.

Raoul de Juvigny, Seigneur de Meuvaine, 1206.

Enguerrand de Cardonville.

Pierre de Briqueville, Nicolas, son fils, et Agnès, sa femme, 1215.

Thomas du Hommet (donne les revenus de la foire de Beaumont-le-Richard) 1209.

Guillaume du Hommet, Connétable de Normandie, et Luce, sa femme, Seigneur d'Aunay, Maisy, Englesqueville, etc.

Jourdain du Hommet, Connétable de Normandie, 1255.

Richard du Hommet et Agnès de Beaumont, sa femme.

Guillaume Fitz-Hamon, 1254, Seigneur de Manvieux.

Lætitia de Campigny, Dame de Campigny.

Zacharie de Reviers (confirmant la donation de son père.)

Henri de Saint-Germain, fils d'Exupère, 1259.

Guillaume de Camprond, fils de Luce de Reviers, veuve de Roger de Creully, 1248.

Roger de Creully, fils de Richard, fils du Comte de Glocester, et ses frères Robert, Richard et Henri.

Jean, Seigneur de Vienne, 1262.

Aalis, femme de Raoul Malherbe, Seigneur de Meuvaine, 1220.

Richard de Vierville, fils de Guillaume, 1269.

Baudoin Wac.

Guillaume Taillebois, Chevalier, Seigneur du Manoir.

Simon de Sainte-Mère-Église, Seigneur de Tierceville, etc...

N. B. On trouve à la bibliothèque du chapitre de Bayeux, le cartulaire de l'Abbaye de Longues; mais beaucoup d'autres chartes volantes sont à la Préfecture du Calvados.

Cette Abbaye avait été réunie au Séminaire de Bayeux avant la révolution de 1789.

1170.

Le Roi Henri II tient à Noël sa Cour Plénière, à Bur-le-Roi. C'est dans cette réunion des grands de la Province qu'il laisse inconsidérément échapper le propos qui occasiona, quelques jours après, la mort de Thomas Becket, Archevêque de Cantorbery.

1171.

On fait, par ordre du Duc, la recherche de tous les biens que possédait son aïeul Henri Ier

le jour de sa mort; et comme beaucoup de Seigneurs, pendant la guerre pour la succession de ce Prince, s'étaient emparés d'un grand nombre de propriétés domaniales, il les force de restituer, et par là il double presque son revenu. C'est un fait qu'il faut noter avec soin, quand on écrit ou quand on parcourt l'histoire; parce qu'autrement on est embarrassé d'expliquer le mouvement intervenu à cette époque dans les propriétés.

Le même Prince, pour mieux connaître celles que possédaient légitimement les Évêques, les Abbés, les Barons et les Grands de sa cour, ordonne, la même année, que tous ceux qui relevaient immédiatement de sa couronne Ducale, donneraient, par écrit, le détail de leurs fiefs et celui des fiefs de leurs vassaux. On retrouve très-peu de ces anciennes déclarations. La même opération eut lieu en Angleterre où les dénombrements ont été conservés et imprimés en deux volumes in-8°, sous le titre de *Liber Niger Scacarii*.

Henri ayant, de son vivant, fait couronner son fils Roi d'Angleterre, ce jeune Prince tient, cette année, sa Cour Plenière à Bur-le-Roi; et comme c'était pour la première fois qu'il la tenait en Normandie, il voulut qu'elle fût solennelle et des

plus brillantes. Le Duc de Bretagne y assista ; les Évêques, les Abbés, les Comtes et les Barons de notre Province s'y trouvèrent ; enfin le nombre des convives fut si grand que Guillaume de Tilly, grand Sénéchal de Normandie, et Guillaume Fitz-Hamon, grand Sénéchal de Bretagne, ayant décidé de n'admettre à leur table que ceux qui porteraient ce même prénom de *Guillaume*, il ne s'y en trouva pas moins de cent dix, sans compter ceux qui mangèrent à la table du Roi. Le Prince, suivant l'usage, fit de magnifiques présents à ses convives.

1172.

Henri II vient à Caen à l'Ascension ; il trouve dans cette ville les Cardinaux Albert et Théodin, légats du Pape, envoyés pour informer sur la mort de Thomas Becket, Archevêque de Cantorbery. Mais avant tout, ils s'occupent à négocier la paix entre les Rois de France et d'Angleterre, qui étaient en contestation sur plusieurs points.

Le jeune Roi Henri et la Reine Marguerite de France, son épouse, tiennent à Noël leur Cour Plénière, au château de Bonneville sur-Touque.

1173.

Le Duc de Normandie, qui déjà s'était justifié à Avranches de la mort de Saint Thomas, s'en justifie de nouveau dans un Concile tenu à Caen.

Pendant la Semaine Sainte, le Duc et les Légats se réunissent au Prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge, pour procéder à l'élection d'un Archevêque de Cantorbery. Le Roi demande qu'on nomme Henri de Beaumont, Évêque de Bayeux, mais le Chapitre de Cantorbery nomme Roger, Abbé du Bec; enfin on se réunit sur Richard, Prieur de Douvres.

Le Duc tient à Noël sa Cour Plénière à Caen; le Duc de Saxe, son gendre, assiste à cette fête.

Nous avons dans le Cartulaire de l'Abbaye de Sainte-Trinité, un arrêt de l'Échiquier de Caen, rendu cette même année pendant l'octave de la fête Saint-Hilaire, en faveur de ladite Abbaye. Outre Guillaume Fitz-Rauf, grand Sénéchal de Normandie, les délibérants nommés dans l'arrêt, sont au nombre de soixante-quatorze, Évêques, Abbés, Comtes et Seigneurs. On remarque parmi eux deux prêtres; mais votèrent-ils en cette qualité, ou bien en vertu des fiefs qu'ils auraient

possédés ? Nous ne déciderons point cette question. Le dernier cas nous paraît le plus plausible.

1174.

Le Roi d'Écosse, le Comte de Leicester, et un grand nombre de Seigneurs Anglais, défaits à la bataille d'Alnewick, sont amenés prisonniers à Caen.

Les Évêques et les Barons Écossais viennent visiter leur Roi dans sa prison. La liberté ne lui fut rendue qu'à la fin de cette même année, en vertu d'une convention faite à Falaise, et moyennant les ôtages et les forteresses qu'il fut obligé de livrer en gage de sa rançon.

Comme les enfants du Duc étaient en rebellion et même en guerre ouverte contre lui, et qu'une grande partie de la noblesse avait pris le parti des enfants contre leur père, l'Archevêque de Rouen, les Évêques de Bayeux, de Séez, de Nantes et de Rennes, et les Barons Normands restés fidèles à leur souverain, ramènent au Duc ses fils rebelles, et par une convention signée à Falaise, ils opèrent une réconciliation qui rend la paix à la province désolée par la discorde.

1175.

Le Duc vient vers la mi-carême à Caen. Il ordonne à son fils Henri de venir le rejoindre dans cette ville, pour passer avec lui en Angleterre. Des conseillers perfides empêchent le fils d'obéir; mais des ordres successivement réitérés le forcent enfin de se rendre à Bur-le-Roi où les Évêques et les Barons fidèles ménagent une nouvelle réconciliation.

Le Comte de Flandre, Philippe, vient à Caen, où il est reçu avec une grande distinction par le Duc et son fils aîné. Là, ces Princes confirment leur alliance, moyennant une somme annuelle, payable à l'Échiquier d'Angleterre.

Mort de Richard, Baron de Creully, fils de Robert de Caen, Comte de Glocester. Il avait épousé la sœur du Comte de Montfort. Philippe, leur fils, hérite de la Baronnie.

1176.

Le Duc fait saisir et raser les châteaux des Comtes et des Barons qui avaient été contre lui

pendant la guerre avec ses enfants, et qui cherchaient encore à fomenter la discorde.

L'Évêque de Bayeux, Henri de Beaumont, avec l'Archevêque de Cantorbery et l'Évêque de Winchester, conduisent la Princesse Jeanne, fille du Duc Henri II, en Sicile, où elle épouse le Roi Guillaume II.

1182.

Le Duc tient à Noël sa Cour Plénière à Caen, avec ses trois fils, Henri, Richard et Geffroy. Le Duc et la Duchesse de Saxe assistent à cette fête, avec les Archevêques de Cantorbery et de Dublin. Pour qu'elle fût plus solennelle, le Prince défend à ses Barons de tenir cette année leur cour particulière, et leur ordonne de venir à la sienne. Outre les Évêques et les Barons, on y compte plus de mille Chevaliers.

1185.

Concile Provincial, tenu le jour de l'Ascension, dans l'église de l'Abbaye de Saint-Étienne de Caen. L'Archevêque de Cantorbery et l'Évêque de Rochester y assistent. On excommunie so-

lennellement, devant le peuple, tous ceux qui excitaient la discorde entre le Duc et ses enfants.

1184.

Fondation de l'Hôtel-Dieu de Caen.

Sujet traité en son lieu (1).

N. B. On sait que l'établissement a été dernièrement transféré en l'ancienne Abbaye de Sainte-Trinité. (2)

1187.

Le Duc tient à Noël sa Cour Plénière à Caen.

1189.

Mort du Duc de Normandie Henri II, Roi d'Angleterre. Son fils Richard-Cœur-de-Lion lui succède.

Le nouveau Duc, à la demande de Raoul de Warneville, Évêque de Lisieux, établit une foire à Touques, le jour de la Magdeleine, et une foire à Nonant, le jour Saint-Gilles. Le Prélat,

(1) V. nos Essais etc. t. II. p. 200. etc.

(2) Le 6 novembre 1823.

au droit de son siége, avait les Baronnies de ces deux Communes.

Richard tient à Noël sa première Cour Plénière à Bur-le-Roi. Tous les grands de la Province y sont invités.

1190.

Départ du Duc Richard pour la Terre-Sainte. Il épouse, dans l'île de Chypre, Bérengère de Navarre, et la fait couronner Duchesse de Normandie par l'Évêque d'Évreux. Parmi les objets qu'il lui donne en dot, on remarque les Chastellenies de Bonneville-sur-Touque, de Falaise et de Domfront.

1191 et 1192.

La Reine Éléonore, veuve du Duc Henri II, tient à Noël sa Cour Plénière, au château de Bonneville-sur-Touque, et y séjourne pendant l'année suivante.

1193 et 1194.

Le Duc Richard est fait prisonnier. Le lieu de sa prison, long-temps inconnu, est découver

par Blondel-le-Coutellier. Sa rançon est de cent trente mille marcs d'argent, somme égale à sept millions cent cinquante mille francs de notre monnaie. Le Clergé de Normandie fournit trente mille marcs, ou un million six cent cinquante mille francs, monnaie courante.

1196.

Le Duc Richard tient sa Cour Plénière à Bur-le-Roi.

Robert, Abbé de Caen, s'étant emparé de sa confiance fut envoyé à Londres comme un homme très-habile en finances, et qui pouvait doubler les revenus du Domaine, en faisant compter les officiers qui les administraient, et qui en pillaient une grande partie. Mais, à la grande satisfaction de ces derniers, la mort subite de l'Abbé de Caen, empêcha les recherches qu'il méditait.

1199.

Mort du Duc de Normandie, Richard-Cœur-de-Lion, Roi d'Angleterre.

Son frère Jean, Comte de Mortain, Seigneur châtelain d'Évrecy et de Torigny, lui succède

par usurpation, attendu que son frère aîné, Geffroy, Duc de Bretagne, avait laissé à son fils Arthur tous ses droits à la couronne.

Les Évêques de la province prononcent le divorce du Duc Jean avec Isabelle de Glocester, quoique la cour de Rome eût accordé la dispense nécessaire pour contracter ce mariage. Infraction des lois canoniques, ajoutée à celle des lois civiles.

Le nouveau Duc tient sa Cour Plénière à Bur-le-Roi.

1200.

Le Duc Jean envoie des ambassadeurs demander la main de la fille du Roi de Portugal, et pendant leur mission il épouse Isabelle d'Angoulême, fiancée à Hugues de Lusignan, Comte de la Marche.

Henri de Pont-Audemer obtient de ce Prince la halle de Caen, moyennant une rente de dix besans d'or, payables à l'Échiquier.

Geffroy de Ver est confirmé dans la propriété de la Sergenterie de Caen, située entre l'Odon et la grande route de Bayeux, et que déjà Richard-Cœur-de-Lion lui avait donnée. Avant Geffroy de Ver, elle était nommée la *Sergenterie Pigace*, du

nom de l'officier qui en était titulaire. Il y avait à Caen une autre Sergenterie, nommée la *Sergenterie au Breton*, à cause de Richard-le-Breton, autre titulaire. En l'année 1202, le Duc Jean la donna à Roger Ferrand; mais l'acte de donation ne marque pas les limites de cette deuxième Sergenterie.

Ces offices étaient ce qu'on appelait des Sergenteries nobles.

Le Duc Jean donne à la Maladrerie de Saint-Jacques-de-Touques, le droit d'une foire le 8 septembre de chaque année. Il confirme l'Abbaye de Saint-Étienne de Caen, dans le droit d'un marché chaque semaine à Cheux, et d'une foire par an dans la même Commune. Ce monastère tenait ce droit primitivement du Duc Robert-Courte-Heuse.

TREIZIÈME SIÈCLE.

1201.

La maladie de la lèpre se multipliant, et les hôpitaux manquant de secours, le Duc accorde une foire le jour de la Trinité, aux lépreux de la Maladrerie de Cornikal, près Pont-l'Évêque.

Il donne aux lépreux de Falaise les Chapelles royales du château de cette ville, avec leurs revenus sous la direction des Moines de l'Abbaye de Saint-Jean.

La Reine Bérengère, veuve de Richard-Cœur-de-Lion, reçoit en douaire la Chastellenie de Bayeux avec ses dépendances, et mille marcs d'argent chaque année, dont moitié payable à l'Échiquier de Caen, et l'autre motié à l'Échiquier d'Angleterre, somme égale à cinquante-cinq mille francs de notre monnaie.

1202.

Bataille de Mirebel. Arthur, Duc de Bretagne, y est fait prisonnier par son oncle, le Duc Jean. Hugues de Lusignan, Comte de la Marche, y est pris avec lui. Le premier est enfermé au château de Falaise, et le second au château de Caen.

Les Bretons irrités de la détention de leur jeune Duc, se jettent sur la Normandie, où ils portent le ravage. C'est alors que Jean, dans sa fureur, envoie trois bourreaux pour mutiler son jeune captif et lui crever les yeux dans sa prison. Deux de ceux-ci reculent en le voyant et refusent d'accomplir leur sanglant ministère. Le troisiè-

me, plus inaccessible à la compassion, veut exécuter les ordres qu'il a reçus ; mais les cris du malheureux adolescent attirent les Chevaliers qui formaient la garnison du château de Falaise. On chasse le bourreau. Hugues du Bourg qui commandait dans la place, sauve la victime. Il croit que le Duc son maître est repentant d'avoir donné un ordre aussi barbare ; et cependant tout en lui épargnant un crime, il redoute sa fureur ; alors, dans son incertitude, il suppose la mort du jeune Prince et en fait répandre la nouvelle. On va même jusqu'à dire qu'il a été enterré à l'Abbaye de Gouffern. Mais les Bretons n'en deviennent que plus furieux et continuent leurs ravages avec plus d'audace.

Pendant ce temps-là, le Comte de la Marche gémissait dans le château de Caen. Nous ne pouvons dire exactement quelle était sa position, nous savons seulement par les rôles de la tour de Londres, que le Duc ordonna au Connétable du château de faire évacuer le donjon, et de le livrer à Hugues de Néville, qu'il en constituait capitaine, pour y tenir le Comte de la Marche au secret, et que ce dernier y fut détenu d'abord *intra banas*, puis ensuite *in paribus boiorum amulorum*, termes dont aucun vocabulaire ne nous

donne la signification. Il devait rester dans cet état jusqu'à ce qu'il se fût déterminé à signer le traité fait avec le Vicomte de Thouars.

En cette même année, le Duc accorde à Richard de Reviers une foire de sept jours à Reviers ; savoir, trois jours avant et trois jours après la Saint-Jacques.

Il tient à Noël sa Cour Plénière à Caen, avec la Duchesse son épouse.

1203.

La Duchesse de Normandie séjourne pendant presque toute cette année dans notre ville.

Le 5 février, érection de la ville de Falaise en Commune, et le 17 juin érection de celle de Caen. Jean le Maréchal, Bailli de Falaise, jure la première au nom du Duc, et le Grand Sénéchal de Normandie, jure la seconde au même titre.

L'infortuné Duc Arthur gémit toujours dans le château de Falaise, où il est chargé de fers et retenu par un anneau au col et un à chaque pied. Son oncle affecte de le visiter, et tente de le gagner par des caresses et des promesses. Mais indigné et du traitement qu'il éprouve, et de la

perfidie de son persécuteur, il rejette ses propositions mensongères, et réclame et veut qu'on lui rende en leur entier tous les états qui lui appartiennent comme héritier de son oncle Richard. Jean ne put qu'accueillir fort mal de telles prétentions. Il fit aussitôt transférer son captif au château de Rouen, où, suivant la commune renommée, il le tua peu après de sa propre main.

Quant au Comte de la Marche, nous ne connaissons pas la nature des propositions qui lui furent faites pour sa sortie du château de Caen, ni le résultat des négociations employées pour les lui faire accepter. Nous savons seulement que par des ordres du 6 novembre, donnés au Grand Sénéchal de Normandie, il fut transporté à Saumur.

Les remords poursuivent le coupable avant que le glaive de la justice l'ait atteint. Le lâche et cruel Jean-sans-Terre s'empresse de fuir une terre qu'il a arrosée du sang de son jeune et innocent neveu. Le 5 décembre, il s'embarque à Barfleur et quitte la Normandie pour n'y plus revenir. Depuis cette époque, c'est le Grand Sénéchal qui gouverne. Le Duc envoie bien quelque argent et des provisions pour les différentes

Il donne aux lépreux de Falaise les Chapelles royales du château de cette ville, avec leurs revenus sous la direction des Moines de l'Abbaye de Saint-Jean.

La Reine Bérengère, veuve de Richard-Cœur-de-Lion, reçoit en douaire la Chastellenie de Bayeux avec ses dépendances, et mille marcs d'argent chaque année, dont moitié payable à l'Échiquier de Caen, et l'autre motié à l'Échiquier d'Angleterre, somme égale à cinquante-cinq mille francs de notre monnaie.

1202.

Bataille de Mirebel. Arthur, Duc de Bretagne, y est fait prisonnier par son oncle, le Duc Jean. Hugues de Lusignan, Comte de la Marche, y est pris avec lui. Le premier est enfermé au château de Falaise, et le second au château de Caen.

Les Bretons irrités de la détention de leur jeune Duc, se jettent sur la Normandie, où ils portent le ravage. C'est alors que Jean, dans sa fureur, envoie trois bourreaux pour mutiler son jeune captif et lui crever les yeux dans sa prison. Deux de ceux-ci reculent en le voyant et refusent d'accomplir leur sanglant ministère. Le troisiè-

me, plus inaccessible à la compassion, veut exécuter les ordres qu'il a reçus; mais les cris du malheureux adolescent attirent les Chevaliers qui formaient la garnison du château de Falaise. On chasse le bourreau. Hugues du Bourg qui commandait dans la place, sauve la victime. Il croit que le Duc son maître est repentant d'avoir donné un ordre aussi barbare; et cependant tout en lui épargnant un crime, il redoute sa fureur; alors, dans son incertitude, il suppose la mort du jeune Prince et en fait répandre la nouvelle. On va même jusqu'à dire qu'il a été enterré à l'Abbaye de Gouffern. Mais les Bretons n'en deviennent que plus furieux et continuent leurs ravages avec plus d'audace.

Pendant ce temps-là, le Comte de la Marche gémissait dans le château de Caen. Nous ne pouvons dire exactement quelle était sa position, nous savons seulement par les rôles de la tour de Londres, que le Duc ordonna au Connétable du château de faire évacuer le donjon, et de le livrer à Hugues de Néville, qu'il en constituait capitaine, pour y tenir le Comte de la Marche au secret, et que ce dernier y fut détenu d'abord *intra banas*, puis ensuite *in paribus boiorum amulorum*, termes dont aucun vocabulaire ne nous

donne la signification. Il devait rester dans cet état jusqu'à ce qu'il se fût déterminé à signer le traité fait avec le Vicomte de Thouars.

En cette même année, le Duc accorde à Richard de Reviers une foire de sept jours à Reviers ; savoir, trois jours avant et trois jours après la Saint-Jacques.

Il tient à Noël sa Cour Plénière à Caen, avec la Duchesse son épouse.

1203.

La Duchesse de Normandie séjourne pendant presque toute cette année dans notre ville.

Le 5 février, érection de la ville de Falaise en Commune, et le 17 juin érection de celle de Caen. Jean le Maréchal, Bailli de Falaise, jure la première au nom du Duc, et le Grand Sénéchal de Normandie, jure la seconde au même titre.

L'infortuné Duc Arthur gémit toujours dans le château de Falaise, où il est chargé de fers et retenu par un anneau au col et un à chaque pied. Son oncle affecte de le visiter, et tente de le gagner par des caresses et des promesses. Mais indigné et du traitement qu'il éprouve, et de la

perfidie de son persécuteur, il rejette ses propositions mensongères, et réclame et veut qu'on lui rende en leur entier tous les états qui lui appartiennent comme héritier de son oncle Richard. Jean ne put qu'accueillir fort mal de telles prétentions. Il fit aussitôt transférer son captif au château de Rouen, où, suivant la commune renommée, il le tua peu après de sa propre main.

Quant au Comte de la Marche, nous ne connaissons pas la nature des propositions qui lui furent faites pour sa sortie du château de Caen, ni le résultat des négociations employées pour les lui faire accepter. Nous savons seulement que par des ordres du 6 novembre, donnés au Grand Sénéchal de Normandie, il fut transporté à Saumur.

Les remords poursuivent le coupable avant que le glaive de la justice l'ait atteint. Le lâche et cruel Jean-sans-Terre s'empresse de fuir une terre qu'il a arrosée du sang de son jeune et innocent neveu. Le 5 décembre, il s'embarque à Barfleur et quitte la Normandie pour n'y plus revenir. Depuis cette époque, c'est le Grand Sénéchal qui gouverne. Le Duc envoie bien quelque argent et des provisions pour les différentes

places fortes qu'il a abandonnées; mais son principal soin est de faire prendre dans les forêts d'Angleterre une grande quantité de daims et autres animaux sauvages, pour les transporter dans les forêts de Normandie. Il règle lui-même les embarcations, les provisions et tous les détails nécessaires à cet effet.

1204.

Pendant ces ridicules occupations, le Duc Jean était dénoncé à la Cour des Pairs. On lui faisait son procès comme meurtrier de son neveu; on confisquait ses domaines; on le condamnait à mort.

Prévoyant l'invasion prochaine de notre province, le Grand Sénéchal fait embarquer et conduire à Londres les rôles et les chartes déposés aux archives de l'Échiquier de Caen; perte irréparable pour notre histoire, attendu que le temps et la négligence ont fait disparaître une grande partie de ces anciens titres.

Autorisé par l'arrêt de la Cour des Pairs, Philippe-Auguste, à la tête de son armée, entre en Normandie le 2 mai. Ce n'est pas une conquête qu'il entreprend, c'est une invasion qu'il

va faire. Depuis long-temps la conduite du Duc Jean lui en ouvrait les portes. Les rôles des deux Échiquiers de Caen et de Londres prouvent clairement que durant l'année 1203 un grand nombre de familles avaient pris le parti de Philippe-Auguste, et que par cette raison le Duc Jean, confisquant leurs biens, les avait donnés à ses partisans. Enfin le mécontentement était presque général dans la province. D'ailleurs elle était abandonnée par son souverain, et il était d'autant plus facile de s'en emparer. Aussi Philippe-Auguste n'éprouve aucun obstacle. Falaise se rend après un siége de sept jours, parce que toute défense eût été inutile et désastreuse. Caen ouvre ses portes entre le 21 et le 30 mai. Bayeux se soumet également, et pendant que Philippe-Auguste avance dans la Normandie inférieure, les Bretons viennent à son secours, prennent Avranches et marchent sur Caen, qu'ils trouvent pris. Le Roi les renvoie prendre Pontorson et Mortain, qu'ils avaient laissé derrière eux, dans l'espoir de faire un butin plus considérable dans notre ville.

Après la reddition de Caen, Philippe-Auguste maintient la commune de cette ville, comme il avait fait pour celle de Falaise, et il ordonne que

le réglement fait par Richard-Cœur-de-Lion, pour celle de Rouen, sera commun à ces deux villes. Il promet aussi d'abolir les coutumes qui préjudiciaient à la ville de Caen, ce qu'il n'exécuta cependant que long-temps après.

La Normandie, séparée de l'Angleterre, il s'opéra une grande division parmi les habitants des deux pays. Des Normands prennent le parti du Roi Jean et le suivent en Angleterre, et des Anglo-Normands, préférant celui de Philippe-Auguste, viennent le reconnaître comme souverain en Normandie.

Cette double émigration entraîne la confiscation des biens des absents dans les deux contrées; mais il faut rendre justice au Roi Jean; s'il confisqua d'abord, sa main-mise fut assez généralement au profit des parents des émigrés, lorsqu'ils lui étaient restés fidèles. Philippe-Auguste, au contraire, ne saisit presque toujours qu'au profit de son domaine; il fit bien quelques concessions gratuites, mais plus généralement des échanges avantageux pour la couronne. Et comme la régie de tant de terres confisquées et éparses dans différents points de la province, eût occasioné beaucoup d'embarras, lui et ses successeurs les fieffèrent à des particuliers, et ce fut là l'origine

de ce genre de biens qu'on appelle chez nous des *Fieffermes*, qui retinrent souvent le nom de leurs anciens propriétaires, comme *la Fiefferme de la Comtesse de Salisbury*, à Rie, *la Fiefferme de la Comtesse de Boulogne*, à Audrieu, *la Fiefferme d'Angerville*, à Saint-Étienne-de-la-Tillaye, etc.

1205.

Il ne faut pas croire que la fidélité due au souverain légitime dirigeât seule le choix de ces nobles émigrants; l'intérêt fut surtout leur grand mobile. Ceux qui étaient plus riches en Normandie qu'en Angleterre, s'attachèrent à Philippe-Auguste ; ceux au contraire qui avaient plus de fortune en Angleterre qu'en Normandie, se réfugièrent dans cette île. Souvent aussi des familles plus adroites se divisèrent pour conserver leur fortune dans l'un et l'autre pays. Un père Normand envoya un de ses fils à la tête de ses seigneuries anglaises, et un père Anglo-normand fit la même opération pour conserver ses biens en Normandie. De là ces familles du même nom et souvent des mêmes armes, chez l'une et l'autre nation.

On trouve dans les rôles de la Tour de Lon-

dres, de cette année, les noms des Seigneurs restés en Normandie, et les états de leurs terres confisquées ; mais la majeure partie appartient à des familles aujourd'hui éteintes. Nous n'y avons vu de noms encore subsistants que les suivants :

Robert d'Angerville.
Robert de Harcourt et ses fils.
Guillaume de Rupierre.
Raoul de St-Germain.
Henri de Tilly.
Robert et Raoul, id.
Guillaume et Roger Mallet de Graville.
Hugues d'Astin.
Robert de Courcy.
Raoul d'Argouges.
Léonard de Venoix.
Richard l'Abbé.

Une chose remarquable à cette époque, c'est que les nobles restés en Normandie courbèrent facilement sous le joug qu'il plut à Philippe-Auguste de leur imposer, tandis qu'au contraire les Normands passés en Angleterre résistèrent avec persévérance à celui auquel le Roi Jean voulut les soumettre. Ce furent eux qui le forcèrent de donner la grande Charte du royaume. On les trouve souvent combattant pour son maintien,

non-seulement sous le règne de ce Prince, mais encore pendant les premières années du règne de son fils Henri III. C'est du moins ce qui résulte évidemment des rôles de ces époques, où l'on voit tantôt la saisie et tantôt la restitution de leurs biens, par la couronne, suivant que le Roi Jean et son fils révoquaient ou maintenaient la grande Charte, et forçaient leurs sujets ou de courir aux armes, ou de les mettre bas, suivant qu'on attaquait ou qu'on respectait leur liberté civile. Parmi ces braves Chevaliers, nous copions avec plaisir, d'après les rôles du temps, les noms suivants, qui subsistent encore parmi nous :

Hugues et Pierre Mallet de Graville.
Raoul et Jean de Malherbe.
Bertrand de Loucelles.
Geffroy et Robert de Fribois.
Guillaume de St-Germain.
Guillaume d'Héricy.
Gautier et Alain de Tilly.
Guillaume de Briqueville.
Adam de Sainte-Marie.
Robert d'Anneville.
Jean de Mathan.
Jean de Venoix, fils de Robert.

Richard et Guillaume de Tournebu.

Guillaume Achard.

Quelques troupes Normandes quittent la province et passent au service du Roi Jean en Angleterre, et entre autres quelques compagnies de mineurs. C'est le dernier rapport politique que Jean-*Sans-Terre* conserva avec la Normandie.

L'historien André Duchesne a écrit que ce Prince fut ainsi surnommé parce qu'avant qu'il parvînt au trône, il n'avait reçu de son père aucun apanage. D'autres historiens ont suivi cette opinion ; mais elle est absolument fausse : son père lui avait donné en apanage le Comté de Mortain, et nous avons de lui non seulement un grand nombre de Chartes dans lesquelles il prend cette qualité, mais encore beaucoup de diplômes par lesquels, devenu Duc de Normandie et Roi d'Angleterre, il confirme plusieurs donations qu'il avait faites, n'étant que Comte de Mortain.

Le trouble subsiste dans la ville de Caen, parce que les uns sont pour le nouveau souverain et les autres pour l'ancien. Tandis qu'on confisque à Caen les propriétés des marchands Anglais qui avaient des dépôts dans cette ville, le Roi Jean fait saisir à Londres, et dans ses différents

ports, les dépôts que les marchands de Caen avaient dans son île.

1208.

Jourdain du Hommet, Évêque de Lisieux, quitte son diocèse pour aller combattre les Albigeois.

1209.

Le Roi Philippe-Auguste avait donné en 1206, à Pierre de Tilly, Bailli de Caen, la terre de St-Loup-de-Fribois, confisquée sur Robert de Fribois, resté en Angleterre, celle du Mesnil-Mauger et d'autres possessions à Vaux, à Barneville, etc. Pierre de Tilly fonde sur cette première commune le Prieuré de Notre-Dame-de-Fribois, qu'il donne à celui de Sainte-Barbe-en-Auge. Philippe-Auguste et Saint Louis confirmèrent dans la suite cette fondation.

Parmi les autres bienfaiteurs de cet établissement on remarque les noms suivants :

Richard Fitz-Henri (donnant un fief à Hérouville).

Guillaume d'Ouilly, Archidiacre d'Angers, Seigneur de Hiéville.

Robert de Gouvis.

Robert, Seigneur de Fontenay-le-Marmion, 1210.

Pierre Louvel, Seigneur de Condé-sur-Laizon.

Robert de Vendeuvre, Chevalier, 1217.

Odon, Seigneur de Fribois, 1252.

1210.

Le Pape Innocent III confirme les donations faites aux Prieur et Frères de l'Hôtel-Dieu de Caen. Il énumère ces donations et accorde plusieurs priviléges à l'établissement.

Sujet traité précédemment en son lieu (1).

Guillaume de Soliers, Seigneur de Lingèvre, fonde l'Abbaye de Cordillon, sur le territoire de cette commune. Il paraît qu'il avait épousé Mathilde, fille de Jourdain Tesson et de Lætitia, Dame de St-Sauveur-le-Vicomte. Nous ne savons rien sur ce monastère dont les titres furent pillés et dispersés pendant les guerres du Roi de Navarre et des Anglais contre la France, au XIV[e] siècle. Les derniers s'emparèrent du fort de Lingèvre et de la forteresse de St-Vaast, qu'ils occu-

(1) V. nos Essais, etc., t. II, page 440, etc..

pèrent long-temps. Durant ce temps ils commirent tant de ravages que la ville de Caen fut obligée de racheter d'eux ces places fortes et de faire un emprunt pour ce rachat. Tout ce que nous savons sur l'Abbaye de Cordillon se trouve dans son Cartulaire, déposé à la Bibliothèque du Chapitre de Bayeux. On y remarque les Chartes des Seigneurs suivants :

Richard de Ros.

Raoul de Percy.

Richard, Seigneur de Silly, Chevalier.

Thomas, fils de Richard de Verroles, Chevalier.

Raoul Picot, Chevalier.

Raoul, Seigneur d'Audrieu, 1216.

Guillaume de Livry, Chevalier.

Philippe d'Aigneaux, Chevalier, 1219.

Guillaume Fitz-Hamon, Chevalier, 1222.

Geffroy Meurdrac, Chevalier, 1226.

Alice, Dame de Couvert, 1255.

Robert, fils de Nicolas, Seigneur de Villers-Bocage, 1235.

Jean de Reviers, fils de Beaudoin, 1232.

Robert des Marais, 1239.

Raoul de Villy, Chevalier, 1242.

Richard de Montagu, 1245.

Guillaume d'Argouges, Chevalier, fils de Raoul et Jeanne sa femme, 1245.

Richard de Creully, Chevalier, 1248.

André Anzeré, fils de Hubert, 1248.

Agnès, veuve de Roger de la Cour, 1245.

Guillaume de Creully, Chevalier, Seigneur de Colombiers, 1246.

Guillaume Tesson, Curé de St-Jean de Caen, 1225.

Éléonore, Comtesse de Salisbury, 1251.

Jeanne, femme de Barthelemy de Croisilles, 1232.

Cécile de Soliers, Dame de Grouchy, 1250.

Henri et Philippe de Colombières et Georgette leur mère, 1251.

Robert de Taissel, 1253.

Guillaume, Seigneur de Villers, Chevalier, 1258.

Julienne, veuve de Guillaume de Tilly, 1259.

Raoul de Sainte-Marie, 1250.

Richard Harenc, Seigneur de la Ferrière, 1248.

Robert de Vieux-Pont, Seigneur de Caillouay, 1257.

Richard, Seigneur d'Orbois, 1257.

Odon de Vassy, Chevalier, 1222.

Guillaume d'Argences, Chevalier, (donnant un vignoble à Moult) 1244.

Guillaume de Reviers, 1261.

Richard, id., 1264.

Silvestre, Dame du Mollay-Bacon, 1278.

Robert de Grouchy, 1275.

Guillaume Hamon, Ecuyer, 1266.

Rolland de Hotot, fils d'Osbert d'Orville, 1250.

Adam de Vaubadon, 1264.

Jean de Pierrefite, 1275.

Guillaume de Tournebu, Chevalier, fils de Jean, 1264.

Robert Garin, Chevalier, 1245.

Jean de Tilly, 1270.

Robert de la Ferrière, Chevalier, et Jeanne sa femme, 1247.

Etc., etc.

1214.

Fondation du Prieuré de la Magdeleine de Saulx, à St-Samson-en-Auge, par Robert Fitz-Erneiz, qui le donne à l'Abbaye de Troarn. Ce fondateur fut le dernier mâle de la branche cadette des Tesson. Sa sœur Philippine, son unique héritière, porta cette riche succession au Sire de

Robert de Fontenay, fils de Richard et de Mathilde, fille de Philippe de Vassy, 1225.

Robert de Secqueville, Seigneur de Secqueville, 1229.

Pierre de Condé, 1267.

Guillaume de Forges, 1269.

Raoul Tesson, Seigneur de St-Vaast, 1295.

Robert de Percy, Seigneur de Juais, 1301.

Jean, Seigneur de Nonant, 1249.

Nicolas de Villers, 1288.

Jean de Noron, Seigneur de Noron, 1271.

Philippe de Vaux, 1259.

Philippe de Cully, fils de Richard, 1259.

Robert de Hotot, Seigneur de Rousseville, 1283.

Nicolas de Villiers et Agnès, sa sœur, veuve de Regnault de Villethierry, 1227.

Henri d'Aigneaux, 1254.

Cécile de Loucelles, veuve de Henri Doisnel de Verroles.

Robert de Loucelles et Agnès, sa femme, 1265.

Gislebert, Seigneur de Ducy, 1225.

Cardon de Cardonville.

Robert de Villers, Seigneur de Sainte-Croix-de-Granton, 1285.

Jourdain de Vieux, Seigneur id., 1292.

Jourdain du Hommet fonda cette Abbaye. Il avait même, dès l'année 1215, acquis de Philippe de Vassy, son droit au patronage de l'Église de Juais, et Raoul de Percy lui avait également vendu dans cette Commune des terrains nécessaires pour cette fondation.

Saint Louis, dans une Charte de l'an 1247, confirme les donations faites à cette Abbaye, et après l'Évêque fondateur, il nomme, parmi les bienfaiteurs, Julienne, Dame de Tillières, Éléonore, Comtesse de Salisbury, Enguerrand et Richard du Hommet, Chevaliers, Odon de Vassy, Robert d'Audrieu, etc.

On trouve les noms des autres bienfaiteurs dans le Cartulaire de Mondée, déposé à la Bibliothèque du Chapitre de Bayeux. On y lit entre autres ceux qui suivent :

Raoul, Seigneur de Loucelles, fils de Robert, fils de Ranulphe, id., 1216.

Roger de Carcagny, 1217.

Jeanne de Subles, 1217.

Guillaume Patry, Chevalier, fils de Guillaume, 1217.

Robert, id., 1218.

Alberède de Ros, 1218.

Odon le Breton, Seigneur d'Audrieu, 1217.

Philippe-Auguste réforme enfin les abus qu'il avait promis aux habitants de Caen de supprimer, lorsqu'ils lui avaient rendu leur ville en 1204.

Le même Prince, par des lettres-patentes du mois de février de l'année suivante, réforme les mêmes abus, qui existaient dans la ville de Falaise.

1222.

L'Échiquier de Normandie défend aux Juifs, par un arrêt, d'habiter dans le bourg de Saint-Pierre-sur-Dive et d'y acheter des biens fonds.

1230.

Fondation de la Chapelle du Bois-Roger, à Cleville, par Roger d'Argences.

1236.

Établissement des Cordeliers à Caen, par la famille Belet. Un chanoine d'Arry, avait déjà fondé ceux de Bayeux. Pierre du Pont-d'Ouilly fonda ceux de Falaise vers 1250, et Thomas de Bordeaux établit ceux de Vire en 1481. L'Église

de ces derniers ne fut consacrée qu'en 1500, par Guillaume Chevron, Évêque de Porphyre, suffragant de l'Évêque de Coutances.

Vers 1240.

Époque présumée de la fondation du couvent des Dominicains de Caen, par le Roi St-Louis.

It. Établissement des Frères de la Pénitence, dits communément Frères du Sac, ou Sachets.

1250.

Odon Rigaud, Archevêque de Rouen, visite, en sa qualité de métropolitain, nos deux Églises abbatiales, la Collégiale du Saint Sépulcre, et l'Hôtel-Dieu de Caen.

1255.

Saint-Louis fonde le Prieuré dit de *Royal-Pré*, dans la paroisse d'Angoville (canton de Dives) en faveur des Chartreux. Sa Charte nomme ce monastère *St-Michel de Bastebort*, parce qu'il l'établit sur un monticule appelé *Bastebourg*. Ce lieu est quelquefois cité dans les anciens auteurs Normands à cause de son élévation.

Le même Prince augmente les revenus de Raoul de Meullent, Seigneur châtelain de Courseulles. Comme Philippe-Auguste, lors de son invasion en Normandie, s'était emparé des bourgs de Brionne et de Beaumont-le-Roger, qui appartenaient à la famille de Meullent, ce Roi ne voulut pas les rendre à Raoul de Meullent, auxquels ils appartenaient par droit d'héritage; mais en dédommagement il lui donna la terre de Courseulles, compensation insuffisante en elle-même, mais dont il fallut bien se contenter de la part d'un Prince qui, tenant tout de la force, pouvait tout garder. Dans la suite, Raoul ayant porté sa réclamation devant le Roi Saint Louis, ce dernier crut devoir l'accueillir, et assigna au réclamant un supplément de revenu annuel de trois cents livres, en rentes à Courseulles, Bény, Bernières, Lion, Plumetot, etc., « Non pas, dit-il, que la « réclamation lui parût bien fondée, mais par « bonté et à cause de la noble origine du récla- « mant. » Les descendants de Raoul de Meullent possédèrent Courseulles jusque vers la moitié du xve siècle, où cette famille s'éteignit dans Perrine et Jeanne de Meullent, la première mariée à Guillaume de Rosenivinen, qui eut la chastellenie de Courseulles; et la seconde à Jean

d'Auray, qui eut la Baronnie de Saint-Poix. Courseulles passa ensuite dans les familles de Montalais et de Marsillac.

1256.

Saint Louis vient à Caen. Nous ne savons rien de son entrée et de sa réception dans cette ville. Comme il signalait toujours sa marche par des bienfaits, c'est par la date de ses diplômes en faveur de l'Hôtel-Dieu de Caen et de Bayeux, que nous connaissons son voyage dans notre Basse Province. Nous avons rapporté ailleurs ses donations au premier de ces Hôpitaux. Il donna à celui de Bayeux trois charretées de bois à prendre chaque semaine dans sa forêt de Bur-le-Roi. Philippe-le-Bel et Louis X en portèrent, dans la suite, le nombre à six.

1260.

A cette époque on trouve à Caen des manufactures d'étoffes de laines, qu'on teignait en rouge et qu'on exportait pour l'Italie. Villani, historien du XIVe siècle, décrivant la simplicité des mœurs des dames de Florence, dit qu'à l'é-

poque de 1260 et long-temps auparavant, elles étaient habillées de *grosse écarlate de Caen*, ce qui ne peut s'entendre que de nos étoffes de laine qui teintes en rouge, sont encore d'un usage très-commun dans nos campagnes. On y cultivait la garance dès le XIIe siècle. et surtout dans les terres qui avoisinent la mer. Cette culture, ainsi que celle du vouède, formèrent, par la suite, pour notre ville, une branche de commerce très-florissante, et dont nous avons parlé ailleurs. On peut voir aussi ce qu'en dit M. de Bras, pour le temps où il vivait.

1269.

Saint Louis vient une seconde fois à Caen, avec les Princes Philippe, Pierre et Jean, ses fils, et le Cardinal de Gros-Parmy, Légat du Pape, en France. Ils restèrent trois jours dans notre ville et logèrent à l'Abbaye de Sainte-Étienne. Ils résidèrent aussi à Troarn, car nous avons des Chartes de ce Prince, datées de cette dernière Abbaye, et qui prouvent que ce voyage eut lieu dans le mois de juillet.

Vers 1275.

Première mention du Couvent des Carmes de Caen, nouvellement fondé par Jean Pillet.

It. Établissement des Religieux Croisiers, à Caen.

1282.

Chapitre général des Abbés de l'ordre de St-Bénoist, dans la province de Normandie, tenu à Lisieux. Les actes de cette assemblée ne concernent que la discipline monastique (1).

1290.

Philippe-le-Bel déclare que les châteaux d'Arques, de Bonneville-sur-Touque, de Caen et de Cherbourg, seront les seuls en Normandie dont les gouverneurs seront soldés par le gouvernement; quant aux autres châteaux et places fortes, il ordonne que les grands Baillis les feront garder par les Vicomtes ou les Prévôts des lieux, ou par toute autre personne qu'ils jugeraient convenable, mais sans aucun traitement.

(1) V. Mus. Brit. Bibl. Cotton. Domit. A. XI.

QUATORZIÈME SIÈCLE.

1302.

Philippe-le-Bel envoie Guillaume de Gilly, l'un de ses Conseillers, dans le Grand Bailliage de Caen, avec pouvoir d'affranchir tous les individus qui étaient encore esclaves, de les faire jouir de la même liberté et des mêmes priviléges dont jouissaient les bourgeois du royaume; de permettre aux Seigneurs d'affranchir également leurs serfs, et aux bourgeois d'acquérir et de posséder, en toute propriété, des fiefs, et même de les ennoblir, de manière qu'ils pussent être faits Chevaliers (1).

Le même Prince réduit l'Échiquier de Normandie à deux sessions par an, à Rouen, dont une à l'Octave de Pâques et l'autre à l'Octave de la St-Michel.

1307.

Philippe-le-Bel parcourt une partie de son royaume et surtout la Normandie. Nous avons son itinéraire écrit sur des tablettes de cire, et comme il est curieux de voir les journées de voyage

(1) V. Recueil des Ordonnces, etc., t. I, p. 392.

d'un Monarque, à cette époque, nous rapporte rons celles de sa marche dans notre Basse Province :

.... Séez et Argentan.

Le 1er mars à Briouze.

Le 2 id, à Meslay.

Le 5, au Tilleul.

Le 7, à Avranches.

Le 8, au Mont-Saint-Michel, après avoir passé par Beuvron et Savigny.

Le 9, passe par Bonfossé, Gavray et Cerisy.

Le 10, à Bayeux.

Le 12, Dimanche de la Passion, à Caen. Le Roi y fit de grandes aumônes pendant les deux jours qu'il y passa.

Il en partit le mardi, 14, pour Falaise.

Le 25, il repassa par Argentan, etc.

Même année.

Arrestation des Templiers du Grand Bailliage de Caen.

Sujet traité en son lieu (1).

Fondation de l'Abbaye de Torigny (hommes), Ordre de Citeaux, par Robert Le Fèvre, Chanoine de Bayeux, par continuation d'un établis

(1) V. nos Essais, etc., t. II, p. 413, etc.

sement ébauché précédemment à la Boulaye, par Robert de St-Rémi.

1308.

Suppression des joûtes et des tournois, dans le Grand Bailliage de Caen, sous peine de corps et de biens. Le Bailli reçoit du Roi, l'ordre d'arrêter tous les nobles qui se permettraient ces jeux, de saisir leurs chevaux, armes et bagages, et de confisquer leurs terres.

1310.

Philippe-le-Bel vient une seconde fois à Caen; il y expédie une Charte de concession, en faveur des lépreux de Sainte-Catherine de Bayeux, auxquels il donne une somme de bois à prendre chaque jour dans sa forêt de Bur-le-Roi.

1311.

Jean de Brucourt fonde dans son hôtel, sur la paroisse de St-Ouen, le Prieuré de St-Michel et de St-Jacques de Brucourt, sur l'emplacement qu'a occupé plus tard le couvent des Capucins.

Même année.

Le Roi défend les guerres privées entre les Seigneurs, sous peine de corps et de biens.

1512.

La terre de Neuilly-le-Malherbe est confisquée sur Jean de Malherbe, pour forfaiture, et donnée à Pierre le Paumier, Apothicaire du Roi.

1513.

Divers arrêts rendus au Parlement de Paris, déterminent quels sont ceux qui, dans la ville de Caen, sont exempts de tous les droits dûs à la Prévôté de cette ville, et il est reconnu que toute franchise est accordée aux corporations suivantes :

L'Abbaye de Savigny.

Le Prieur et les lépreux de St-Nicolas de Bayeux.

Les Chevaliers de Malte et leurs hommes.

Le Prieur de Grandmont.

Le Maire et les bourgeois de Falaise.

Le Maire et les bourgeois de Verneuil.

Jean, fils de Ranulphe, bourgeois de Caen.

Un dernier arrêt déclare aussi que les habitants de Louvigny ont le même privilége, mais par tolérance, et en attendant qu'ils aient exhibé leur charte de concession.

La ville de Falaise ayant été privée de ses droits de commune pour plusieurs excès commis dans ses murs, le Roi mande au Grand Bailli de Caen de les lui rendre avec toute la juridiction et les franchises qui en dépendent. Charles-le-Bel les lui confirme en 1324.

La même année, Philippe-le-Bel confirme la fondation d'une Chapelle faite par Simon de Giberville, Grand Doyen de l'Église de Paris, et originaire de la paroisse de Giberville.

1315.

Depuis la mort de Saint Louis, la Normandie est épuisée par ses successeurs, qui l'accablent d'impôts et de subsides. Alors s'élève contre ces exactions une réclamation générale dont le Roi Louis-le-Hutin reconnaît la justice. Il proclame enfin les droits des Normands, et il en fait dresser une Charte qui suspendit les désordres, et

eût dû y mettre fin, si l'on se fût en effet soumis sincèrement à ses dispositions.

On trouve encore à cette époque les salines de Bavent, de Divette, de Varaville, de Dives et de Touques. Nos Rois, comme Ducs de Normandie, et plusieurs de nos Abbayes, avaient des rentes en nature sur ces salines. L'Abbesse de Caen y prenait tous les ans huit cents *Aquets* de sel.

1516 et 1517.

Les villes de Caen, de Bayeux et de Lisieux, envoient des députés aux États-Généraux convoqués à Paris. Ce fut dans cette assemblée qu'on reconnut solennellement que, d'après la Loi Salique, la couronne de France ne pouvait être portée par des femmes. La ville de Caen y eut quatre députés et Lisieux trois. La noblesse du Bailliage y fut représentée par les Sires de Tilly et de Creully, et le Grand Bailli de Caen, Robert de Récusson.

Itérative défense des joûtes et des tournois, dans l'étendue du Grand Bailliage de Caen.

1518.

Jean Duplessis, Chevalier, donne en échange

au Roi, les maisons qu'il possédait dans le Château de Caen, et le Roi, en contre-échange, lui cède des rentes dues à son domaine dans la Vicomté de Caen.

Cet échange prouve l'existence de propriétés particulières dans cette place, et par là même que son emplacement était habité avant d'avoir été converti en forteresse. En effet, outre les maisons échangées dont nous parlons, on y trouvait, dans le même siècle, les hôtels de Pont-Audemer, de Juvigny, de Bertrand Campion, de Jean de Magneville, etc. L'Abbesse de Caen y avait en outre trois maisons dès le XIIe siècle (1).

On trouve, vers cette époque, plusieurs actes curieux, relatifs à des offices de commerce, existant dès lors dans notre ville, et dont nos rois avaient la nomination.

Dès l'an 1516, Jean Morant avait été nommé *Jaugeur des vins*, en place de Robert Regnault.

En 1521, le Roi donne à maître Jean l'office de *Boujonneur* de la draperie de Caen.

Et en 1544 il confère le même office à Pierre du Motey, à la place de Pierre Anzeré.

Nous ne savons en quoi consistaient les fonc-

(1) V. nos Essais, etc., t. 1, p. 92, etc.

tions de l'emploi de ces derniers à l'égard de la draperie.

On faisait en ce temps, à Caen, un grand commerce de vins et surtout de vins de Gascogne. Outre les magasins que nos commerçants avaient à Caen, il est constant, par un arrêt du Parlement, de 1510, que Bertrand Duval, Guillemette, sa fille, et Hélie Colombel, en avaient des entrepôts à Guernesey, qu'ils le transportaient en Angleterre et que les marchands des villes voisines s'en fournissaient à Caen. Les gens de justice entreprirent quelquefois d'en fixer le prix. On trouve qu'un Vicomte de Bayeux voulant que le vin acheté à Caen, ne fût vendu qu'au même prix à Bayeux, les marchands de cette dernière ville s'en plaignirent au Roi.

1522.

Fondation d'un hôpital à St-Germain-d'Esquetot, par Guillaume d'Esquetot, *pour loger les malades de nuit et de jour*. Lettres-patentes du Roi, qui confirment cet établissement.

1523.

Charles IV, à Bonneville-sur-Touque, expé-

die, au mois d'août, des lettres en faveur des Chapelains de la cathédrale d'Avranches.

1524.

Michel Louvel, bourgeois de Caen, fonde l'hôpital de St-Gratien pour les pauvres aveugles (1).

1525.

Nicolas Naguet, Vicomte de Caen, est accusé d'homicide par le bruit public, parce qu'il avait frappé Jean Pasquier, de la paroisse de Marigny, de manière que la mort avait été la suite de sa violence.

Ce Magistrat se présente à l'audience du Bailli, qui était assisté de quatre Chevaliers. Il déclare n'être point coupable de ce crime, et demande qu'on le suspende de ses fonctions et qu'on le constitue prisonnier au château de Caen.

Le tribunal accorde sa demande. Les témoins sont assignés, *tant pour venir accuser que pour venir défendre*, et ils comparaissent en l'assise. Le Bailli n'était assisté que de neuf Chevaliers.

(2) V. nos Essais, etc., t. II, p. 229, et les preuves n° IV. Ibid. p. 446.

Après l'audition des témoins, il interroge les Chevaliers sur la vérité du fait, et tous déclarent avec serment que ledit Pasquier était mort de mort naturelle. Après cette déclaration, de l'avis des gens du Roi, le Bailli prononce que le Vicomte de Caen n'est pas coupable, et le rend à son office et à la liberté.

C'est le plus ancien exemple formel d'un jury, en matière criminelle, que nous ayons trouvé dans notre histoire. Le Roi confirma le jugement par des lettres patentes du mois de novembre même année.

On lit dans cette procédure que ledit Vicomte avait frappé ledit Pasquier *le jeudi que l'en délivret les démembrés*; c'est une date difficile à comprendre; nous n'en trouvons l'explication dans aucun de nos chronologistes. On appelait *démembrés* les hommes qui, par des jugements criminels avaient été condamnés à perdre quelques-uns de leurs membres. Ainsi beaucoup de jugements rendus à Caen, condamnaient les voleurs à avoir une oreille coupée et à être marqués d'une fleur de lys au front. Mais d'après la date ci-dessus, il paraît qu'ils étaient retenus prisonniers après l'exécution, et qu'on ne leur rendait la liberté qu'à un jour fixé, qui devait être le jeudi Saint ou le

jeudi de l'Ascension. C'était certainement l'un de ces deux jours, mais nous ne pouvons affirmer lequel.

Insurrection à Caen, contre Édouard de Chambly, Doyen de St-Aignan d'Orléans. Jugement du Parlement de Paris, contre tous et chacun des habitants de notre ville (1).

1528 et 1529.

Roger Payen, Seigneur de la Lande-Vaumont, fonde l'Hôpital de Vire, et l'année suivante, ses frères Jean, Michel et Nicolas Payen, ajoutent à la dotation de cet hospice. Les Chartes de ces bienfaiteurs de l'humanité sont très-curieuses pour la topographie de Vire, dans le moyen âge, parce que les revenus sont assis sur des maisons de cette ville dont la position est décrite.

1550.

Le Roi accorde à Guillaume Bertrand, Vicomte de Roncheville, Baron de Briquebec et Seigneur de Honfleur, deux foires dans cette vil-

(1) Sur les détails de cette affaire, V. notre Mémoire *Commune de Caen*, etc.

le, la première, le jour St-Nicolas en mai, et la deuxième le jour Sainte-Catherine.

1331.

Richard de Percy, de la famille des Percy, Seigneurs de Coulon, est accusé d'avoir tué Richard de Bazenville. Poursuivi pour ce crime, en sa qualité de Clerc, devant la Cour épiscopale de l'Évêque de Bayeux, il entend quarante témoins déposer contre lui, et alors, il réclame le *privilége de son ordre*. Le juge ordonne, en conséquence, que l'accusé et sept Clercs avec lui, jureront qu'il n'a pas commis l'homicide qu'on lui impute. Il jure sur l'Evangile, sept autres Clercs jurent après lui, et le juge le renvoie de l'accusation.

Saint Louis, dans ses voyages en Normandie, avait aboli, dans plusieurs villes, des usages analogues à ce mode de procédure.

A Meullent, l'homme frappé jusqu'à effusion de sang, avait droit de désigner à l'agresseur, trois ou quatre personnes qui devaient jurer avec lui qu'il n'était pas coupable, faute de quoi, il devait être par lui payé soixante-sept sols au blessé.

A Verneuil, tout malfaiteur avait droit de ju-

rer, lui sixième, qu'il était innocent du crime à lui imputé, et de se faire absoudre par justice.

Saint Louis, disons-nous, avait mis fin à ces étranges pratiques; mais sa réforme n'avait pu s'étendre aux tribunaux ecclésiastiques, où l'abus subsista plus long-temps.

Jean, fils du Roi Philippe de Valois, est fait Duc de Normandie, par ledit Roi Philippe, son père.

1333.

Jean, Duc de Normandie, et Dauphin de France, accorde à Robert Bertrand, Seigneur de Fontenay-le-Marmion, une foire tous les ans, dans cette commune, le jour de St. Hermès.

1334.

On commence à écarter du tribunal du Grand Bailli de Caen, les Seigneurs qui, en vertu de leurs fiefs, devaient au Roi et le service militaire et le service judiciaire; mais qui, peu au fait de la jurisprudence, ne pouvaient se trouver que fort embarrassés pour rendre des jugements fondés sur les lois du pays. Le Bailli rend cette année des sentences, assisté de quatre professeurs ès-lois.

L'ancienne coutume, c'est-à-dire celle suivie au XIIIe siècle, et imprimée par Ludewig, avait prévu les abus qui pouvaient résulter des jugements portés par des Gentilshommes ignorants. Leurs fiefs ne leur donnant pas la connaissance du droit, et leur goût les portant rarement à l'étudier, le Bailli pouvait, si les plus instruits et les plus sages se trouvaient en minorité, renvoyer l'affaire aux prochaines assises, et même à l'Échiquier. Il pouvait même, s'il trouvait en recueillant les voix que ses Conseillers ignoraient le point de droit de la cause, ou ne l'entendaient pas, prononcer pareillement le renvoi à une autre assise, même contre l'opinion unanime du tribunal ; mais alors seulement il était tenu de motiver les causes de ce renvoi (1).

1338.

La Commune de Caen s'unit à celle de Rouen et des autres villes de la province, pour fournir au Roi quatre mille hommes d'armes et vingt mille hommes de pied, en vue d'une invasion en Angleterre.

Les Barons et les autres Seigneurs Normands

(1) V. Reliq. m. ss. omn. ævi. t. VII.

s'obligent également de concourir à cette entreprise.

Une convention fut arrêtée et signée à Rouen à cet effet.

Quelques querelles entre les pêcheurs Normands et Anglais avaient fourni le motif de cette résolution. Le Roi, en l'agréant, ne sut pas en profiter. L'ennemi, plus actif, prit l'avance et prévint l'exécution de ce grand dessein.

Guy Morant, Écuyer, propriétaire de la Sergenterie noble de Troarn, la vend à Guillaume Cornard, Écuyer. Le Procureur du Roi s'oppose à la vente et prétend que Jean Morant, père du vendeur, avait perdu cette charge par forfaiture, à l'époque de sa mort. Le jury, interrogé par la formule alors en usage, *credis aut non credis*, prononce qu'il n'y avait pas forfaiture, et la vente est maintenue.

1341.

Jean III, Duc de Bretagne, revenant de l'armée de Flandre, tombe malade à Caen, et y meurt le dernier jour d'Avril. Son corps est reporté dans sa Province, et enterré au couvent des Carmes de Ploermel.

Jean de Melun, Comte de Tancarville, Chambellan héréditaire de Normandie, et prisonnier en Angleterre, donne à l'Abbaye de Grestain sa Baronnie de Mézidon pour mille ans, en échange de biens que ce monastère possédait en Angleterre, et dont il fit usage pour payer sa rançon.

1343.

Olivier de Clisson, Baron du Thuit et Seigneur de Reviers, est décapité à Paris, pour des intelligences non avérées avec les Anglais, et ses biens sont confisqués. Le Roi donne la terre de Reviers à Gilles d'Espagny, son maître d'hôtel, et au Sire de Mathefelon la Baronnie du Thuit, près de la forêt de Cinglais, avec ses dépendances, savoir, une coupe annuelle de cinq cents livres dans cette forêt, les mines de fer de Beaumont à Cesny, un moulin à foulon, la foire de St-Laurent du Condel, etc., etc.

1345.

Philippe de Valois continue ses coups d'autorité. Il fait arrêter et décapiter à Paris, sans forme de procès, Guillaume Bacon, Seigneur du

Molley-Bacon, Raoul Tesson, Seigneur de la Roche-Tesson, et Richard de Percy. Comme ces personnages appartenaient aux familles les plus marquantes de la province, ces sanglantes exécutions, pour des crimes inconnus, répandent la terreur et la consternation dans tous les esprits. La noblesse Normande est indignée et frémit.

Jean de Creully fait fortifier son manoir de Vaux-sur-Seulle. Le Roi lui permet d'en faire une forteresse avec tours, créneaux, murs et fossés pour résister aux ennemis.

1346.

Nous avons dit que Jeanne Bacon, Dame du Molley-Bacon, de Villers-Bocage, etc., avait, comme une seconde Hélène, amené la guerre dans notre Basse Province, et de là, dans tout le nord de la France (1).

Sortie d'une de nos plus anciennes familles, et considérée comme la plus riche héritière de son temps, elle avait été recherchée dès l'année précédente par les Seigneurs les plus marquants de la province. Geffroy d'Harcourt, baron de St-

(1) V. nos Ess., etc., t. II, pag. 405.

Sauveur-le-Vicomte, prétendit que Roger Bacon, son père, la lui avait promise pour son neveu. Robert Bertrand, Vicomte de Roncheville, Baron de Briquebec et Maréchal de France, soutenait qu'elle avait été accordée à Robert son fils. Au milieu de ces prétentions, qui causaient une fâcheuse dissention entre ces familles, le Roi intervient, et veut concilier les parties. Mais les concurrents s'aigrissent de plus en plus, et en viennent au point de mettre l'épée à la main en présence du Roi, qui les fait sur-le-champ sommer de se rendre au Parlement, pour y être prononcé sur leur contestation.

Mais Geffroy d'Harcourt, loin de comparaître, va assiéger le château de Neuilly-l'Évêque, appartenant à Guillaume Bertrand, Évêque de Bayeux et frère du Maréchal. La division gagne bientôt entre les membres des différentes familles alliées des prétendants; leurs amis s'engagent dans leur querelle, des partis se forment, enfin Guillaume Bacon, oncle de la jeune Baronne, Jean Tesson et Richard de Percy, prennent ouvertement le parti de Geffroy d'Harcourt.

Philippe de Valois, qui n'avait pu réussir à calmer les esprits, fit maladroitement d'une querelle particulière une affaire d'état. On supposa

à ces Seigneurs le ridicule projet de vouloir faire de Geffroy d'Harcourt un Duc de Normandie, et nous avons dit ci-dessus comment ils avaient été sans information préalable, ni forme juridique, décapités l'année précédente et leurs têtes exposées au marché de St-Lô.

Par suite de ces mesures arbitraires et sanglantes, Geffroy d'Harcourt, qui n'avait pas comparu au Parlement de Paris, et qui véritablement, d'après la Charte Normande, n'était pas justiciable de ce tribunal, fut banni du royaume et tous ses biens confisqués. Après avoir entraîné ses partisans dans sa disgrâce, il se retira d'abord en Flandre, et revint bientôt à la Cour d'Édouard III, où la haîne de ce Prince contre la France, lui offrait un asile plus assuré. Une flotte de mille vaisseaux allait porter l'armée Anglaise dans la Guyenne, menacée par le Duc de Normandie. Geffroy suit le Roi Édouard dont la flotte, au moment d'arriver, est repoussée, par les vents contraires, sur les côtes de la Bretagne, et forcée de rester six jours à l'ancre. Pendant ce temps, le violent Geffroy d'Harcourt, fait tant d'instances auprès du Monarque, qu'il le détermine à porter toutes ses forces sur la Normandie. Ce Prince descend le 12 juillet à la Ho-

gue de St-Vaast, où il reste, pendant six jours, pour faire débarquer son armée et la mettre en marche. Elle était composée, suivant l'historien Froissart, de trois mille hommes d'armes, six mille archers et dix mille hommes de pied, que le Roi et le Prince de Galles conduisaient, sans compter le corps d'armée qui longeait la côte, en même temps que la flotte, qui portait également des troupes. Geffroy d'Harcourt fut nommé Maréchal-Général de l'armée, parce qu'il connaissait mieux le pays que les Généraux Anglais. Il marcha donc à la tête des troupes, portant le fer et la flamme dans sa patrie désolée.

Pendant les six jours qu'il avait passés à la Hogue, Édouard avait envoyé des détachements prendre Cherbourg et Barfleur et brûler les vaisseaux de guerre qui étaient dans ces ports. Alors, n'ayant rien à redouter sur les derrières de son armée, il la fit mettre en mouvement le mardi 18 et alla coucher à Valognes; le 19, il vint au pont de Douve, que les habitants de Carentan avaient rompu. Il le fit réparer dans le jour, et le 20 il arriva à Carentan, dont son armée brûla une grande partie, après l'avoir pillé. Les nobles du pays et beaucoup de Gens d'armes, arrivent pour arrêter l'ennemi à St-Lo, mais ne se trou-

vant pas en nombre suffisant pour le combattre, ils se retirent, et Édouard prend la ville le 22. Ses soldats y trouvent des vivres en abondance et font un butin considérable. Le dimanche 23, ce Prince vint coucher à l'Abbaye de Cerisy, et sa troupe, répandue dans les communes voisines, brûla beaucoup de villages. Le lundi et le mardi il continua sa route par Balleroy, laissant Bayeux à sa gauche et couchant dans les châteaux. Mais avant de venir camper sous nos murs, il paraît qu'il tourna à sa gauche afin de se rapprocher du corps d'armée de la côte, et de ne se présenter devant notre ville qu'avec toutes ses forces réunies. Cette réunion eut lieu à Oistreham; la flotte jeta l'ancre au hâvre de cette commune; elle avait, pendant sa route, brûlé, dans différents ports, soixante-un bâtiments de guerre, ayant *Chatels* à leur avant et à leur arrière, vingt-deux *Craières* et un grand nombre de vaisseaux de vingt à trente tonneaux. Enfin le 26, sur les trois heures après-midi, Édouard vient, avec son armée, camper dans les plaines d'Ardennes, de Couvrechef et d'Hérouville.

Le Comte d'Eu, Connétable de France, et le Comte de Tancarville, Chambellan de Normandie, envoyés par le Roi de France, comman-

daient dans la ville. Leur premier soin, à l'approche de l'armée Anglaise, fut de diriger vers Falaise toutes les femmes enceintes pour y séjourner avec les enfants qu'elles pourraient avoir. Beaucoup d'autres femmes sortirent de la ville et prirent la même route, emmenant leurs enfants avec elles. D'autres, enfin, se réfugièrent dans l'île Saint-Jean, et celles d'un plus haut rang dans le château. Robert de Wargnies, alors Gouverneur de cette forteresse, avait une garnison de trois cents Génois, et il admit dans la place tout ce qu'il put, tant les personnes que les objets précieux qu'on voulut y déposer. Guillaume Bertrand, Évêque de Bayeux, s'y retira ainsi que son frère, le Maréchal de Briquebec. Les moines et les religieuses de nos deux Abbayes abandonnèrent leurs monastères. Chacun fuyait devant un ennemi qui ne voulait que le meurtre, l'incendie et le pillage.

Cependant, tout fut assez tranquille pendant la nuit. Mais le jeudi matin, 27, on s'empressa de se mettre en défense. Les murs bâtis par Guillaume-le-Conquérant, ou avaient dépéri, ou la troupe qui était dans la ville ne parut pas suffisante pour les défendre. Le Connétable avait amené avec lui quelques Gens d'armes Génois; la Noblesse du pays

était venue se réunir à lui, enfin la Garde Bourgeoise était sous ses ordres. Telles étaient les forces qu'il avait à opposer à une armée aguerrie et composée de trente-cinq à quarante mille combattants. Il défendit donc à tous les hommes de sortir de la ville; il leur ordonna d'en garder les portes, les ponts et la rivière, et de laisser aux Anglais les faubourgs des deux Abbayes, qui n'étaient pas fermés, prétendant qu'ils en auraient assez de défendre le corps de la ville. Alors, suivant l'historien Froissart, les Bourgeois refusèrent d'obéir, alléguant qu'ils étaient assez forts pour aller sur les champs combattre les Anglais; et le Connétable, profitant d'un si beau mouvement d'enthousiasme, leur déclara qu'ils ne combattraient pas sans lui et ses gens. On sortit donc de la ville pour aller dans la plaine; mais en voyant l'armée d'Édouard rangée en trois corps de bataille, les bannières et les penons flottants de toute part, les armures étincelantes des Chevaliers et des Écuyers, les Bourgeois, effrayés, s'empressèrent de rentrer en désordre dans la ville, et les Anglais les voyant fuir, se jetèrent pêle-mêle avec eux et pénètrèrent dans la cité.

Tel est le récit de Froissart, historien partial et toujours favorable aux Anglais. Les Grandes

Chroniques de St-Denis disent, au contraire, que les Caennais ne furent point à la rencontre du Roi d'Angleterre, qu'ils l'attendirent dans leur ville où ils se défendirent avec le plus grand courage. Mais ce qui est bien plus fort, Michel de Northbury, l'un des Clercs et des Conseillers du Roi Édouard, marchant à sa suite, et par conséquent témoin oculaire, dit dans sa lettre sur la prise de Caen, que les bourgeois s'étaient retirés dans la partie de leur ville qui est au-delà de l'Orne, c'est-à-dire dans l'île St-Jean, afin que, protégés par la forteresse qui était alors sur le pont St-Pierre, ils pussent combattre l'ennemi avec plus d'avantage, l'arrêter dans sa marche et repousser l'invasion dont il menaçait le pays (1).

Au milieu de ces détails divergents, disons que le bon sens veut qu'on croie un témoin oculaire, et surtout un témoin ennemi, qui, envoyant en Angleterre les détails de la *Journée de Caen*, avait intérêt à les rendre fidèlement, puisque tant d'autres témoins Anglais auraient pu le démentir.

Quoi qu'il en soit, les portes de Caen furent sûrement forcées, puisque les Anglais y entrèrent et se trouvèrent maîtres de toute la partie en deçà

(1) V. Rob. d'Avesbury, p. 143.

de l'Orne. Il restait à s'emparer de la partie au-delà. Pour réussir, l'ennemi devait, avant tout, se rendre maître de la forteresse du Pont Saint-Pierre. C'était là qu'il fallait forcer le passage : aussi ce point de la ville fut-il le lieu du combat. L'attaque, sous les ordres du Comte de Warwick, fut des plus sanglantes. Les Anglais y perdirent beaucoup d'hommes ; mais comme leur armée leur en fournissait continuellement pour les remplacer, la forteresse fut enfin emportée. D'ailleurs les Comtes d'Eu et de Tancarville, qui s'y étaient placés, prévoyant sa reddition, et craignant pour eux-mêmes, avaient appelé Thomas Holland, Chevalier Anglais, et s'étaient rendus ses prisonniers, donnant ainsi, malheureusement, le premier signal de la défection.

Les Anglais entrèrent donc dans l'île St-Jean, où le carnage et le pillage continuèrent. Pendant ces scènes d'horreur, l'armée pénétrait dans la ville et se livrait à tous les excès. La fureur fut au comble, et les Bourgeois, barricadés dans leurs maisons, lançaient, par les fenêtres, tout ce qui pouvait écraser ou blesser les Anglais. La précaution leur avait fait amasser sous leurs toits tout ce qui pouvait servir à leur défense, et tout devient une arme dans leurs mains. Pierres, mor-

tier, tuiles, bûches, masses de fer, eau bouil lante, tout vient fondre sur l'ennemi. Les rues, alors plus étroites par la saillie des maisons, doublent le carnage. Hommes et femmes s'y acharnent à l'envi. Plus de cinq cents Anglais périssent dans les rues, par une défense que commande le désespoir. Édouard, à cette nouvelle, ordonne de passer les habitants de Caen au fil de l'épée, et de mettre le feu aux quatre coins de la ville. Mais Geffroy de Harcourt lui remontre que, par cette mesure, il perdra un grand nombre de ses soldats, que les Caennais vendront cher leur vie, et qu'ayant dessein de parcourir le nord de la France avec son armée, il fallait, pour résister à l'ennemi, ménager soigneusement ses troupes. Le Roi se rend à des raisons aussi fortes, et laisse ce Général maître des moyens propres à rétablir l'ordre dans la ville. Alors Geffroy de Harcourt, portant sa bannière, parcourt les rues de la ville, arrête la fureur des soldats et les hostilités des Bourgeois. Mais le pillage des maisons resta permis. Il eut lieu de sang-froid pendant trois jours, et en s'y livrant, un grand nombre d'Anglais furent tués secrètement, dans l'intérieur des appartements qu'ils prétendaient piller. On transporta tout le butin, par la rivière, jusqu'à Ois-

treham, où la flotte Anglaise fut chargée de toutes les richesses enlevées à notre ville et alla les étaler dans les rues de Londres.

En venant de la Hogue de St-Vaast, jusqu'à Caen, l'armée d'Édouard, qui marchait depuis St-Lo sur un front de plus de six lieues d'étendue, avait fait un grand nombre de prisonniers, qui furent obligés de payer à Caen de fortes rançons pour se libérer. Quant à ceux faits dans notre ville, les historiens varient sur leur nombre ; mais on convient assez de cent Chevaliers, de cent vingt à cent quarante Écuyers et de trois cents des plus riches Bourgeois, qui furent tous conduits en Angleterre, et qui n'en revinrent qu'après avoir payé de fortes rançons. Le Roi Édouard acheta le Connétable de France et le Chambellan de Normandie, prisonniers de Thomas Holland, au prix de vingt mille *nobles*. Le nombre des morts fut des plus considérables. Plusieurs le portent de trois à quatre mille, mais Michel de Northbury, Secrétaire du Roi Édouard et marchant à sa suite, dit : « Et morts sont Chevaliers, Écu-
« yers et autres gens de la ville, grand foison
« en les rues, mesons et ès jardins, que homme
« ne poet mye sçavoir quel nombre. »

Le butin obtenu par les Anglais, en draps,

joyaux, vaisselle d'or et d'argent, fut très-considérable; nous l'avons fait connaître ailleurs (1). Et pour l'obtenir, il paraît que l'ennemi avait fouillé jusque dans les retraites les plus cachées des maisons, car on y découvrit la convention faite entre le Roi de France et les Normands, en 1336, pour la conquête de l'Angleterre. Elle fut saisie et envoyée à Londres, où l'Archevêque de Cantorbery, pour animer le peuple Anglais contre les Normands, la lut publiquement le jour de l'Assomption, dans le cimetière de St-Paul de Londres.

Après le sac de la ville de Caen, celle de Bayeux, redoutant le même sort, envoie des Députés offrir au Roi Édouard de se rendre à lui; mais celui-ci les renvoie et marche sur Lisieux, qui lui ouvre ses portes. Il y trouve des Légats du Pape, qui entreprennent de négocier la paix; mais il rejette leurs propositions, et laissant partout d'horribles traces de son passage, il gagne la Picardie, où bientôt ses armes obtiennent un avantage décisif sur celles de la France, dans la funeste journée de Crécy.

Après tous les désastres arrivés au mois de

(1) V. nos Ess. etc t. II. p. 325. etc.

juillet dans notre ville, le Roi Philippe de Valois, au mois d'octobre suivant, ordonne la reconstruction de nos murs et autres fortifications, dépense énorme qu'il laisse à la charge des habitants ruinés par les ravages de l'invasion. Par manière de dédommagement, et par une disposition de la même ordonnance, il défend à tous les marchands forains de s'établir et vendre aucune marchandise dans la ville, s'ils n'y sont nés, ou s'ils n'y ont acquis un domicile de jour et an et payé leur quote-part des charges municipales; faible ressource pour des travaux aussi considérables ; secours peu généreux, d'ailleurs, puisqu'il ne coûtait rien à ce Prince, tandis qu'il dédommageait en argent les Sires de Tilly, de Clinchamps et autres Seigneurs dont les terres avaient été dévastées.

1348.

Une horrible contagion qui avait dévasté l'Afrique et l'Asie, vient dépeupler l'Europe. Elle laisse à peine, dans quelques endroits, le vingtième des habitants. On enterrait chaque jour, dans Paris, jusqu'à cinq cents personnes. Si nous n'avons aucun détail sur les effets de ce fléau dans notre ville, nous en apprenons au moins les sui-

tes funestes, dans les contrats de cette époque. On y voit que les propriétés avaient perdu moitié de leur valeur ; que les revenus étaient réduits en proportion ; que les fieffataires remettaient leurs fieffes, ne pouvant en payer les rentes, et que le fieffant était forcé de les réduire de moitié. Aussi pendant les huit années suivantes, les Tabellions de Caen commencent la plupart de leurs contrats par ce triste protocole : « Comme « pour cause de la guerre des Anglais, nos an- « ciens ennemis, et de la grant mortalité que « Dieu a envoyées sur son peuple, les maisons, « terres, rentes et autres héritages, soient et « ayent esté de mendre value, en revenu, que « ils ne souloient, etc. »

1349.

Jean, fils aîné du Roi Philippe de Valois, et Duc de Normandie, vient à Caen au mois d'octobre et loge à l'Abbaye de St-Étienne.

On trouve, à cette époque, l'Échiquier du Duc de Normandie, établi et séant à Caen. On y trouve également le Conseil du même Prince ; l'un et l'autre sont mentionnés dans les contrats ; mais les guerres ont dissipé les anciennes archives de ces cours de justice.

1350.

La ville de Caen envoie Pierre de Paris et Pierre Anzeré à l'Assemblée générale des Communes de la Province, convoquée à Pont-Audemer, pour consentir un impôt extraordinaire.

On prend à Port-en-Bessin une baleine, que le procès-verbal de capture nomme *Oée.* Ce poisson est vendu par le Domaine, trente-deux écus de Philippe.

Le Connétable de France, Raoul, Comte d'Eu, fait prisonnier à Caen, par les Anglais, en 1346, revient cette année en France. Il est arrêté par ordre du Roi Jean et décapité sans aucune forme de procès.

1351.

Guillaume Bertrand, Baron de Briquebec, Capitaine sur les frontières de la mer, entre Honfleur et les Vés de St. Clément, ayant permis aux moines de l'Abbaye de St-Étienne d'entourer de fossés leur monastère, Robert, Sire de Houdetot, Bailli de Caen, procède à la vérification du travail déjà commencé, et ayant trouvé qu'il ne nuisait pas à l'entrée ni à la sortie de la ville, il en autorise la continuation.

Le Pape Clément VI permet à l'Abbé et aux religieux de l'Abbaye d'Ardennes, de se retirer dans la ville de Caen, à cause des dangers de la guerre que les Anglais continuaient dans le pays.

1352.

Confiscation de la terre de Reviers, de la Baronnie du Thuit, et de la demi-Baronnie de Thury (Harcourt), à cause de la forfaiture d'Olivier de Clisson, partisan des Anglais. Le Roi donne ces Seigneuries à Gilles d'Espagny; mais elles furent restituées en 1360, par le traité de Bretigny.

Le Roi Jean donne au Sire de Rouvroy, Capitaine du Château de Courseulles, pendant la garde-noble de Raoul de Meullent, des fonds sur le revenu de la forêt de Touques, pour réédifier la tour de ce Château abattue par les Anglais.

1353.

Quoique Charles-le-Mauvais fût bien connu par ses perfidies, cependant par le traité de Mantes fait avec lui, on lui donne plusieurs riches Chastellenies dans la Haute-Normandie, et tout

le Cotentin dans la Basse, c'est-à-dire que la Cour met en possession du plus pervers des hommes, une grande partie de nos côtes maritimes, des ports et des forteresses, où il pouvait recevoir les Anglais, les introduire dans le royaume et faire le malheur de l'État; ces dangers que des négociateurs ordinaires auraient dû prévoir, ne manquèrent pas d'arriver.

1354.

Instruit par les révélations que la torture avait arrachées à Jean de Friscamp, ci-devant Gouverneur de Caen, et devenu gentilhomme du Roi de Navarre, connaissant enfin tous les crimes que ce Prince avait déjà commis, et ceux qu'il méditait encore avec les Anglais, le Roi Jean vient en Basse-Normandie.

Il s'arrête à Argences, où il confirme les chartes des Rois d'Angleterre, Ducs de Normandie, en faveur de l'Abbaye de Sainte-Trinité; il se rend ensuite à Caen, et loge à l'Abbaye de Saint-Étienne, où il passe une partie du mois de décembre. Son premier soin fut d'ordonner aux Baillis et aux Vicomtes de saisir et de s'emparer de tous les biens du Roi de Navarre; mais ce der-

nier avait garni toutes ces places, et d'hommes et de vivres, et toutes ses villes, Cherbourg, Avranches, Gavray, etc., refusèrent de se rendre sans un ordre de lui. Des ordonnances Royales qui n'étaient appuyées que par des gens de justice, ne pouvaient qu'être sans effet contre un chef et des soldats révoltés.

Pendant son séjour dans notre ville, le Roi Jean par des lettres patentes, datées de l'Abbaye de Saint-Étienne, approuva le travail déjà fait pour fortifier ce Monastère, et permit de l'entourer de murs et de tours, de manière à le mettre en état de résister aux attaques de l'ennemi (1).

Il accorda aux Prieur et Frères de l'Hôtel-Dieu, des aumônes à prendre sur les marchands de la forêt de Bur-le-Roi (Cérisy), à cause des pertes qu'ils *avaient eues et soutenues par la prise de Caen, et aussi pour cause de la mortalité.*

Il dédommagea ensuite les aveugles de l'hôpital de Saint-Gratien, des pertes qu'ils avaient faites de leurs rentes assises sur des maisons brûlées par les Anglais en 1346, et sur des maisons abattues pour les murs et forteresses dont on entourait alors la ville.

(1) V. nos Ess. etc. t. II p. 21 etc. et 77, etc.

Enfin, il pacifia la querelle existante entre l'Évêque de Bayeux et l'Abbesse de Caen, au sujet de la juridiction épiscopale que l'Abbesse prétendait exercer sur les paroisses de sa dépendance. Par suite de cette querelle, le cimetière de Carpiquet n'avait pas été béni, quoiqu'on célébrât le service dans l'église, et on était obligé de porter les morts dans les autres paroisses et même hors le diocèse. Pour réprimer cet abus, le Roi autorisa l'Évêque à bénir le cimetière.

1355.

Le Roi Jean fait le Prince son fils aîné Duc de Normandie.

Eslacre Desmarais, Gouverneur de Caen, écrit au Roi que les Bretons réunis aux Navarrais menaçaient la ville de Bayeux et la nôtre. Le ban et l'arrière-ban sont convoqués, depuis l'âge de 18 ans jusqu'à 60. Pour plus de précaution, le Grand Bailli, Robert de Wargnies, ordonne que, dans toutes les paroisses, on ne sonnera qu'une cloche pour l'office divin, et que l'on en sonnera deux à l'approche de l'ennemi, de manière que chacun pourra par cet avertissement, se retirer aux forteresses et Châteaux, avec tous ses biens. Il en-

joint également d'y porter d'avance tous les grains des paroisses, afin d'affamer l'ennemi, s'il avance dans le pays, et promet sûreté pour les personnes et garantie pour tout ce qui sera déposé dans les places-fortes. Enfin, il met en réquisition tous les charpentiers et maçons de la Vicomté.

Pendant tous ces préparatifs, le Roi de Navarre vient à Caen et demande au Bailli de convoquer *hastivement* les nobles du pays, pour conférer avec eux. La convocation eut lieu ; mais nous ne trouvons ni le motif ni le résultat de la conférence. Le Roi était faible ; la noblesse Normande était animée, et même en partie révoltée contre lui ; enfin, il fallait que son autorité fût bien méconnue pour que ses officiers civils permissent un tel rassemblement à la demande d'un Prince étranger.

1356.

Le Roi de Navarre, maître du Cotentin, avait débarqué à Cherbourg avec 10,000 hommes, qui, réunis aux Anglais, se répandent sur divers points de la Basse Province, pour s'emparer des forteresses. Beaucoup de nobles mécontents de la Cour, se réunissent à eux, et dévas-

tent le pays. C'est à cette époque que commence à se former la réunion qu'on appelle des *Trois cents Gentilshommes conjurés*, en faveur du Roi de Navarre; cette haîne de la noblesse Normande contre son Souverain, avait été malheureusement provoquée par ce Souverain lui-même. Il avait arrêté à Rouen le Roi de Navarre, et avec lui, plusieurs Seigneurs de son parti : à peine sont-ils arrêtés qu'il fait conduire, ou plutôt qu'il conduit lui-même, à l'échafaud, quatre des derniers, savoir le Comte d'Harcourt, les Sires de Graville et de Mainemares, et Colin Doublet, écuyer, et sans aucune forme de procès, il leur fait trancher la tête en sa présence, sous la fausse accusation d'intelligence avec les Anglais.

Puisqu'il fallait du sang à ce Monarque inconsidéré, celui d'un gendre, voulant détrôner son beau-père, celui d'un perfide, tentant de corrompre l'héritier de la Couronne, pour le faire entrer dans ses complots régicides, enfin, celui d'un vassal armé contre son Souverain, ravageant ses états et pillant ses sujets, n'était-il pas plus impur et plus coupable que celui de quelques Gentilshommes, que ce traître avait égarés? La mort de ce monstre eût anéanti son parti : elle eût enlevé aux Anglais un allié re-

doutable pour nous ; la bataille de Poitiers n'eût pas eu lieu ; la France eût été à l'abri de tant de maux qui en furent la suite, et notre contrée n'eût pas éprouvé les ravages dont nous allons parler.

Le plan des ennemis ne fut pas de s'arrêter à faire le siége des villes, mais bien de s'emparer des bourgs et surtout des forteresses qui se trouvaient isolées dans les campagnes, de s'y fixer, et de vivre aux dépens des communes environnantes, en les pillant. On s'empare seulement de Bayeux, afin d'assurer les derrières de cette armée de maraude ; ensuite, par les ordres de Philippe, frère du Roi de Navarre, Martin dit de Navarre, et Thomas Holland, ravagent le Bessin entre Bayeux et Caen ; ils viennent même jusque dans les faubourgs de notre ville, et dans la crainte de les voir s'y fixer, la justice ordonne la démolition de toutes les maisons qui y étaient situées, ce qui ne fut exécuté toutefois, que pour quelques maisons placées près des portes de la ville. Robert de Lewes, Chevalier Anglais, s'empare de la forteresse de Saint-Vaast, appartenant aux Tesson, et du fort de Lingèvre dépendant de l'Abbesse de Cordillon. La faiblesse du Gouvernement était telle, que le Roi Édouard

fait expédier de Westminster, à Robert de Lewes, des lettres de Commandant de ces deux places. De ces deux points, la troupe se répand journellement dans le Bocage; elle pille les fermiers, emprisonne les maîtres, et leur arrache de fortes rançons; la forteresse de Villers-Bocage, celles de Condé-sur-Noireau, de Saint-Sever, et de Saint-Denis-le-Gast tombent en son pouvoir. A la vue de ces désordres, et ne pouvant attendre de secours du Gouvernement, Richard Baron de Creully fait lui-même démanteler son Château, afin que les ennemis ne puissent s'en emparer, et de là, dévaster nos communes maritimes, dont la plupart relevaient de sa Baronnie. Alors, l'ennemi va prendre la forteresse de Neuvy près Falaise. Jean de Long, qui en était Seigneur, est fait prisonnier, et sa rançon taxée à 2000 florins. L'Église et les maisons sont brûlées, et on démolit le Manoir seigneurial pour réparer la forteresse. Celle d'Auvillars est enlevée au Sire de Tournebu, qui en était Seigneur. Les ennemis s'emparent du Prieuré de Royal-Pré, fondé par Saint Louis, dans la paroisse d'Angoville, et comme ce Monastère était bâti sur la montagne appelée *Bastebourg*, on convertit l'Église en Citadelle. Enfin, les An-

glais forcent Robillard de Tiboutot de leur rendre Honfleur, appartenant aux Bertrand Vicomtes de Roncheville et relevant de leur Seigneurie.

De ces différents points, et autres dont s'emparèrent par la suite les ennemis, il était facile de ravager presque tout le territoire qui compose aujourd'hui le département du Calvados; aussi, les troupes se répandent-elles dans tous les sens pour commettre tous les excès. C'était surtout aux moulins et aux fours qu'elles en voulaient, afin d'affamer le pays, et lorsqu'elles pouvaient en approcher sans crainte d'être repoussées, ils étaient promptement brûlés ou abattus; ensuite, elles pillaient les fermes, et tuaient tous ceux qui osaient leur résister. Nous n'avons pas de détails sur la totalité des communes qui furent les victimes de leur cruauté; mais nous pouvons en juger par ceux qui nous restent sur plusieurs d'entre elles. Il résulte d'actes authentiques et écrits à l'époque même de ces désordres, que les habitants des paroisses de Verson, Mouen, Baron, Tourville, Mondrainville, Grainville, Noyers, Lasson et beaucoup d'autres, avaient abandonné leurs demeures dès le commencement des troubles, et qu'ils n'a-

vaient pas encore reparu au bout dequinze à seize ans. Ainsi, plus d'hommes, plus de bétail, plus de culture. Les Curés étaient également en fuite, parce que l'ennemi avait pillé leurs Églises, et que leurs paroisses étaient désertes. Dans quelques communes, il n'était resté que quelques vieillards de l'un et de l'autre sexe. Les femmes étaient obligées de creuser les fosses et d'enterrer les morts. Le Bailli de Caen faisant en 1368, par ordre du Roi, la visite de la commune de St-Jean des Essartiers, trouva que les habitants, ayant refusé aux Anglais une contribution de cent-vingt *Philippes*, et de dix charretées de foin aux Anglais du fort de Saint-Vaast, on avait emprisonné leurs députés, quoique munis de sauf-conduits; qu'alors le reste des habitants avait pris la fuite; que depuis douze ans on ne labourait plus dans cette paroisse. Enfin, les habitants de Lisieux, dont la ville n'était pas fermée, avaient même abandonné leurs maisons bourgeoises, et s'étaient réfugiés dans des baraques, qu'ils avaient bâties au pied du mur de la forteresse de leur Évêque, afin d'être sous la protection de ce fort.

Dans quelques quartiers, comme dans le canton de Douvres, les Anglais avaient partagé entre

eux les Communes, et se faisaient payer par elles les impôts royaux, les revenus des absents, les droits féodaux, etc., et vivaient de ces contributions. Les paroisses étant alors sous la protection de celui qui les avait en partage, jouissaient de quelques moments de repos. D'autres paroisses, assez riches pour payer des contributions en argent ou en grains, aux garnisons des forteresses qui les avoisinaient, se trouvaient par là sous leur défense, mais elles n'étaient pas pour cela exemptes de la terreur générale. Si l'ennemi les ménageait pour son intérêt, les troupes du Roi venaient les piller, pour ôter toutes ressources à l'ennemi; les routes étaient couvertes de brigands, et la rencontre des Chevaliers armés n'était pas beaucoup plus sûre. Nous avons un grand nombre de mandats d'amener, lancés contre ces bandits; les uns par le Grand Bailli de Caen, les autres par Robert Bertrand, Vicomte de Roncheville, ou par Guillaume du Merle, tous deux Commandants pour le Roi dans la Basse Province. Plusieurs sont suppliciés, d'autres reviennent franchement au souverain légitime, et obtiennent leur grâce.

Le Duc de Lancastre vient du Cotentin, avec une armée nombreuse. Godefroy d'Harcourt et

Philippe de Navarre l'accompagnent. Leur plan est de traverser la Normandie en la ravageant. Robert d'Avesbury, qui nous a laissé le journal de la marche de cette armée, dit qu'elle vint par Évrecy, *qu'elle passa devant Caen*; mais nous ne pouvons dire sur quel point elle traversa la rivière d'Orne, si ce fut en laissant la ville à sa gauche ou à sa droite. Elle fut le même jour à Argences, et le lendemain elle marcha vers Lisieux; mais, pour y arriver, il fallut traverser la vallée de Corbon, et en parlant de ce point de la route, le journaliste nous apprend que le *pont de Corbon était une très-grande forteresse et le plus fort passage qui fut dans le royaume de France, et qu'il était dans un marais*. Nous ne suivrons pas l'armée au-delà de la ville de Lisieux, qui n'étant pas fermée dut lui ouvrir le passage. Le résultat fut, qu'après bien des ravages commis par le Duc de Lancastre, le Roi Jean finit par l'arrêter dans sa marche, et le contraignit à une retraite qu'il opéra par Laigle et Argentan, d'où passant ensuite devant Falaise, il regagna Thury, Villers-Bocage et finalement le Cotentin, d'où il était parti.

Après l'expulsion de l'armée combinée des Anglais et des Navarrais, le Roi Jean va dans le

midi de la France combattre le Prince de Galles; mais avec des forces bien supérieures à celles de l'ennemi, il perd la trop fameuse bataille de Poitiers, où il est fait prisonnier, et ce malheur met le comble à tous ceux qu'on avait éprouvés cette année.

1357.

Les ennemis continuent d'occuper les forteresses dont ils s'étaient rendus maîtres, et par conséquent, les mêmes désordres subsistent. Si Jean Mallet, Sire de Planes, conserve au Roi Jean celle de Bonneville-sur-Touque, c'est en nourrissant la garnison à ses dépens. D'autres royalistes s'emparent du Prieuré de Royal-Pré et en chassent les ennemis, mais ils en abattent l'Église, afin qu'elle ne serve plus de forteresse à ces derniers. D'un autre côté, Philippe de Navarre se porte sur celle de Creully, que le Seigneur avait abandonnée après l'avoir fait démanteler. Il en fait rétablir les fortifications et y met une garnison Anglaise.

Les États-Généraux, assemblés à Paris, se plaignent de l'altération des monnaies; on accuse les ennemis du royaume de ce délit; ils pouvaient en être coupables, mais certainement le

Roi n'en était pas innocent. On trouve à cette époque des Lucquois, des Génois, et autres marchands Italiens, en procès devant le Vicomte de Caen, pour avoir refusé en paiement des monnaies de cette espèce. Mais le trésor public était si obéré, que le Régent, Duc de Normandie, ayant accordé, cette année, cent francs aux Carmes de Caen, pour bâtir leur réfectoire, qui n'était pas habitable, cette somme ne leur était pas encore payée en 1659, malgré les ordres réitérés du Prince.

A la fin de cette même année 1557, Louis de Harcourt, Vicomte de Chatelleraut, assiége et prend Honfleur, au nom du Roi. Ce dernier refuse de le rendre à la dame de Rais et à son mari, qui en étaient propriétaires, mais qui tenaient le parti du Roi de Navarre.

1558.

Le Régent, Duc de Normandie, crée une compagnie perpétuelle de cinquante arbalestriers choisis parmi les Bourgeois de Caen pour la défense de la ville.

Le Sire de Creully, dont la forteresse avait été occupée et réparée par l'ennemi, vient, avec ses

enfants et ses vassaux, faire le siége de cette place; des parents et des amis se joignent à eux, et au bout d'un mois de siége, ils s'en emparent, tuent une centaine d'Anglais et font du reste de la garnison des prisonniers de guerre.

1359.

Le Duc de Normandie ordonne aux habitants des paroisses de Rie, Amblie et St-Gabriel, malgré l'opposition de l'Abbé de Fécamp, dont ils étaient vassaux, de faire le guet et de contribuer à la défense du château de Creully, parce que, de tout temps, ils avaient eu coutume, lors de la guerre, de s'y réfugier eux et leurs biens; et de plus, parce que les Anglais qui occupaient la mer, désiraient s'emparer de cette place et empêcher tout lieu de refuge entre Bayeux et Caen.

L'Abbesse de Caen, avec l'autorisation de Robert de Clermont, Commandant en Basse Normandie, et du *consentement des Gens des trois États de la ville de Caen*, ayant fait réparer le fort de son Abbaye, et entourer son couvent de murs et de fossés, ces travaux occasionèrent des dépenses considérables; il fallut vendre toute l'argen-

terie du monastère et même les reliquaires de l'Église. Mais l'Abbaye ne pouvait, à cause de la guerre, jouir des biens qu'elle avait en Angleterre, ni même de ceux qu'elle possédait dans le Cotentin, à cause du Roi de Navarre ; enfin ses revenus dans les environs de Caen étaient considérablement diminués, et même en partie tombés en non valeur. Alors le Duc Régent, par des lettres-patentes, données à Paris, le 5 août, autorisa l'Abbesse à lever six deniers pour livre sur tous ses vassaux, et à nommer un Chevalier qui commanderait dans le fort de la Trinité, au nom du Roi, après avoir prêté serment de ne rendre cette place qu'au Roi lui-même ou à son messager spécial.

Les mêmes lettres autorisent l'Abbesse à contraindre ses vassaux de faire le guet en personne, dans sa forteresse, ou dans le cas d'impossibilité notoire, de payer une contribution de guerre à son Abbaye.

Les Bourgeois demandent et obtiennent du Duc Régent que le gouvernement de la ville soit donné à Guillaume de Merle, à cause de sa valeur et de son attachement au souverain légitime.

On trouve cette année beaucoup d'ordonnan-

ces d'impôts, pour la défense de la ville, et les *montres* des Gentilshommes qu'elle prenait à sa solde pour la protéger contre l'ennemi, et dont nous avons parlé ailleurs (1).

1360.

Le Roi Jean, après bien des négociations, est rendu à la liberté, et comme par l'article 18 du traité de Calais, confirmatif de celui de Bretigny, il avait été stipulé que les principales villes du royaume enverraient à Londres, à leurs frais, deux ôtages, qui seraient garants des conventions arrêtées pour sa délivrance, la ville de Caen étant comprise au nombre de ces bonnes villes, envoie Richard de Bray et Pierre Lorimier, qui s'embarquent à Calais, avec les Princes, les Seigneurs et les représentants des autres villes, garants comme eux de ces mêmes stipulations.

Par suite des mêmes traités susdits, le Roi Édouard rend la tour de Villers-Bocage, les forteresses de Saint-Vaast, Condé-sur-Noireau, Auvillers et autres, que ses troupes occupaient en Normandie. Le Roi de France rend, de son côté,

(1) V. nos Ess. t. I., p. 346 et le Mémoire sur la Commune de Caen, etc.

au Sire de Clisson, la Baronnie du Thuit, la demi-Baronnie de Thury, une coupe annuelle de cinq cents livres de rente, dans la forêt de Cinglais, les mines de fer de Beaumont, dans la commune de Cesny, mille huit boisseaux de bled de rente, le droit d'une foire à St-Laurent-du-Condel, etc., etc. Enfin le Roi accorde grâce aux trois cents Gentilshommes conjurés contre lui, et leur restitue leurs biens confisqués.

Louis d'Harcourt, Gouverneur de la Province, veut forcer le Receveur des impôts à compter devant lui de ceux perçus pour la défense de la ville et du château. Les Pairs et Jurés font assembler les habitants pour en délibérer, et d'une voix unanime il est défendu au Receveur de faire réviser ses comptes, quand déjà le Corps Municipal les avait appurés.

1361.

Pour payer la rançon du Roi Jean, on met des impôts jusques sur le blé.

Comme les habitants de Guibray alarmés par le séjour des Anglais et des Navarrais dans la forteresse de Neuvy, avaient abattu leur Église dans la crainte que l'ennemi ne vînt y loger, et

ne la convertît en place-forte, le Duc de Normandie les autorise à prendre dans les bois de Bazoches, tout le bois nécessaire pour la rebâtir.

. Michel de Couvert, Seigneur de Couvert, meurt prisonnier des Anglais, au fort de Saint-Vaast. Pendant sa détention, sa terre avait été pillée et dévastée; mais son fils Guillaume était parvenu à s'échapper des mains de l'ennemi.

1362.

Les premiers ôtages envoyés en Angleterre y sont encore, quoiqu'ils pussent être renouvelés chaque année. Leur état exige de la représentation et une grande dépense. Convaincu que la ville ne pouvait en supporter les frais, le Duc de Normandie lui promet mille Royaux d'or pour venir à son secours. Le Roi son père les accorde par des lettres patentes du 2 mars, et par d'autres lettres du 4 juin, il autorise les Grands-Baillis de Caen et du Cotentin d'asseoir chaque année sur ceux qu'ils croiront en état, dans leur ressort, la somme de 800 fr. d'or, pour subvenir par la suite aux dépenses des ôtages, envoyés par la ville. Alors, on rappelle les premiers et on les remplace par Raoul de Gros-Parmy et

Jean-le-Flament, qui eurent le dévouement de rester en ôtage pour leur patrie jusqu'en 1370.

La guerre continue dans notre contrée, malgré les traités de paix faits entre la France et l'Angleterre. Il était difficile d'expulser du pays des hommes qui, depuis tant d'années, y faisaient le métier de brigands plutôt que celui de soldats. Les Anglais s'emparent de la forteresse de Livarot. Robert de Neubourg, qui était Seigneur de cette paroisse, vient, avec Duguesclin, les assiéger; mais ils sont forcés d'abandonner le siége. Le Bailli de Caen fait alors raser la forteresse de Quetiéville, appartenant à la famille Bonenfant. Cette atteinte à la propriété est justifiéepar la crainte de voir l'ennemi s'en emparer, et étendre plus facilement ses ravages. Guillaume et Jean du Merle, Jean de Tilly, Roger Suhart, Robert de Neuville, et un grand nombre d'autrres Chevaliers, parcourent le pays et vont de place en place pour l'en expulser. Mais ce sont surtout les Anglais du fort de St-Vaast qui sont les plus redoutables. Ils se répandent en tous sens dans nos environs, et en ravageant les campagnes ils ruinent tellement la ville que, pour les éloigner, elle prend le parti de racheter d'eux les forts de Lingèvre et de St-Vaast, Après

des négociations assez longues, on convient d'une somme de quinze mille royaux d'or, et pour la payer, la ville fait un emprunt. Les Abbayes, les maisons religieuses, les riches propriétaires, se prêtent, et la somme est trouvée; mais elle ne fut pas comptée sans difficulté. Jean de Reviers, Écuyer Anglais, avait reçu du Commandant du fort de St-Vaast, les paroisses de Bénouville et de Oistreham, en paiement de solde, et comme il en avait perçu les impôts, la ville veut l'en faire compter, pour les imputer sur le prix du rachat. Sur son refus, la ville le fait arrêter; il échappe, il est repris, et enfin il consent compter, pourvu qu'on le laisse aller chercher ses papiers. Alors, il est libre, parce qu'il laisse sa femme en ôtage; mais loin de revenir, il va trouver James Pipe. Ce Chevalier Anglais, maître du Bourg d'Argences, y commandait avec sa troupe. Il écrit à la ville de lui renvoyer sa cousine, femme dudit Reviers, ou qu'il arrêterait toutes les denrées qu'on porterait à Caen, et qu'il tuerait tous ceux qui en sortiraient. Il fallut céder; malheur au plus faible.

Pour couvrir l'emprunt fait par la ville, il fallut taxer les paroisses de la Vicomté de Caen; mais comme la plupart étaient désertes, on fut

obligé de surcharger celles qui étaient habitées. Nous n'avons rencontré que quelques extraits des rôles dressés à cet égard. L'Abbé de Barbery ayant prêté cent royaux d'or, la paroisse de Fontenay-le-Pesnel, fut chargée de les rembourser ; et plusieurs riches Bourgeois qui avaient concouru à l'emprunt, donnèrent leurs capitaux à l'Hôtel-Dieu, parce que, dans le désastre général, cet Hospice avait fait de grandes pertes.

1363.

La guerre ne cesse pas, les ennemis ne changent que de place ; ils vont ravager le Bessin à l'occident de la ville de Bayeux ; là, réunis aux Navarrais du Cotentin, ils s'emparent du fort de la Ramée à Trevières, et de ce point, ils vont piller les paroisses voisines, brûlent les maisons, emprisonnent les propriétaires, leur arrachent de fortes rançons à force de mauvais traitements, ou les laissent mourir dans les fers. Aussi, une partie des habitants de Trévières est en fuite ; l'autre se retranche dans leur Église, qu'ils mettent en état de défense. Les autres paroisses sont ou désertes, ou leur population est retirée dans les Églises, qu'elles convertisent en forteresses.

Quelques Seigneurs veulent bien les défendre, mais c'est à prix d'argent. Enfin, au mois d'avril de l'année suivante, on n'avait encore pu labourer dans cette partie du Bessin. Aussi le Roi remet aux habitants de Trévières, deux mille quatre cent quarante-huit boisseaux et trois cents volailles, qu'ils lui devaient annuellement. Il vient également au secours des autres paroisses.

Ainsi, le traité de Bretigny n'avait pas terminé les hostilités. Notre contrée, comme presque tout le reste de la France, était livrée aux rapines et aux cruautés. Une soldatesque effrénée, fait plus de mal que si on était en guerre ouverte. Malgré la foi jurée, René le Coutellier, Vicomte de Bayeux, est fait prisonnier à Mortain par les gens du Roi de Navarre. Il est maltraité, jeté dans une prison obscure et forcé de payer une rançon de douze cents florins d'or, dont Duguesclin le fit dédommager par la suite.

Le Duc de Normandie permet à l'Abbesse de Caen de lever, sur les vassaux de son Abbaye, les mêmes impôts que les habitants de Caen levaient sur eux-mêmes, pour les fortifications de la ville et du château.

Émeute populaire à Caen, à l'occasion d'une

rixe fortuite entre un homme de guerre et un maréchal ferrant (1).

1364.

Le Duc de Normandie devient Roi de France par la mort du Roi Jean, son père, et un de ses premiers actes en faveur de notre ville, est de révoquer les lettres-patentes de Philippe de Valois, son aïeul, qui avait mis des entraves à la liberté de notre commerce, en défendant aux étrangers de faire aucun trafic dans nos murs :

« Mandons, dit-il, par sa déclaration, du 29
« juillet, que toutes manières de gents, qui en
« ladite ville voudront vendre, revendre, acheter, marchander denrées et marchandises quelconques, en gros et détail, ou autrement, en ladite ville, ès lieux accoutumés, ou ailleurs que à faire sera, laissez et souffrez vendre et marchander, et ne les souffrez aucunement être perturbés ne empêchés de leur droit commun. »

Duguesclin chasse les Anglais, qui étaient encore restés maîtres du Bourg de Douvres. Il dis-

(1) V. notre Mémoire : *Commune de Caen*, etc.

pense les habitants du Bourg-l'Abbé de Caen et ceux du Bourg de l'Abbesse, de payer les impôts et même les droits féodaux, pendant un an, à cause des pertes que la guerre leur avait fait éprouver pendant les années précédentes. Le Roi confirme cette dispense.

Les religieux des Abbayes de St. Évroult et de Torigny, viennent se réfugier à Caen, parce que l'ennemi ravageait leurs contrées.

Charles V, pour ramener à lui la Noblesse Normande, autorise Henri de Thieuville, Gouverneur de St-Lo, à recevoir le serment de fidélité de tous les Nobles qui voudraient quitter le service du Roi de Navarre, et rentrer dans leurs biens confisqués. Plusieurs profitent de l'amnistie, mais un grand nombre continuent de rester à la solde de l'ennemi de leur souverain.

1365.

Pierre, Baron de Tournebu, négocie avec les Anglais, la reddition de la forteresse de Livarot, moyennant douze mille francs d'or, et, pour payer cette somme, il l'impose sur les sergenteries de Troarn et de Varaville. Le Roi ratifie cette négociation et l'assiette de la somme.

Robert de Wargnies, Gouverneur de Caen, parvient à forcer les Anglais d'abandonner le fort de la Ramée, à Trévières, ainsi que le fort de la Vignaie, situé dans les mêmes parages, mais dont nous ne pouvons assigner la position.

Tandis qu'à force d'argent on expulse l'ennemi sur un point, il se transporte sur un autre et y commet les mêmes ravages. Les cantons de Vire et de Saint-Sever sont bientôt en son pouvoir, ainsi que la forteresse de Tinchebray. Plus de communications, plus de commerce avec la contrée appelée le *Bocage*. Cependant des trèves sont signées entre le Roi de France et le Roi de Navarre ; mais la perfidie et la mauvaise foi dirigeant toutes les actions du dernier, comment en attendre quelques instants de paix? D'ailleurs, ces trèves ne sont que de quelques semaines, et Charles V ne les avait négociées que pour donner au peuple le temps de se mettre en défense, et aux Généraux celui d'approvisionner les places fortes, comme il le déclare lui-même dans sa lettre au Vicomte de Caen, avec ordre de la publier dans l'étendue de son ressort.

1366 et 1367.

Le Roi accorde aux habitants de Darnetal, en

Auge, un marché tous les mardis de chaque semaine, pour les dédommager des pertes qu'ils avaient faites pendant la guerre. Ils avaient abandonné forcément leurs habitations, à cause des ennemis qui avaient ravagé le pays, pillé et dévasté leurs maisons.

Bientôt un nouveau genre de désordres commence à affliger nos contrées. Les *Grandes Compagnies* se forment et s'avancent sur le Cotentin. On appelait ainsi les troupes qui avaient été licenciées, soit comme inutiles après le traité de Bretigny, soit comme d'un entretien trop onéreux, dans l'état d'extrême pénurie où se trouvait le Gouvernement. Alors les soldats s'étaient réunis en compagnies, et après s'être donné des Chefs pour les conduire, ces troupes parcouraient les différentes Provinces et les ravageaient avec d'autant plus de fureur, qu'elles ne connaissaient pas de maître. Pour les arrêter dans leur course désastreuse, le Roi ordonne à Guillaume du Merle, Capitaine Général dans notre Basse Province, de convoquer à Caen tous les Nobles du Grand Bailliage, et à St-Lo tous ceux du Cotentin. Il lui donne ensuite le pouvoir de visiter tous les châteaux et forteresses, de faire prêter, de nouveau serment de fidélité à tous ceux qui y

commandent, de les destituer, si besoin est, et d'en nommer d'autres, et enfin de faire raser toutes les places fortes qui lui paraîtront n'être pas tenables.

Parmi ces forteresses, il en est une qu'on doit remarquer; c'est celle du Prieuré de Ste-Barbe en Auge. Le Roi, depuis plusieurs années, avait nommé le Prieur capitaine de ce fort, et il faut rendre justice à ce religieux, le Roi lui-même, dans des lettres-patentes dont nous parlerons ci-après, convient que, par sa bravoure et sa vigilance, les Anglais et les Navarrais avaient échoué dans plusieurs attaques dirigées pour s'emparer de la place confiée à sa garde. Mais l'approche des *Grandes Compagnies* intimida le Prieur, ou bien il ne se crut pas en état de résister à des troupes qui avaient emporté des places plus fortes que la sienne, et qui avaient même battu les meilleurs généraux de cette époque. En conséquence, il prit le parti de confier la garde de son fort à Pierre de St-Cloud, Chevalier expérimenté. Mais, avant tout, il lui fit prêter serment de fidélité, et jurer de ne rendre la place qu'au Roi, ou à lui Prieur, le tout en convenant d'appointements pour son service.

Ce serment prêté sur l'Évangile, et même sur la Ste Eucharistie, et prêté à un Moine, embarrassa la conscience du Chevalier; il demanda au Prieur de l'en délier. Sur son refus, il s'adresse au Commandant-Général, Guillaume du Merle, qui accourt à Ste-Barbe, et ordonne au Prieur de relever Pierre de St-Cloud de ses serments, et qu'ensuite il lui laissât la garde du fort, parce qu'il l'en nommait Capitaine. Sur le refus du Prieur, tant à Ste-Barbe qu'à Falaise, où il fut mandé, le temporel de son Prieuré fut saisi, et lui-même assigné à comparaître à Caen, à la poursuite de la partie publique. Là, condamné à une amende, et à une amende considérable, il n'a d'autre ressource que de recourir à la bienfaisance de Charles V, qui lui rend son temporel, et le décharge de la condamnation.

On ne s'adressait jamais inutilement au cœur de ce bon Prince. Les habitants de Lisieux lui représentent que leur ville n'étant pas close, ils avaient été obligés, depuis le commencement de la guerre, d'abandonner leurs maisons bourgeoises, et de se retirer dans des barraques qu'ils avaient bâties au pied des murs de la forteresse qu'habitait leur Évêque, et le Roi leur accorde, pour clore leur ville, le tiers des impôts levés dans le diocèse.

1368.

Malgré les précautions prises par le Roi, pour empêcher les *Grandes Compagnies* de pénétrer dans nos contrées, ces troupes s'emparent de la ville de Vire, dans le mois d'août, mais elles ne peuvent prendre le château, où commandait Raoul d'Anquetoville. Il nous est impossible de dire à quels excès se portèrent ces bandes de pillards indisciplinés. Nous n'avons pu trouver qu'un seule pièce sur les dévastations qu'ils se permirent, et elle est d'autant plus curieuse, qu'elle nous donne des renseignements sur le commerce de cette ville dans ces temps reculés. C'est une enquête faite cette même année, par ordre de la Chambre des Comptes, sur les pertes que Jean Rigot et son gendre, Pierre Oblin, avaient faites pendant le pillage. Le premier est qualifié *marchand achetant draps, bureaux, combineaux et toiles pour l'aumône du Roi, lesquels il faisait apporter à Paris par devant l'aumônier dudit Seigneur Roi.* Il résulte ensuite de l'enquête, qu'il avait perdu tous ses biens en draps, pelleterie et autres objets, à la valeur de 3,000 livres, somme équivalente à environ 33,000 francs de

notre monnaie ; que de plus il avait, dans la campagne de Vire, un troupeau de 195 moutons, et qu'au lieu de les avoir envoyés à Caen ou à St-Lo, pour les vendre, il les avait livrés, en bon serviteur du Roi, au Commandant du château de Vire, pour approvisionner sa place. Chaque mouton est estimé, par les témoins, à 12 sous du temps, ou environ 7 livres de notre monnaie courante. Enfin, il est constant qu'à cette époque, Vire avait des Manufactures de différentes espèces et un commerce déjà florissant, et que la laine du pays entrait en partie dans la confection de ses diverses marchandises.

Nous disons en *partie*, parce qu'on trouve, cette même année, Guillaume Roussel, dit Poret, marchand du château de Vire, achetant des laines à Saint-Cloud *en Compagnie Française*, et les faisant embarquer sur la Seine, pour aller à Rouen, et de là au port de Caen, pour être transportées à Vire.

Comme il importait beaucoup qu'après le pillage de cette ville, on empêchât les *Grandes Compagnies* de pénétrer davantage dans la basse province, le Roi envoie Mouton de Blainville, Maréchal de France, pour se concerter avec Guillaume du Merle, et arrêter ces troupes dans

leur marche ; mais comme ils n'avaient pas de forces suffisantes pour les repousser, il fallut le faire à prix d'argent. On négocia donc avec quatre de leurs chefs. L'affaire était urgente et ces brigands étaient exigeants; on n'avait pas le temps de faire des rôles de répartition : on prit promptement dans les caisses destinées dans chaque ville pour le paiement de la rançon du Roi Jean, le montant de la somme convenue. Nous ne trouvons pas quelle en était la quotité : on voit seulement que le receveur de Caen fournit une valeur de plus de seize marcs d'or. Au moyen de ces contributions, il paraît que Vire fut évacué à la fin de septembre.

Le Roi resté maître d'Honfleur, quoique cette ville fût la propriété de Philippine Bertrand, Dame de Rais, commence à fortifier la place.

1369.

Soit que le Gouverneur de la ville et du château de Vire, Raoul d'Anquetoville, n'eût pas fait son devoir en s'efforçant de repousser les Grandes Compagnies, soit que ne croyant pas sa garnison suffisante, il se fût renfermé dans sa place, et eût livré par là même la ville au pil-

lage, il devient suspect au Roi, qui ordonne au Maréchal de France de Blainville de le destituer et de s'emparer du château. Alors s'élevent contre le Capitaine des accusations d'excès commis dans ses fonctions, de désobéissance et de rebellion, qui sont envoyées au Roi.

On prépare à Harfleur une flotte pour descendre en Angleterre, et pour aider à la former, on saisit tous les vaisseaux qui étaient dans le port de Caen, même ceux des pays étrangers. Il en résulte une alarme générale, qui empêche tout le commerce extérieur. Mais comme Raoul de Moulineaux avait pris à ferme la Prévôté de Caen, c'est-à-dire le revenu que nous appelons aujourd'hui l'*Octroi*, il résulte d'une enquête faite pour constater sa perte, qu'il n'avait pas touché le quart du prix de son adjudication. Les témoins entendus sont douze Bourgeois marchands, qui se disent tous *faisant le commerce par mer*. Deux d'entre eux, Roger Vaultier et Jean Beaudouin, disent que si leurs navires avaient pu, cette année, être chargés suivant leur usage, la Prévôté aurait, par l'exportation et l'importation, fait un profit de 100 francs par chaque navire, c'est-à-dire plus de 2,000 francs de notre monnaie.

1370.

Les deux ôtages fournis en 1362, par la ville, en garantie du traité de Bretigny, demandent leur rappel; on envoie à leur place Robert de la Colombe et Robert Panette.

Les Anglais et les Navarrais, malgré le traité ci-dessus, s'emparent de la forteresse de Thury (Harcourt), qui appartenait alors à Jacques de Bourbon, au droit de Marguerite de Préaux, sa femme.

Duguesclin, qui venait d'être nommé Connétable, arrive à Caen à la fin de cette année. La ville lui donne des fêtes qui durent huit jours. A peine lui avait-on donné cinq cents hommes de troupes; mais son génie, et plus encore son amour pour son Roi et sa patrie, savent surmonter tous les obstacles. Son argent, ses meubles, sa vaisselle, et jusqu'aux joyaux de son épouse, sont employés à lever des gens de guerre, et bientôt il est à la tête de 4,000 hommes. C'est en traversant notre province qu'il forme cette petite armée. Bientôt les Seigneurs et la Noblesse du pays viennent se réunir à lui, et il les traite splendidement dans notre ville.

Pendant son séjour dans nos murs, une par-de l'armée Anglaise, débarquée à Calais pour ravager la France, sous les ordres du Duc de Lancastre, passe non loin de nos portes. Duguesclin sort, leur tue 1,000 hommes, et force le reste de fuir vers le Maine et la Bretagne. Aussi tel est l'ascendant que lui donnent sa bravoure et ses vertus, que l'année de son séjour forme, pour nos ancêtres, une époque historique qui se conserva long-temps comme un fait mémorable. On lit dans les actes publics de ce temps que lorsqu'il s'agit de fixer une date, on dit : *C'est l'année de la venue du bon Connétable ; C'est l'année tant, avant ou après la venue du bon Connétable.* Enfin, telle est la vénération que son nom a imprimée dans les cœurs, qu'à cette même époque, on s'empresse de donner son prénom aux enfants qui naissent.

Les Hérauts d'armes de Charles V font cette année le récensement des Nobles des Grands Baillages de Caen et du Cotentin. Mais dans les rôles que nous avons pu consulter, on trouve presque toutes familles éteintes, et vingt à vingt-quatre seulement qui subsistent encore.

1371.

Comme les ennemis, maîtres de la forteresse de Thury, partent de ce point pour aller ravager le pays jusqu'aux portes de Saint-Lo, Pierre Comte d'Alençon, vient en faire le siége. Un grand nombre des habitants de Caen court se ranger bénévolement sous ses drapeaux. Mais il n'était pas facile de prendre cette place. Jacques de Bourbon, qui en était Seigneur, dit dans son aveu, rendu au Roi en 1590, que c'était un *fort Chastel*, bâti par les Tesson, qui en avaient été les plus anciens Seigneurs ; et Henri III, l'érigeant en Marquisat, en 1578, en faveur de Pierre de Montmorency, déclare que « c'est un « beau château, et forte place, qui démontre « grand signe d'antiquité, et auquel lui, les « Princes de son sang et Seigneurs de sa suite, « peuvent loger, quand son chemin s'y adonne, y « ayant aussi belle forêt et forge de fer ; qu'en- « fin les Vassaux de soixante-dix paroisses sont « sujets au guet du château, et à la réparation « d'icelui. » A ces avantages, il faut ajouter que le Roi de Navarre se trouvait en personne dans la place, et que sa présence devait animer le cou

rage des assiégés. Ainsi la forteresse ne pouvant être prise par la force, il fallut la faire rendre à prix d'argent. Le traité fut conclu devant la place entre le Roi de Navarre et le Comte d'Alençon, par 14,000 livres, payables au Commandant Lemoine de Poullehay, qui avait pris et occupait ledit château; et comme les frais du siége s'élevaient à 6,000 livres, on en imposa 20,000 sur les villes et vicomtés du Grand Baillage, et la ville et vicomté de Caen en paya 6,000 livres.

Le Roi qui s'était emparé de la ville de Honfleur, rend à Philippine Bertrand et à son fils le Sire de Rais, la terre et Seigneurie de cette ville, avec tous les droits, rentes, etc., dont avaient joui ses ancêtres; le Prince se réserve cependant la souveraineté, la forteresse et quelques droits qu'il avait dans la ville.

1372.

Comme l'Angleterre faisait de grands préparatifs pour une descente en France, le Roi ordonne à René le Coustellier, Grand Bailli de Caen, de s'adjoindre deux Chevaliers, Jean Dubois, Seigneur d'Épinay-le Tesson, et Roger Lemazuier, Seigneur de Lébisé, et de visiter avec eux

tous les châteaux et forteresses du pays, de faire raser celles qui ne seraient pas tenables, et même celles qui appartiendraient à des Seigneurs qui ne sont pas en état de les défendre. Les Cathédrales, les Églises Abbatiales, et même les Églises Paroissiales, doivent être converties en places de guerre, lorsqu'elles ont des tours carrées avec plate-formes, ou des tours avec des flèches très-élevées, que les Commissaires du Roi appellent des *forts*, comme les tours de Lion, de Luc, de Langrune, de Bernières, etc. On voit, dans leur procès-verbal, qu'ils visitèrent tout le Grand Bailliage, depuis les Vés jusqu'à Séez, et que partout où ils trouvèrent un lieu propre à arrêter l'ennemi, ils ordonnèrent des armes, de l'artillerie et des vivres. Dans les villes, ils assemblent les Communes, font lire publiquement leur lettre de commission, et, après avoir visité les fortifications, ils laissent aux Maires et aux Gouverneurs leurs ordres par écrit. Dans les Paroisses, ils nomment des Capitaines; ordinairement c'est le Seigneur ou un Chevalier, auxquels ils prescrivent également ce qu'ils ont à faire. Partout ils fixent un délai pour l'exécution qu'ils vérifient ensuite dans une seconde visite. Ainsi tout le Grand Baillage est en armes, et son sol ne semble plus former qu'une seule place forte.

Heureusement la puissance qui dispose des vents et des tempêtes, voulut apparemment avoir aussi sa part d'influence dans ce grand débat. Édouard, à la tête de sa flotte, fut ballotté sur la mer pendant neuf semaines ; il ne put jamais aborder nos côtes, et, pendant ce temps-là, Charles V s'empara des places fortes que l'Anglais voulait conserver dans le midi de la France.

Jean Sire d'Aurcher, Maréchal hérédital de Normandie, ayant eu ses maisons brûlées lors de l'irruption du Duc de Lancastre sur le pays de Caux, Charles V lui fait des remises sur les sommes qui lui étaient dues à cause de sa minorité, sur ses fiefs d'Angerville à Tilly, et de Bombanville à Than.

Pierre, Baron de Tournebu, Chevalier et Conseiller du Roi, et Jean Martel, Gouverneur de Falaise, sont faits prisonniers par les Anglais, au siége mis devant St-Sauveur-le-Vicomte. Le premier est relâché pour aller chercher sa rançon, de quoi il donne en ôtage deux de ses fils, l'un âgé de neuf et l'autre de dix ans ; le second donne seulement un de ses fils, pour obtenir aussi sa délivrance : mais telle est la férocité des mœurs de ces temps, qu'à force de traitements barbares, l'ennemi fait mourir les trois enfants

remis en ses mains. Cette cruauté déloyale envers des ôtages, et surtout des ôtages aussi jeunes, étant un crime énorme chez toutes les nations, les malheureux pères se croient libérés de leurs serments et quittes de leurs rançons. Pour se venger, les ennemis renversent l'écu de leurs armes, injure regardée alors comme un déshonneur pour toute la famille qui les portait. Mais le Roi, qui dans une Monarchie est la source de l'honneur, s'empresse de compatir à leurs malheurs, et en répandant sur eux ses bienfaits, il déclare authentiquement qu'ils n'ont jamais forfait à l'honneur.

1373.

Le Roi, qui depuis plusieurs années donnait à notre ville le sixième des impositions mises sur les habitants pour la rançon du Roi Jean, continue cette année le même bienfait; et, dans ses lettres-patentes, on voit que la ville avait fait des emprunts considérables pour élever ses murs et ses remparts, qu'elle n'avait encore pu les rembourser à cause des mises et des frais qu'elle avait été obligée de faire pour sa garde, depuis tant d'années que la guerre existait, et qu'en-

fin, par ces motifs, le Roi était venu annuellement à son secours.

Jean de Vienne, Amiral de France, est nommé par le Roi Capitaine de Honfleur. C'est le premier Gouverneur de nomination Royale ; il s'occupe, cette année et les trois suivantes, d'en faire à ses frais une place maritime, et de la fortifier. Le Roi l'en dédommage en 1376.

1374.

Un arrêt de la Chambre des Comptes termine enfin le procès qui existait depuis plus de soixante ans entre le Procureur du Roi et les Abbés et Religieux de Saint-Étienne de Caen, au sujet du fief *Pend-Larron*. Les derniers devant fournir un Bourreau à la Justice de Caen, sont dispensés de ce service féodal, moyennant seize livres de rente au domaine du Roi (1).

Le Roi ordonne d'armer les bourgeois des villes des Diocèses de la Province, pour aller au siége de la forteresse de St-Sauveur-le-Vicomte, et nomme, pour les commander, Jean Lemercier et Le Bègue Dufayel.

(1) V. nos Essais, etc., t. I, p. 342, etc.

Jeanne de Tilly, héritière de la branche aînée de sa famille, épouse Philippe de Harcourt, et lui porte en mariage les terres de Tilly, de Fontaine-Henri, de Beuvron, Beaufou, Cuie, Écouché, etc.

1375.

États de Normandie en-deçà de la Seine, tenus à Bayeux, et présidés par l'Amiral Jean de Vienne, qui avait traité avec les Anglais pour évacuer la forteresse de St-Sauveur-le-Vicomte. Cette assemblée, composée des gens d'Église, des Nobles et des Bourgeois des villes, consent qu'on lève, sur la Basse Province, une somme de 59,500 livres, pour délivrer le pays d'un ennemi qui en avait fait le malheur depuis trente ans.

Guillaume Rogier et sa femme fondent un hôpital de St-Michel à Juvigny. Le Roi Charles V, pour seconder leurs bienfaisantes intentions, donne à cet hospice deux arpents de bois dans sa forêt de Bur-le-Roi, et dans le lieu qui sera le plus convenable à cet établissement.

1376.

Le Roi qui possédait, par échange fait avec

le Duc d'Alençon, la terre et seigneurie du Chastel Joscelin en Bretagne, avec la forêt de Porrhoet, cède tous ces objets au Sire de Clisson, qui lui abandonne la Baronnie du Thuit et forêt de Cinglais, avec tous ses droits et dépendances. Quoique le Connétable Bertrand Duguesclin possédât déjà le Comté de Longueville, dans le pays de Caux, par don du Roi, ce Prince le jugeant digne de plus amples bienfaits, lui donne encore la Chastellenie du Thuit et la forêt de Cinglais, avec haute, moyenne et basse Justice. Mais en 1391, Olivier Duguesclin céda tous ces objets au Comte d'Alençon, pour la terre de la Guerche en Bretagne.

Jean de Mitry, originaire de Caen, et premier Chirurgien du Roi, meurt dans cette ville. Luce, sa fille, épouse le Grand Bailli, René le Coustellier. Peu d'années après, Jean Boutin, aussi de Caen, premier Médecin du Roi, obtient de ce Prince 300 livres de pension sur la recette des Vicomtés de Caen et de Bayeux.

1378.

Claude de Harenvilliers, Gouverneur de Caen, arrête dans cette ville Pierre du Tertre, Secré-

taire du Roi de Navarre, et le conduit au Roi à Paris. Cet homme révèle tous les crimes et les perfidies dont son maître était coupable, et dont il avait été quelquefois l'agent. Mais, quant à la conspiration pour attenter à la vie du Roi, il proteste, jusqu'à la mort, n'avoir jamais eu connaissance de ce complot régicide, et on ne put prouver qu'il y avait eu part, quoique son existence fût d'ailleurs bien constatée.

Le Roi fait raser le château d'Orbec appartenant au Roi de Navarre.

On met le château de Caen et les autres citadelles de la Basse Province en état de défense, et on construit dans notre ville, par ordre de Duguesclin, les machines de guerre nécessaires pour assiéger les forteresses du Roi de Navarre dans le Cotentin; toutes sont prises excepté Cherbourg, et le pays est enfin délivré du monstre qui l'a si long-temps désolé.

1390.

Louis de Creully, Baron de Creully, suit le Duc de Bourbonnais dans une expédition en Barbarie. Un grand nombre de Gentilshommes Normands les accompagnent et y périssent. Le Baron de Creul-

ly est du nombre. Il avait laissé, d'Isabelle Mallet de Graville, un fils mineur, qui périt la même année, et en lui s'éteint la branche aînée des Barons de Creully, branche naturelle des Ducs de Normandie, sortie de Robert de Caen, Comte de Glocester, fils naturel du Roi Henri I, fils cadet du Conquérant. Marie de Creully, sœur de Louis, hérite de son neveu Philippe, et porte la Baronnie à Guillaume de Vierville, tige de la seconde branche latérale des Barons de Creully, dont la mémoire a laissé de si fâcheuses traces chez les paysans relevant de leur Seigneurie.

Nous avons déjà vu comment Jeanne de Tilly, riche héritière de la branche aînée de sa famille, avait enrichi la branche cadette, aujourd'hui Ducale, des Harcourt. Dans la seconde moitié du même siècle, Jeanne de Clinchamps, héritière de la branche aînée de sa famille, porta la terre de son nom à Guillaume de Bures, veuf d'Alips de Vendôme.

Il résulte des actes de cette année, que les ports de Bernières, de Courseulles et de Heurtaut, près Anelles, avaient quelque importance, et que le Roi, pour y percevoir les droits, les avait réunis à la Prévôté de Caen ; mais, par un arrêt de l'Échiquier, rendu contre le Roi, le Seigneur de Courseulles fut déclaré seul fondé à

percevoir ces droits, de manière que les revenus de la Prévôté furent considérablement diminués pour le domaine; il paraît que chaque navire, venant au port de Caen, payait au moins trente francs, et que le Seigneur de Courseulles ne prenait que dix sous pour chaque cargaison; alors ses ports furent plus fréquentés, et ils fournissaient Caen, Bayeux et Saint-Lo, etc.

1394.

Au mois de février, Charles VI vient à Caen, pour continuer son pélerinage au Mont-St-Michel. Sur sa route il reçoit, dans la Basse Province, la foi et hommage d'un grand nombre de Seigneurs. Arrivé au terme de son voyage, il y fonde une chapelle de cent livres de revenu, pris sur les biens confisqués de Jean Tesson, l'un des proscrits de son bisaïeul Philippe de Valois. A son retour, le Monarque revient par la même route, et va ensuite de Caen à Honfleur, d'où passant la Seine, il se rend à Harfleur pour retourner immédiatement dans sa capitale.

1396.

La Reine Blanche, deuxième femme de Phi-

lippe de Valois, donne le château et la Chastellenie de Condé-sur-Noireau à Pierre de Navarre, son neveu, Comte de Mortain.

Plusieurs Gentilshommes des environs de notre ville, suivent le Duc de Nevers dans son expédition contre Bajazet; mais la plupart périrent ou furent faits prisonniers dans cette espèce de Croisade.

1398.

D'après une contestation juridique entre le Roi et les Bourgeois, il est jugé que ce Prince est tenu au pavage de la Poissonnerie, parce que les émoluments provenant de ce local étaient perçus par le Domaine, et que le Duc d'Orléans en jouissait comme apanagiste de la Vicomté de Caen. Ce dernier en fait repaver cette année quarante-huit toises par quarante-sept livres deux sous.

QUINZIÈME SIÈCLE.

1401.

Fondation du Prieuré de Folletot à Sannerville, par Girard Baron de Tournebu, de la Motte de Cesny, Thury, etc., révoquée en 1414

par Richard, son frère et son successeur, lequel en transporte l'effet à l'hôpital de la Madeleine de Saulx, érigé alors en Prieuré Hospitalier, sous la dépendance de l'Abbaye de Troarn, en remplacement convenu dudit Prieuré de Folletot (1).

1402.

Le Roi, par des lettres-patentes du 20 février, reconnaît que l'épidémie a exercé de grands ravages à Caen et dans les environs de cette ville, que la population y est grandement diminuée, et néanmoins il enjoint au Grand Bailli de Caen de forcer les habitants de la paroisse St-Gilles à la garde de l'Abbaye de Ste-Trinité.

1407.

Durant cette année et les deux suivantes, on ne trouve que des procès entre l'Abbesse de Caen et ses vassaux de St-Gilles, qu'elle veut forcer à la garde de sa forteresse, à raison d'un homme par jour, et de trois par nuit. Les jugements du Grand Bailli qui les y condamnent, les lettres-

(1) V. nos Essais, etc., t. II, p. 386.

patentes du Roi qui les obligent, la force employée par Robert de Wargnies, Capitaine de cette forteresse, pour les y astreindre, tout les révolte, et, par un refus absolu, ils déclarent qu'ils aiment mieux qu'on rase l'Abbaye que de consentir à la garder.

La police des manufactures de draps est sévèrement exercée à cette époque ; le Grand Bailli fait brûler toutes les pièces qu'on trouve d'une mauvaise qualité.

1410.

La ville de Caen, qui depuis le commencement des guerres entre les maisons de Bourgogne et d'Orléans, avait gardé une stricte neutralité, déclare vouloir n'adhérer à aucune des deux factions qui se disputent le gouvernement du Royaume, et ne reconnaître que celui du Roi. Pour éviter toute contestation avec les différents partis, elle envoie saisir et amener sous ses ponts, les bacs de Fontenay, d'Athis, de Colombelle, de Bénouville, et celui de Richard Haitié ; enfin, en vertu de son droit municipal, elle fait brûler les maisons de ceux qui, au mépris de ses arrê-

tés, se permettent de prendre les armes en faveur d'une des factions qui troublent le Royaume.

Sentence de Jean Burnel, Vicomte de Bayeux, qui condamne deux porcs, qui avaient mangé un enfant, à être enfouis vifs par le bourreau.

1411.

Incendie du Prieuré de Beaumont en Auge, ainsi que de l'Église et du clocher; la première ne fut rétablie qu'en 1426.

Jean, Comte d'Alençon, lève des troupes contre le Roi, garnit ses places fortes et vient ravager les campagnes des environs de Falaise; les communes, et surtout celle du Sap, sont pillées et dévastées, leurs habitants fuient, et se retirent dans les villes. La terreur est si grande, que les Seigneurs ne croient pas leurs trésors en sûreté, même dans leurs forteresses : Raoul de Meullent, Seigneur de Courseulles, envoie le sien jusqu'au Mont-St-Michel. Le Baron de Courcy et une partie de la Noblesse qui se réunit à lui, prennent les armes; et, en parcourant nos plaines pour repousser l'ennemi, ils forment le seul rempart qui couvre la ville de Caen.

1412.

Le Roi fait saisir la Vicomté de Varaville, appartenant au Duc d'Orléans, révolté contre lui. Thomas de Lancastre, fils du Roi d'Angleterre, et le Duc d'York, descendent avec une armée de 18,000 hommes, à la Hogue de St-Vaast, pour aller se réunir au Comte d'Alençon dans l'Hiémois. Le ban et l'arrière ban sont commandés pour marcher contre eux; mais, pendant qu'on les rassemble, les ennemis brûlent les maisons, coupent les pommiers, et commettent les plus grands désordres ; plus de marchés, plus de foires, plus de commerce. Pour remédier à tant de maux, le malheureux Roi, jouet des factions, n'a d'autre pouvoir que de *faire crier aux bonnes gens de vider le pays*. La misère est si grande que, suivant les actes du temps, ce qui auparavant valait de vingt à trente boisseaux de blé, n'en valait plus qu'un. Heureusement l'ennemi s'éloigne, et se dirige sur Avranches et Pontorson.

Le Roi de Navarre hérite de la Chastellenie de Condé-sur-Noireau, par la mort de son frère Pierre de Navarre : il hérite également des ter-

res de Vassy, Tracy, St-Vigor-des-Monts, etc., que ledit Pierre avait acquises.

1413.

Plusieurs Officiers du château de Caen sont soupçonnés de tenir à la faction d'Orléans; devenus suspects à la ville, ils sont en conséquence destitués par le Roi.

1414.

La pénurie est si générale, que Charles VI est réduit à demander au Corps Municipal de lui prêter deux mille écus. Les Commissaires Robert de Boissay, son Maître d'Hôtel, et Guillaume de Lucé, son Notaire et Secrétaire, font d'abord d'inutiles instances auprès du Corps Municipal, qui leur déclare que la division existante entre les Princes du sang lui avait occasioné de grandes dépenses, tant par le fait de la guerre civile, que pour la garde du château, et que par conséquent tout prêt était impossible. Cependant, à force de négociations, il est réduit et accordé à 1,500 écus, qui sont répartis sur quarante-six habitants. Cinq sont taxés à 200 fr., savoir : Michel de Cheux,

Jean de Gaalon, Pierre Le Chevalier, Guillaume Le Couvreur et Robert de La Mouche ; les autres paient depuis 10 jusqu'à 50 francs.

Louis de Bourbon, fils de Jacques, arrière petit-fils de Robert de Clermont, sixième fils de St-Louis (né de Béatrix de Bourbon), hérite de la Baronnie de Thury (Harcourt), au droit de Marguerite de Préaux, sa mère.

1415.

Bataille d'Azincourt, dans laquelle périssent 8,000 Gentilshommes, formant partie de la Gendarmerie Française, et 14,000 sont faits prisonniers. Parmi les morts appartenant à la ville de Caen ou aux environs, nous remarquons :

Louis de Bourbon, Baron de Thury.

Guillaume de Longueil, Gouverneur de Caen, et son fils.

Robert d'Angerville, Seigneur de Grainville.

Guillaume Picot, Seigneur de Russy.

Jean de Malherbe, Seigneur de Landes.

Guillaume, Baron de Courcy, ses deux fils, et son frère Georges. Il ne resta qu'un enfant mineur, sorti de l'aîné des fils, et de Marie de Cussy.

Jean de Courcy, Seigneur d'Enfernet.

Louis d'Orbec, Seigneur de la Cressonière.

Jean d'Asnières, Seigneur de Courbespine, et Pierre, son frère.

Jean Martel, Seigneur de Christot, Mesnil-Patry, etc.

Guillaume de Surville, Seigneur de Than.

Philippe Bateste, Seigneur de Quilly et de Bretteville-la-Rabel.

Guillaume de Couloinbières, Seigneur de Caligny.

Guillaume Id., Seigneur d'Agnierville.

Guillaume d'Orbec, Seigneur de Saint-Paul-de-Courtonne, Marolles, etc.

Guillaume Leforestier, Seigneur d'Auberville en Auge.

Jean de Saint-Manvieu, Seigneur de Saint-Manvieu, près Vire.

1416.

Les villes de Mantes, de Vernon, de Pontoise, de Dieppe, de Rouen et de Lisieux, entrent ouvertement dans la faction des Bourguignons. Les Rouennais tuent même Raoul de Gaucourt, leur Grand Bailli, parce qu'il n'adhère pas à ce parti.

La ville de Caen persiste à refuser de reconnaître et les Bourguignons et les Armagnacs; toute autorité est nulle pour elle, si elle n'émane directement du Roi.

1417.

Depuis Édouard III, Roi d'Angleterre, qui avait prétendu à la couronne de France, ses successeurs avaient vainement élevé les mêmes prétentions; mais Henri V veut les réaliser, et appuyé par la faction des Ducs de Bourgogne, et surtout par le crédit de l'odieuse Reine Isabelle de Bavière, il se prépare à conquérir la France. Les Hollandais lui fournissent, à prix d'argent, presque tous les vaisseaux nécessaires pour le transport de son armée, et sa flotte, quittant les côtes d'Angleterre, le 21 juillet, vient se présenter à l'embouchure de la Touque, le 1er août suivant. La garnison du château de Bonneville-sur-Touque vient inutilement s'opposer à la descente; elle perd Jacques d'Angennes, son Commandant, et se retire dans la forteresse de Bonneville.

Mais cette troupe, forte de 500 hommes, au lieu d'arrêter l'ennemi dans sa marche par une vigoureuse résistance, rend honteusement la place

le 5 août. La capitulation est signée par le Comte de Salisbury, pour le Roi d'Angleterre, et par Jean de Bonenfant et Michel Le Comte, Chevaliers et Lieutenants du Commandant du château. Ces deux derniers furent peu après arrêtés, et décapités à Paris, en punition de cette lâcheté.

Le Roi Henri veut prendre ensuite Honfleur; mais ses détachements échouent devant cette place, et le 7 août il envoie le Comte de Salisbury s'emparer de la forteresse d'Auvillars, que Richard de Tournebu, qui en était Seigneur, est forcé de lui rendre dès le lendemain.

Avant de faire avancer ses troupes sur la ville de Caen, le Roi Henri pense qu'il est prudent d'occuper Lisieux, afin de ne pas être inquiété sur les derrières de son armée. Les détachements qu'il envoie à cet effet n'éprouvent aucune résistance. Ils ne trouvent dans la ville qu'un vieillard et une femme infirme. Tous les habitants avaient abandonné leurs foyers, croyant, dit un Historien contemporain, que les Anglais n'étaient pas des hommes, ni un corps de nation, mais des bêtes féroces, qui venaient pour les dévorer. La troupe se contente alors de piller les maisons, et d'enlever les titres de l'Hôtel de Ville.

Le Monarque Anglais ayant dessein de prendre Caen avant d'avancer dans l'intérieur de la province, prévoit facilement qu'à la nouvelle de la marche de son armée sur cette ville, les habitants en brûleraient les faubourgs, et qu'ils se retrancheraient dans les forteresses des deux Abbayes de St-Étienne et de Ste-Trinité, afin de couvrir les murs de leur Cité. Pour empêcher ces désastres, il confie au Duc de Clarence, son frère une partie de ses troupes, et lui ordonne d'aller en avant et à marche forcée. Le Duc arrive à temps; on commençait déjà à mettre le feu aux faubourgs; on sapait les fondements des tours de l'Abbaye de St Étienne, qu'on allait renverser, afin que cet édifice ne pût servir de forteresse aux Anglais contre la ville; on enlevait les trésors de cette Église, pour les mettre en sûreté dans nos murs. Mais le Duc de Clarence arrête les progrès de l'incendie; il fait prendre d'assaut l'Abbaye de St-Étienne, quoiqu'alors très-fortifiée; il prévient la chute de son Église; enfin il s'assure également de l'Abbaye de Ste-Trinité, en s'emparant des forts qui entouraient alors ce monastère.

Pendant cette expédition, le Roi veut se mettre en marche avec le reste de son armée; mais

avant de le suivre, il est bon d'observer que la vallée de la Touque n'était pas alors convertie en riches pâturages, comme de nos jours; que la plupart de ces terrains étaient des marais arrosés journellement par les marées, et qu'enfin l'armée dut se trouver assez embarrassée pour en sortir : c'est du moins ce que l'on peut inférer du témoignage des auteurs Anglais, qui remarquent que ce fut un petit pourceau qui se trouvant dans le marais, leur indiqua, par sa marche, des terrains plus fermes et propres à gagner les hauteurs. Quoi qu'il en soit, et avec ou sans le secours de ce guide, l'armée gagne Dives, où le Roi vient coucher le vendredi 15 août. Le samedi 14, il arrive à Grenteville, où il séjourne le dimanche, pour célébrer la fête de l'Assomption. Le lundi 16, il va coucher à l'Abbaye de Fontenay. Le mardi 17, il fait passer l'Orne à son armée, et vient loger à Éterville. Enfin, le mercredi 18, il fait cerner la ville du côté du midi, tandis que le Duc de Clarence l'entoure du côté du nord.

Les tentes du Roi furent placées dans la grande prairie, où l'on voit encore plusieurs fossés qui, suivant M. de Bras, furent d'anciens retranchements formés à cette époque par les

Anglais. A la droite du Roi, du côté de Vaucelles, commandaient sous le Duc de Glocester, frère du Roi, le Comte de Pembroke, Maréchal d'Angleterre, les Sires d'Amfréville, de Néville, de Mautravers et de Willoughby, et à sa gauche, du côté de St-Nicolas et de l'Abbaye aux Dames, sous le Duc de Clarence, les Comtes de Warwick, de Huttingdon et de Salisbury.

Après avoir fait ainsi cerner la ville, le Roi vient loger à l'Abbaye de St-Étienne, et fait placer des canons dans les tours de ce Monastère. Le reste de son artillerie et toutes les machines de guerre alors en usage pour le siége des places arrivent par l'Orne, et lorsqu'elles sont distribuées sur les différents points de l'attaque, la ville se trouve assiégée dans les formes. Aucune assistance n'a été fournie aux habitants, qui se voient comme abandonnés à eux-mêmes. Cependant ils emploient courageusement tous leurs moyens de défense, soutenus par l'espoir qu'ils conservent de voir bientôt arriver les secours qu'ils attendent du Roi. On s'empare de toutes les armes qui se trouvent dans le château. On dresse toutes les machines de guerre propres à repousser les assiégeants. Toute l'argenterie des Églises a été mise en dépôt dans la Citadelle; chaque bour-

geois est devenu soldat, et nos murs sont couverts de combattants.

De leur côté, les Anglais ne négligent aucun des moyens capables d'abattre les remparts de la ville, et de s'ouvrir un passage dans son enceinte ; l'attaque est générale, excepté du côté des murs qui bordaient le cimetière de l'ancienne Église St-Étienne, parce que, vu sa position, presque contiguë auxdits murs, cette même Église n'aurait pu manquer d'être abattue, si le Roi n'eût commandé cette réserve. Malgré cela encore, elle ne laissa pas d'avoir à souffrir dans sa couverture et dans ses voûtes, par l'effet des batteries Anglaises, placées dans les tours de l'Abbaye voisine, à tel point que sept ans après, elle dut être réparée aux frais du Roi Henri VI.

Le bombardement dure plusieurs jours ; un grand nombre de maisons sont abattues dans différents quartiers de la ville. La tour des Moulins de l'ancien Hôtel-Dieu est presque rasée. Nos murs sont endommagés en plusieurs endroits; mais des poutres, des pierres et des terres rapportées réparent momentanément le dommage. Enfin, la ville tient avec tant de valeur, que le Roi d'Angleterre prend le parti de tenter un assaut.

Mais avant tout, il envoie ses Héraults d'Armes sommer les habitants de se rendre; il fait engager leurs chefs à éviter les malheurs d'un plus long siége, et les suites terribles d'une prise d'assaut; mais, pleins de confiance dans les travaux considérables des citoyens, et plus encore dans leur courage, les chefs refusent de capituler; ils font même dire au Roi qu'ils comptaient autant que lui sur la victoire, et que si elle était incertaine, ils étaient préparés à tous les événements de la guerre.

D'après cette réponse, le Roi se décide à donner un assaut général. Pour cet effet, il assemble un Conseil de Guerre, dans lequel on arrête, le jour, l'heure et le signal de l'attaque. En conséquence, le 4 septembre, ce signal est donné, dès le point du jour, par les trompettes du Roi, et il est répété dans tous les quartiers de l'armée des assiégeants. Aussitôt les habitants courent aux armes, et dans un instant ils couvrent leurs remparts. En vain les Anglais appliquent leurs échelles pour l'escalade. Les pierres, l'eau bouillante, la chaux vive, etc., tout est employé pour les précipiter du haut des murs. Ces premiers efforts ne sont pas infructueux; les Anglais sont repoussés avec perte; ils perdent surtout un général nommé

Spring, dont les Historiens d'Angleterre font l'éloge, et qui, après le siége, fut inhumé dans l'Abbaye de St-Étienne.

L'ennemi redouble d'efforts dans un second assaut, et les assiégés s'animent pour faire des prodiges. Malheureusement, comme le côté où se trouvait le Roi, était, pour cela même, celui où, combattant sous ses yeux, chacun faisait le plus d'efforts pour se signaler, le combat devient de plus en plus opiniâtre sur ce point, c'est-à-dire du côté de la grande prairie. Par-là aussi les assiégés, contraints d'y porter plus de forces, laissent peu à peu le côté du Nord, c'est-à-dire vers l'Abbaye aux Dames, moins fortement défendu.

Alors le Duc de Clarence voyant dégarnir cette partie de la ville assiégée, ordonne un assaut très-soutenu au mur qui répondait à la Neuve-Rue, et qui n'était pas alors protégé par la tour que nous y avons vue de nos jours. Ce Prince était à la tête des assaillants qui, après bien des efforts, parviennent enfin sur les murs, et vont ouvrir à l'armée les portes de la ville. Après s'être emparé de la forteresse municipale du pont St-Pierre, le Duc de Clarence veut aller au secours du Roi son frère, c'est-à-dire vers la grande

prairie, où s'était porté le fort de l'attaque. Il n'y parvient qu'en combattant lui-même contre les Bourgeois qui veulent lui fermer le passage ; mais il le force, et alors ceux qui se battaient sur le terrain qu'occupe aujourd'hui le Champ de Foire, se trouvent entre deux feux; le carnage devient général ; on se bat dans les rues, sur les places, sur les remparts. Les Anglais parviennent enfin jusqu'au Roi, qui monte en vainqueur sur les murs de la ville, vers le pont des Jacobins. Le reste de son armée le suit; on lui donne le pillage, et elle l'exerce avec une cruauté inouie; on force toutes les maisons, on enlève toutes les fortunes, on pille les Églises, le sang des habitants coule de toute part, on n'épargne pas même celui des femmes qui allaitent leurs enfants nouveaux nés.

Heureusement le triomphe des vainqueurs fut troublé tout à coup ; une fausse nouvelle arrête le carnage. Soit persuasion réelle, soit par ruse et à dessein, on répand dans la ville que l'armée Française arrive au secours de ses habitants. Aussitôt le Roi d'Angleterre marche vers la plaine avec une partie de la sienne, et laisse l'autre chargée de garder les murs dont il venait de s'emparer. Mais il attend inutilement l'armée

Française, et alors il rentre en vainqueur dans la ville ; il la traverse au milieu des femmes et des enfants, dont les cris lamentables lui redemandent des fils, des époux et des pères, et c'est au bruit de ces accents douloureux qu'il dirige ses pas vers l'Église St-Pierre, où il va remercier Dieu d'une victoire aussi sanglante.

En effet, dans une requête présentée par la ville à Louis XI, en 1464, on lit que, sans compter les femmes, il avait péri à ce siége de 18 à 1,900 bourgeois ; et que tel avait été le carnage, que leur sang, mêlé à celui des ennemis, coulait dans les ruisseaux de la ville ; qu'enfin on avait emprisonné les malades et les vieillards qui avaient cherché un asile dans les Églises. Il est triste et pénible d'avoir à raconter tant de désastres : mais la valeur qui succombe est un objet aussi digne de l'Histoire que la valeur qui triomphe.

La ville ainsi conquise, il fallut s'emparer du château où commandait Guillaume, Sire de Montenay, son Gouverneur. La prise de la ville rendait celle de la citadelle beaucoup plus facile, puisqu'on pouvait alors l'entourer de toute part et l'affamer. D'ailleurs, plus de mille personnes s'y étaient refugiées, et si on y ajoute les trou-

pes de la garnison, les vivres devaient bientôt manquer à une foule aussi nombreuse, surtout quand on n'avait pas eu le temps de faire des approvisionnements considérables.

Henri V fait donc cerner la place, afin d'en hâter la reddition par la famine. Mais pour faire une diversion utile, on annonce de nouveau que l'armée Française marche sur Caen. Le Roi sort une seconde fois avec une partie de la sienne, et va camper dans la plaine, pour attendre un ennemi qui n'arrive pas. Le Sire de Montenay, qui tient toujours dans sa place, attend aussi inutilement des secours du Roi de France ou du Dauphin; mais pour le forcer de la rendre plus promptement, on lui fait annoncer que la mort des prisonniers est certaine s'il ne capitule pas au plus tôt. Ces considérations et plus encore le défaut de vivres, le forcent à des pour-parlers avec l'ennemi.

Le 8 septembre, le Roi nomme le Comte de Salisbury, Henri Fitz Hugues, son Chambellan, Gautier Hungerford, Sénéchal de son hôtel, et Jean de Cornouailles, Chevalier, pour conférer et traiter avec le Sire de Montenay ; la capitulation fut conclue dès le lendemain, et il semble que ce soit ce dernier qui en ait dicté les con-

ditions, tant elles sont toutes favorables aux assiégés (1).

Le premier article est relatif aux femmes. Il y est stipulé que toutes celles qui se sont réfugiées dans la place, en sortiront avec tout ce qui peut servir à leur ornement, ce qui comprend joyaux, bijoux et objets de toilette de toute espèce.

Montenay fait ensuite arrêter que tous les prisonniers faits dans la ville pendant et après le siége, auront leur vie sauve; que la garnison de la place ne sera point prisonnière de guerre, mais qu'elle sortira avec chevaux et bagages, laissant cependant l'artillerie dans le château, et qu'il lui sera donné, ainsi qu'à tous ceux qui sont dans la place, des sauf-conduits, pour aller où bon leur semblera.

Il est surtout convenu que le Sire de Montenay rendra le château aux Anglais dans dix jours, si pendant ce laps de temps, le Roi de France, le Dauphin, ou le Connétable d'Armagnac ne venaient pas au secours de la ville; et pour sûreté et garantie de l'exécution de cette clause, il donne en ôtages six Chevaliers et six Écuyers.

Un seul article onéreux avait été ajouté à ces

(1) V. Rymer's Acta, vol. IV.

conditions, à savoir : que ceux qui se trouvaient alors dans le château, ne pourraient, tous ensemble, en emporter plus de deux mille écus en or, argenterie ou monnaie, somme qui revient à environ 70,000 livres de notre manière de compter, et que le surplus, en espèces ou en objets d'orfèvrerie, resterait à la disposition du Roi d'Angleterre.

Mais n'oublions pas que les Abbayes et les Paroisses de Caen et des environs, avaient déposé dans le château les richesses de leurs Églises, et disons que sans doute ce fut pour qu'on ne lui enlevât pas ces trésors, que le Monarque Anglais fit déterminer la somme que les assiégés pourraient emporter.

D'ailleurs, si l'on en croit les Historiens de la Grande-Bretagne, les soldats de la garnison n'exécutèrent pas à la lettre la clause stipulée par cet article. Plusieurs, dit-on, sous le prétexte de la chaleur, emportant leurs outres pleines d'eau, avaient eu soin d'y renfermer auparavant beaucoup d'or et d'argent, ce qui fit sortir du château une somme beaucoup plus considérable que celle qui avait été convenue par la capitulation. Mais qui peut se flatter d'astreindre le soldat à exécuter fidèlement des pactions qui le dépouil-

lent en faveur du vainqueur, lorsque souvent nous le blâmons à peine de se livrer à des actes de pillage, qui font le malheur des vaincus?

Dans le fait, il faut dire que la capitulation était aussi honorable qu'avantageuse, et tous les Gentilshommes qui étaient au château l'acceptèrent comme telle, et, d'accord avec le Gouverneur, en jurèrent l'exécution, sur leur parole et *sous la peine du reproche*.

Restait le délai de dix jours, et l'attente des secours qu'on avait pu se flatter de recevoir. Les dix jours s'écoulèrent, et les secours ne vinrent point. Alors la capitulation dut recevoir son effet, et le Gouverneur fut contraint de rendre le château.

A peine en eut-il remis les clefs au Roi d'Angleterre, que ce Prince vint aussitôt s'y établir. Il paraît que le premier soin de celui-ci fut de mettre la main sur les richesses que les Églises y avaient déposées. C'est du moins ce qui résulte des termes de la requête présentée à Louis XI, par les habitants de Caen en 1464. Ils affirment à ce Prince « que la ville fut du tout destruite, « pillée et abandonnée; les reliques, croix, ca- « lices, ornements, cloches d'Église, livres, « chartes, lettres, papiers, registres, chartriers,

« or, argent, biens, et toutes choses indifférente-« ment quelconques, que prindrent, ravirent et « emportèrent lesdits Anglais en Angleterre, et « ce dont ils ne tinrent compte, dispersèrent, « ardirent, et dégastèrent à grand' confusion, « horreur et désolation. » Les habitants ajoutent qu'à la même époque, les Anglais prirent par assaut la maison de ville, qu'ils la gardèrent pendant long-temps, qu'ils en dissipèrent les archives, et *que les faits anciens sont par-là même restés inconnus*.

A la suite de ces spoliations, Henri V fit expédier des sauf-conduits au Sire de Montenay, à la garnison du château, et à environ mille personnes qui s'y étaient retirées. Les Bourgeois qui n'avaient pas péri pendant le siége, les imitèrent et abandonnèrent leurs foyers, en refusant de reconnaître le Roi d'Angleterre pour leur Souverain. Alors ce dernier s'empara des hôtels et des maisons abandonnés. Il s'empara même, à droit de conquête, de toutes les autres habitations de l'intérieur de la ville, et les donna à ses sujets, à charge d'une rente au Domaine, et de les réparer dans l'année, si elles avaient été endommagées par le siége. On trouve dans les rôles de ce Prince, à la Tour de Londres, les lettres-pa-

tentes de ces concessions, et comme on y lit les noms des rues, ceux des propriétaires dépouillés, et des concessionnaires, les joûtes et bornes par les maisons adjacentes, et les noms de leurs possesseurs, on pourrait en faire un curieux plan de notre ville à cette époque, et on y verrait, qu'excepté les fauxbourgs, toute la Cité fut habitée et gouvernée par des Anglais.

Jean Popham fut nommé Grand Bailli de Caen.

Gilbert d'Umfréville, Gouverneur de la ville et du château.

Guillaume Talbot, son Lieutenant.

Henri Hourseley, son Connétable.

Henri Bromley, Garde des portes de la ville.

Jean Clink, Bailli de l'Eau de la même ville.

Pendant la durée du siége et du terme pris par la capitulation, pour la reddition du château, le Baron de Creully, Guillaume de Vierville, rend au Roi d'Angleterre son château de Creully et toutes les paroisses dépendantes de sa Baronnie. Le Comte de Huntingdon force Raoul de Couvert de lui remettre la forteresse de Villiers-sur-Port, et même de lui donner en ôtage Alain de Couvert, son fils. Henri d'Esquay rend celle de La-Motte de Cesny, Taupin Rimache celle de Til-

ly, et Eustache de St-Pierre celle de Lingèvre. A la vue des forteresses qui succombent et se rendent au vainqueur, les Religieuses de l'Abbaye de Ste-Trinité demandent et obtiennent des sauf-conduits pour se rendre à leur terre de St-Michel-en-Graigne dans l'Avranchin.

Mais, devenu maître de la ville et du château de Caen, le vainqueur va développer davantage ses grandes vues. Il envoye le Comte de Glocester traiter de la reddition de la ville de Bayeux, et prend les habitants sous sa protection. Le Comte de Warwick lui soumet le château de Thury (Harcourt). Jean de Néville prend celui de Courcy. Ses autres Généraux s'emparent de toutes les forteresses des Seigneurs jusqu'au delà d'Alençon. Il assiége et prend lui-même cette dernière place, et, vers le 1[er] décembre, il vient cerner celle de Falaise.

Gilbert de Moustiers, Sire de la Fayette, commandait dans cette ville les Gens d'armes et de trait, et Olivier de Mauny, Sire de Torigny, défendait le château. Mais le 20 du même mois, le Sire de la Fayette est contraint de rendre la ville, par une capitulation honorable, signée par lui, et par le Comte de Salisbury, Guillaume Harington, et autres Chevaliers stipulant pour le Roi

Mais comme dans le même temps une autre partie soumettait tout jusqu'à Evreux, la rapidité de ces conquêtes répand partout la terreur et la consternation. On fuit de toute part, et l'épouvante redouble, quand on voit les plus puissants Seigneurs du pays perdre leurs forteresses, et se trouver eux-mêmes en déroute depuis Caen jusqu'au Maine. Personne cependant ne veut se soumettre à la domination Anglaise. On porte à 25,000 le nombre des manufacturiers et ouvriers qui passent dans la Petite Bretagne, où ils portent l'art et les secrets de leurs manufactures, et surtout celui de travailler les ouvrages en laine. Une partie de la Noblesse abandonne également ses foyers, et se réfugie vers son souverain légitime.

Mais Charles VI était tombé en démence, et les Princes de son sang, divisés d'intérêts, se disputaient entre eux à main armée, le titre et les fonctions de la régence, sans montrer aucun souci de repousser l'invasion étrangère, quelques-uns même sans rougir de s'entendre secrètement avec le chef ennemi.

Ce dernier laisse aller vers la Cour de France tous ceux que leurs sentiments y entraînent; il donne même des sauf-conduits à ceux qui en ré-

clament pour s'y rendre. Mais comme déjà il avait fait saisir les biens des Bénéficiers qui avaient refusé de lui prêter serment de fidélité, il continue en saisissant de même les terres des Seigneurs, et même celles des roturiers, absents et *rebelles*, comme il les qualifie, et bientôt il les distribue aux Princes de son sang, aux chefs de son armée, et enfin à des Gentilshommes Anglais qui combattaient pour lui, ou qui étaient employés à son service particulier, ou à celui des grands de sa Cour, de manière que dès cette année, et pendant les suivantes, la province se trouva avoir non-seulement changé de maître, mais encore de propriétaires et d'habitants.

Une Chambre des Comptes avait été établie à Caen pour régir la masse des biens ainsi confisqués, ainsi que ceux qui composaient le domaine propre des Ducs de Normandie. Les rôles de cette Chambre existent à la Tour de Londres, et offrent le tableau le plus détaillé de ces effrayantes mutations.

Entre les Seigneurs Normands ainsi dépouillés au nom de l'étranger, ces actes nous font connaître :

Roger de Bricqueville.
Guillaume Idem.

Guillaume Carbonel.
Jean de Tilly.
Guillaume Idem.
Jean le Vicomte.
Nicolas Idem.
Jean de Mathan.
Jean de Malherbe.
Jean de Fribois.
Michel de Cheux.
Louis de Tournebu.
Guillaume Idem.
Bertrand Campion.
Bertrand d'Anfernet.
Guillaume l'Abbé.
Guillaume de Nollent.
Robert de Bailleul.
Raoul de La Fresnaye.
Philippe de Harcourt.
Richard de Clinchamps.
Philippe Idem.

Une autre partie de la Noblesse Normande, non moins brave sans doute, et certainement beaucoup plus sage, crut qu'il valait mieux rester dans ses foyers, garder ses possessions, attendre tout du temps, et pour cela se soumettre au vainqueur, que d'aller se réfugier auprès

d'un Roi privé de tout moyen d'action ou de défense, ou auprès des Princes de son sang, qui par la guerre civile, déchiraient l'État, au lieu de songer à le soutenir.

Parmi ces Gentilshommes qui restèrent dans leurs habitations, après avoir prêté serment de fidélité à Henri V, nous trouvons dans les mêmes rôles :

Robert, Raoul et Jean de Corday.

Jean d'Argouges,

Geffroy, Louis et Jean de Grimouville.

Geffroy de Montfiquet.

Jean Carbonel.

Raoul d'Estampes.

Guillaume et Raoul de Percy.

Robert et Humfroi de Chaumontel.

Jean de Bonenfant.

Geffroy, Guillaume et Fouques de Bailleul.

Jean et Olivier de Vassy.

Guillaume de Mathan, fils de Jean.

Jean de Mathan, fils de Jean-Jacques de Mathan.

Raoul de Mathan, fils de Guillaume.

Guillaume d'Orglandes.

Philippe et Thomas du Chastel.

Jean, Roger et Simon de Couvert.

Jean Adam.
Jean de St-Germain.
Louis d'Héricy.
Guillaume et Jean d'Osmont.
Jean de Briqueville.
Jean de Rupierre, fils Guillaume.
Olivier et Richard de Pierrepont.
Jean de Gaalon.
Guy de Tilly.
Raoul Idem, Seigneur d'Escarbouville.
Jean de Manoury.
Pierre Saffray.
Guillaume et Pierre de Tournebu.
Jean Idem, Baron de Tour neb u.
Jean du Merle.
Jean de Nollent.
Nicolas de Touchet.
Jean de Cheux, fils de Michel.
Pierre d'Anfernet.
Guillaume de Clinchamps.
Michel de Marguerie.
Jean du Rosel.
Pierre Campion.
Robert et Guillaume d'Angerville.
Jean de Vauborel.
Nicolas de St-Marie d'Aigneaux.

Guillaume, Baron de Courcy.
Nicolas de Lafresnaye.
Jean de Malherbe.
Étienne de Loucelles.
Jean de Baudre.
Roger Suhart.
Nicolas et Robert de Varroc.
Jean d'Anneville.
Richard de Venoix.
Jean de Fribois.

Le jour St-Georges de cette année, Henri V fait célébrer la fête de ce Saint dans l'Église du château de Caen; et, dans un chapitre qu'il tient dans cette place, il crée douze Chevaliers de l'ordre du Bain.

Le même Prince confisque et réunit à son domaine les carrières de Calix et de Vaucelles, et toutes celles situées à une demi-lieue autour de notre ville. Il envoie les Évêques de Winchester, de Bath et de Coventry, avec Thomas, Doyen d'York, vers Jean Langret, Évêque de Bayeux, pour exiger de lui le serment de fidélité. Ce Prélat le prête; et comme un grand nombre de Chanoines et de Curés avaient abandonné leurs bénéfices pour ne pas vivre sous le gouvernement des Anglais, le Roi y nomme par le seul motif

de leur absence, et l'Évêque les confère sans aucune difficulté.

C'est vers cette époque que l'on doit fixer l'établissement régulier de nos premières écoles publiques. Les Historiens Anglais attestent que leur Roi Henri V avait fondé dans notre ville des Colléges où l'on enseignait la théologie, le droit et les langues anciennes; et que ces premières écoles furent, quelques années après, les éléments dont se servit le Régent Duc de Bedford, sous Henri VI, pour établir notre Université.

Après avoir passé tout le mois de mai au château de Caen, le Roi va rejoindre son armée au camp devant Louviers.

1419.

Le 15 février de cette année, Henri V établit un seul poids, une seule aune, et une seule mesure dans la Province.

Il est important de fixer cette date, pour bien connaître les différentes mesures qui ont été en usage à la halle de Caen, et dont l'ignorance occasionne encore aujourd'hui beaucoup de procès.

La mesure des grains ordonnée par Henri V

fut celle d'Arques, non pas dans le sens qu'on dût se servir du boisseau de cette ville; mais bien que le boisseau serait composé de pots à la mesure d'Arques, et il le fut en effet de quatorze pots de cette même mesure, et c'est ainsi qu'il a subsisté constamment jusqu'en 1790.

Avant l'ordonnance de Henri V, c'est-à-dire avant le 15 février 1419, on trouve à la halle de Caen deux sortes de mesure. La première, dont on ne connaît pas l'origine, est nommée *petite mesure de Caen*, et la seconde est appelée simplement *mesure de Caen*. On la trouve mentionnée dans les contrats dès le commencement du XIIIe siècle.

La première est réductible d'un tiers, c'est-à-dire qu'un boisseau à la *petite mesure de Caen*, ne vaut que neuf pots deux tiers à la mesure d'Arques. La seconde est réductible d'un sixième, et une rente de six boisseaux *à la mesure de Caen*, créée antérieurement au 15 février 1419, ne vaut que cinq boisseaux mesure d'Arques (ou de 1790), à la halle de Caen.

Lorsqu'on introduisit *la mesure de Caen*, c'est-à-dire vers l'année 1221 (car nous ne connaissons pas de date plus ancienne), on donna à la mesure antérieure le nom d'*ancienne petite mesure de Caen*, et lorsque Henri V eut rendu son or-

donnance pour suivre la mesure d'Arques, on appela la mesure de Caen, jusqu'alors usitée, l'*ancienne mesure de Caen*, et celle qui fut employée d'après l'ordonnance de Henri V, est appelée dans les contrats la *mesure d'Arques* et la *mesure nouvelle*.

Ainsi 1° si un contrat porte une rente en grain, payable à la *petite mesure*, ou à l'ancienne *petite mesure de Caen*, elle doit être réduite à neuf pots deux tiers, mesure d'Arques, par boisseau.

2° Si elle est dite payable *mesure de Caen*, et que le contrat soit antérieur au 15 février 1419, elle doit être réduite d'un sixième, et six boisseaux à cette mesure n'en font plus que cinq, mesure d'Arques (ou de 1790).

3° On doit dire et faire le même calcul, si le contrat postérieur au 15 février 1419 porte que la rente est payable à l'*ancienne mesure de Caen*, c'est-à-dire qu'elle doit être réduite d'un sixième.

4° Enfin, le contrat étant postérieur au 15 février 1419, et portant *mesure d'Arques*, ou *mesure nouvelle*, le boisseau doit être payé comme en 1790.

Plusieurs sentences du Bailliage de Caen, des arrêts du Parlement de Rouen, et des arrêts du Conseil-d'État, ont confirmé les principes ci-dessus.

On a dit que l'ordonnance de Henri V n'avait pas été enregistrée au Parlement; mais il n'y avait pas de Parlement en 1419; au reste, que l'ordonnance ait été adoptée par l'Échiquier de Normandie, il est impossible d'en douter, quand on voit qu'elle a été suivie jusqu'à nos jours.

Henri V continue de donner les hôtels et les maisons de Caen à ses partisans. Elles lui appartenaient par droit de conquête et par l'absence d'un grand nombre de propriétaires, qui avaient refusé de le reconnaître. Cependant, pour se concilier le peuple, il autorise Guillaume Alington, Trésorier de Normandie, et Jean Popham, Grand Bailli de Caen, à remettre aux pauvres gens de la ville leurs maisons, pourvu qu'elles n'excèdent pas la valeur de deux à douze francs, et que les propriétaires soient dans son obéissance.

En même temps il fait fermer le port d'Oistreham, et défend d'en laisser sortir aucune personne allant en Angleterre. Il fait raser la forteresse de Tilly-Verrolles, afin, dit-il dans son ordonnance, qu'elle ne puisse plus servir de retraite *aux Brigands*, c'est-à-dire, dans son langage, aux ennemis de son usurpation. Enfin il ordonne à toutes les femmes dont les maris tien-

d'Angleterre. Mais comme le château continue de se défendre, le siége n'est pas levé. Le Roi détache seulement une partie de ses troupes pour aller prendre la forteresse de Condé-sur-Noireau, dont Jean Witfied ne tarde pas à s'emparer.

1418.

Le siége du château de Falaise continue, et de son camp devant cette ville, le Roi expédie un sauf-conduit à Jean de Bethancourt, qui avait découvert les îles Canaries en 1405, et qui y retournait avec deux vaisseaux et une suite d'environ 90 à 100 personnes.

Après un siége de deux mois, le château de Falaise est forcé de capituler. Olivier de Mauny, Sire de Torigny, rend cette place le 1er février, au Roi d'Angleterre. Il paraît qu'elle avait beaucoup souffert, ainsi que les habitants, de l'artillerie des assiégeants; car, outre un octroi concédé à cette ville pour la dédommager de ses pertes, Henri lui accorda encore 800 écus d'or, pour la réparation des murs et des tours qui la défendaient, ainsi que de l'horloge et des fontaines qui en faisaient l'ornement.

Parmi les Gentilshommes qui se distinguèrent au siége, on remarque :

Jean de Loucelles.
Jean de Beaurepaire.
Jean d'Héricy.
Jean du Chastel.
Jean de Tréperel.
Guillaume Costart.
Jean de Marguerie.
Geffroy de Malestroit.
Jean de Pontbriant.
André et Jean d'Esson, etc.

La victoire continue de se déclarer de plus en plus constamment en faveur de Henri V. Le 21 février, Compagnon de Gaule lui rend la ville et le château de Vire, et le 25 du même mois, le Comte de Salisbury force Thomas de Caronge et Guillaume d'Anfernet de lui remettre la ville de Honfleur.

Au commencement du mois de mars, le Monarque Anglais va habiter le château de Bayeux, et il y reste jusqu'au 21 avril. Pendant son séjour, ses troupes s'emparent des forteresses de Neuilly-l'Évêque, de Colombières et de Maisy. De là elles passent les Vés, et vont soumettre en peu de mois les villes du Cotentin.

nent le parti du Roi de France, de sortir de la province sous huit jours, sous peine de prison. Cette dernière mesure avait pour objet d'empêcher que ces femmes, restées en Normandie, ne fissent parvenir à leurs maris absents une partie quelconque de leurs revenus.

1420.

Henri V épouse Catherine de France, fille de Charles VI, et par le traité de Troyes, il est déclaré Régent du Royaume, et héritier de la Couronne de France, après la mort du Roi, son beau-père. Par le même traité, il est stipulé que les biens confisqués devront être rendus à ceux qui en jureront l'observation. Alors les embarras de la situation redoublent et divisent les esprits les plus fidèles. Les uns en petit nombre tiennent le parti du Dauphin, les autres rentrent dans leurs foyers, en se soumettant à Henri V, que les États Généraux, la capitale, et la plupart des villes reconnaissent comme héritier présomptif du Trône.

1421.

Henri V confirme les priviléges de la ville de

Caen. Ses lettres-patentes sont le plus ancien titre qui contienne en détail les droits et libertés de la ville et des habitants.

1422.

Le Roi fait extraire des carrières de Caen la pierre nécessaire pour la reconstruction de l'Abbaye de Westminster; et il interdit tout commerce avec la Petite-Bretagne, à cause des émigrés, et surtout à cause des artistes Normands qui s'y étaient réfugiés.

Ce prince meurt à Vincennes le 31 août. Son fils, Henri VI, succède, à l'age de neuf mois, aux couronnes de France et d'Angleterre, et le Duc de Bedford, son oncle, est déclaré régent du premier de ces deux royaumes.

Mort de Charles VI, environ deux mois après la mort du Roi d'Angleterre, son gendre. Le Dauphin, son fils, prend le titre de Charles VII.

1423.

On fait à Caen un grand nombre d'exécutions des partisans armés de Charles VII. Souvent, après leur supplice, on les coupe en quatre

quartiers, qu'on envoie pour être exposés aux portes des différentes villes de la province. Des exécutions semblables avaient déjà eu lieu sous Henri V, et elles furent même assez nombreuses, puisque, par une ordonnance du 22 mai 1418, il avait dispensé les Cordiers de Caen de tout impôt, à condition de fournir toutes les cordes nécessaires pour l'exécution des condamnés.

On tient cette année à Caen les États de Normandie.

1424.

Le Régent, au nom du Roi Henri VI, fait transférer à Paris la Chambre des Comptes, établie dans notre ville par Henri V, en 1417.

1425.

L'Hôtel-de-Ville, dont les Anglais s'étaient emparés en 1417, comme d'une forteresse qu'on pouvait tourner contre eux, est rendu aux habitants par une ordonnance du Roi. Le régent le fait évacuer par la garnison qu'on y avait placée. Il reconnaît que les soldats avaient dispersé les archives, et brûlé les titres garants de nos anciennes libertés.

1426.

Raoul d'Estampes, Vicomte de Caen, ordonne, d'après les lettres de Henri VI, de payer aux Trésoriers de la paroisse Saint-Étienne, la somme de cent livres, pour la réparation de leur *Église en ruine et décadence, par les grosses bombardes qui avaient tombé sur elle et abattu la voûte*, etc.

1428.

Le Roi Henri VI donne également cent livres pour les réparations de l'Église Saint-Jean, qui avait été de même endommagée pendant le siége de 1417.

1450.

Le Roi, considérant qu'il n'y a entre Caen et Rouen aucune place forte où l'on pût se retirer en temps de guerre, excepté la ville de Lisieux, *Cité notable*, qu'on avait commencé à entourer de murs ; que déjà elle avait *quatre belles portes de pierre et très-beaux fossés ;* mais que la plus grande partie de la ville n'était close que de palis de bois, ce qui occasionait de grands frais d'entretien,

et ne fournissait qu'une faible défense pour les habitants; pourquoi, à leur demande, il leur accorde, pour fortifier leur ville, un octroi de mille francs, tant sur eux que sur chacune des Vicomtés d'Auge, d'Orbec et de Pont-Audemer.

Le jeune Roi Henri VI vient en France; il débarque à Calais, et est conduit à Rouen.

1431.

Fondation de l'Université de Caen.

Sujet traité en son lieu. (1)

Le Roi ayant nommé le Cardinal d'Angleterre, son oncle, à la place de Gouverneur de Caen, avait composé sa garde de quinze hommes d'armes et quarante-cinq archers à cheval, et de quinze hommes d'armes et quarante-cinq archers à pied. Il lui donne ensuite les terres de Vendeuvre, de Grisy et d'Ailly, confisquées sur Jean de Villiers, chevalier, dit le Sauvage, qui suivait le parti du Roi de France. La terre de Vendeuvre est estimée à cette époque au revenu de 188 livres.

(1) V. nos Essais, etc., t. I, p. 217, etc.

La ville adopte le projet d'une tour à construire sur le rempart de St.-Étienne, d'après un plan tracé par Henri Girot, et elle envoie à Rouen Jean de la Noe, un de ses Pairs et Jurés, avec Jean Falstolff, lieutenant du Cardinal d'Angleterre, Gouverneur de Caen, pour obtenir l'agrément du Duc de Bedford, Gouverneur de la Province. Mais ce projet n'est pas goûté, et reste, quant à présent, sans résultat.

La même année, Ambroise de Loré, Baron d'Ivry, et l'un des plus zélés partisans de Charles VII, se signale par une entreprise aussi brillante que hardie contre les ennemis du pays. Avec sept cents hommes d'armes, et ceux que lui fournirent quelques-uns de ses amis, il partit de Saint-Célerin, et dirigea sa marche de manière à arriver devant Caen, le jour de la foire saint Michel, qui se tenait alors dans la campagne, vers l'abbaye d'Ardennes. Il vient donc avec sa troupe aux bords de l'Orne, et passe cette rivière à trois lieues au-dessus de la ville. Alors il avance sans être aperçu, cerne le champ de foire, et reste maître de toutes les marchandises qu'il renfermait. La presse est si grande pour rentrer dans la ville, qu'on ne peut en fermer les portes devant les assaillants, et d'autre

part, les passages ne suffisant pas à l'écoulement de la foule, le reste se trouve pris en nombre immense, que Loré emmène avec son butin. Il s'achemine ensuite vers l'Orne, qu'il repasse au même endroit; puis, s'arrêtant au pied d'une croix, et y faisant faire le dénombrement de ses prisonniers, il renvoie libres tous les Gens d'Église, les vieillards, les jeunes gens, les laboureurs, et tous ceux qui avaient des sauf-conduits, tous au nombre d'environ neuf cents. Près de cinq cents lui avaient échappé en chemin. Il lui en restait trois mille, parmi lesquels beaucoup d'Anglais, et un grand nombre de personnes notables de la ville de Caen, qu'il emmena à Saint-Célerin, sans avoir dans la route rencontré le moindre obstacle de la part des Anglais.

1432.

Zanon de Castiglione, Évêque de Bayeux et Ambassadeur de Henri VI à Rome, quitte cette capitale pour se rendre au Concile de Basle.

Assemblée des trois États de Normandie à Caen.

1433.

Comme les partisans de Charles VII s'étaient

déjà emparés de plusieurs Abbayes et autres places, et inquiétaient beaucoup les Anglais sur tous ces points, le Roi Henri VI, par ses lettres patentes données à Rouen, ordonne de raser les fortifications de l'Abbaye de Saint-Étienne, en conservant toutefois une partie des murs, de manière qu'en cas d'attaque de la part des Français, on pût, des murs de la ville, jeter un pont sur la partie conservée de ceux de l'Abbaye, et avoir par là un moyen d'aller repousser l'ennemi.

Ce prince ordonne en même temps de raser les fortifications et combler les fossés de l'Abbaye de Sainte-Trinité; mais l'Abbesse, comme l'Abbé de Caen, forment opposition à ces mesures, qui eussent mis leurs Monastères hors d'état de défense, et les événements ultérieurs prouvent que l'on y fit droit.

Le parlement de Paris enregistre les premières lettres-patentes de Henri VI, pour la création de l'Université de Caen, malgré l'opposition de celle de Paris.

1434.

Les Anglais, par la morgue naturelle de leur caractère, indisposent de plus en plus le pays qu'ils ont conquis, et leur joug commence à

avait eu tort de ne pas profiter de cette insurrection en faveur de Charles VII. Il envoie pour la soutenir Ambroise de Loré, son maréchal, avec cent lances et deux cents archers ; mais les communes s'étaient déjà séparées. Il rencontre celles de Vire, près de l'Abbaye d'Aunay; elles étaient au nombre de cinq à six mille, ayant pour commandant un nommé Boscher. Loré les emmène avec lui pour faire le siége d'Avranches, et chemin faisant, sa troupe s'augmente des autres communes mécontentes du joug des Anglais. Mais tous ces grands mouvements n'aboutissent qu'à ravager le Cotentin pendant trois mois, et sans aucun profit pour la cause du pays.

États de Normandie tenus à Caen.

1436 et 1437.

Autres États tenus à Caen, pour la dotation de l'Université, et pour l'obtention des bulles y relatives. Ils sont présidés par l'Évêque de Lisieux, le Comte de Suffolk, et Robert Jolivet, abbé du Mont-Saint-Michel. La ville de Caen fait les avances des sommes à payer en Cour de Rome. Elles se montent à seize cents livres, à répartir sur les Bailliages de la Province.

Le Pape Eugène IV accorde la confirmation.

1440.

Le 29 janvier, élection de Michel Trégore (Anglais) en qualité de premier Recteur de notre Université.

Jean Hanneford, Maréchal de Caen, conduit une partie de la garnison du château au siége et recouvrement de la ville de Harfleur, assiégée par le comte de Dorset.

1441.

Autre Assemblée des États à Caen.

Le Duc d'Yorck descend à Honfleur avec une armée Anglaise. Convocation du Ban et de l'Arrière-Ban pour se joindre à elle, et repousser les Français qui voulaient entrer en Normandie. Ils sont effectivement repoussés à Pontoise; mais bientôt ils reviennent, et s'emparent de la ville.

Entreprise secrète des Royalistes, pour faire rendre à Charles VII Honfleur, Lisieux, Touques, Falaise et Argentan. Ce projet est découvert par Eustache Canivet, lieutenant-général du Bailli, qui fait échouer le complot en avertissant à temps les commandants de ces places.

On continue toujours le transport de la pierre de Caen à Londres, pour la construction de l'Abbaye de Wesminster.

1442.

Les Français s'emparent du bourg de Dives, pillent les marchandises de la foire de la Nativité de la Vierge, et après s'être emparés des effets mobiliers que les habitants avaient répostés dans l'Église du lieu, ils brûlent les maisons du bourg, et emmènent avec eux des ôtages pour la rançon des prisonniers faits dans cette invasion.

États tenus à Caen sous la présidence de l'Évêque de Bayeux, commissaire délégué par Henri VI.

1443 et 1445.

Ce Prince, pendant ces trois années, réside souvent à Caen, il y passe des mois entiers. S'il quitte cette ville, c'est pour aller faire un séjour de quelques jours dans celles de Bayeux, de Lisieux, de Honfleur, de Falaise et de Vire. Nous remarquons que lorsqu'il est à Caen, ses Diplômes sont datés de l'Abbaye de St-Étienne, d'où il suit que le château de cette ville avait cessé alors d'être une habitation royale.

Ce fut dans les différents voyages de ce Prince, et par suite de son goût pour notre pays, que sur les sollicitations des habitants de Lisieux, Gens d'Église, Nobles et Bourgeois de cette ville, il ordonna de rendre la rivière de Touque navigable, depuis cette dernière ville jusqu'à la mer. L'entrepreneur fut un nommé Étienne Jolis; et, d'après les actes d'adjudication, il paraît que le Roi, peu content de la largeur donnée au canal, l'avait fait encore augmenter de trois pieds. Mais dès cette époque, il est constant que les grandes eaux chariaient des terres qui remplissaient le canal, et que Henri VI paya les frais de l'extraction des décombres entraînés dans le lit de la rivière.

1446.

Grandes inondations, qui font un tort considérable aux marchandises répostées dans les magasins situés sur le quai de Caen. Le Roi perd tout le sel conservé dans les siens.

États de Normandie tenus à Lisieux.

1449.

Le 8 de mai, assemblée des Trois États de la Province à Caen.

Après la prise de Pont-Audemer par les Français, les Comtes d'Eu et de St-Paul s'emparent de Pont-l'Évêque sans coup férir. La garnison Anglaise avait fui à leur approche, et les habitants se soumettant au Roi de France, les deux Comtes vont se réunir au Bâtard de Dunois pour faire le siége de Lisieux.

Ce siége commence vers le 15 août, et la ville étant cernée de toute part, l'Évêque Thomas Basin, en sa qualité de Comte de sa ville Épiscopale, sort avec quelques prêtres, et va conférer avec les chefs des assiégeants. Il leur demande de laisser libre sa ville, qui était le patrimoine de Jésus-Christ et de St-Pierre, et promet de ne jamais agir contre le Roi de France. On rejette sa demande, et il n'obtient que trois heures pour conférer avec les habitants sur une reddition prompte et entière de la ville à l'armée du Roi.

La délibération ne fut pas longue. Lisieux pouvait être pris d'assaut, et alors les habitants livrés au pillage et à la mort. La garnison Anglaise était insuffisante pour faire face à l'ennemi. On s'en rapporte donc à l'Évêque pour rédiger et obtenir une capitulation, qui seule peut sauver la vie et la fortune des citoyens.

A cette nouvelle les troupes Françaises mur-

murent, parce que, suivant un historien du temps, la ville de Lisieux passait pour être commerçante, et très-riche, et que les soldats comptaient, en conséquence, sur un butin que cette capitulation allait leur enlever.

Les conditions toutefois en sont aussitôt discutées sous une des portes de la ville, entre l'Évêque et les chefs de l'armée Française, et toutes les clauses étant favorables aux habitants, et même avantageuses pour la garnison Anglaise, à qui elle accordait trois jours pour sortir avec armes et bagages, la capitulation est en effet acceptée et signée le 16 du même mois.

Le tout réglé ainsi, le brave Poton de Xaintrailles levant sa bannière, entre le premier dans la ville; les Princes et Évêques s'avancent après lui, et sont suivis de toute l'armée: le peuple les reçoit avec les cris de joie du temps: *Noël*, *Noël*, et tout le monde va en action de grâce se réunir à la Cathédrale.

La ville de Lisieux étant alors rendue à son légitime Souverain; le Conseil de l'armée est convoqué pour en régler la marche. Comme l'Évêque Basin avait montré beaucoup de sagesse dans les conférences qui avaient amené la reddition de sa ville, on crut qu'il était prudent de

l'appeler à la délibération. Les chefs qui venaient de triompher sans péril, crurent qu'ils devaient marcher sur Caen, et qu'ils n'y trouveraient pas plus d'obstacles qu'à Lisieux. L'Évêque, au contraire, soutint qu'ils en pouvaient trouver de très-grands, parce que les Anglais avaient des garnisons dans toutes les villes de la Basse Province, et même jusque dans les bourgs; qu'une fois arrivés sous les murs de Caen, ils pouvaient facilement être cernés par ces garnisons, et se trouver entre deux feux. Une autre considération que fit valoir le Prélat, ramena tous les avis au sien : il fit observer au Conseil qu'à partir de Mantes les Anglais possédant presque toutes les villes de la Haute-Normandie, ils pouvaient facilement empêcher le retour de l'armée Française dans cette partie de la province ; et qu'avant de songer à prendre les villes de la Basse-Normandie, il fallait, avant tout, s'emparer de celles de la Haute ; qu'enfin, s'avancer davantage dans la première, c'était s'exposer à ne jamais retourner dans la seconde. L'avis du Prélat prévalut ; on soumit au Roi le plan proposé, et, en l'adoptant, ce Prince reprit bientôt Rouen et les autres villes conquises, pour venir, l'année suivante, chasser les Anglais de notre contrée (1).

(1) V. Amelgard., Hist., Carol. V, lib. IV, cap. 18.

Cependant le Sire de Blainville s'empare encore du château de Bonneville-sur-Touque, dont la garnison n'était que de soixante Anglais, et dans le même temps, un autre parti Français reprend Condé-sur-Noireau.

Lord Talbot, Gouverneur de Falaise, furieux de la reddition de toutes ces places, pille toutes les caisses publiques de cette ville, fait arrêter tous ceux qu'il soupçonne favorables aux Français, et en fait pendre quelques-uns sans aucune forme de procès.

1450.

Le 17 janvier, Charles VII, dont les armes victorieuses avaient soumis la Haute-Normandie, fait avancer ses troupes sur la Basse, et envoie le Comte de Dunois faire le siége de Honfleur. Il vient lui-même, pendant le siége, loger à l'Abbaye de Grestain, à deux lieues de la ville. La garnison Anglaise, d'environ 400 hommes, sous le commandement de Richard de Curson, se défend long-temps, et si vaillamment, qu'il faut recourir aux tranchées et à la grosse artillerie, et ce n'est que lorsque la ville est presque entièrement brûlée que les Anglais acceptent une

capitulation honorable. Ils consentent à rendre la ville le 18 février s'ils n'étaient pas secourus, et qu'alors ils en sortiraient, leur vie et leurs biens saufs. Mais le Duc de Sommerset, retiré à Caen avec la garnison de Rouen, étant lui-même dans une position critique, garde sa troupe et laisse Honfleur se rendre à Charles VII.

Le 15 avril, bataille de Formigny, gagnée par le Comte de Clermont. Les Anglais y perdirent 3,700 hommes tués, et 12 à 1,400 prisonniers, et parmi ces derniers, Thomas Kyriel, Commandant de l'armée ennemie, et Henri Norbery, Gouverneur de Vire.

Après cette victoire, l'armée Française va assiéger le Châtel de Vire, et comme elle avait pour prisonnier le Commandant de cette place, ce dernier la fit rendre aussitôt par son fils, qui y était resté comme son Lieutenant. La garnison sort, *le bâton à la main*, et va se réunir à celle de Caen.

L'armée victorieuse vient ensuite assiéger Bayeux, où commandait Mathieu Goth, que les Historiens du temps appellent *Mathago*. Sa garnison était de 900 Anglais, et comme il avait fui, avec elle, à la journée de Formigny, il voulut du moins effacer la tache de cet échec par

une défense vigoureuse et honorable de sa place. C'était le Comte de Dunois qui commandait le siége. Sa troupe est repoussée avec perte dans deux assauts qu'il ordonne; mais pendant seize jours son artillerie brûle et écrase la ville. Alors, pour arrêter ces ravages, Mathieu Goth confère avec le Comte de Dunois, et consent la reddition de Bayeux à l'armée Française; sa garnison sort des murs comme celle de Vire, sans autres armes que le bâton à la main. Elle est suivie d'environ 400 femmes Anglaises, et d'un grand nombre d'enfants; et comme cette suite était dans le plus triste état, les Seigneurs Français donnent des chevaux et des charrettes pour la transporter à Cherbourg.

La victoire continue d'accompagner les armes de Charles VII, et notre ville devient à son tour le théâtre de ses triomphes. Prévoyant bien qu'après la prise des villes de Vire et de Bayeux, les Français viendraient assiéger celle de Caen, le Duc de Sommerset la met en état de défense, et s'attendant bien que le Bourg-l'Abbé envahi servirait de retraite à l'ennemi, il en fait brûler les maisons, et fait rompre le pont de Vaucelles.

Effectivement peu de jours après la prise de la ville de Bayeux, le Comte de Dunois met en

mouvement son corps d'armée, qui était de cinq cents lances, cinq cents Guisarmiers, deux mille cinq cents Archers à cheval, et deux mille Francs-archers à pied. Il le dirige à travers les plaines du Bessin, mais de manière à pouvoir passer l'Orne pour aller camper au Midi de la ville ; enfin, pendant sa marche, il fait vivre sa troupe aux dépens du pays.

D'un autre côté, le Comte de Richemont, Connétable de France, conduit à Cheux son corps d'armée, qui, par les renforts qu'il reçoit, se trouve bientôt monter à douze cents lances, cinq mille Archers à cheval, et deux mille Francs-archers à pied.

Enfin, le 5 juin, le Connétable part du bourg de Cheux, arrive au Bourg-l'Abbé, s'empare de l'Abbaye de St-Étienne, et fait loger sa troupe, comme il peut, dans un quartier que l'incendie avait ravagé, tandis que d'autres Princes, logés dans la Chapelle de Notre-Dame-des-Champs, commandent dans le quartier St-Julien, avec trois cents lances et quinze cents Francs-archers.

Le même jour, les Comtes de Dunois et de Clermont font passer l'Orne à leurs troupes à une demi-lieue au-dessus de la ville, et vont,

après quelques escarmouches, s'emparer du faubourg de Vaucelles. D'autres Princes arrivent avec leurs troupes dans le même quartier, et passent sur un pont qu'on fabrique en quatre jours au-dessus de la ville, et vont occuper tout le quartier de l'Abbaye aux Dames.

Ainsi, le 9 juin, la ville commence à être cernée de toute part. Mais, pendant tous ces mouvements militaires, Charles VII parti d'Argentan, venait coucher à l'Abbaye de St-Pierre-sur-Dive, et de là à Argences. Dans ce bourg était une garnison Anglaise qui fuit à son approche. Le Monarque était accompagné du Roi de Sicile, du Duc de Calabre, son fils, des Princes de Lorraine et autres grands de sa Cour. Il était difficile de commencer le siége sans prendre ses ordres. On envoie donc les demander, en l'informant qu'on débuterait par l'attaque d'une bastille que les Anglais avaient construite dans l'île du pré de l'Hôtel-Dieu, et que l'entreprise était d'autant plus épineuse que l'ennemi avait rompu le pont de Vaucelles, afin de rendre plus difficile l'attaque de cette bastille, qui couvrait l'entrée de la ville dans cette partie.

Le Roi ordonna de l'attendre, parce qu'il voulait être présent à cette affaire, et le lende-

main il part d'Argences avec son corps d'armée de deux mille lances, mille Guisarmiers, deux mille Archers à cheval et deux mille Francs-archers à pied. Il arrive à Vaucelles sur les dix heures du matin, dîne chez le Comte de Dunois, et immédiatement après le dîner, commence l'attaque de la bastille. On avait préparé, à cet effet, quatre machines de guerre alors en usage, savoir, deux grues et deux *cas*, qui devaient servir à approcher de la bastille, et à s'en emparer. Mais dès qu'elles furent mises en mouvement pour agir, il y eut de part et d'autre un assaut très-sanglant. Beaucoup de Français y périssent, un plus grand nombre y est blessé; on se bat sur terre, on se bat sur la rivière; enfin le flot qui monte et le grand nombre des blessés force les Français à la retraite, après un combat de deux heures, dans lequel on fait des prodiges de valeur sans résultat. Toutefois les machines de guerre restent sur le terrain qu'elles avaient gagné, et elles y restent sous la protection d'une garde imposante.

Après cette première tentative, les deux Rois et leur suite passent le soir sur le pont pratiqué sur l'Orne, et vont coucher à l'Abbaye de Ste-Trinité. Le Roi de Sicile se fixe dans ce mo-

nastère pendant la durée du siége, le Roi de France, pendant le même temps, loge à l'Abbaye d'Ardenne.

Le lendemain, ce dernier Prince ordonne de continuer l'attaque de la bastille : alors nouvel assaut dans lequel on se bat à outrance; mais le courage des Français l'emporte; ils parviennent à s'emparer de la bastille, et les Anglais sont forcés de rentrer dans la ville.

Pendant ces opérations, on attaquait le boulevard de la porte de Bayeux, et, quoiqu'il fût défendu vaillamment, il fut emporté d'assaut par les assiégeants, qui l'abandonnèrent presque aussitôt, devant le supposer miné par les Anglais. On savait, en effet que ces derniers, s'attendant depuis plusieurs mois à se voir assiégés, avaient pratiqué des mines aux endroits sur lesquels ils avaient pensé que devait se porter le principal effort de leurs adversaires. De là pour ceux-ci la nécessité de recourir aux contre-mines; c'est ce que fit le Connétable de France du côté de l'Abbaye de St-Étienne, à l'endroit même où sont placés les deux pavillons de la place Fontette. Il avait devant lui une tour à corne, sur laquelle on avait érigé nne bastille en terre et en bois. Il fit miner sous cette tour, de manière

qu'elle s'écroula avec une partie des murs de la ville, et que le feu se trouva mis à la bastille. Ainsi la Cité fut à découvert sur ce point, et elle le fut ensuite du côté de St Martin, dont le Connétable fit battre les murs à coups de canon.

Dans un autre quartier de la ville, sous les murs de l'Abbaye aux Dames, précisément vis-à-vis d'une tour qui était sur le quai, au bout de la Neuve-Rue, la ville était assiégée par les troupes sous les ordres du Roi de Sicile. Parmi elles se trouvaient un grand nombre de jeunes gens de Rouen, qui avaient suivi Charles VII après la prise de leur ville. Sur la tour dont nous parlons, quelques Anglais mêlés avec des jeunes gens de Caen, insultaient de paroles, et même attaquaient de quelques coups de pierriers, ces mêmes Rouennais postés sur la rive opposée. Cet endroit était gardé par une artillerie si formidable, que Charles VII avait défendu de l'employer contre la ville. Elle consistait surtout en *Bombardes* d'une ouverture assez large pour qu'un homme pût rester dedans assis et la tête droite. C'est un Historien contemporain qui le dit, et qui nous fournit ces curieux détails (1).

(1) Amelgard. Hist. Car. VII, etc.

Comme plusieurs des artilleurs et des jeunes gens de Rouen avaient été blessés, et même quelques-uns tués par les pierriers de la tour opposée, le dépit et la fureur s'en mêlèrent. Pressé par la troupe, l'Officier d'artillerie fait jouer une de ses *Bombardes*, et il en part un coup si violent, qu'après avoir renversé la tour, il abat encore quelques maisons, et va percer successivement plusieurs murs.

La ville ainsi ouverte de tous côtés, il était facile de la prendre d'assaut. Les Anglais, qui n'avaient qu'une garnison de 4,000 hommes, ne pouvaient pas tenir contre une armée que les Historiens portent à plus de 40,000 combattants; aussi aimèrent-ils mieux se rendre par composition, que de s'exposer aux malheurs d'une ville emportée de vive force. Ils demandèrent donc à capituler, et le Roi, qui craignait les mêmes malheurs pour les habitants de Caen, ses sujets, consentit avec plaisir à une négociation devenue si désirable pour tous.

Le Comte de Dunois, le Sénéchal du Poitou, et Jean Bureau, Trésorier Général de France, stipulant pour le Roi Charles VII, Richard Harington pour les Anglais, Eustache Canivet et l'Abbé de Saint-Étienne pour la ville, confèrent

plusieurs fois sur les conditions de la capitulation, qui est enfin conclue le lendemain de la St-Jean, de la manière suivante :

1° Le Duc de Sommerset rendra la ville et le château au Roi de France, le 1er juillet suivant, s'il n'est pas secouru jusqu'à cette époque.

2° Ce Prince, sa femme, ses enfants et la garnison Anglaise sortiront de la ville avec leurs biens, meubles, chevaux et bagages.

3° L'artillerie, grosse et menue, sera laissée au Roi de France, excepté les arcs, arbalètes et l'artillerie de main, que les Anglais pourront emporter.

4° Ils rendront tous les prisonniers Français qui sont en leur pouvoir.

5° Ils déchargeront les habitants de Caen de toutes dettes et obligations dont ils seraient tenus à leur égard.

6° Le Duc de Sommerset paiera au Roi de France 300,000 écus d'or pour les frais du siége.

7° Enfin, on ne pourra, pendant la trêve, éteindre le feu que le Connétable était parvenu à mettre à la bastille élevée près de l'Abbaye de St-Étienne.

Telles furent les principales conditions de la

capitulation, et, en garantie de son exécution, le Duc de Sommerset donna en ôtages douze Anglais, deux Chevaliers Normands et quatre Bourgeois de la ville.

Comme aucun secours n'arriva aux assiégés, le Duc de Sommerset rendit la ville et le château au Roi de France, le 1er juillet, aux termes de la capitulation. Ce fut Richard Harington, Grand Bailli de Caen, qui porta les clefs du château et du donjon au Connétable de France, campé, avec son armée, dans les plaines au nord de la ville. Ce dernier les remit aussitôt au Comte de Dunois, comme au Gouverneur de la place, ainsi que les ôtages fournis en garantie de la capitulation. Ensuite il fait avancer une partie des Anglais vers Oistreham, tandis qu'une autre dirigeait sa route vers Calais.

Il y eut beaucoup de trouble dans la ville au moment de ce départ. Un grand nombre d'Anglais qui s'étaient mariés en Normandie, abandonnèrent sans pitié leurs femmes et leurs enfants. D'autres le firent, parce qu'ils étaient déjà mariés en Angleterre. De là beaucoup de plaintes, de réclamations et de tumulte de la part des femmes abandonnées. Mais les Anglais furent forcés de partir.

Aussitôt après leur départ, le Comte de Dunois, avec une troupe d'élite, des Hérauts-d'Armes et des Écuyers, portant les bannières du Roi, entra dans le château, et fit placer sur les portes et sur le donjon l'étendard de Charles VII.

Pendant son séjour à l'Abbaye d'Ardenne, le Roi, ou son Chancelier, avaient reçu la foi et hommage d'un grand nombre de Seigneurs du pays, qui s'étaient empressés de venir reconnaître leur légitime souverain. Parmi eux on trouve Jean d'Auray, Baron de Saint-Poix et de Courseulles, des Sires de Colombières, de Tillières, etc.

Ce Prince fit aussi expédier, à l'Abbaye d'Ardenne, des lettres-patentes en faveur des habitants de Caen, tant présents qu'absents, pour cause de la guerre faite contre lui, et à laquelle ils auraient pris part.

Enfin le 6 de juillet, le Roi quitte l'Abbaye d'Ardenne, pour faire son entrée solennelle dans notre cité. Il était entouré des Princes de sa cour, précédé et suivi par l'élite de son armée. Le Comte de Dunois sortant de la ville pour aller au-devant de lui dans la campagne, lui présenta les Bourgeois qui suivaient en grand nombre, et qui lui remirent les clefs de la ville.

Après eux, marchait le clergé séculier et régulier, avec tous ses ornements. Le Roi entra dans nos murs, sous un dais porté par quatre Chevaliers de la ville, et au milieu des acclamations du peuple. Les rues étaient tapissées, et le Prince ayant fait sa prière dans l'église St-Pierre, fut conduit avec son cortége, dans le même ordre, à l'hôtel de Roger-le-Cloutier, Seigneur de Saint-Germain-le-Vasson et du Mesnil d'Argences. Il y resta huit jours, et dès le premier il envoya Poton de Xaintrailles, avec une partie de l'armée, commencer le siége de Falaise. Le 14 juillet il s'y rendit lui-même, en allant coucher à St-Silvain, et de là à l'Abbaye de St André-en-Gouffern. Mais les Commandants Anglais avaient, dès le 10, commencé à traiter de leur capitulation, et promis de rendre la ville le 21 du même mois, s'ils n'étaient pas secourus jusqu'à cette époque. La seule clause remarquable dans la capitulation, c'est qu'on rendrait la liberté au Lord Talbot, alors prisonnier du Roi et Gouverneur de la ville. Enfin aucun secours n'étant envoyé aux assiégés, ils rendirent la place le 21, et Poton de Xaintrailles en fut nommé Gouverneur.

Le Roi de France, à la demande des habitants de Caen, confirme provisoirement notre Univer-

sité, par lettres patentes données à Écouché le 31 juillet ; il en excepte seulement la faculté de droit civil.

1451.

Les maisons du Bourg-l'Abbé, brûlées par les Anglais, sont abandonnées par les fieffataires, qui refusent de payer les rentes de fieffe, et cette partie de la ville reste presque inhabitée pendant plusieurs années.

1452.

Arthur de Bretagne, Connétable de France, vient à Caen, et il y réside pendant une partie de l'année, par ordre du Roi, pour présider aux réparations des places fortes de la Basse Province, et les faire mettre en état de défense.

Fondation du collége du Cloutier, par Roger-le-Cloutier, Seigneur de St-Germain-le-Vasson et du Mesnil d'Argences.

Charles VII, à la demande des trois États de Normandie, confirme l'érection de notre Université, avec toutes ses facultés, par des lettres-patentes données le 31 octobre à Pommereux-en-Forest.

1453.

Le 22 janvier, on célèbre, avec pompe, dans l'église St-Pierre, l'inauguration de notre Université, nouvellement créée par Charles VII. On y promulgue des lettres-patentes de ce Prince, et les bulles des souverains Pontifes déjà expédiées pour sa fondation.

Comme par les lettres-patentes expédiées à Ardenne, au mois de juin 1450 pour la reddition de Caen, la ville avait été obligée aux réparations tant de ses fortifications que de celles du Château et du Donjon, on trouve que dès 1451 elle emploie annuellement une somme de deux mille livres à ces travaux, c'est-à-dire de cent quinze à cent vingt mille francs de notre monnaie courante, et cela dura ainsi durant beaucoup d'années après.

Travaux de construction d'une tour attenante aux remparts de la ville, sur les fossés de St.-Étienne, vers le point de son enceinte reconnu le plus faible, commencés vers cette époque, au moyen d'un octroi annuel de cinq cents livres, sur les aides, et continués jusqu'en 1461 inclusivement. Cette construction demandée depuis

long-temps, fut appelée alors tour de Haucourt, et reçut plus tard le nom de tour Chastimoine, par allusion peut-être à ce que les religieux de St-Étienne la virent exécuter avec déplaisir.

Roger Lair, dit Des-Étables, de la paroisse de Saint-Nicolas de Caen, fonde un hôpital pour loger, reposer, coucher et repaistre les pauvres, sur un terrain qu'il possédait rue Bicoquet et rue St-Blaise. Son hôtel était situé sur la place du marché, près la rue Pesmagnie, et il avait des biens et héritages à Verson, Mouen, Tourville, Mondrainville, St-Contest, Authie et Cairon.

1457.

Préparatifs à Honfleur pour une descente en Angleterre. Le Seigneur de Brezé, grand Sénéchal de Normandie, est nommé par le Roi pour l'effectuer ; mais après quelques premiers succès, il est bientôt forcé de faire rembarquer son armée et de ramener sa flotte à Honfleur.

Le Roi apprend que le gouvernement Anglais ayant conservé quelques relations avec certains habitants de Caen, était informé par eux de tout ce qui se passait sur la côte, ordonne de les découvrir, d'informer contre eux et de les poursuivre par toutes les voies de droit.

Premier établissement de la Bibliothèque de notre Université. Les livres étaient alors fort rares et par conséquent très-précieux. Chaque volume, outre qu'il était enfermé dans une armoire, y était encore retenu par une chaîne de fer. Cette même année, Jacques Lelièvre, Curé de Grainville, étant allé à Rome, pour obtenir la confirmation des priviléges apostoliques, l'Université l'autorisa à faire une dépense de cent livres tournois pour ce voyage, et pour qu'il en fît les avances, elle lui donna en gage sept volumes sur le droit. Si l'on regarde l'objet donné en garantie comme ayant la valeur des fonds avancés, le marc d'argent, valant alors huit livres dix sols, les sept volumes devront être évalués environ six cents francs de notre argent. On trouve cette année et dans les suivantes, plusieurs emprunts faits par l'Université, et les prêteurs exigent toujours des livres pour gages de leurs créances.

1462.

Louis XI allant en pélerinage au Mont-St.-Michel, passe dans notre ville; mais nous ne trouvons rien sur l'entrée de ce Prince dans nos murs, ni sur la réception qui lui fut faite par les habitants.

La Faculté des arts achète la maison dont elle forma par la suite le Collège auquel elle donna son nom.

L'impôt de 2,000 liv. par an pour les fortifications de la ville et du château continue de peser sur les habitants.

1463.

Alain de Goyon, Gouverneur de Caen, transige devant les Tabellions de cette ville, sur le procès existant à l'Échiquier, entre l'Abbesse de Sainte-Trinité, et lui-même en sa qualité susdite. Il reconnaît que les habitants de Saint-Gilles, tous vassaux de l'Abbesse, ne sont pas tenus à la garde du château. Cette transaction a lieu à la médiation de Gilles de Mathan, Chevalier Seigneur de Mathan, et de Jean de Fétis, Gouverneur de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

1464.

Comme pendant les trente-trois années que dura l'invasion des Anglais sur notre province, il était intervenu beaucoup de changements dans l'état civil des personnes, comme plusieurs in-

dividus avaient d'eux-mêmes pris la qualité de nobles, et que d'autres s'étaient crus anoblis par les terres seigneuriales qu'ils avaient acquises, Louis XI ordonne une Recherche de la Noblesse Normande, et pour la faire, il désigne Raymond de Montfaut. On ne pouvait mieux choisir. Cet homme qui avait été Receveur-Général des finances de Normandie, sous la domination des Anglais, devait bien connaître les personnes, leur fortune et leurs qualités. Le Roi lui donna donc pouvoir de mettre à la taille ceux qu'il trouverait n'avoir pas suffisamment justifié de leur noblesse, et même de les mettre en amende comme usurpateurs. Malheureusement le Prince en donnant à ce traitant la moitié des amendes qu'il prononcerait, l'intéressa dans l'affaire, ce qui ne laissa pas de jeter d'abord un soupçon fâcheux sur son opération. Ensuite on remarque qu'il ne s'arrêta pas à fonder ses jugements sur le vu des titres de familles, mais que ce fut le plus souvent sur les rôles des tailles des communes, ou sur le dire des paysans des paroisses, qu'il statua sur l'état des personnes, et déclara que ceux-ci étaient nobles ou anoblis ou que ceux-là n'étaient ni l'un ni l'autre. Cette dernière circonstance acheva de rendre son tra-

vail essentiellement suspect ; et sa mémoire est restée en horreur parmi toutes les familles dont il repoussa les prétentions. On ne connaît pas le procès-verbal original de sa Recherche. Les copies qu'on prétend en conserver ne peuvent en être que des extraits, et un abrégé fait après coup. Les variantes qu'on y rencontre prouvent que ces pièces n'ont rien d'authentique, et d'ailleurs des titres bien antérieurs à Montfaut font suffisamment connaître qu'il n'a pas rendu bonne et exacte justice à tous.

1465.

Le Grand-Bailli de Caen ordonne à tous les Vicomtes du Bailliage de convoquer la Noblesse de leur ressort, les officiers du Roi, les Francs-archers et autres, et de les envoyer en armes à Caen, pour marcher aux ordres du Roi, contre les Princes révoltés sous le prétexte du *Bien public*.

C'est sous ce nom en effet que se déguisait l'ambition turbulente des Princes et Seigneurs mécontents, ligués contre le Roi Louis XI, et à leur tête se trouvait le Prince Charles, son propre frère.

Toute cette faction avait couru aux armes, et levant l'étendard de la révolte, avait divisé la France en deux partis, et amené une vraie guerre civile.

Pour conjurer l'orage, le Roi avait paru céder d'abord à ses ennemis, et avait signé, en conséquence, un traité dit de Conflans, par lequel il se laissait enlever tout ce qu'avaient ambitionné les factieux, à savoir : la Normandie pour apanage à son frère, et la suzeraineté des duchés de Bretagne et d'Alençon ; et au Duc de Bretagne, le gouvernement de la Basse-Normandie, etc., etc.

Par suite de ces stipulations, le Prince Charles vient à Rouen, se faire couronner en sa nouvelle qualité de Duc de Normandie. Il destitue les officiers civils et militaires, et en nomme d'autres appartenant à son parti. Le Duc de Bretagne l'avait accompagné pour assister à son couronnement. Une brouillerie s'élève entre eux. Les Rouennais prennent le parti du Prince Charles, et les Bretons sont obligés de fuir avec leur Duc, vers notre basse province. Leur armée pille en passant les campagnes sur sa route, après quoi elle vient surprendre Caen, dont elle s'empare.

Le Roi profitant adroitement de cette division, essaie de se rapprocher du Duc de Bretagne. Il lui envoie des chevaux de prix, et vient ensuite lui-même le trouver à Caen. Une négociation commence, et durant cette négociation, l'armée du Roi s'empare des villes de la Haute-Normandie qui lui ouvrent leurs portes. Enfin, le 23 décembre, après avoir signé avec le Duc de Bretagne ce qu'on appelle le *Traité de Caen*, le Roi va rejoindre son armée et s'emparer de Rouen.

Ainsi, en quelques semaines, la Normandie fut rendue à son souverain naturel, à l'exception des villes de Caen et d'Honfleur, qui restèrent en séquestre, pour servir, en quelque sorte, d'asile à ceux qui avaient pris trop ouvertement le parti des Princes. Alors fut terminée, du moins pour notre province, cette guerre qu'on appela si sottement du *Bien public*, dont le seul effet fut de troubler et d'opprimer le peuple, dans des intérêts d'ambitions particulières, et dans les actes de laquelle on trouve à peine une fois énoncée une pensée tendant à l'amélioration de son sort.

Dans les comptes de Robert Saales, Receveur de la ville pour cette année, on voit qu'il avait

été arrêté de rendre la rivière d'Orne navigable jusqu'à Thury (Harcourt) et même jusqu'à Clécy, et que les travaux avaient déjà été commencés. C'est sans doute en vue de ce plan qu'avait été, vers le même temps, ouvert le beau canal de redressement de cette rivière, depuis le moulin de Montaigu jusqu'au-delà d'Allemagne. La guerre civile avait apparemment suspendu l'exécution du reste du projet.

1466.

Le Duc de Bretagne réside tantôt à Caen et tantôt à Honfleur; c'est de cette dernière ville que, d'accord avec le roi, il envoie un sauf-conduit au Prince Charles, pour passer avec lui et son armée en Bretagne.

Échappé à ces grands périls, le Roi Louis, qui jusqu'alors avait dissimulé son mécontentement, se livre à tout le ressentiment de son âme vindicative, contre les Nobles de la province qui avaient suivi le parti des Princes, et qui ayant reconnu le Duc de Normandie, lui restaient encore attachés. A leur tête étaient Louis d'Harcourt, Patriarche de Jérusalem et Évêque de Bayeux et quelques autres membres du haut Clergé et de la

Noblesse Normande. Louis fait publier leur forfaiture, punit de différents supplices, et sans forme de procès, ceux qu'il peut faire arrêter, et laisse peser sur les autres qui étaient en fuite, l'accusation du crime de lèze-majesté et de haute trahison. C'était dans les Vicomtés de Caen et de Vire qu'il existait le plus de coupables. Il se défit des uns par le poison, en fit noyer beaucoup d'autres, sans compter ceux qu'il envoya, en plus grand nombre, tenir prison à Paris. Au reste, comme la ville de Caen lui était constamment restée très-fidèle, il lui donna, cette année, des lettres-patentes confirmatives de ses priviléges.

1467.

Cependant dans cet état des choses, soit mécontentement du présent, soit seulement crainte pour l'avenir, le Duc de Bretagne reprend les armes, entre en Normandie et s'empare d'Avranches, de Bayeux et de Caen. Comme on ne s'attendait pas à cet acte d'hostilité, tout plie sous cette attaque, parce qu'on n'était pas préparé à la défense. Vire fait résistance, et Philippe de Clinchamps qui en était Gouverneur, conserve cette place au Roi.

D'autre part le Prince Charles arrive lui-même à Caen et prétend de nouveau se faire reconnaître Duc de Normandie. Il commence en cette qualité par destituer tous les officiers civils et militaires, nommés par le Roi, au lieu desquels il en établit d'autres. Il ordonne ensuite qu'on vienne lui prêter serment de fidélité dans une assemblée qu'il convoque à cet effet dans l'église de St-Pierre. L'Université, invitée, refuse de s'y rendre. Le Prince lui envoie des Commissaires qui demandent, en son nom, ce serment de fidélité. Non-seulement elle le refuse, mais encore elle défend à tous ses suppôts de le prêter. Enhardis par cet exemple, un grand nombre d'habitants le refusent de même, et un plus grand nombre encore abandonne la ville et se réfugie dans les campagnes. Les officiers du Roi destitués, se retirent dans les villes de leur ressort, non soumises aux Bretons, et de là ils exercent leurs fonctions. L'alarme devient générale, parce qu'on craint que le Duc de Bourgogne n'opère un débarquement de ses troupes à Oistreham, pour seconder le Duc de Bretagne.

Le Roi, afin de se concilier de plus en plus l'affection des habitants de Caen, fait expédier des lettres-patentes qui les déclarent exempts de

toute coutume qui se perçoit en Normandie, et ce, comme les habitants de Rouen et de Falaise.

Le Duc de Bretagne obtient des lettres-patentes de grâce et de rémission, pour le Patriarche de Jérusalem, Évêque de Bayeux, et pour quelques autres dignitaires ecclésiastiques de la Province.

1468.

Les Bretons continuent d'occuper notre contrée, et le Prince Charles exerce les fonctions et les droits de Duc de Normandie. Pendant cette invasion, l'ennemi commet beaucoup de ravages qui désolent les campagnes de nos environs. Ils tuent entre autres toute une garnison Française de Francs-archers qui était dans le château de Merville; ils brûlent le château et pendent le Seigneur.

De son côté Louis IX, pour conserver notre province, assemble les États-Généraux à Tours, et fait déclarer que la Normandie est inséparable de la couronne. Bientôt le Roi force le Duc de Bretagne à la paix; elle est conclue par le traité d'Ancenis, du dix septembre, par lequel il est entre autres stipulé « Que le Roi pardonnera aux « manans et habitants de Caen, tous crimes et

« délitz de lèze-majesté ou autres, esquelz ils « pourraient avoir été mépris contre lui, et « leur en donnera bons et suffisants remèdes et « sûretés, en façon que sûrement et sans aucun « reproche, ils pourront demeurer en leurs « maisons, saufs et sainz de leurs personnes, « biens et honneurs quelconques; qu'enfin le « le Roi ratifiant ce traité dans la quinzaine, la « place de Caen sera remise aux Ducs de Lorrai- « ne et de Calabre. » Et en effet, la ratification ayant été donnée en temps utile, notre ville fut en conséquence, évacuée à la St-Michel de cette année, et le Prince Charles, dépossédé de son apanage de Normandie, dut accepter celui du Duché de Guyenne, qui lui fut assigné en dédommagement.

1469.

Le Roi accorde des récompenses à plusieurs habitants de Caen, qui, durant la guerre civile avaient sacrifié leurs possessions et leur état pour soutenir son parti.

1470.

États de Normandie tenus à Caen, sous la pré-

sidence du Patriarche de Jérusalem. C'est dans cette assemblée que l'on prépare et qu'on obtient du Roi la Charte des *Francs Fiefs*, qui donne les moyens de réparer les torts que la Recherche de Montfaut avait faits à un grand nombre de familles.

D'après un conseil où le Roi avait appelé deux des meilleurs marchands des principales villes du Royaume, pour les consulter sur l'intérêt du commerce, le Roi établit à Caen deux foires franches annuelles, à l'instar de celles d'Anvers (1).

Le Comte de Warwick mécontent du Roi Édouard IV son frère, qu'il avait élevé sur le trône, en détruisant la maison de Lancastre, quitte l'Angleterre avec une petite flotte, et s'empare de tous les vaisseaux marchands des états des Ducs de Bourgogne et de Bretagne. Il conduit ses prises dans le port de Honfleur. Mais en revanche, le premier de ces deux Ducs fait saisir les marchandises françaises dans tous ses états.

1473.

Louis XI vient célébrer la fête de l'Assomption

(1) V. nos Ess., etc., t. II, p. 337, etc.

de la Sainte-Vierge au bourg de la Délivrande, qu'il nomme la *Délivrante*, dans les actes qu'il y expédia. Il avait à sa suite le Patriarche de Jérusalem, l'Amiral de France et un grand nombre de Seigneurs de notre Province. Ce fut le lendemain de cette fête qu'il fit délivrer, en faveur de l'Église St-Pierre de Caen, des lettres-patentes, portant concession de terrain pris sur la rue de la Poissonnerie, à l'usage de ladite Église, avec permission de prendre encore l'emplacement nécessaire pour l'agrandir et former l'abside ou le rond point qui en est le plus bel ornement. Le Roi était encore à la Délivrande le 18 du même mois. Il y reçut la foi et hommage de Hamon de Briouze, Baron de Briouze, près Falaise.

Sédition des gens d'armes de l'Amiral de France à Vire ; plusieurs sont emprisonnés ; les autres *tiennent franchise* dans l'église de Notre-Dame de Vire. Le droit d'asile subsistait encore d'après notre ancienne coutume non réformée. On le trouve encore exercé, à cette époque, dans beaucoup d'autres églises de la province. C'est ce qu'on appelait alors *prendre franchise.*

1474.

Le Roi qui avait logé à la Délivrande chez Richard le Bourgeois, fait ce particulier Sommelier de son Échansonnerie, et lui accorde une pension sur les Tabellionages de Caen et de la Délivrande.

1475.

Guerre contre le Duc de Bourgogne. Tous les Nobles du Bailliage sont convoqués à Argences, pour aller de là s'embarquer à Honfleur, sous la conduite de Jean de Carbonel, leur capitaine. Le Roi vient lui-même dans cette ville pour hâter le départ de la Noblesse et des hommes ayant suivi le métier des armes. L'invasion du Grand Bailliage semble tellement imminente que ce Prince ordonne que le blé soit transporté ès villes et autres lieux hors du ressort, mais sous son obéissance. Heureusement une trève de neuf ans arrête tous ces déplacements, et prévient beaucoup de désastres qu'eût pu occasioner une descente de l'ennemi.

1476.

Enguerrand Signard, Dominicain de Caen, est nommé Évêque d'Auxerre.

Le Roi donne à Pierre de Rohan, Maréchal de France, le château et la Vicomté de Vire en usufruit.

Bâtiment des Grandes Écoles, près l'église St-Sauveur, donné à l'Université de Caen, par Marie de Clèves, veuve du Duc Charles d'Orléans, dont le fils a régné plus tard sous le nom de Louis XII.

1477.

Jean de Châlons, Prince d'Orange, ayant trahi le Roi qui lui avait donné la Lieutenance du Duché de Bourgogne, est condamné comme coupable du crime de lèze-majesté et pendu en effigie dans toutes les villes de ce Duché. Louis XI, dans sa colère, ordonne (on ne nous dit pas pourquoi) que la même exécution aura pareillement lieu à Caen. Jean le Haguais et Jean Picard, *Peintres et Ymaginiers*, font, par ordre, *la figure en bosse et forme de personne*, du Prince d'Orange, *autant que possible*, et ce pour soixante sols. Jean Paumier fournit deux aunes de *drap bougran pour une robe figurée et damassée pour revêtir ladite pourtraiture*, au prix de vingt-cinq sols. Guillaume-le-Picard, pour avoir fait l'écusson dudit Prince, pour être suspendu renversé à son bras, reçoit

six sols. On en donne quinze à Jean Beaugendre qui a écrit sur parchemin, en lettres *de Cadel* (grosses et capitales) les crimes du Prince d'Orange. Ce manequin est promené par la ville, puis pendu par les pieds à une potence qui coûte dix sols.

Le Roi transfère à Rouen les deux foires qu'il avait d'abord prétendu créer à Caen en 1470.

1478.

Une épidémie qui se manifeste dans la ville, occasionne une grande mortalité parmi les habitants, et elle continue ses ravages pendant les six années suivantes.

1480.

C'est sous la date de cette année qu'on trouve le premier livre imprimé à Caen par Jacques Durand et Gilles Quijoue. Ce sont les deux livres des Épîtres d'Horace, ouvrage très-rare et dont on ne connaît qu'un exemplaire, dans la bibliothèque du Comte de Pembrock. Ces deux imprimeurs étaient probablement des artistes passagers et ambulants. On ne connaît pas d'autres ouvrages

sortis de leurs presses. La Normandie a produit dans le xve siècle des hommes qui portèrent ailleurs l'art de l'imprimerie. Pierre Maufer, citoyen de Rouen, imprima successivement à Padoue, à Vérone, à Venise et à Modène, depuis l'an 1474 jusqu'en 1492. Guillaume Faguais, Richard Pynson et Thomas Berthelet, s'illustrèrent vers la même époque en Angleterre, par les ouvrages qu'ils imprimèrent dans cette île. Je ne sais même si Guillaume Fichet, Docteur en théologie, qui le premier imprima à Paris en 1470, n'était pas originaire de notre bourg d'Aunay. Duboulay dit qu'il était d'Aunay en Savoie; cela peut être, mais certainement son nom est normand.

Le Sénéchal de l'Abbaye de Sainte-Trinité de Caen, fait condamner à mort une *béte porchine* (un pourceau) pour avoir dévoré un enfant au berceau, dans une maison de la paroisse Saint-Gilles.

1484.

Assemblée des États-Généraux, tenue à Tours, à l'occasion de l'avénement du jeune Roi Charles VIII. Le Grand Bailliage de Caen y députe pour le Clergé, Pierre d'Argouges, pour la No-

blesse, Philippe de Vassy, et pour le Tiers-État, Jean le Sens.

Dans cette assemblée qui accorda au Roi, pour cette année, un impôt de un million cinq cents mille francs, la Normandie, après beaucoup de débats, se trouva taxée à cent cinquante mille livres, et la ville de Caen à deux mille neuf cents quatre-vingt-dix-neuf livres sur cette dernière somme.

Mais comme pendant les six années précédentes une épidémie avait régné dans nos murs, un grand nombre des habitants avaient fui et étaient allés se fixer ailleurs. Comme d'un autre côté, la mort avait enlevé la majeure partie de ceux qui étaient restés dans la ville, il en était résulté que sa population était considérablement diminuée, et que le reste des habitants était tombé dans un tel état de pauvreté qu'on ne pouvait lever cet impôt suivant la marche ordinaire. Alors le Roi leur permit de le lever, par forme d'octroi, sur les denrées et marchandises, à l'entrée ou à la sortie de la ville, avec pouvoir de n'en compter que devant le Grand Bailli ou son Lieutenant.

On dressa en conséquence un rôle pour les droits d'importation et d'exportation. On y voit qu'il y avait alors à Caen des manufactures de cou-

tils, de lingettes, de serges, de toiles, de canevas et de bonneterie, et qu'on y vendait par an jusqu'à cent trente mille livres pesant de vouède. Il se faisait alors dans la ville une consommation de plus de cinq cents pipes de vin Huet, vendu en détail, c'est-à-dire de vins d'Argences, de Troarn et autres lieux des environs, et on porte à douze cents le nombre de pipes de cidre vendu de la même manière. L'une et l'autre boisson ne paie que deux sols six deniers de droit par pipe; mais les autres vins vendus en détail paient trente-cinq sols, c'est-à-dire environ neuf francs de notre monnaie par pipe, et l'adjudication ne suppose que l'entrée de cent soixante-douze pipes de vin de cette espèce. Quant au cidre brassé ou apporté dans chaque ménage de la ville, il ne payait qu'un sol d'entrée. Mais les membres et les écoliers de l'université étaient exempts de ce droit. Il résulte encore de l'adjudication que les draps de soie ou de laine et les camelots vendus en détail ou en gros, étaient soumis à un droit de quatre deniers par franc, et que la vente devait monter à dix mille huit cents livres ou autrement cinquante-neuf mille quatre cents francs de notre monnaie courante. Le muid de blé ou cent quarante-quatre boisseaux, devaient cinq sols d'en-

trée, et chaque fournée de pain vendue en détail, payait six deniers, etc., etc.

1485.

Le Roi qui l'année précédente avait supprimé la taille et permis aux habitants de Caen de lever cet impôt par forme d'octroi, ordonne que ce mode de perception sera perpétuel pour notre ville.

1486.

Comme le Duc d'Orléans et une partie des Princes du sang étaient en révolte contre la sœur du Roi, Gouvernante du Royaume, beaucoup de Seigneurs et de Gentilshommes de notre Basse Province, entrent dans cette ligue. Soit de leur propre mouvement, soit à l'instigation des Princes, ils prennent les armes, parcourent et pillent les campagnes, et ravagent leur propre pays, comme s'ils avaient été sur celui de l'ennemi; ils tiennent des assemblées de gens armés, et de vive force, et par voie d'hostilité, ils passent, chevauchent, séjournent et repassent dans les villes, et toujours en vivant sur le peuple. C'est du moins ce qui résulte des lettres-patentes

du Roi, du 25 septembre, adressées par Alain de Goyon, Grand Bailli de Caen au Vicomte de Vire, aux fins de faire arrêter et conduire les coupables dans les prisons du Palais à Paris, pour être leur procès et celui de leurs adhérents et complices, fait à la requête du Procureur-Général. Mais on ne saisit pas ainsi un corps de gens armés, à moins d'avoir soi-même une force imposante et supérieure, et c'est précisément ce que le Gouvernement n'avait pas. Louis XI avait supprimé les Francs-Archers, institués par le Roi son père, et la Régente avait renvoyé les six mille Suisses qu'on leur avait substitués. La France n'avait plus d'autre infanterie que des Milices Bourgeoises, mal disciplinées et assez occupées à défendre leurs propres villes.

Quand on est sans moyens de répression, il faut alors tenter de réussir par des voies conciliantes, et c'est ce que fit le Gouvernement. Pour réprimer tous ces désordres, le Roi, par des lettres-patentes du 29 novembre, enjoignit au Grand Bailli de Caen de faire convoquer tous les Nobles dans le chef-lieu de chaque Vicomté de son ressort, et de leur faire jurer solennellement « d'être bons et loyaux sujets du Roi, de ne « point se mettre sus en armes, en quelque ma-

« nière que ce soit, et pour quelque Prince, « Seigneur ou autre personnage que ce puisse « être, et de ne suivre en armes que le Roi, ou « ceux par lui expressément ordonnés, » le tout sous peine de confiscation de corps et de biens, et d'être déclarés et poursuivis comme coupables du crime de lèze-majesté.

En conséquence, Jean le Sens, Lieutenant-Général du Grand Bailli, ordonne au Vicomte de Bayeux de convoquer les Nobles de son ressort pour le 21 décembre, afin de prêter le serment prescrit par le Roi. Quelques-uns comparurent et obéirent, mais un grand nombre refusa en ne comparaissant pas. Alors le Grand Bailli envoie, le 18 janvier suivant, au Vicomte de Bayeux, les noms de ceux qui avaient refusé de prêter dans ses mains le serment de fidélité, avec injonction de les faire arrêter partout où il pourra, *excepté dans le lieu saint*, et de saisir leurs biens meubles et immeubles, pour les faire régir par personnes solvables au profit du Roi. Les coupables sont au nombre de soixante-douze dans la Vicomté de Bayeux. Il nous a paru inutile de consigner ici leurs noms.

Nous ne trouvons pas de plus amples renseignements sur les suites de cette insurrection

contre le Roi. Mais comme il fallait une force armée pour réprimer ce brigandage, et qu'on n'avait pas de troupes à pied, le Prince ordonne à tous les Baillis et Sénéchaux du Royaume, de convoquer les principaux personnages de chaque Vicomté de leur ressort, et de prendre leur avis sur les moyens propres à lever, sans délai, un corps d'infanterie, parce qu'on avait assez de compagnies d'ordonnances pour la cavalerie.

Le Bailii de Caen assemble les notables le 6 janvier. Parmi eux on trouve Guillaume de Vassy, Vicomte de Fontenay-le-Marmion, les Barons de Creully et de Tournebu, Guillaume de Bourgueville, Jean de Cauvigny, Jean-le-Briant, etc. L'assemblée fut d'avis de prendre un homme sur cinquante-cinq feux, qui le choisiraient dans la classe moyenne des contribuables, l'équiperaient, et lui fourniraient trois livres de solde par mois, c'est-à-dire un peu plus de dix-huit francs de notre monnaie. La Cour adopta cet avis, qui fut aussi celui du Bailliage du Cotentin, et il est probable que cette force armée en imposa aux révoltés dont on ne retrouve plus d'autre mention.

Quelques armateurs Normands capturent plusieurs navires marchands Vénitiens et les condui-

sent dans le port de Honfleur. Sur la plainte de l'Ambassadeur de la République, le Roi ordonne de saisir les vaisseaux et les marchandises. Mais malgré les défenses du Gouvernement, on s'en empare et on les vend. Un premier envoyé Vénitien vient, avec des lettres du Roi, former sa réclamation et il est tué par le peuple. Un second n'échappe au même sort que par la fuite. Alors le Souverain envoie une commission composée de magistrats et de militaires pour informer sur les lieux. On arrête quatre des plus coupables et on les fait conduire à Paris pour procéder contre eux comme homicides.

On voit qu'aux États de Normandie, tenus cette année à Rouen, le Clergé et la Noblesse avaient chacun un député, et que le Tiers-État en avait quatre, sans doute parce que les deux premiers ordres ne payaient presque rien, et que le troisième payant presque tout, devait avoir plus de représentants pour le défendre.

Chapelle de Formigny, fondée par le Comte de Clermont sur le lieu même où il avait gagné la bataille de ce nom, en 1450.

1487.

Le Roi Charles VIII, après avoir réduit une

partie des places fortes du Duc de Bretagne, retourne à Paris par la Normandie. Il passe à Caen dans les premiers jours de novembre; mais nous ne trouvons rien sur la réception qui lui fut faite, ni sur son séjour dans nos murs. Nous savons seulement que l'Université alla le recevoir hors les portes de la ville, et que le lendemain elle le complimenta à son hôtel. Le Comte d'Alençon, l'Amiral de Graville et l'Archevêque de Bordeaux, Chancelier de France, accompagnaient ce Prince, qui continua sa route par Dives et Honfleur.

1490.

Lettres patentes du même Roi Charles VIII, ordonnant que la foire de St-Michel se tiendra durant trois jours, et que l'Abbaye de St-Étienne qui en avait les droits, continuera de percevoir en conséquence, comme elle l'a toujours fait depuis sa fondation, les coutumes de la ville, la veille, le jour et le lendemain de la fête de ce Saint.

1491.

Même privilége est accordé à l'Abbesse de Caen, Renée de Bourbon, pour sa foire de la

Trinité, vu les titres de fondation de son Abbaye qui lui concèdent également la perception de toutes les coutumes de la ville, depuis le vendredi, heure de Vêpres, jusqu'à pareille heure du lundi suivant.

1492.

La même Abbesse obtient du Roi que la foire de la Trinité durera depuis le vendredi, anti-veille de cette fête, jusqu'au jeudi suivant, pareille heure. Ce privilége lui est confirmé de nouveau par lettres patentes subséquentes de l'an 1497.

1494.

Réparation de la Chaussée-Ferrée, aux frais du Roi, pour la conservation de sa Pescherie le long du canal de l'Orne entre cette chaussée et celle de Montaigu.

1498.

Louis XII confirme et ratifie les priviléges, franchises et libertés accordées à la ville par les Rois ses prédécesseurs, en considération *de la fidélité et loyauté de ses habitants*.

1499.

La Ville achète à Saint-Julien, vis-à-vis la tour des Cordeliers, autrement dite la tour de Silly, un terrain propre à faire un cimetière commun, *parce que la peste et la mortalité* avaient rendu les cimetières des paroisses insuffisants. C'est la pièce de terre qu'on a coupée depuis la Révolution pour faire le chemin qui conduit au Jardin-des-Plantes.

L'Échiquier de Normandie, Cour ambulatoire dans son principe, et qui avait le plus souvent siegé à Caen au temps de nos Ducs, est rendu sédentaire, fixé à Rouen, et finalement transformé en Parlement de Normandie, par lettres patentes du Roi Louis XII.

SEIZIÈME SIÈCLE.

1504.

Un navire équipé au port d'Honfleur, sous le commandement du Capitaine Gonneville, arrive aux Terres Australes, dont celui-ci fait la découverte.

1505.

Renée de Bourbon, Abbesse de Caen et de Fontevrault, résigne la première de ces deux Abbayes à sa sœur Isabelle de Bourbon, Grande-Prieure de la seconde. Cette dernière, à son titre d'Abbesse de Caen, ajoute quelquefois celui de *Vicaire-Général* de sa sœur, Abbesse de Fontevrault.

1507.

Jean Marot, natif de Mathieu, près Caen, écrivain et poète de la Reine Anne de Bretagne, accompagne le Roi Louis XII, comme historiographe, dans ses expéditions de Gênes et de Venise.

1510.

Louis XII, par des lettres patentes du 24 décembre, reconnaît que la ville de Caen ne peut faire apparoir les lettres d'octroi qu'elle avait obtenues depuis l'année 1457, jusqu'en l'année 1468, « parce que les gens de guerre, par aucunes des dites années, entrèrent en ladite ville, « rompirent les portes de la Maison commune,

« prindrent et ravirent lesdites lettres, et plu-
« sieurs des chartres, titres et enseignements
« qui étaient à ladite Maison, et y firent plu-
« sieurs autres excès, etc. » Pourquoi, après avoir constaté et déclaré ces faits comme notoires, le Roi dispense la ville de l'exhibition des titres qu'on réclamait d'elle.

1512.

Le Sire Louis de la Trimouille vient, par ordre du Roi, faire l'inspection de nos fortifications. La ville le reçoit avec de grands honneurs. Il fait construire, sur la limite Ouest des *Petits Prés*, pour couvrir la ville de ce côté, un Boulevard dit de son nom de la *Trimouille*, ou autrement, de la *Chaussée Saint-Jacques*.

1514.

Passage des Lansquenets à Caen. C'était un corps de fantassins Allemands (*Lands Knechts*), que le Roi Louis XII avait appelés à son service, pour prévenir ou repousser une descente projetée des Anglais en Normandie. Ils arrivèrent à Caen dans la Semaine Sainte, au nombre de six

mille, et en repartirent le mercredi de Pâques suivant. Comme ils étaient grossiers, ivrognes et pillards, ils donnèrent lieu à quelque mécontentement de la part des habitants, qui se ruèrent sur eux, et en tuèrent environ deux ou trois cents.

Vers 1516.

Le Sire de Silly, Gouverneur et Bailli de Caen, fait établir une plate-forme sur le sommet du donjon du Château, qui précédemment était couvert en tuile, et il y fait pratiquer des embrâsures pour le service de l'artillerie.

1519.

Depuis le mois de juillet, jusqu'à la fin de septembre suivant, l'air fut rempli d'oiseaux étrangers au pays, et jusqu'alors inconnus. Ils volaient en troupes, et brisaient les pommes pour en extraire les pepins, dont ils faisaient leur seule nourriture. Il fallut leur faire une chasse continuelle pour empêcher leurs ravages. Un fait semblable avait eu lieu en Angleterre en l'an 1251. L'historien Mathieu Paris, qui l'a recueilli, dit que ces oiseaux étaient un peu plus gros

que des alouettes, et avaient le bec fait de manière qu'ils pouvaient s'en servir comme de ciseaux ou de couteau. Il ajoute qu'on regardait comme empoisonnés les fruits qu'ils avaient attaqués. Leur apparition s'est renouvelée de nos jours en Normandie. On les appelle *Bec-Croisés*.

1520.

Ouragan terrible survenu à Caen le 19 de mars après midi. La violence du vent abattit toutes les girouettes des maisons et les coqs de tous les clochers. Elle emporta presque toutes les couvertures, renversa beaucoup de grands arbres et plusieurs édifices, et notamment jeta en la rivière la grande verrière du chœur de St-Pierre, laquelle contenait toute la largeur de l'église.

C'est à cette année qu'on rapporte la fondation de la ville du Hâvre-de-Grâce, par le Roi François Ier qui n'a pu réussir à lui laisser son nom, comme il l'avait voulu.

1521.

Hector Soyer, architecte de Caen, commence les voûtes et le magnifique rond-point de l'église

St Pierre. Les autres parties de l'édifice appartiennent à plusieurs époques diverses. La construction de la tour fut terminée en l'an 1508, sous les auspices du Trésorier Nicole Langlois.

1524.

Le Roi François Ier, par ses lettres patentes, du 19 juin, donne à Jacques d'Argouges, son pannetier, la vicomté, chastellenie, terre et seigneurie de Gavray, parce qu'il avait découvert et averti ce Prince de la conjuration de Charles de Bourbon, Connétable de France, et de ses complices, contre sa personne et son royaume, et assez à temps pour qu'il n'en fût pas victime. Il donne aussi pour le même motif, à Jacques de Matignon, la terre et seigneurie de la Roche-Tesson.

Le Duc Charles d'Alençon fait son entrée à Caen, comme Lieutenant-Général du Roi et Gouverneur de Normandie, avec la Duchesse Marguerite de Valois, son épouse et sœur unique du Roi. « Les rues étaient tapissées avec poële « ou Ciel, parce qu'ils estaient Princes du sang « les plus prochains. » M. de Bras, qui rapporte le fait, le donne sous la date de 1525, ce qui

est évidemment une erreur. Le Duc se trouvait à la bataille de Pavie, le 24 de février de cette même année, et il avait passé en Italie avec le Roi, dès la fin de l'année précédente. On sait d'ailleurs qu'au retour il mourut à Lyon, le 11 avril suivant, presqu'à sa rentrée en France. Il n'y a aucun moyen d'admettre que le voyage de Normandie ait pu avoir lieu dans cet intervalle. Nous ne faisons nul doute qu'il ne doive être reporté à l'époque immédiatement antérieure à son départ.

1527.

Le Comte de Maulévrier, Grand Sénéchal de Normandie, Lieutenant-Général et Gouverneur de la Province, se rend à Caen pour négocier une levée de deniers, tendant au rachat des Enfants de France, ôtages du Roi leur père, en Espagne. Il y convoque l'assemblée de la Noblesse du pays, qui se tient, à cet effet, dans la grande salle de l'Abbaye de St-Étienne. Sur quoi les Gentilshommes consultés accordent généreusement le subside, s'engageant de payer la dixième partie du bien et revenu de chacun d'eux, pour une année, s'opposant au reste à toute clause de démembrement de territoire, réclamée en vertu du traité de Madrid.

Le Roi accorde aux habitants de Caen, pour les fortifications de leur ville, cinq francs sur chaque muid de sel, vendu aux greniers de cette ville et de celle de Bayeux. Il donne de plus cette année une somme de neuf mille francs pour le même objet.

Projets présentés au Grand Sénéchal, Comte de Maulévrier, pour le redressement de l'Orne, de Caen à Oistreham, et pour l'établissement de la navigation supérieure de cette rivière, de Caen aux Planches de Rouilly, sont par lui soumis au Roi, qui y donne son agrément et délivre lettres patentes à cet effet, en date du 4 juillet 1531.

Institution des concours de poésie du Palinod de l'Université de Caen, pour fêter la Conception de la Sainte Vierge. Jean le Mercier, Seigneur de St-Germain, Avocat, fait l'invitation et distribue les prix, comme Premier Prince du Palinod.

1528.

Alphonse d'Est, Duc de Ferrare, ayant prêté au Roi plusieurs sommes en argent, et fourni une grande quantité de poudre à canon, pour le siége de Pavie, le Maréchal Anne de Montmorency, chargé par le Roi de liquider la dette et

d'y pourvoir, reconnaît qu'elle s'élève à quatre-vingt-onze mille trois cent cinquante-quatre écus sols, en y comprenant soixante-onze mille huit cent cinquante-huit livres de poudre à canon, à raison de trente-huit écus au soleil le mille.

Pour faire face provisoirement à cette dette, le Maréchal de Montmorency abandonne au Duc de Ferrare les revenus des Vicomtés, terres et Seigneuries de Caen, de Falaise et de Bayeux, c'est-à-dire tous les revenus et droits du Roi dans ces trois Vicomtés, excepté cependant les offices de Bailli et de Gouverneur de Caen et de Gouverneur de Falaise, dont le Roi se réserve la nomination, le tout, jusqu'au remboursement du capital.

1550.

Alors, et depuis long-temps, le grand pont de Vaucelles, qu'on appelait communément Pont Frileux, se trouvait hors de service et provisoirement suppléé par un grand pont de bois, qui avait été établi du côté de la Chaussée-ferrée. Ce fut en cette année 1550, que l'on commença de réparer celui de pierre, comme on l'a vu depuis, aux frais du Seigneur Duc de Ferrare, parce que l'entretien des ponts et édifices était une des clauses stipulées de son engagement.

1551.

Mort d'Isabelle de Bourbon, Abbesse de Caen. Le Roi nomme à sa place Catherine d'Albret, sœur du Roi de Navarre et religieuse à Fontevrault. Elle vient prendre possession accompagnée de la fameuse Marguerite de Valois sa belle-sœur.

Nicolas Roussin, Gardien des Cordeliers, prêche les erreurs de Luther. L'Université en condamnant sa doctrine, le dépose publiquement de son office, et le fait enfermer dans son couvent.

Vu les lettres patentes obtenues sur les travaux projetés pour la navigation de l'Orne, et après beaucoup de discussions et d'enquêtes y relatives, on commence par ouvrir sous le hameau de Longueval une tranchée de redressement de cent soixante pieds de longueur sur soixante de largeur et quinze de profondeur. Ce travail entrepris au mois de septembre, fut terminé à la moitié du mois suivant, et eut le résultat de diminuer d'une grande lieue les sinuosités que la rivière faisait sur ce point.

Quant à ce qui regarde la navigation supé-

rieure, on se borna pour le moment à l'ouverture des chaussées de Montaigu et de Bourbillon. D'autres, en amont, ne furent coupées de même qu'en 1550, de quoi les marchands de bois de Caen profitèrent pour s'approvisionner de bûches flottées, qu'ils firent venir des bois du Sieur de Culley et autres environnants. Ces essais n'eurent pas alors d'autre suite, par l'opposition qu'y mirent les Gentilshommes possesseurs de moulins sur la rivière.

1532.

Le Roi François I[er] se rendant en Bretagne avec le Dauphin François, son fils, qu'il y conduisait pour être couronné Duc, aux droits de sa mère et de son aïeule maternelle, ils passent ensemble par la Normandie et visitent la ville de Caen, où ils font chacun leur entrée solennelle; le Dauphin d'abord, le 2 avril, mardi de Pâques, et le Roi le lendemain. M. de Bras, témoin oculaire de l'une et de l'autre, en a donné un ample récit. Il observe que pour le grand plaisir que le Roi prit en la ville et au château, il y résida par l'espace de quinze jours avec toute sa suite.

Il ajoute qu'une grande *Pestilence* se déclara immédiatement après le départ de la Cour. Cet incident de maladie contagieuse s'est renouvelé plusieurs fois à des époques voisines qui se trouvent soigneusement indiquées dans le livre des *Antiquités*, et que mentionnent souvent aussi les registres de gestion des Recteurs de notre ancienne Université.

Catherine d'Albret, Abbesse de Caen, meurt au mois de novembre de cette année. Les religieuses revendiquant leur ancien droit d'élection contre les dispositions du Concordat, choisissent pour leur Abbesse Marguerite de Valois, Prieure du monastère. Cette nomination resta sans effet. Le Roi nomma Louise de Mailly, qui fut pourvue par le Pape, et Marguerite de Valois fut obligée de se retirer à Almenesches.

1554.

Le Roi, en vue de la guerre prochaine, institue un corps de *Légionnaires*, qui étaient à-peu-près ce qu'on appelle plus tard des *Régiments miliciens*. Son nombre total devait être de soixante mille, divisés en dix légions. On n'en organisa pour le moment que sept. La Normandie seule fournit la première.

1536.

La ville établit le jeu de l'arquebuse, et en ordonnant qu'il aura lieu tous les dimanches, elle accorde un écu sol au meilleur tireur.

Elle offre une haquenée de vingt écus sol à l'amiral de France, Philippe Chabot, faisant son entrée en nos murs, en considération des services qu'il lui avait rendus auprès du Roi.

Elle accorde cent cinquante livres d'indemnité à Robert le Fournier, qui avait établi le flottage du bois et du charbon par l'Orne, pour l'approvisionnement des habitants et qui avait fait beaucoup de dépenses pour l'ouverture des chaussées et des pêcheries qu'on trouvait sur cette rivière en la remontant vers le Bocage.

1537.

Les armateurs de Normandie ayant rencontré en mer la flotte d'Espagne qui revenait de l'Amérique, l'attaquent, la battent, et font un butin de deux cent mille écus.

1538.

On emprisonne à Falaise quelques Luthériens découverts dans cette ville et dans celle de Lisieux. Ils étaient saisis de l'un des ouvrages de Luther, imprimé sans titre et sans nom d'auteur et d'imprimeur. Le Roi qui avait peut-être eu d'abord quelque penchant pour cette doctrine, se montre disposé à recourir aux moyens les plus sévères pour prévenir un changement de religion qui pouvait par suite *en amener un dans l'État*.

1540.

Le Cardinal Farnèse, Légat du Pape, et Abbé de St-Étienne de Caen, visite son Abbaye. D'après les ordres du Roi, les Officiers Municipaux vont au-devant de lui hors des murs et lui présentent un poële de satin cramoisi.

Dans un intervalle de trève, convenue avec l'Empereur Charles-Quint, le Roi vient passer une partie de l'été dans le Roumois, où l'attire particulièrement son goût passionné pour la chasse.

1542, etc.

Vers le commencement de cette année, le Roi fait un édit pour lever la solde de cinquante mille hommes de pied, sur les villes closes de son Royaume, pour les mois d'avril, mai, juin et juillet, de quoi la ville de Caen est imposée à cinq mille livres pour sa quote-part, en sus des taxes ordinaires. Sur une demande d'emprunt de douze mille livres, faite en vue des besoins de la guerre, après beaucoup de résistance, elle avait fini par en accorder huit mille deux cents quarante-un. Peu après, en 1544, il lui fut encore enjoint de fournir dans trois mois trois milliers de salpêtre, qui devra lui être payé à raison de cinq écus sol par cent livres, poids de marc. « Et tout ce temps, dit le bon M. de « Bras, n'était employé sinon pour inventer « les moyens de lever des deniers sur le peu- « ple. »

Et alors, comme le Roi d'Angleterre s'était ligué contre nous avec l'Empereur Charles Quint, le Roi jugea convenable de porter une partie de ses forces sur nos côtes, et de faire exécuter des armements considérables dans les ports du Havre

de Grâce, Honfleur, Harfleur et Dieppe. Et pendant ces mêmes armements et l'expédition qui les suivit, il se tint habituellement dans les environs, d'où il poussa aussi quelques excursions dans notre Basse Province, étant venu chasser dans la forêt de Touques, et jusques dans les bois de Troarn et de Barbery.

Sur la fin de l'année 1544, quelques artisans de discorde commencent à briser de nuit les statues des Saints placées au portail de quelques églises de Caen.

1547.

Le Roi Henri II rend un édit par lequel il exclut des fonctions de l'Echevinat, tous Gens de justice, et autres que Marchands actuellement Bourgeois établis dans les villes, et ordonne que les premiers soient immédiatement destitués. Il s'en trouva trois à Caen dans ce cas.

« Au dit an, dit M. de Bras, la pestilence « commença en ceste ville au mois de juin, et « continua jusqu'à la Toussaint, et n'est mémoire aux vivants d'en avoir vu de plus con- « tagieuse. Vrai est qu'il ne mourut pas grand « nombre de Gens d'estat, parce qu'ils s'estaient « retirés aux champs; en quoi l'on voit que

« c'est un souverain remède de s'absenter,
« pour éviter la contagion du mauvais air. »

Louise de Mailly, Abbesse de Caen, obtient du Roi des lettres patentes qui ordonnent que la foire de la Trinité aura lieu depuis le vendredi, heure des vêpres, jusqu'au jeudi après cette fête et à pareille heure. Mais sur les informations faites par la Chambre des Comptes, il fut réglé qu'elle n'aurait lieu que jusqu'au mercredi soir.

1549.

Hercule d'Est, Duc de Ferrare, est maintenu au droit de son père, dans la jouissance du revenu du Domaine Royal, dans les Vicomtés de Caen, de Falaise et de Bayeux.

Assemblée générale des Etats de Normandie, tenue à Caen, pour le fait de l'augmentation des gages et solde de la Gendarmerie.

Étienne Duval, Seigneur de Mondrainville, Bourgeois enrichi par le commerce du Nouveau-Monde et des blés d'Afrique, ayant dès longtemps servi utilement l'État pour le ravitaillement des places fortes, est anobli *sans finance*, et créé ensuite Receveur-Général des États de Normandie, etc.

Le coq de l'Église Saint-Pierre ayant cessé de tourner sur son pivot, un jeune paysan Breton, nommé Jean Gladran, s'offre de monter au sommet de la tour, pour le remettre en mouvement. Il y monte en effet par le dehors du clocher, sans échelle ni échafaudage quelconque, en s'aidant seulement des mains et des pieds sur les crampons saillants et les fleurs à jour de l'édifice, et descend ainsi le coq, qu'il va reporter en son lieu, six jours après, et le tout sans nul accident. Cela se passa le 12 et le 18 du mois de juin.

1550.

Le Roi transfère à Caen la Chambre des Monnaies qui était précédemment à Saint-Lo. Sur la réclamation des habitants de Saint-Lo, le droit fut partagé entre les deux villes, qui à la suite de variations diverses, ont fini par le perdre toutes les deux. La Chambre des Monnaies de Saint-Lo était ancienne, et portait pour marque la lettre C, indiquant qu'elle était la troisième du royaume, suivant immédiatement Paris et Rouen. Celle de Caen prit une croix pour sa marque.

1552.

Le Roi institue des Siéges Présidiaux, pour le jugement des affaires sommaires et premières-instances. Il en est érigé sept en Normandie, à savoir : Rouen, Caen, Evreux, Alençon, Saint-Lo, Caudebec et les Andelis.

1554.

Mort de Louise de Mailly, Abbesse de Caen. Anne de Montmorency, fille du Connétable de France, lui succède.

1555.

Naissance du poète Malherbe, de l'ancienne famille de Malherbe de Saint-Aignan.

1556.

Le jour de Pâques, 5 d'avril, compté pour le 1er de l'an 1556, il plut abondamment; mais de ce jour, il ne tomba plus aucune pluie, jusqu'après la fête de Toussaint. Il s'en suivit une

grande sécheresse et stérilité de blés, et les orges manquèrent entièrement.

Cet événement de grande sécheresse se renouvela jusqu'à certain point en l'année 1559, où sa durée ne fut pas beaucoup moindre; on remarque qu'il n'y eut aucune gelée l'hiver suivant.

N. B. Ces faits ne sont pas les seuls de leur espèce. On cite une *sécheresse d'ouze mois*, qui dut avoir lieu sous le Roi Louis X, aux années 1315-1316, et qui fut suivie d'une grande famine; et quelque chose de pareil avait déjà eu lieu en 1137, ainsi que l'atteste un auteur du temps.

« Alors, presque partout, dit-il, les fontaines tarirent, les lacs et les citernes se desséchèrent, et « quelques rivières cessèrent de couler, les hommes « et les animaux souffrirent cruellement de la soif. « En quelques endroits on allait chercher de l'eau « jusqu'à sept lieues de distance, et quelques malheureux qui en revenaient chargés sur leurs épaules, « mouraient de chaleur et d'épuisement en route en « la transportant chez eux. » (1.)

Chapitre général des religieux Cordeliers de France, tenu à Caen, au couvent desdits Cordeliers, auquel il se fit, le deuxième dimanche

(1.) V. Ord. Vit. lib. xiij. ap. Duch. p. 909.

de juillet, une procession solennelle, où se trouvaient plus de 600 Frères de cet ordre, avec théâtres et représentations de belles histoires, en trois endroits de la ville, etc.

1558.

La division des esprits, résultant de l'introduction du Protestantisme, commence à se manifester par ses premiers effets. Le peuple accablé d'impôts ne se montre que trop disposé à goûter les nouvelles doctrines, et la liberté de penser qu'on lui prêche, le conduit bientôt à s'attribuer aussi la liberté d'agir. Le clergé inférieur est lui-même taxé à des décimes si exorbitants, que des Curés, ne pouvant les acquitter, abandonnent leurs paroisses. C'est ce qui arrive à Plumetot, à Périers, à Séqueville, à Putot, à Soliers, etc. Alors des Prédicants sortis de Genève, s'emparent des Églises délaissées et y débitent leurs erreurs. Quelques hommes de lettres de notre ville se réunissent à eux. Seize religieuses s'enfuient de l'Abbaye-aux-Dames; de ce nombre, quatre se rendent à Genève; les douze autres se retirent chez leurs parents.

Concours du Palinod, rétablis après une in-

terruption de sept ans, par Étienne Duval, Seigneur de Mondrainville, qui fait une fondation de rente à cet effet, stipulant pour lui et ses héritiers la création et jouissance à perpétuité, du titre de *Princes nés du Palinod.*

1560.

Des Ministres Calvinistes tiennent publiquement leurs assemblées dans les villes de Caen, Alençon, Dieppe et le Hâvre-de-Grâce. Ils prêchent à Caen avec autorisation, en deux places désignées, à savoir le jardin de l'Échiquier, rue St-Jean, et la maison dite du Collége, au quartier de St-Pierre, sans compter d'autres lieux de réunion extraordinaire, le Pré de l'Évangile, à Vaucelles, les Grandes Écoles, à St-Sauveur, la Halle au blé ou Tripot, à St-Pierre, etc.

On brise des croix pendant la nuit, à Bayeux, et on y mutile les statues qui ornaient le portail de la Cathédrale et de quelques autres Églises. Les mêmes désordres ont lieu à Caen. Les monitoires et les excommunications n'y peuvent rien.

1561.

Les troubles au sujet de la religion continuent

par toutes les provinces du royaume. Une grande conférence, ou colloque, tenu à Poissy, dans des vues de conciliation impossible, n'avait produit que quelque scandale de plus. Beaucoup du peuple délaissent les cérémonies de l'Église Catholique. Ils étaient alors trois Prédicants qui exerçaient en notre ville, à savoir, maître Pierre Pinchon et Vincent Lebas, tous deux Régents de nos écoles, et un nommé Cousin, Flamand « qui faisaient lesdits Presches, tant au Tri-« pot ou Halle à blé, qu'en un grenier qui est « en la rue Guilbert. »

1562.

Au commencement de cette année 1562, les Ministres protestants continuent en toute liberté leurs prédications et se saisissent de beaucoup d'Églises, la plupart du peuple abandonnant les actes et cérémonies du culte catholique.

Vers le même-temps, les Calvinistes de Caen se portent sur le Château, avec dessein de le surprendre ; mais ils échouent dans cette entreprise, la place ayant été vaillamment défendue au dedans par le sieur Baron de Haqueville, et soutenue ensuite par les Gouverneurs et Lieutenants du

Roi en Normandie, Jacques de Matignon et le Duc de Bouillon.

Sur ces entrefaites, ceux de Rouen se soulèvent, et se rendent maîtres de leur ville et des forts qui auraient pu la défendre. Ils se jettent ensuite sur les Églises, où ils font un immense pillage. Celui de la Cathédrale seule, leur fournit cinquante marcs d'or et douze cents marcs d'argent, sans compter les pierreries et autres richesses diverses. Cela se passa les quinze et seizième jours du mois d'avril.

Sur la nouvelle qui ne manqua pas d'en être aussitôt apportée à Caen, ceux de cette ville s'agitent et annoncent hautement le dessein bien arrêté d'en faire autant. Aux remontrances bienveillantes qui leur sont adressées à ce sujet par l'autorité publique, leur Ministre, Cousin, ne balance pas à répondre tout net, que les siens n'ont déjà que trop souffert de ce qu'il appelle *l'Idolatrie* des Catholiques, et que tout sera abattu comme à Rouen. Et en effet, le vendredi 8 mai, dans la nuit, et le samedi suivant, pendant tout le jour, un rassemblement des sectaires se rua sur toutes les Eglises de la ville, où furent détruits, brisés, brûlés ou pillés, sans exception, toutes images, statues, ornements, li-

vres, registres, chaires, orgues, vitraux peints, etc.; après quoi les artisans de ces désordres se présentèrent hardiment en la Chambre du Conseil du Bailliage et se firent allouer par les Magistrats le *salaire du travail* auquel ils venaient de se livrer.

« Depuis telles journées, dit M. de Bras, s'en-
« suivit la cessation du service divin, et de toute
« l'observance ecclésiastique et ancienne, en
« ceste ville de Caen et ès environs, et com-
« mencèrent les Ministres à occuper et faire
« leurs presches aux Temples et Églises, de leur
« autorité privée. »

C'est alors que furent brisés et profanés les tombeaux du Roi Guillaume et de sa femme la Reine Mathilde, avec les épitaphes et les *Effigies en bosse* dont ils étaient ornés. Les sectaires poussèrent leur haîne contre les images jusqu'à détruire les statues des sept Arts Libéraux, qui ornaient le portail du Collége des Arts. On a prétendu qu'ils les prirent pour des Saints.

Des désordres du même genre eurent lieu dans plusieurs autres villes voisines, à Bayeux, à Falaise, à Lisieux et ailleurs.

Beaucoup d'Églises de villages, aux environs, avaient été de même pillées et dévastées. On cite

de Grâce, Honfleur, Harfleur et Dieppe. Et pendant ces mêmes armements et l'expédition qui les suivit, il se tint habituellement dans les environs, d'où il poussa aussi quelques excursions dans notre Basse Province, étant venu chasser dans la forêt de Touques, et jusques dans les bois de Troarn et de Barbery.

Sur la fin de l'année 1544, quelques artisans de discorde commencent à briser de nuit les statues des Saints placées au portail de quelques églises de Caen.

1547.

Le Roi Henri II rend un édit par lequel il exclut des fonctions de l'Echevinat, tous Gens de justice, et autres que Marchands actuellement Bourgeois établis dans les villes, et ordonne que les premiers soient immédiatement destitués. Il s'en trouva trois à Caen dans ce cas.

« Au dit an, dit M. de Bras, la pestilence
« commença en ceste ville au mois de juin, et
« continua jusqu'à la Toussaint, et n'est mé-
« moire aux vivants d'en avoir vu de plus con-
« tagieuse. Vrai est qu'il ne mourut pas grand
« nombre de Gens d'estat, parce qu'ils s'estaient
« retirés aux champs; en quoi l'on voit que

« c'est un souverain remède de s'absenter,
« pour éviter la contagion du mauvais air. »

Louise de Mailly, Abbesse de Caen, obtient du Roi des lettres patentes qui ordonnent que la foire de la Trinité aura lieu depuis le vendredi, heure des vêpres, jusqu'au jeudi après cette fête et à pareille heure. Mais sur les informations faites par la Chambre des Comptes, il fut réglé qu'elle n'aurait lieu que jusqu'au mercredi soir.

1549.

Hercule d'Est, Duc de Ferrare, est maintenu au droit de son père, dans la jouissance du revenu du Domaine Royal, dans les Vicomtés de Caen, de Falaise et de Bayeux.

Assemblée générale des Etats de Normandie, tenue à Caen, pour le fait de l'augmentation des gages et solde de la Gendarmerie.

Étienne Duval, Seigneur de Mondrainville, Bourgeois enrichi par le commerce du Nouveau-Monde et des blés d'Afrique, ayant dès longtemps servi utilement l'État pour le ravitaillement des places fortes, est anobli *sans finance*, et créé ensuite Receveur-Général des États de Normandie, etc.

Le coq de l'Église Saint-Pierre ayant cessé de tourner sur son pivot, un jeune paysan Breton, nommé Jean Gladran, s'offre de monter au sommet de la tour, pour le remettre en mouvement. Il y monte en effet par le dehors du clocher, sans échelle ni échafaudage quelconque, en s'aidant seulement des mains et des pieds sur les crampons saillants et les fleurs à jour de l'édifice, et descend ainsi le coq, qu'il va reporter en son lieu, six jours après, et le tout sans nul accident. Cela se passa le 12 et le 18 du mois de juin.

1550.

Le Roi transfère à Caen la Chambre des Monnaies qui était précédemment à Saint-Lo. Sur la réclamation des habitants de Saint-Lo, le droit fut partagé entre les deux villes, qui à la suite de variations diverses, ont fini par le perdre toutes les deux. La Chambre des Monnaies de Saint-Lo était ancienne, et portait pour marque la lettre C, indiquant qu'elle était la troisième du royaume, suivant immédiatement Paris et Rouen. Celle de Caen prit une croix pour sa marque.

1552.

Le Roi institue des Siéges Présidiaux, pour le jugement des affaires sommaires et premières-instances. Il en est érigé sept en Normandie, à savoir : Rouen, Caen, Evreux, Alençon, Saint-Lo, Caudebec et les Andelis.

1554.

Mort de Louise de Mailly, Abbesse de Caen. Anne de Montmorency, fille du Connétable de France, lui succède.

1555.

Naissance du poète Malherbe, de l'ancienne famille de Malherbe de Saint-Aignan.

1556.

Le jour de Pâques, 5 d'avril, compté pour le 1er de l'an 1556, il plut abondamment; mais de ce jour, il ne tomba plus aucune pluie, jusqu'après la fête de Toussaint. Il s'en suivit une

ces qu'il ne leur était possible d'en défendre, et à se sentir en minorité presque partout, et même dans les lieux où l'insouciance des Catholi ques avait mis le moins d'obstacle à leur premier succès.

Les villes de Caudebec, Pont-Audemer, Honfleur, St-Lo et Vire, leur échappèrent les premières. Rouen, attaqué par l'armée du Roi, est pris d'assaut le 26 octobre, après un mois de siége. Dieppe et Caen reçoivent garnison royale, etc., etc. Jacques de Matignon, qui continue de surveiller surtout la Basse-Province, avait battu, dans l'intervalle, un petit corps auxiliaire Anglais, débarqué à Oistreham, et un rassemblement de partisans que le sieur Lamothe-Tibergeau s'efforçait de former à Évrecy.

1563.

A la suite de la bataille de Dreux, où l'infanterie protestante avait été taillée en pièces, le 19 décembre 1562, l'Amiral de Coligny, à la tête d'un corps d'environ quatre mille hommes de cavalerie, partie Français et partie Allemands, s'était acheminé sur le Havre-de-Grâce, où il espérait trouver refuge et secours. Mais le Comte

de Warwick ayant refusé de l'y recevoir, de peur de se donner en lui un maître, il avait pris le parti de se porter sur Caen où l'appelaient les Calvinistes du pays. Il y arriva, en effet, de sa personne, le 15 de février 1563, avec cinq ou six autres chefs du parti, leurs troupes y ayant été introduites le soir de la veille. Peu après, ils commencent d'assiéger le Château avec des canons de batterie qu'ils ont fait venir du Havre. Une brèche s'y trouve faite le 1er de mars, sur le pan de muraille en face du cimetière de St Julien, et déjà les assiégeants parlent de donner l'assaut. La brèche était de peu d'importance et ne paraissait pas de nature à compromettre réellement le salut de la place; mais le Commandant Renouard de Bailleul et les gens de sa garnison, avec le Marquis d'Elbœuf qui s'y trouvait en état de maladie, ayant été alors même informés de l'assassinat du Duc de Guise, cette nouvelle les jeta dans un découragement tel, que dès le lendemain ils se rendirent sans autre condition que d'avoir leurs vies et bagues sauves, sans rien stipuler pour les intérêts de la ville ou des églises, et laissant à la merci du vainqueur le sieur Bailli de Caen et plusieurs citoyens notables qui s'étaient retirés en la forteresse, et qui ne manquèrent pas d'être tous mis à rançon.

On remarque que pendant le siége du Château de Caen, quelques-uns des assiégeants s'étant postés dans les carneaux du clocher de l'église St-Pierre, et ayant tiré de là sur la garnison de ce même Château, des coups d'arquebuse qui avaient tué plusieurs des assiégés, le Commandant Renouard, de son côté, avait fait tirer le canon de la place sur lesdits carneaux, d'où était résultée une large brèche qui fit craindre alors la chute totale de la tour, et n'était pas encore réparée en 1588.

La prise du Château de Caen par Coligny, rendit bientôt le parti protestant maître de toute la Basse Province. Mouy s'empara de Honfleur, Colombière et Pierrepont prirent Bayeux, à la suite d'un siége; St-Lo et Avranches furent occupés par Montgommery, qui, peu après, emporta Vire d'assaut; Bernay fut forcé; Falaise et Séez ouvrirent leurs portes; Argentan se racheta à prix d'argent, etc., etc.

Le siége de Bayeux offrit cette particularité que le sieur Raviglio Rosso, qui y commandait pour le duc de Ferrare, et qui avait disparu tout à coup durant les derniers jours, fut trouvé, après la prise de la ville, caché dans une retraite pratiquée à cet effet dans l'épaisseur d'un mur, avec

une jeune fille qu'il avait récemment, dit-on, enlevée à sa famille. Décélé par ses domestiques, il fut livré aux Calvinistes, qui lui firent faire son procès, sous prétexte de ce dernier fait, pour lequel il fut pendu.

Pour ce qui est de Caen, le Sieur Amiral commence par y faire faire un *Prêche* exprès, en l'église de St-Jean, par le célèbre Théodore de Bèze, (qui suivait habituellement son camp) pour faire entendre aux *fidèles que l'argent est le nerf de la guerre*; après quoi, et par manière de conséquence, il fait asseoir et lever sur les habitants, une contribution de dix mille écus, qu'il a soin de répartir sur les Catholiques, au gré de son caprice, et sans autre règle que sa volonté. M. de Bras nous dit que pour sa part il en paya seul six cents francs, sans compter qu'il eut à loger chez lui, ou plutôt chez sa femme, en son absence, le Maréchal de Hessen, Colonel des Reistres auxiliaires Allemands, avec tout son train.

Sur ces entrefaites, survient l'édit de pacification, en date du 19 de mars, donné au nom du jeune Roi Charles IX, par suite de négociations entreprises et conduites par sa mère, Catherine de Médicis, avec le Prince de Condé, toujours Chef reconnu des Protestants, et prisonnier des

Catholiques depuis la bataille de Dreux. Cette circonstance traverse les projets de l'Amiral, personnellement opposé à toute transaction, et qui, d'ailleurs, ne trouvait pas, dans les conditions convenues, le degré de liberté auquel il prétendait pour l'exercice de son culte. Il se retire, en conséquence, de notre pays, avec ses troupes françaises et étrangères, muni du produit de ses contributions et rançons de guerre, et laisse le commandement de notre Château au Sieur de Montgommery, qu'il autorise à démolir l'Abbaye de St-Étienne, et à en vendre les matériaux. Celui-ci ne manqua pas de se mettre promptement à l'œuvre, et ne se trouva que trop bien secondé par les siens. Il s'attaque à l'église de ladite Abbaye, fait enlever sur-le-champ les plombs qui la couvraient dans toute son étendue, saper et renverser la tour pyramidale qui en occupait le centre, et réduire finalement le reste à un tel état de ruine, qu'il n'en subsistait plus que les murailles, et que le service divin ne put y être rétabli que plus de 65 ans après. Ajoutez qu'il fit en même temps enlever, en majeure partie, les cloches de toutes les autres Églises de la ville, n'en laissant qu'une dans chaque Église et s'emparant de tout le surplus.

Tout cela se passait dans le moment même où on allait publier l'édit de pacification, déjà signé et connu. On a dit que la connivence de l'un des Magistrats de Caen avait retardé de quelques jours la publication de ce même édit dans notre ville, afin de laisser aux Calvinistes le temps de finir ce qu'ils y avaient si bien commencé, et surtout aussi, pour leur ménager la possibilité de faire leur Cène dans la ville, le jour de Pâques, ce qui ne leur aurait plus été permis aux termes de l'édit. Le fait est qu'ils y célébrèrent en effet cette cérémonie en l'église des Cordeliers, après quoi, ils y mirent le feu la nuit suivante, avec ruine et démolition du Couvent, ainsi que de celui des Carmes, par le désastre duquel ils terminèrent leurs exploits.

Alors donc le gouvernement du Roi se trouvant délivré des dissidents de l'intérieur, désira se débarrasser aussi des auxiliaires Anglais qui s'étaient associés à leur cause. Le Comte de Warwick occupait toujours le Havre avec ses six mille hommes, et n'avait aucune intention de s'en retirer. Sur la première sommation qui lui fut faite, il ne manqua pas de répondre que le Havre devait rester entre ses mains jusqu'à ce qu'on lui eût remis Calais, qui avait été enlevé à ceux de

sa nation. Il fallut en conséquence faire le siége; l'opération eût pu souffrir des difficultés; mais un accident de maladie pestilentielle, survenu dans la ville, enleva bientôt aux assiégés la moitié de leurs forces numériques. Une capitulation dut s'ensuivre et fut signée le 28 de juillet, au bout d'environ quinze jours de défense.

A la suite de cet événement, le jeune Roi Charles IX, qui entrait dans ce moment dans sa quatorzième année, prend la résolution de se faire déclarer majeur, et se rend à cet effet au Parlement de Rouen, où il se fait reconnaître comme tel, par édit du mardi, dix-septième jour d'août.

Ce point accompli, le Roi, accompagné de la Reine, sa mère, entreprend de visiter les provinces de son Royaume, et commence par la Normandie où il se trouvait déjà. Il se rend en conséquence à Caen, où il fait son entrée le mardi 24 du même mois d'août susdit. M. de Bras a donné le récit détaillé de cette solennité dont il fut témoin. Il remarque qu'on y vit figurer un corps de mille hommes d'infanterie, sous trois enseignes des trois quartiers de la ville, « *accous-* « *trés des couleurs de S. M.*, *à savoir*, *bleu*, *blanc*, « *et incarnat.* » Le Roi séjourna trois autres jours

à Caen, d'où il repartit le vendredi 27. Il prit chaque jour le plaisir de la promenade aux jardins de l'Abbaye-aux-Dames, après la tenue du Conseil. Il y dîna même, un jour, parce que M. le Connétable y était logé chez Madame l'Abbesse, sa fille, Anne de Montmorency. On a remarqué que la Reine-mère, qui voulut voir la brèche que l'artillerie de l'Amiral avait faite au Château, la jugea si peu propre à motiver une capitulation, qu'elle ne put qu'en dire, en se moquant, « que « des Chambrières eussent pu la défendre avec « leurs quenouilles. »

1564.

Visite des Colléges de l'Université et enquête sur les Facultés, faites par le Sieur de Bourgueville (M. de Bras) alors Lieutenant du Bailli de Caen, au mois de novembre de cette année, pour reconnaître l'état où se trouvait l'enseignement, à la suite des désastres de Pestilence et des troubles religieux qui avaient récemment affligé le pays, constatent un état de désordre des plus fâcheux : moins de deux cents écoliers dans trois Colléges, plusieurs places de Régents inoccupées, des chaires sans auditeurs, aux Facultés de Droit et de Médecine, etc., etc.

1566.

Édit du Roi Charles IX, fixant le commencement de l'année au 1er janvier. Ne fut publié à Caen que le mardi 28 de ce même mois, de sorte que c'est de ce jour seulement qu'on commença à dater de l'an 1567, les vingt-sept jours précédents furent encore comptés comme appartenant à l'an 1566.

1567.

Les troubles recommencent pour le fait de la religion. La Normandie n'en éprouve, de cette fois, que quelques contre-coups. Les batailles de St-Denis, Jarnac et Moncontour, toutes terminées à l'avantage des Catholiques, amènent une nouvelle pacification, au mois d'août 1570.

1570.

Les Vicomtés, terres et Seigneuries de Caen, Falaise et Bayeux, précédemment engagées au Duc de Ferrare, sont retirées de ses mains, et concédées au Duc d'Alençon pour supplément d'apanage.

1572.

Massacre des Protestants de Paris, dit de la St-Barthélemi, (nuit du 24 août), exécuté en pleine paix, et avec des circonstances de perfidie et de trahison des plus odieuses. Rien de pareil n'eut lieu dans notre Basse Normandie. L'honneur en fut attribué particulièrement au Lieutenant-Général Jacques de Matignon, dont la conduite fut admirable, surtout à Alençon et à St-Lo. Il ne paraît pas que Caen ait couru aucun risque de désordre en ce point; les Protestants y étaient en tel nombre, qu'on ne dut pas même songer à les attaquer.

1574.

Les Protestants reprennent les armes. La Normandie se retrouve de nouveau divisée d'opinions et de sentiments. Montgommery l'agite dans le sens des intérêts Calvinistes. Matignon fait ses efforts pour maintenir les peuples dans la ligne de l'ordre et des anciens devoirs. Falaise, Argentan et Vire, d'abord, ensuite Valognes, Carentan, St-Lo et Domfront deviennent tour-à-

tour les principaux théâtres de la lutte. Caen ne participe aux événements que d'une maniere indirecte. On sait que Montgommery finit par être pris à Domfront le 26 de mai.

1575.

Établissement du couvent des Capucins de Caen, à la demande des Échevins de la ville, et sur le conseil du Gouverneur, M. de la Vérune. Les Religieux de St-Etienne fournirent l'emplacement, situé en la paroisse St-Ouen, où il avait formé anciennement le fief de Brucourt.

1582.

Le Roi, par lettres patentes du 2 novembre, réunit à son domaine les Vicomtés de Caen, Falaise et Bayeux, que la Reine-mère tenait en douaire, et qu'elle lui retrocède pour d'autres biens.

1583, etc.

Etats de Normandie tenus à Rouen pour la rédaction et réformation du texte de la Coutume. Le travail avait été préparé dans une commis-

sion du Parlement, et surtout par les soins de l'Avocat-Général, Guillaume de Vauquelin de Sassy. L'ancien texte suivi jusqu'alors, avait été recueilli sous le Roi Charles VII en l'année 1454.

Au 5 d'avril de l'an susdit 1583, eut lieu à Caen l'entrée solennelle de M. le Duc de Joyeuse, (favori et beau-frère du Roi Henri III,) en qualité de Lieutenant-Général et Gouverneur de la Province, « lequel y fut reçu, dit M. de Bras, « avec toutes démonstrations de joie, tant en « théâtres, infanterie, son de cloches et artilleries, et le *Te Deum* chanté en l'Église St-Pierre, et tous autres applaudissements. »

Et en l'année suivante, 1584, la contagion de peste fut si violente en cette ville, qu'il y périt non moins de dix mille personnes, en y comprenant les enfants.

1585.

La Ligue, organisée depuis 1576, sous la forme d'association catholique pour la défense de l'Église et de l'État, éclate et se présente comme faction armée, à l'occasion de la mort du Duc d'Anjou, sous prétexte de la nécessité d'exclure de son droit éventuel de succession au

trône de France, le Roi de Navarre, Henri de Bourbon, en sa qualité de Protestant. Le désordre est partout; la Normandie, en particulier, se retrouve livrée aux plus tristes déchirements. Rouen, Évreux, Lisieux, le Havre, Montiviliers, Honfleur, Pontaudemer, Louviers, Vernon, Argentan et Falaise se déclarent pour la Ligue. Caen et le reste de la Basse Province refusent de s'associer à ce parti.

1588.

Le Duc d'Épernon nommé Gouverneur de Normandie, en remplacement du Duc de Joyeuse, (tué à Coutras) fait son entrée à Caen le 8 de mai, où il est reçu avec grande solennité, poële, arcs de triomphe, troupes d'infanterie, etc. Et fut révoqué presque aussitôt, sur la demande des chefs de la Ligue, et remplacé par le Duc de Montpensier, pour lequel les cérémonies de réception furent renouvelées, avec surcroit d'éclat, le 15 de juillet suivant.

Et le 7 et le 29 de ce même mois de juillet, moururent deux filles de feu M. le Connétable de Montmorency, l'une Religieuse et l'autre Abbesse, en l'Abbaye de St-Trinité.

C'est au mois de septembre de l'année susdite 1588, que le bon M. de Bras, Charles de Bourgueville, alors Lieutenant-Général au Bailliage de Caen, et agé de 84 ans, publia son précieux livre des Antiquités de Caen, qu'il dédia, alors même, au sieur Duc de Montpensier susdit.

C'est à cette année aussi que se rapporte le fait présumé du naufrage d'un vaisseau de *l'Invincible Armada* Espagnole sur le rocher d'Anelles.

1589, etc.

Les fautes et la mauvaise conduite du Roi Henri III, et en dernier lieu surtout l'assassinat du Duc et du Cardinal de Guise, exécuté par ses ordres, finissent par détacher de lui la plupart des sujets les plus fidèles, et augmentent d'autant les forces de la Ligue. La majeure partie de la Normandie l'abandonne. Dieppe et Caen restent seules attachées à sa cause. Cette considération le détermine à transférer le Parlement de Rouen à Caen, comme ceux de Paris et de Dijon à Tours et à Châlons. L'effet de cette translation, pour ce qui regarde Caen, se prolongea cinq années. Le Parlement, avec la Cour des Aides et la Chambre des Comptes, y siégea d'abord

dans les bâtiments du Bailliage, rue de Geôle, et ensuite au Couvent des Cordeliers qui fut réparé à cet effet.

Un accord imprévu avec le Roi de Navarre change soudainement la face des choses, et fait pencher la balance des forces en faveur du parti de la Royauté. Le Duc de Montpensier qui commandait à Caen, se trouve dans le cas de reprendre l'offensive. Il se résout à attaquer les places de la Ligue, et va d'abord assiéger Falaise.

Il existait alors en Normandie, et surtout dans le Diocèse de Lisieux, des rassemblements de Paysans qui s'étaient soulevés à cause du pillage des Gens de guerre, et de l'oppression des Huissiers des Tailles. Ils étaient au nombre de dix ou douze mille, et on les appelait *les Gautiers*, parce qu'ils s'étaient réunis, dans le principe, au village de la Chapelle-Gautier. Le Comte de Brissac, qui commandait les Ligueurs en Normandie, attira ces gens à lui, et les affilia à son parti qu'il grossit ainsi d'autant. Il en prit cinq ou six mille, qu'il joignit à quelques compagnies des siens, et les conduisit sur Falaise, pour en faire lever le siège ou donner secours aux assiégés. Le Duc de Montpensier averti de leur approche, quitta le siège et marcha au devant d'eux. Il les rencon-

tra aux Villages de Pierrefitte et de Villers-Canivet, les attaqua et les défit avec perte de plus de trois mille des leurs. Brissac en rallia ce qu'il put, avec lesquels il se jeta dans Falaise. Montpensier alla relancer les autres à Vimoutier, Bernay, et la chapelle Gautier, où ils furent aussi défaits, et par suite forcés de rentrer dans le devoir.

On sait que ce fut le premier d'août de cette même année 1589, que le Roi Henri III fut assassiné à St-Cloud par le moine Dominicain Jacques Clément, au moment où, après quelques premiers avantages, les forces réunies des deux Rois allaient commencer le siège de Paris.

Le nouveau Roi, Henri IV, en raison des circonstances de sa position personnelle, se détermine à adopter un autre plan, et commence à agir plus particulièrement sur la Normandie. Après avoir soumis Alençon, Argentan et Domfront, il vient remettre le siège devant Falaise. Le Comte de Brissac qui s'y trouvait toujours chargé du commandement pour les Ligueurs, se vantait de ne pas craindre qu'on pût l'y forcer. Aux premières sommations qui lui furent faites de rendre la place, il répondit qu'il avait juré solennellement le contraire, et qu'au reste, s'il

avait à s'expliquer davantage sur ce point, ce ne serait que dans six mois ; à quoi le Roi répliqua de son côté qu'il lui ferait réduire ses mois en jours, et qu'alors il lui donnerait l'absolution de son serment. Il paraît qu'en effet il ne dépassa guère ce terme. La ville attaquée dans les premiers jours de janvier 1590, était réduite en son pouvoir dès le huitième. Lisieux, Verneuil, Pont-audemer et Evreux furent pris dans la quinzaine suivante. Pont-l'Évêque et Bayeux firent aussi leur soumission dans le même mois.

En cette année 1590, fut construite la *Porte Neuve*, de Caen, sur la limite ouest des *Petits Prés*, vers l'emplacement du Boulevard de la Trimouille.

En cette année aussi, le poète Malherbe, âgé de 35 ans, publia à Caen son premier recueil d'Essais Poëtiques, intitulé *Bouquet de fleurs de Sénèque*.

1591.

La ville de Caen, par délibération générale du 20 mars, arrête que pour sa défense contre les Ligueurs, et pour soutenir le parti du Roi Henri IV, elle fera faire à ses frais dix huit pièces de canon, savoir :

1° Six pièces bâtardes, de dix pieds de long, portant trois grands pouces d'ouverture, etc...

2° Six pièces faulcons, de dix pieds de longueur, avec ouverture de deux pouces, etc...

3° Six faulconneaux de six pieds de long, ayant ouverture d'un pouce et demi, etc...

Le tout formant un poids d'environ seize milliers, etc.

Le Roi approuve, et donne lettres-patentes conformes, en date du 14 juin suivant, avec ordre de procéder à l'exécution.

En cette année fut fondé le Collège du Mont, rue de l'Église St-Étienne le Vieil, par emploi de fonds de l'Université, en acquisition d'un emplacement qui avait appartenu à l'Abbaye du Mont St-Michel, d'où il a pris son nom.

1592.

Sur la demande de l'Abbesse de Caen, le Roi accorde au village d'Oistreham un marché du mardi de chaque semaine, et une foire annuelle du 28 juillet.

1593.

Un capitaine de la Ligue, nommé Lamothe Cor-

binière, conçoit le dessein de surprendre la ville de Caen, pendant que le Gouverneur se trouvait éloigné et la garnison du Château peu nombreuse. Il forme un rassemblement dans la rue St-Jean, d'où il se porte sur la forteresse de l'Hôtel de ville, au Pont St-Pierre. Mais au moment où il marchait vers ce pont, un Gentilhomme, nommé Olivier de Bougy, se présente à sa rencontre avec une vingtaine d'hommes et lui dispute le passage. La lutte s'engage, et dans l'action qui s'ensuit, l'un des gens du sieur de Bougy, nommé la Rivière-Renouf se détache de sa troupe et tue Corbinière d'un coup de pistolet.

1594.

La ville d'Honfleur s'était maintenue jusqu'alors dans le parti de la Ligue, et le Chevalier Grillon qui commandait la place, y tenait avec une grande opiniâtreté. C'était un Provençal qui y avait mis une garnison composée, en grande partie, de gens de sa province, et autres aventuriers pillards qui incommodaient beaucoup les environs et le commerce du pays. Le Duc de Montpensier l'attaque le 12 d'avril, y fait brèche peu de jours après, et s'en rend maître par capitula-

tion, à la suite de trois assauts. Le Curé de Trouville, l'un des plus déterminés des assiégés, y fut tué d'un coup de couleuvrine, en défendant les dehors de la place.

Vers ce temps, et par suite de la cessation générale des troubles, le Roi se trouvant en pleine possession de sa couronne, rend à la ville de Rouen son Parlement avec la Chambre des Comptes et la Cour des Aides, temporairement transférés à Caen où ils avaient siégé durant cinq ans. Avant de quitter Caen, la Cour des Aides fait présent à l'Université de superbes Tapisseries, pour orner ses écoles dans les actes publics de ses Facultés. Le Parlement susdit avait alors pour Premier Président le sieur Claude Groulard, homme de probité et de talent, ayant cultivé les lettres, et auteur d'une traduction de Lysias.

Les faits de création et déplacement subséquent des deux foires de Louis XI, en 1470 et 1477, avaient fait perdre à la ville de Caen son ancienne *Foire du Pré*, sans la remplacer par aucun autre équivalent. Cet état de choses s'était jusques là prolongé, à son grand préjudice, durant près de 117 ans. Henri IV s'empressa de le faire cesser, en lui accordant une nouvelle *Foire Franche*, qu'il y institua par lettres-patentes spéciales du

mois de mai de cette même année 1594. Celle-ci fut créée alors pour y être tenue durant quinze jours entiers, du 1er au 15 de juillet. Peu après et par d'autres lettres-patentes du 25 juillet 1598, elle fut remise à la première semaine de carême, pour éviter l'inconvénient résultant du choix de cette première époque, que les habitants de Falaise avaient jugée trop voisine de celle de leur foire de Guibray. Bientôt les marchands de Rouen trouvèrent à leur tour qu'une foire de carême à Caen gênait celle qu'ils tenaient chez eux à la Chandeleur, et firent en conséquence aussi leurs réclamations, d'après lesquelles la nôtre fut remise de nouveau, d'abord au lundi de Quasimodo, en 1599, puis enfin au lundi de la semaine suivante en 1601. A cette époque la durée de la foire susdite fut réglée à huit jours francs, avec quatre jours d'entrée et quatre jours de sortie en sus. Il parait que dès l'origine elle se tint sur l'emplacement où elle s'est toujours maintenue depuis, c'est-à-dire sur *le Champ de la Cercle* des PP. Jacobins, que la ville avait acheté d'eux à cet effet, par acte du 16 septembre 1595. Il n'est pas douteux que l'ancien *Pont de bois de la foire* n'ait dû être bâti dans le même temps, pour mettre le nouveau quartier en communication avec ceux de St-Sauveur et St-Étienne, etc.

1595, etc.

Construction du Bastion de la Foire, commencée au temps du Roi Henri IV, vers l'an 1595, continuée et achevée sous le Roi Louis XIII, son fils, en 1620.

1598, etc.

Nouvelle recherche de la Noblesse de Normandie exécutée par ordre du Roi Henri IV, par le sieur de Roissy, Maître des requêtes, Commissaire délégué à cet effet, aux années 1598 et 1599.

1599.

La Duchesse de Nemours jouit par engagement des Vicomtés de Caen, Bayeux et Falaise.

DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

1605.

Sur des avis *bien justifiés*, que le sieur de Montmorency-Crèvecœur, Gouverneur du Château de Caen, entretenait des intelligences avec d'autres Seigneurs connus comme chefs de mécontents

déclarés, le Roi Henri IV se transporte en cette ville, en ôte le commandement audit sieur de Crèvecœur, et met en sa place le sieur Gigault de Bellefont. Les lettres-patentes de nomination sont du mois de septembre.

On trouve que le Roi avait fait son entrée à Caen le 13 ou peut-être le 11 de ce mois. Il était accompagné de la Reine. Il parait y avoir séjourné jusques vers le 19 ou le 20.

1608, etc.

Établissement de la Congrégation des Jésuites, sous les auspices du Roi Henri IV., qui, après leur avoir été long-temps contraire, avait fini par les prendre en grande affection.

Les premiers fonds furent fournis par résignation volontaire du sieur Robert de la Mesnardière, Prieur de Ste-Barbe en Auge, qui les substitua à son titre et à ses droits sur ce bénéfice, dont ils devinrent ainsi Prieurs perpétuels.

Le Roi les mit alors même en possession du Collège du Mont, qu'ils ont régi avec un grand éclat jusqu'à la suppression générale de leur ordre en 1762. (1)

(1) V. nos Ess. etc. t. 1, p. 239, etc.

1610, etc.

Bastion des Jésuites, construit de 1610 à 1617, sous les auspices du Maréchal d'Ancre, alors Gouverneur de Caen, sous la régence de la Reine Marie de Médicis.

1616, etc.

Couvent des Religieuses Carmelites à Caen, fondé par une personne pieuse qui n'a pas voulu que son nom fût autrement connu. Ordre des plus rigides, tant pour la clôture, que pour les abstinences et autres austérités de toute sorte.

1620.

Voyage de Louis XIII en Normandie. Cet événement se rapporte à l'époque de la petite guerre civile résultant des démêlés du Gouvernement du Roi avec la faction des Princes, unie à celle de la Reine mère, et eut pour objet de se concilier les bonnes dispositions de notre Province, dans le débat né de ces dissentiments. Le Roi arriva le 15 de juillet. La ville s'était pro-

noncée pour lui; le Château au contraire se trouvait occupé par un Commandant dévoué à la faction des Princes. Les sieurs de Praslin et de Créqui en avaient commencé le siège. Le Roi se présenta lui-même devant la place, et la fit sommer de se rendre. Le Commandant, nommé *Prudent*, résista d'abord, et finit par céder à la crainte d'être livré par les siens. La soumission fut effectuée le 17. Il se trouva des gens qui conseillèrent alors de faire démolir le Château; mais le Roi et le Conseil jugèrent à propos de le conserver. Le Roi témoigna toute sa satisfaction aux habitants de la ville, les exempta d'une partie de leurs impôts, et les maintint dans leurs privilèges, etc.

1622, etc.

Maison des Pères de l'Oratoire de Caen, fondée par MM. de Répichon, pour se livrer aux fonctions du Ministère, en aide des Curés, etc.

1624, etc.

Les Ducs de Guise et de Nevers et la Duchesse d'Ornano jouissent par engagement de la Vicomté de Caen.

Couvent des religieuses Ursulines de Caen, fondé par Jourdaine de Bernières, qui y fit elle-même profession, et en devint Supérieure. Vouées particulièrement à l'instruction qu'elles devaient donner gratuitement aux petites filles de la classe indigente.

1626.

L'Évêque de Bayeux, Jacques d'Angennes, célèbre la reconciliation de l'Eglise de l'Abbaye de St-Étienne de Caen, nouvellement réparée, et où le service divin se trouvait aboli depuis plus de 65 ans, à la suite des dévastations des Calvinistes de l'an 1562. Il y fait relever aussi le tombeau de Guillaume-le-Conquérant, détruit à cette même époque.

La Peste éclate à Caen au mois de septembre et y fait de grands ravages. Elle frappe entre autres victimes Claude Colin du Prignon, professeur au Collège des Arts, et Recteur de l'Université. Elle enlève également six religieux Carmes. L'université, en raison des dangers de la contagion, remet l'ouverture de ses écoles au 3 novembre suivant.

1630.

Le Prieuré de femmes, dit Monastère de St-

Bernard de Torigny, fondé par Léonore d'Orléans, veuve de Charles de Matignon.

1634.

Couvent de Religieuses de la Visitation de Notre-Dame, fondé à Caen, par translation d'un établissement essayé d'abord à Dol en Bretagne. L'objet principal de l'institution fut de fournir une retraite et des secours aux filles et femmes infirmes.

Inondation de l'Isle St-Jean. La violence des eaux abat les murs de la ville, du côté de l'Hôtel Dieu, et ceux du Cimetière de cet établissement.

1635.

Les Échevins et habitants de Caen commencent à bâtir leur Place Royale.

Établissement des Intendances à résidence fixe. La Normandie en forme trois, aux sièges de Rouen, Caen et Alençon.

1639, etc.

Révolte du petit peuple en Basse Normandie,

occasionée par quelque augmentation d'impôt, notamment sur les cuirs. Le mouvement avait commencé à Avranches, parmi les Cordonniers. Un de ceux-ci avait pris le commandement sous le titre de *Colonel de l'armée souffrante*. Beaucoup de désordres furent commis. On avait débuté à Caen par le pillage de la maison d'un sieur Marin Paris, principal commis de la taxe. Le Général Gassion fut chargé de réprimer cette émeute. Il arriva à Caen le 24 de novembre, avec six mille hommes de troupes, qu'il mit à vivre à discrétion chez les Bourgeois, sans distinction d'innocents et de coupables. Il se porta ensuite sur Avranches, où les insurgés furent défaits avec une perte d'environ trois cents des leurs, etc. Ces insurgés furent appelés dans le temps les *Va-nu-pieds*.

A la suite et en conséquence de cette affaire, le Parlement et la Magistrature de Rouen, incriminés de n'avoir pas suffisamment concouru à la répression de la révolte, sont interdits de leurs fonctions. Le Général Gassion occupe la ville avec son armée; le Chancelier Séguier l'accompagne et dirige les procédures des Commissions. Il est vrai de dire de ce dernier que c'est lui qui en effet avait le commandement. Gassion était à ses or-

dres et prenait le mot de lui. On portait tous les soirs le drapeau blanc dans sa chambre.

Il s'en suivit, pour Rouen, la condamnation de quarante-six prévenus, dont vingt-quatre furent condamnés à mort, et vingt-deux autres au bannissement. Des jugements semblables furent rendus contre les révoltés des villes de Bayeux, Avranches, etc. Deux individus de Caen furent pendus pour délit de pillage. Un troisième fut livré au supplice de la roue, pour avoir tué le Baron de Courtaumer, le prenant pour Gassion qui était près de lui.

Il y eut aussi d'énormes contributions imposées sur quelques-unes de nos villes, et de grosses sommes à payer, en dédommagement, aux fermiers de l'impôt des cuirs, etc.

1640.

Cette époque est renommée pour les succés qu'obtint alors à Caen l'enseignement des langues classiques. On les attribue surtout à l'heureuse rivalité de zèle et de talents, qui s'était élevée entre l'établissement des Jésuites et ceux de l'Université.

1645.

Congrégation des Prêtres Missionnaires Eudistes fondée par le Père Eudes, de l'Oratoire, frère de l'historiographe Mezeray, dans le double objet de former des sujets pour l'état ecclésiastique et de répandre la parole divine par le moyen des Missions.

Couvent des Petites Bénédictines de Caen, dit autrement de l'Adoration Perpétuelle, et originairement Prieuré du Bon Secours, fondé par la Marquise de Mouy.

1649.

Les troubles de la Fronde produisent leur contre-coup en Normandie. Le Duc de Longueville et le Comte de Matignon sont à la tête des mécontents. Le Comte d'Harcourt y est envoyé avec mission de les contenir. Le Marquis de Bellefont s'offre de lui-même pour maintenir l'ordre dans le Cotentin. Matignon l'attaque dans le Château de Valognes, où il s'était jeté, et le force de capituler après quinze jours de défense. Une pacification suit de près cet incident.

1652, etc.

Académie des Sciences et Belles-lettres de Caen, fondée en cette année 1652, sous les auspices de M. Moysant de Brieux; (ne fut érigée en société réglée qu'en 1705, par lettres-patentes du Roi Louis XIV, accordées sur la demande de l'Intendant M. de Foucault de Magny.)

Cette société ne fut jamais composée d'hommes plus distingués, qu'à l'époque même de son origine. On a cité comme les plus éminents entre eux, en raison de leurs ouvrages connus :

Samuel Bochart,—Jean Bardou, —Jacques de Caillières,—Ant. de Garaby (de la Luzerne), —Jacq. de Grentemenil,—Andr. Graindorge,—Ant. Halley,—P. Dan. Huet,—Gill. Ménage,—D. de Neurey,—Phil. Le Sueur (de Petiville),—D. Duperron de la Haye,—Gill. Andr. de la Roque,—J. de Ségrais,—Jacq. Savary,—et L. de Touroude. (1)

Les Poètes de l'école de Caen étaient alors, et se maintinrent long-temps en une telle renommée que lorsque la Cour, la Ville, et l'Académie

(1) V. Mosant. Brios. Poëmat. Pars. Alt. p. 104, etc.—It. R. P. Martin. Minorit. Athen. Norm. M. S. Verb. de Brieux.

Française se furent partagées sur le mérite de deux Sonnets sur Job et Uranie, ce fut à eux expressément que la Duchesse de Longueville fit déférer le jugement définitif de la question.

1658.

Établissement des Nouvelles Converties, ou Nouvelles Catholiques, dit aussi de la Propagation de la Foi, fondé par M. Servien, Évêque de Bayeux, pour servir d'asile aux jeunes personnes de famille protestante, qui seraient disposées à abjurer contre le vœu de leurs parents.

1664.

Arrêt du Parlement de Rouen qui défend aux Protestants de Caen de faire porter les coins du drap de leurs morts, de se servir d'un drap blanc aux funérailles de leurs jeunes filles, et d'orner le cercueil de couronnes de romarin, ou de faire tenir à la main des couronnes semblables, par les filles qui le portent.

1666.

Fondation du Couvent de Notre-Dame de la

Charité, dit aussi du Refuge, par le R. P. Eudes de l'Oratoire, aidé de M. le Président le Roux de Langrie, etc., pour subvenir aux misères des Filles Repenties, et leur procurer, après leur amendement, un lieu de retraite où elles trouvassent subsistance, instruction et encouragement, jusqu'à ce qu'on pût leur procurer un emploi propre à les faire vivre à l'abri de tout retour à leurs désordres passés.

Nouvelles recherches de la Noblesse de Normandie, faites par ordre du Roi par MM. de la Galissonnière, de Chamillard et de Marle, Intendants des Généralités de Rouen, Caen et Alençon, aux années 1666, 1667 et 1668.

1667.

Le Duc de St-Aignan obtient au Palinod de Caen, le prix de l'Ode Française. Dix poètes de Caen s'empressent de célébrer le succès d'un athlète de ce rang.

Samuel Bochart, né à Rouen en 1598, Ministre Protestant à Caen, Orientaliste d'une érudition prodigieuse, homme de bien et de bonne foi, maître et ami de l'Évêque Dan. Huet, auteur de plusieurs savants ouvrages, entre lesquels on distin-

gue surtout une admirable *Géographie sacrée,* et un *Hiérozoïcon* auquel il devait joindre aussi un *Hiérobotanicon* ; mort d'apoplexie, en 1667, au milieu d'une séance Académique, à la suite d'une dispute un peu vive, sur un sujet de numismatique. Inhumé à Cormelles, dans un bosquet attenant à l'habitation de son gendre, M. le Sueur de Colleville, et alors consacré à la sépulture de cette famille.

1668, etc.

Une maladie contagieuse, qualifiée Peste, afflige plusieurs villes de la Haute Normandie, notamment Rouen et Dieppe, et s'y renouvelle deux autres années de suite. C'est la dernière de ce siècle qui ait eu lieu dans notre Province.

1674, etc.

Hopital général de St-Louis, fondé par suite de délibérations de la ville, à la persuasion du Gouverneur, Duc de Longueville, par actes des années 1655 et suivantes, jusques et y compris 1674, et avec l'assistance de plusieurs personnes charitables, entre lesquelles on cite particulièrement le sieur de Gavrus-Bernières. L'objet

plus spécial de l'établissement fut de donner asile secours aux pauvres vieillards, non valides, et et aux enfants abandonnés. Les bâtiments, qui se sont accrus avec le temps, ont été construits en partie des matériaux du Temple des Protestants, de la rue de Bayeux, démoli en 1685.

1676, etc.

Petit Cours, ou Cours la Reine, planté le long des Quatre Carabins, entre le mur Ouest de l'Hôpital Général et la partie Est de la Grande Prairie, par délibération et aux frais de la ville. Le Grand Cours fut établi de même en 1691. Le Petit Cours a été mis en communication avec la ville, par le Pont d'Amour, en 1768, et par le Pont de la rue St-Louis, en 1782. On n'y accédait dans le principe que par la Porte-Neuve.

1679.

Redressement de la rivière d'Orne, des carrières de Ranville aux moulins de Clopée, exécuté par Vauban, sous les auspices de Colbert.

1684.

Le Procureur-Général et l'Intendant de Caen, à la date du 19 décembre, font décréter de comparence personnelle les Ministres de la Religion Prétendue Réformée, pour n'avoir pas voulu produire le registre des donations faites à leur église, et celui des personnes qui avaient quitté la Religion Catholique. Ils ferment aussi le Temple des Protestants.

Gelée extraordinaire. Elle commença le jour St-André, (15 novembre), et finit le 29 janvier suivant. La mer gela sur nos côtes, jusqu'à deux lieues de ses bords, ce qui empêcha les navires d'en approcher pendant la plus grande partie de ce temps. Les cignes et autres oiseaux de mer affluaient sur le rivage, et y furent tués en grand nombre.

1685.

Époque de la grandeur et de la toute puissance de Louis XIV. Statue érigée en son honneur, au nom de la ville, sur la Place Royale de Caen, sous les auspices de l'Intendant M. de Morangis. Le Poëte Ségrais dirigea la cérémonie en qualité de

Premier Échevin de la ville, et fournit une inscription en vers. La statue, ouvrage du sculpteur J. Postel, était en pierre, haute de huit pieds, élevée sur un piédestal de douze.

Révocation de l'édit de Nantes, retirant aux Protestants la concession du libre exercice de leur culte. Cette mesure détermina l'émigration d'un grand nombre de familles, qui allèrent porter chez l'étranger leur richesse et leur industrie. L'effet fut tel que l'Intendant de Foucault, consulté treize ans après, sur l'état du commerce de la Province, n'hésita pas à répondre que l'acte de révocation l'avait presque entièrement ruiné.

Temples des Protestants démolis à Rouen, Caen et St-Lo, et les matériaux adjugés aux Hôpitaux de ces mêmes villes. Plusieurs de ceux des villages ou bourgs de la Province avaient été détruits dans l'intervalle des vingt années précédentes, et dernièrement ceux de Condé-sur-Noireau et Honfleur en 1680 et 1681.

La démolition de celui de Caen commença le 25 de juin. A cette occasion on fit prendre les armes aux Bourgeois de la ville, dont les compagnies se relevaient de vingt-quatre en vingt-quatre heures, tant que dura l'opération.

Les mesures commandées pour la conversion

dès Protestants dégénèrent en vexations odieuses. On envoie des soldats loger chez eux et à leur charge, savoir, seize cents à Caen et huit cents à Bayeux. On en exile plusieurs dans diverses Abbayes; on met leurs filles au Couvent de la Propagation, et on prend sur leur revenu le montant des pensions qu'on les force de payer. On laisse *sans sépulture* les corps de ceux qui refusent d'abjurer au lit de la mort, etc. Quelques-uns sont jetés dans les fossés de la ville ou enfouis furtivement dans les champs, etc.

1687.

Bouffonneries dites de la *Mandarinade*, sur l'Abbé Michel de St-Martin, se rapportant à l'événement des relations établies alors entre la France et le Roi de Siam, et à l'arrivée d'une Ambassade de ce dernier. Les personnages les plus graves de la ville ne laissèrent pas de prendre un rôle dans cette mascarade d'écoliers.

1688.

Vive alarme sur toute la côte de la Basse Province, à l'occasion de l'apparition d'une grande

flotte du Prince d'Orange. On fait partir trente soldats par compagnie de la Milice Bourgeoise, pour Isigny, Carentan et la Hougue, et le lendemain une seconde levée pour la côte. On démolit les fortifications de Cherbourg, et on transporte à Caen les canons et la poudre de cette ville. La Noblesse et grande partie des Bourgeois s'étant portés sur Isigny, etc, le menu peuple profite de leur absence pour se jeter sur les Protestants de la ville, qu'il accuse de rassemblements, d'espionnage, et du dessein de mettre le feu à la ville. Le Gouverneur, M. de la Croisette, est obligé de se mettre à la tête de la garnison pour réprimer ce désordre.

Cette flotte du Prince d'Orange n'est autre que celle qu'il avait équipée pour opérer une révolution en Angleterre, et usurper pour son compte la couronne de son beau-père, le Roi Jacques II.

1690.

Le Roi Jacques II, au retour d'une expédition manquée en Irlande, repasse par notre Basse Province, et arrive à Caen le 24 juillet. Les Bourgeois étaient sous les armes. La suite du Roi était peu nombreuse. Il était dans une voiture à deux

chevaux. A son arrivée à la porte de Bayeux, on lui présenta dans un plat d'argent les clefs et la bourse de la ville, sur lesquelles il mit la main en souriant et remerciant. Il dina à l'Intendance, et partit après diner pour Pont-Audemer. Il avait couché la veille à Torigny, au château de M. de Matignon.

1692.

En vue d'une nouvelle expédition à tenter contre l'Angleterre, le Roi Jacques revient dans notre Basse Province. Il arrive de Falaise à Caen, le 24 avril, refuse tout cérémonial d'entrée, et va coucher à l'Évêché. Le lendemain il va visiter les Jésuites et l'Abbaye aux Hommes, et part ensuite pour Bayeux. Le 20 juin il revient de la Hougue, après la défaite de Tourville, et renonce à l'idée de recouvrer sa couronne.

Lettre de cachet défendant aux Bourgeois de Caen de procéder à l'élection triennale de leurs Échevins, suivie en 1704 d'une déclaration du Roi, qui érige en titre d'office vénal les charges de Premier Échevin des Nobles, Premier Échevin des Bourgeois, et Premier Échevin des Marchands.

La Charge de Maire avait été supprimée vers le

milieu du quatorzième siècle, et les fonctions de l'emploi déférées au Grand Bailli. Ce fut Louis XV qui rétablit le statut primitif, en permettant aux Bourgeois de lui présenter trois sujets pour l'emploi de Maire, afin qu'il choisît entre eux celui qui devait l'occuper. Les Bourgeois recouvrèrent alors le droit de nommer leurs six Échevins.

1694.

Les Anglais bombardent Dieppe et le Havre. Comme les maisons de la ville de Dieppe n'étaient alors que de bois, les bombes en écrasèrent ou brûlèrent plus de trois mille. Mais l'Ennemi ne put opérer de débarquement. Il n'eut aucune sorte de succès au Havre, qu'il bombarda inutilement durant toute une nuit, ayant perdu ses coups sur des feux allumés le long de la côte, et qu'il prit pour ceux de la ville.

1695, etc.

Fouilles exécutées au village de Vieux, par les soins de M. de Foucault, Intendant de Caen, ont mis hors de doute le fait de l'ancienne existence d'une ville Romaine sur cet emplacement.

1696.

Démolition du Pilori, anciennement existant vers le milieu de la place du marché.

DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

1701.

Construction du nouveau bâtiment des Grandes Écoles de l'Université, sous les auspices de M. de Foucault, Intendant de la Généralité, qui en pose la première pierre.

1702, etc.

Pierre-Daniel Huet, né à Caen en 1630, Disciple et ami du célèbre Bochart, sous-Précepteur du Dauphin, membre de l'Académie Française, Évêque d'Avranches, auteur d'un grand nombre d'ouvrages d'érudition et de littérature, etc., publie à Rouen son livre des *Origines de la ville de Caen*, 1702, réimprimé avec corrections et additions importantes en 1706.

1704, etc.

Construction du grand bâtiment neuf de l'Abbaye de St-Etienne de Caen, commencée en 1704, et achevée en 1726, sous la direction de Guillaume de la Tremblaye, Religieux Convers de l'Ordre de St-Benoist. Nous lui devons de même le plan du bel édifice de l'Abbaye de St-Trinité. Il avait aussi conçu et fait exécuter en partie celui des bâtiments de l'Abbaye de St-Denis.

1716, etc.

Le fameux système de Law qui bouleversa l'état de presque toutes les fortunes en France, sous la minorité de Louis XV, ne pouvait manquer de produire cet effet sur celles de la Normandie. Là aussi il y eut des ruines déplorables et des enrichissements étranges. On a cité dans le temps, un sieur Jean Oursin, fils d'un fabricant de chandelles de Caen qui, lorsqu'on soumit les nouveaux enrichis à une capitation extraordinaire, se trouva de force à supporter une taxe personnelle de deux millions six cent mille livres.

1719, etc.

Académie d'Équitation, pour l'éducation de la jeune Noblesse Française et Étrangère, fondée à Caen par lettres de privilège du Grand Écuyer de France Charles de Lorraine, et plus tard organisée par autres lettres du même le 21 avril 1728, a fleuri surtout sous la direction du sieur Pierre Robichon de la Guérinière, de 1728 à 1763, etc.

1726, etc.

Ministère du Cardinal de Fleury. C'est à cette époque que commença l'établissement des grandes routes, qui ont mis les Provinces en relations régulières entre elles et avec la Capitale. Notre pays en manquait alors absolument; il est connu qu'à l'époque de la fondation de l'Académie, en 1652, la poste de Paris n'arrivait à Caen qu'une fois par semaine.

1731, etc.

Établissement du Bon-Sauveur, dit dans l'origine Petit Couvent, fondé dans la rue du Four,

aux carrières de Vaucelles, par la Dame Anne le Roi, sa première supérieure, transféré en 1737 sur un autre terrain, acquis dans la rue d'Auge de St^e^-Paix.

1736.

Fondation du Jardin des Plantes, établi au quartier de St-Julien, sur l'emplacement dit alors Jardin Bénard, (attenant à l'enclos de la chapelle de Notre-Dame-des-Champs), acquis à cet effet du sieur de Cairon de St-Vigor.

On avait pensé d'abord à placer cet établissement dans la partie Ouest du Pré de l'Hôtel Dieu, entre la Porte Millet, et le Grand Courant de l'Orne; et il y avait eu arrêté de l'Administration Municipale, pris à cet effet en 1734; mais que le Gouvernement refusa de ratifier, parce qu'alors même il avait fait choix de ce local, pour y établir les Casernes qui l'ont occupé peu après.

1749.

Édit du mois d'août sur les biens de Main-Morte, etc. défendant tout établissement nouveau de fondation ecclésiastique, sans permission ex-

presse (par lettres-patentes spéciales), et toute nouvelle acquisition de biens fonds, au profit des établissements subsistants de cette même espèce, sans autorisation préalable à ce sujet; produit à Caen l'effet de déterminer les établissements de Main Morte à utiliser le mieux possible les terrains attenants à leurs maisons, et à y élever des constructions bourgeoises, pour être données à loyer. Les Carmes, les Jacobins, les Oratoriens, les Carmelites, et les Ursulines donnent les premiers l'exemple de cette spéculation. Les religieux de St-Étienne le suivent un peu plus tard.

1750.

Suppression des anciennes Vicomtés de Normandie. Elle se fit sous prétexte d'abréger les degrés de Juridiction; mais en effet, vraisemblablement, pour renforcer l'influence des tribunaux d'institution Royale qui durent être substitués à leurs attributions.

1752, etc

M. d'Orceau-de-Fontette, Intendant de la Généralité de Caen, de 1752, à 1775, signale son

administration par les travaux d'utilité et d'embellissement dont il fait adopter les plans, et prépare ou procure l'éxécution : Ouverture et confection de routes, construction de Prisons et Palais de Justice, redressement du Canal de l'Orne, etc. Et par l'établissement d'un système de rachat volontaire de la Corvée, qui devait finir par en amener plus tard l'abolition absolue. Il était homme de lettres et donna aussi une vive impulsion aux travaux de l'Académie.

1756.

Ouverture de la Rue St-Benoist et de la Place Fontette, pour mettre le Bourg-l'Abbé en communication immédiate avec la ville.

1758.

Les Anglais, sous les ordres du Général Bligh, attaquent la ville de Cherbourg, le 6 août, et s'en emparent le lendemain. Ils démolissent les travaux, brûlent vingt-sept navires, enclouent cent soixante-treize pièces de canon, et envoient en Angleterre les trophées de leur expédition, qui furent promenés dans les rues de Londres, et ensuite déposés à la Tour.

1762.

Une flotille Anglaise s'étant présentée à l'embouchure de l'Orne, pour détruire un convoi de quinze navires chargés de bois de construction pour Brest, un homme seul déjoua ce projet, et sauva ainsi le convoi. C'était un paysan, sergent de milice, du village d'Oistreham, nommé Cabieu. Comme il faisait nuit, et temps de brouillard, se trouvant seul à son poste, avec un tambour, il simula si bien les commandements de silence et d'évolutions, et les bruits supposés involontaires du mouvement d'une troupe en marche sur un pont de bois, qu'il détermina aussitôt les Anglais à la fuite. On le surnomma le *Général-Cabieu*.

Expulsion des Jésuites. Leur collége, dit du Mont, est rendu à l'Université qui l'avait possédé avant eux.

1765.

Incendie du manège de l'Académie d'Équitation, à la suite d'expériences de poudre fulminante, faites par un jeune gentilhomme Anglais, pensionnaire de l'établissement.

1771.

La lutte de la Cour et du Parlement avait amené la suppression de ce grand corps, qu'on prétendait remplacer par d'autres Cours de justice appelées *Conseils supérieurs*. On en avait établi deux à Rouen et à Bayeux, pour y tenir lieu de l'ancien Parlement de Rouen. Cette mesure qui troublait l'État, avait causé surtout beaucoup de fermentation en Normandie, où la Noblesse prétendait qu'en ce point, on avait violé les conditions de l'Édit de réunion de Philippe-Auguste, et celles de la Charte Normande, concédée à notre Province par le Roi Louis X. Ce mouvement cessa de lui-même à l'avénement du Roi Louis XVI, dont le premier acte fut de rendre au Parlement ses anciennes fonctions.

1778.

Camp de grandes manœuvres, de trente-cinq mille hommes d'infanterie et de cavalerie, formé au village de Vaussieu et environs, près Bayeux, sous les ordres du Maréchal de Broglie, en vue de la guerre d'Amérique, aux mois de septembre et octobre, etc.

1780.

Travaux de creusement et de redressement du canal de l'Orne, de Clopée à Caen, en vue de la confection d'un Port à établir dans le canal de la Petite-Orne, le long de la rue des anciens quais, etc. entrepris par l'ingénieur Le Fèvre, sur les plans de son prédécesseur Viallet, sous les auspices de l'Intendant Esmangart, etc.

1781.

Commencement des constructions pour les Nouvelles Prisons, et Palais de Justice, au quartier de St-Sauveur.

1785, etc.

Louis Charles de France, second fils de Louis XVI, reçoit à sa naissance le titre de Duc de Normandie, le 27 mars 1785. Dauphin par suite du décès de son frère ainé, le 4 juin 1789. Mort en état de détention au Temple, le 8 juin 1795. (Roi de droit, sous le nom de Louis XVII, après l'attentat consommé sur la personne de son père le 21 janvier 1793.)

1786.

Le Roi Louis XVI passe à Caen se rendant à Cherbourg, afin de prendre connaissance de l'état des travaux projetés et commencés pour la défense de ce port.

Le Roi était arrivé et avait couché au Château d'Harcourt, le 21 juin. Il fit son entrée à Caen le lendemain 22. Le Corps Municipal lui présenta les clefs de la ville, accompagnées de la devise: *inutiles, cordibus apertis*. Les rues de la ville étaient sablées et ornées de guirlandes de fleurs et de verdure. La voiture du Roi avançait au petit pas, entourée d'une foule immense, au milieu des acclamations générales, qu'accompagnaient le son des cloches et le bruit du canon.

Le Roi se rendit le jour même à Cherbourg, où il assista le 23, à l'immersion de l'une des Caisses Coniques dont on prétendait alors former la digue projetée.

De retour à Caen le 26, il y fut reçu, comme à son arrivée, avec toutes les démonstrations d'un enthousiasme universel.

Il y posa une pierre au bâtiment neuf de l'aile gauche des Grandes Casernes, passa à pied au

Cours la Reine, puis à droite du canal de l'Orne, dans la prairie, aux abords du Port projeté, rentra par la rue des Carmes, et alla loger à l'hôtel de M. le Duc d'Harcourt, ou il fit les réceptions d'usage, dans une grande salle qui y avait été construite à cet effet, à l'entrée des jardins.

Édit du Roi portant réglement pour l'Université de Caen, donné à Versailles au mois d'août suivant.

Les principaux effets de ce réglement furent :

1° La suppression du Collége des Arts, ou plutôt sa transformation, sous le nom de Collége Royal de Normandie, en une École libre, de cours supérieurs, de Physique expérimentale, Mathématiques, Littérature Française, et Langue Grecque.

2° L'établissement d'un Concours annuel entre les élèves des deux autres Colléges, réunis classe par classe, pour les compositions et la distribution générale des prix de l'Université.

Le même édit attribua et réunit à ce corps les biens des Jésuites supprimés, et tous les droits dont ils avaient joui en qualité de Prieurs-Perpétuels de St-Barbe.

Travaux de construction du Port à établir sur

le canal de la Petite Orne, d'après les plans de M. Viallet, etc., commencés en 1786, exécutés d'une manière vicieuse, et avec peu de solidité; interrompus par suite de la révolution de 1789. Se sont trouvés en état de ruine et encombrés par les vases d'alluvion des marées, lorsqu'on a voulu les continuer plus tard. Ont dû être abandonnés et détruits en majeure partie, pour être repris sur un autre plan.

1789.

Préludes de la convocation des États-Généraux du Royaume. Assemblées tenues à Caen pour l'élection des Députés des trois Ordres du Bailliage. Celle du Clergé fait scission avec son Évêque, l'exclut de la Présidence, et nomme pour Députés trois Curés de village, de Mutrecy, de Tracy, et de Bonœil.

Quelques mouvements de fermentation populaire commencent à se manifester dès les premiers jours de cette année, à l'occasion de la cherté des subsistances. L'Administration avait commis la faute de supprimer les *Gâteaux des Rois*. Il s'ensuivit une émeute contre les boulangers, envers lesquels on se porta à plusieurs actes de violence et de pillage.

La disette continue et va croissant. On se plaint partout de prétendus accaparements. Le peuple entend empêcher que les grains arrivés au Port puissent ressortir de la ville pour être portés dans l'intérieur du pays. Ces dispositions au désordre restent quelque temps contenues par la force militaire, et notamment par la fermeté personnelle du jeune M. de Belzunce, Major du régiment de Bourbon.

Mais le temps, la marche générale des événements, et les dispositions comminatoires de l'autorité, ne font que les aggraver, et finissent par amener, entre le peuple et la force armée, une collision qui se termine par le désarmement et l'expulsion du régiment, et le massacre de son jeune et intrépide Major. La catastrophe eut lieu dans la matinée du 10 août.

Ce meurtre de M. de Belzunce fut accompagné de circonstances des plus odieuses. On remarquera celle-ci : Qu'un homme de la foule, se donnant pour homme de loi, se proposa de lui-même pour *juger* le captif ; qu'il fut agréé et le *jugea* en effet, et que c'est sur ce *jugement* que ce dernier fut mis à mort à l'instant.

1791.

Le 25 de mai de cette année 1791, les membres de l'Université de Caen, requis de prêter le serment de fidélité à la Constitution, répondent par une Déclaration solennelle de leurs sentiments: « Qu'ils sont prêts à rendre à la Constitution pu-« rement politique du Royaume l'hommage né-« cessaire d'une obéissance raisonnée; mais que « relativement aux articles de la Constitution ci-« vile du Clergé, qui intéressent la foi, la disci-« pline et la morale du Christianisme, ils ne « peuvent que s'en tenir au jugement et à la « conduite du Souverain Pontife et des Évêques « de France. »

Tous les membres de l'Université signèrent cette Déclaration. Une expédition de l'acte fut adressée au Pape Pie VI, qui répondit par un Bref d'éloge et d'encouragement des plus honorables, sous la date du 9 juillet. L'Université avait dès lors cessé d'exister.

. . . .

FIN.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES,

POUR

LE LIVRE DES ANNALES

DE LA VILLE DE CAEN ET DE LA BASSE-NORMANDIE.

A.

B.

C.

TABLE.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

J.

N.

O.

P.

TABLE.

R.

S.

T.

TABLE.

CAEN.—Imp. de F. Poisson.